



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : AGREGATION EXTERNE

Section : GEOGRAPHIE

Rapport de jury présenté par : Catherine BIAGGI, IGESR

Table des matières

PREAMBULE	4
1. ANALYSE DES RESULTATS CHIFFRES ET PROFILS DES CANDIDATS	7
1.1. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE : UN NOMBRE DE PRESENTS STABLES DEPUIS DEUX ANS	7
1.2. DES EPREUVES D'ADMISSION EXIGEANTES, UN NIVEAU PLUS ELEVE DES CANDIDATS ADMIS	8
1.3. UNE CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE DES ADMISSIBLES ET DES LAUREATS, DES PROFILS DE CANDIDATS QUI EVOLUENT PEU	9
2. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	11
2.1. EPREUVE DE GEOGRAPHIE THEMATIQUE	11
1. Analyse du sujet	12
2. Forces et faiblesses des copies de géographie thématique de la session 2025	14
3. Exemple d'une copie réussie	16
2.2. EPREUVE DE GEOGRAPHIE DES TERRITOIRES 2025	18
1. Les attendus du sujet	18
1.1. Attendus en termes de réflexion et d'argumentation	19
1.2. Attendus en termes formels et méthodologiques	19
1.3. Eléments valorisés dans les copies	20
2. Points de vigilance	21
2.1. Les erreurs et biais de lecture les plus graves	21
2.2. Les difficultés liées à une insuffisante maîtrise méthodologique de l'exercice	22
2.3. Quelques conseils pour se préparer à la dissertation de géographie des territoire	23
3. Piste pour le traitement du sujet	24
2.3. EPREUVE SUR DOSSIER	25
Option A : « ESPACE, TERRITOIRE, SOCIETE »	28
Option B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »	32
Option C : « AMENAGEMENT »	38
2.4. COMPOSITION D'HISTOIRE	43
3. EPREUVES ORALES D'ADMISSION	51
3.1. EPREUVE DE LECON HORS PROGRAMME	51
I. La prise en main du sujet et la structuration de l'exposé	52
II. La bibliographie et le danger de la paraphrase ou la leçon hors programme n'est pas un commentaire de textes	55
III. La géographie est plurielle et doit être incarnée	56
IV. Productions graphiques et documents	58
3.2. EPREUVE DE COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GEOGRAPHIQUES	61
I. Rappel des modalités de l'épreuve de commentaire de documents	61
1. Une épreuve orale en deux parties distinctes	61
2. Une épreuve sur tirage en ligne	62
3. Une épreuve orale sur un programme de quatre questions	62
4. Deux types de dossiers documentaires	62

II.	Retour sur les points positifs et négatifs des prestations (exposé et reprise)	62
III.	Quelques conseils pour la session future	65
IV.	Exemple de traitement possible de dossiers	67
3.3.	COMMENTAIRE ET CONFRONTATION DE DOCUMENTS EN HISTOIRE	75
3.3.1	Remarques générales	75
3.3.2	L'épreuve orale d'histoire : une épreuve exigeante à bien anticiper	75
3.3.3	L'épreuve orale d'histoire : analyser et confronter des documents d'histoire	76
3.3.4	Pistes pour un corrigé, sujet : « Conquête et « pacification » de l'Afrique : l'exemple du Soudan français (milieu des années 1880-fin des années 1890) »	84
ANNEXES		102

*LES RAPPORTS DE JURY SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES
PRESIDENTS DE JURY*

PREAMBULE

Avec 349 inscrits et 137 présents aux 4 épreuves, soit des chiffres à peu près identiques à ceux de la session précédente (338 inscrits et 141 candidats présents aux 4 épreuves), le concours maintient son attractivité et l'érosion du nombre de candidats semble stabilisée. Le jury déplore néanmoins un écart encore fortement marqué entre le nombre d'inscrits et celui des candidats qui composent jusqu'à la dernière épreuve écrite. A l'oral, les 67 candidats admissibles sont allés jusqu'au bout de leurs épreuves, ce qui traduit une réelle motivation pour le concours. Le jury se réjouit des très belles qualités des lauréats. Le concours a permis de recruter 36 professeurs qui sauront, une fois acquise leur titularisation dans le corps des professeurs agrégés, trouver leur place dans notre institution à hauteur de leurs compétences reconnues par l'agrégation, au service de leurs futurs élèves et étudiants.

Le jury de l'agrégation externe de géographie et sa présidente se félicitent du bon niveau général des candidats¹, niveau qui a permis de pourvoir les 36 postes du concours avec une moyenne d'admission très convenable. A l'issue de l'ensemble des épreuves écrites et orales, le dernier admis totalise 132 points sur 260, soit une moyenne supérieure à 10. Les candidats classés immédiatement après le 36^e ont par ailleurs démontré un niveau acceptable pour l'agrégation et auraient pu, n'eût été le nombre de postes, être lauréats du concours, l'écart en termes de résultats étant marqué après le 39^e. Preuve qu'il existe un réel vivier pour le concours de l'agrégation de géographie, avec des candidats qui ont su montrer l'étendue de leur culture géographique et tenir de très bons raisonnements, géographiques et historiques. Si l'agrégation externe de géographie apparaît être un concours très exigeant, il demeure également accessible aux candidats, qu'elle que soit leur origine géographique et leur centre de préparation pour peu qu'ils s'engagent véritablement dans l'aventure et maintiennent régularité et intensité dans sa préparation.

Le jury tient néanmoins à mettre en garde contre les dérives fréquentes, tant à l'écrit qu'aux oraux, qui tiennent à une préparation maladroite ou incomplète des candidats dans l'approche de certaines des épreuves du concours. L'agrégation de géographie compte sept épreuves, dont chacune a sa singularité et évalue des compétences propres, au-delà d'un socle commun, et dont il convient de respecter les spécificités. Ainsi parmi les épreuves écrites, l'épreuve sur dossier consiste en une analyse de documents auxquels le candidat doit se confronter, intégrant une dimension réflexive sur les méthodes et outils mobilisés pour produire un savoir scientifique ; elle ne saurait être détournée en une dissertation illustrée par des documents. A l'oral, la leçon de géographie hors programme consiste en le traitement d'un sujet, soit en régionale, en générale ou à orientation plus épistémologique, dont les repères bibliographiques qui l'accompagnent servent à guider la réflexion du candidat ainsi qu'à apporter des contenus substantiels. L'épreuve ne peut en aucun cas être tournée en un commentaire, plus ou moins maladroit, des articles ou des ouvrages de la bibliographie. Les candidats et les préparateurs trouveront dans le présent rapport les prolongements indispensables à l'appui de ces remarques, et certaines inflexions en matière de références bibliographiques dans le cadre de la leçon de géographie hors programme.

Le rapport vise à accompagner la préparation des candidats. Ses principaux objectifs sont de définir et de préciser les attentes du concours de l'agrégation de géographie, qui reste avant tout un concours de haut niveau visant à recruter de futurs enseignants. Il est proposé pour le rapport d'écrit, des analyses complètes des six sujets du concours, mais également en fournissant des éléments de corrigés et des extraits de bonnes copies, assortis de conseils de préparation. Pour les épreuves d'admission, le rapport définit les attendus pour chaque épreuve ; il avance des éléments de reprise de différents sujets, appuyés sur des exemples

¹ Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, le choix a été fait de ne pas recourir à la double écriture pour les termes désignant des fonctions, titres ou qualités qui sont endossés tant par les femmes que par les hommes. Il va de soi que les termes employés font référence de manière systématique aux femmes et aux hommes., en cohérence avec l'exigence d'égalité entre femmes et hommes portée par le jury de l'agrégation

d'exposés réussis, des bibliographies pour la leçon hors programme, des éléments d'analyse ou de corrigés de sujets pour le commentaire de documents ou l'épreuve orale d'histoire. Les candidats peuvent ainsi estimer le niveau des attentes pour chaque exercice et, pour les candidats qui ont échoué en 2025, mieux considérer leurs erreurs dans une perspective plus assurée pour la session prochaine.

La composition du jury est la traduction de cet objectif d'exigence d'un concours de haut niveau. Il associe des profils scientifiques pointus d'enseignants-chercheurs avec des professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires aux grandes écoles et des inspecteurs. Cette richesse intellectuelle et humaine qui crée les conditions de la complémentarité, s'accompagne d'une grande cohérence dans la définition des objectifs des épreuves, ainsi que dans les modalités d'évaluation sur l'ensemble du concours ; l'harmonisation est permanente, sous le pilotage des responsables d'épreuves et du directoire du concours. Le jury suit les règles déontologiques (déports en cas d'interconnaissance avec les candidats) ; il évalue avec un haut niveau d'exigence scientifique les écrits et les prestations orales des candidats, tout en portant une attention particulière aux qualités didactiques et de communication des futurs professeurs ainsi qu'à leur capacité à incarner les principes et valeurs de la République. Dans cette perspective et dans le cadre d'épreuves académiques, le jury sonde, la culture géographique et historique des candidats, tant dans la correction des copies d'écrit qu'à l'oral, et met à l'épreuve leurs capacités de raisonnement. Il se montre particulièrement sensible à l'intelligence des propos des candidats, mais également à leur capacité à traiter le sujet avec réflexivité et recul critique plutôt qu'avec une forme d'encyclopédisme.

Sur le plan de son déroulement enfin, le jury souligne la tenue rigoureuse de la session 2025 du concours, avec les écrits du 17 au 20 février 2025 d'une part, les oraux d'autre part du 10 au 26 juin. Ce déroulement impeccable des oraux est très largement dû à l'investissement sans faille des équipes de l'Institut de géographie et de la Sorbonne pour l'épreuve orale d'histoire. C'est pourquoi le jury tient à exprimer ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle réussite par leur travail. Le jury remercie tout particulièrement la conservatrice de la bibliothèque de géographie et son équipe, qui ont su prendre la mesure des besoins du concours, en amont et durant les épreuves, et travailler de manière efficace aux côtés des membres du jury. Le jury remercie la conservatrice de la BIS ainsi que les personnels de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et de l'Académie de Paris. Qu'ils soient très sincèrement salués pour leur aide, leur engagement et leur disponibilité. La BIS, le SIEC ont également contribué à la préparation sereine des oraux avec la mise à disposition des salles, moyens et matériels prévus pour les oraux du concours. Le jury exprime également sa gratitude envers les directions des UFR de géographie et d'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et leurs équipes administratives, ainsi que de l'appui constant apporté par la DSIUN, le service informatique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avec une permanence de maintenance et d'assistance à demeure, et de son suivi dans les évolutions engagées en matière d'ouverture au numérique². L'ouverture complète des ressources numériques pour l'oral de hors programme (à l'exception des outils de travail collaboratifs, messageries et réseaux sociaux et IA) est à présent bien rodé et acquis, en phase avec les pratiques professionnelles des professeurs d'histoire-géographie.

Aux côtés du jury, les appariteurs sont une pièce maîtresse du bon déroulement du concours. D'une disponibilité permanente, aussi discrets qu'efficaces, ils aident et rassurent les candidats et méritent en retour de leur part la considération pour le travail exigeant qu'ils accomplissent à leur service. Le jury tient également à remercier l'équipe de la société *Exatech* pour sa disponibilité et la mise à disposition rapide des copies numérisées. Enfin, la pleine réussite du concours dépend des relations étroites entre le jury et la DGRH, en particulier les services en charge de l'impression des sujets, de la mise en ligne des programmes du concours, et la gestionnaire du concours pour son suivi et son efficacité.

² Se reporter à la partie concernant les oraux

Pour compléter l'enrichissement que représente la lecture du rapport, le jury recommande aux candidats présents en 2025 et aux futurs candidats en 2026 d'exploiter également les deux moments possibles de rencontre avec le jury.

Le premier moment est la possibilité offerte à tous les candidats, actuels et futurs, d'assister aux oraux. Il s'agit là d'une opportunité majeure pour une pleine appréhension des attendus et des modalités de déroulement du concours. Le jury a pu constater une présence constante du public (principalement les candidats de la session en cours) aux épreuves orales et rappelle son double intérêt. Cette présence, qui peut valoriser les prestations orales des candidats destinés à exercer un métier devant un auditoire, offre aussi aux auditeurs la possibilité d'étoffer leur culture géographique, profitant d'une lecture souvent renouvelée, et parfois de haut niveau, de la géographie.

Le second moment est l'entretien avec le jury, le jour de l'annonce des résultats. Il constitue un autre moment privilégié, qui permet au candidat de revenir sur les épreuves d'admissibilité comme d'admission. Les candidats gagnent à honorer cet entretien, qui leur permet de recueillir des avis détaillés sur leurs prestations écrites et orales. Ils peuvent également se faire représenter par un tiers en suivant une procédure qui est précisée dans la convocation du candidat pour les épreuves d'admission. Le jury a pu constater et se féliciter de l'engouement des candidats pour cette rencontre, qui a donné lieu à de riches échanges conduits avec une grande bienveillance.

Même s'il n'y a pas d'automatisme d'une admissibilité d'une année sur l'autre, l'analyse des résultats montre que parmi les 28 candidats bi-admissibles en 2025, 18 ont été admis.

1. ANALYSE DES RESULTATS CHIFFRES ET DES PROFILS DES CANDIDATS

L'analyse des résultats atteste du solide niveau des candidats admissibles et des admis. Elle montre également des écarts resserrés entre les moyennes des notes par épreuve, tant à l'écrit qu'à l'oral. Les sept épreuves du concours sont toutes également exigeantes et évaluent des compétences variées dans les disciplines de géographie et d'histoire. Les candidats ne doivent négliger aucune épreuve, ni aucune question.

1.1 LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE : UN NOMBRE DE PRESENTS STABLES DEPUIS DEUX ANS

Pour la session 2025, on dénombre **349 inscrits au concours** (340 inscrits en 2024, 322 en 2023, 287 en 2022, 382 en 2021 ; 416 en 2020), ce qui confirme une stabilité après l'étiage enregistré en 2022. 145 candidats ont été présents à la première épreuve de géographie thématique et ont composé à toutes les épreuves, renforçant l'impression de stabilité depuis 2023 et 2024. Le nombre de présents non éliminés (qui ont composé aux 4 épreuves) est plus élevé depuis deux sessions, malgré des dates d'admissibilité fin février, dont le jury regrette le caractère très précoce dans l'année, au détriment d'une préparation solide des questions.

Epreuve	Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
101	3449 Géographie thématique	349	145	67	8.07	11.36	4.42	3.81
102	3450 Géographie des territoires	349	145	67	7.86	10.75	4.02	3.41
103	1262 Epreuve sur dossier	349	145	67	8.03	10.54	4.07	3.51
104	0370 Histoire	349	145	67	7.90	10.89	4.20	3.67

67 candidats ont été déclarés admissibles (4 de plus qu'en 2024), et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 33/80 points soit 8.25/20 (contre 8/20 en 2024). La moyenne des présents lors des écrits est située entre 7.86/20 (géographie des territoires) à 8.07/20 (géographie thématique) quand celle des candidats déclarés admissibles s'échelonne entre 10.54 à l'épreuve sur dossier à 11.36 /20 en géographie thématique. Aucune épreuve écrite ne favorise davantage l'admissibilité qu'une autre.

Résultats des candidats aux épreuves d'admissibilité

Epreuv e	Nb. d'insc rits	Nb. prés ents	Nb. admi ssibl es	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissib les
Géogra phie thémati que	349	145	67	8.07 (8,06 en 2022, 7,93 en 2023, 8.05 en 2024)	11.36 (10,5 en 2022, 11,75 en 2023 ; 11.16 en 2024)	4.42	3.81
Géogra phie des territoir es	349	145	67	7,86 (8,05 en 2022 8,01 en 2023 ; 7,88 en 24)	10.75 (10,81 en 2022, 11.60 en 2023 ; 11.13 en 2024)	4,02	3,41
Concep ts et méthod	349	145	67	8.03 (7,95 en 2022 ; 7,86 en 2023 .	10.54 (10,22 en 2022 ; 10,50	4,07	3,51

es de la géogra phie Epreuv e sur dossier Histoire	349	145	67	7,97 en 24) 7,90 (7,88 en 2022 ; 7,95 en 2023 . 7,77 en 2024)	en 2023 ; 11.04 en 2024) 10.89 (10,16 en 2022 ; 10,84 en 2023 ;10,79 en 2024')	4,20	3,67
--	-----	-----	----	---	---	------	------

1.2 DES EPREUVES D'ADMISSION EXIGEANTES, UN NIVEAU PLUS ELEVE DES CANDIDATS ADMIS

Les deux épreuves de géographie se déroulent à la bibliothèque de l'Institut de géographie. L'épreuve d'histoire a lieu quant à elle à la Sorbonne. Sauf indication contraire, les deux bibliothèques sont ouvertes à la visite des candidats la veille de leur passage.

Rappelons que la durée de la préparation est de six heures pour chacune des trois épreuves, les oraux impliquent de la résistance et de l'endurance de la part des candidats, tant physique que mentale. En effet, chaque épreuve dure 55 minutes, qui se décompose en un exposé de 30 minutes maximum et un entretien avec le jury de 25 minutes. La chaleur peut parfois être importante dans les salles de travail et de passage, même si cela n'a pas été le cas cette année. Il convient donc de bien se préparer et d'apporter boisson et aliments lors des oraux.

Comme chaque année, le jury veille par sa logistique et son attention à placer les candidats admissibles dans les meilleures conditions possibles.

Les résultats des candidats traduisent le niveau élevé du concours, avec des moyennes plus hautes que les sessions précédentes malgré une exigence toujours très forte.

ADMISSION - Moyenne par épreuve							
Epreuve	Nb admissibles	Nb présents	Nb admis	Moyenne des présents	Ecart- type des présents	Moyenne des admis	Ecart- type admis
Commentaire de documents géographiques	67	67	36	10.26 (8,93 en 2022, 8,94 en 2023 , 8.89 en 2024)	4.28	12.62 (11,55 en 2022, 11.28 en 2023 ; 11.76 en 2024)	3.55
Leçon de géographie	67	67	36	9.81 (8,91 en 2022, 8,87 en 2023, 9.33 en 2024)	4.13	11.81 (12,52 en 2022 ; 11.71 en 2023 ; 11.70 en 2024)	3.70
Histoire	67	67	36	9.17	4.45	12.25	3.33

(9,34 en 2022 ; 9,07 en 2023, 8.96 en 2024) ; 11,45 en 2022 ; 11.56 en 2023 ; 11.94 en 2024)

Epreuve	Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
201	2745 Commentaire documents géographiques	67	67	36	10.26	12.62	4.28	3.55
202	0375 Leçon de Géographie	67	67	36	9.81	11.81	4.13	3.70
203	3459 Commentaire de document d'Histoire	67	67	36	9.17	12.25	4.45	3.33

En commentaire de documents géographiques, les 67 candidats présents atteignent une moyenne de 10.26, bien supérieure à la session 2024 et les 36 admis sont à 12,62/20 avec un écart-type de 3.55.

La moyenne des admissibles à l'épreuve de leçon hors programme reste inférieure à 10/20, avec 9,81 mais la moyenne des admis atteint 11,81 avec un écart type des notes des admis est de 3.70.

La moyenne des admissibles en histoire est de 9.17 pour les 67 présents, mais les 36 admis atteignent dans cette épreuve leur meilleure moyenne avec 12,25/20 avec un écart type ample de 4,45.

L'analyse des résultats atteste du très solide niveau des candidats admissibles et des admis. Le seuil d'admissibilité a été établi à 33 points, soit une moyenne de 8/25 aux 4 épreuves des écrits et pour l'admission la barre a été portée à 132 points, soit 10,15 de moyenne sur l'ensemble des épreuves du concours. Le major du concours obtient 204 points, soit une moyenne de 15,6. 15 lauréats obtiennent 12 ou plus de moyenne générale.

1.3. UNE CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE DES ADMISSIBLES ET DES LAUREATS, DES PROFILS DE CANDIDATS QUI EVOLUENT PEU

Les déséquilibres dans l'origine géographique des candidats et des lauréats sont toujours importants. Les académies d'Ile-de-France et de Lyon accueillent l'essentiel des admissibles et des admis, tandis que de moins en moins d'universités semblent maintenir une préparation au concours, ainsi qu'en attestent les chiffres des admissibles comme des admis.

Origine géographique des présents et admissibles aux écrits.

Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
Académie d'Aix-Marseille	13	0	0
Académie de Besançon	1	0	0
Académie de Bordeaux	15	11	1
Académie de Clermont-Ferrand	7	5	2
Académie de Dijon	8	3	1
Académie de Grenoble	10	4	2
Académie de Lille	17	10	3
Académie de Lyon	29	17	12
Académie de Montpellier	13	4	1
Académie de Nancy-Metz	8	0	0
Académie de Poitiers	6	5	1
Académie de Rennes	16	11	3

Académie de Strasbourg	6	1	0
Académie de Toulouse	17	8	5
Académie de Nantes	7	2	1
Académie d'Orléans-Tours	6	1	0
Académie de Reims	3	0	0
Académie d'Amiens	4	0	0
Académie de Limoges	1	1	0
Académie de Nice	17	3	0
Académie de La Réunion	12	3	0
Académie de Martinique	4	0	0
Académie de Guadeloupe	3	1	1
Académie de Guyane	1	1	0
Académie de Nouvelle-Calédonie	1	1	0
Académie de Polynésie Française	3	0	0
Académie de Mayotte	3	1	0
Académie de Normandie	9	3	1
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	109	49	33

Le tableau de l'origine géographique des candidats à l'admission conforte cette impression de concentration dans deux centres géographiques, Ile-de-France et Lyon. Six académies seulement en dehors des deux centres majeurs comptent encore des admis et en très petit nombre.

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A04 Académie de Bordeaux	1	1	1
A06 Académie de Clermont-Ferrand	2	2	0
A07 Académie de Dijon	1	1	0
A08 Académie de Grenoble	2	2	0
A09 Académie de Lille	3	3	0
A10 Académie de Lyon	12	12	7
A11 Académie de Montpellier	1	1	1
A13 Académie de Poitiers	1	1	1
A14 Académie de Rennes	3	3	3
A16 Académie de Toulouse	5	5	3
A17 Académie de Nantes	1	1	0
A32 Académie de Guadeloupe	1	1	1
A70 Académie de Normandie	1	1	0
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	33	33	19

Les candidats admissibles et admis sont majoritairement titulaires d'un MASTER recherche, néanmoins 7 admis disposent d'un MASTER MEEF.

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
104 - Doctorat	3	3	3
110 - Grade Master	3	3	2
118 - Enseignant titulaire -ancien titulaire catégorie A	1	1	0
122 - Master MEEF	18	18	7
123 - Autre Master	38	38	21
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	4	4	3

Répartition par profession après barre

Agrégation externe - Géographie (EAE1000A)			
Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0010 - Elève d'une ENS	4	4	3
0082 - Etudiant en inspe en 2eme année	1	1	1
0083 - Etud.hors inspe (sans prépa)	2	2	1
0084 - Etud.hors inspe (prépa cned)	1	1	0
0085 - Etud.hors inspe (prépa privée)	6	6	3
0086 - Etud.hors inspe (prépa mo.univ)	32	32	18
0107 - Sans emploi	2	2	2
3026 - Personnel de la fonction territoriale	1	1	1
5534 - Certifié	10	10	5
5701 - Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	4	4	0
7790 - Contractuel 2nd degré	3	3	1
8430 - Contractuel enseignant supérieur	1	1	1

L'analyse de la structure par âge montre que le concours de l'agrégation externe de géographie reste un concours où les lauréats sont majoritairement de jeunes, voire de très jeunes gens. Ainsi sur 36 lauréats 20 étaient nés entre 2000 et 2002, et 7 entre 1996 et 1999 et 9 avant 1996. Si les étudiants constituent majoritairement les lauréats, le concours attire de nombreux professeurs en exercice, majoritairement certifiés qui s'inscrivent au concours et le jury les y encourage vivement. En 2025 une quarantaine de professeurs étaient présents aux écrits et un peu plus d'une quinzaine étaient admissibles. Parmi eux 5 professeurs certifiés, un contractuel du supérieur et un du secondaire ont été lauréats.

2. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

2.1. EPREUVE DE GEOGRAPHIE THEMATIQUE

« La ville anthropocène »

Remarques générales sur l'épreuve de géographie thématique de la session 2025

L'épreuve s'est traduite par une moyenne relativement haute (8,07), par un très faible nombre de copies incomplètes, et par l'utilisation de l'ensemble de l'amplitude de notes, deux excellentes copies obtenant un 19 et un 20. Ces résultats démontrent une bonne compréhension globale du sujet par les candidats et une bonne maîtrise générale de l'exercice de la composition en géographie. Cependant, des carences méthodologiques persistent. Le contexte éclairé par le sujet est rarement explicité (pourquoi cette question est-elle posée au candidat sous cette forme aujourd'hui ?). Des introductions trop courtes peinent parfois à considérer l'amplitude du sujet et à prendre le temps nécessaire du cadrage des termes. Des lacunes en géographie physique et en géographie de l'environnement mettent les candidats en porte-à-faux (explications périlleuses des perturbations climatiques, méconnaissance de la définition des îlots de chaleur et du rôle de rafraîchissement joué par les brises de mer ou de

campagne...), tout comme une insuffisante maîtrise du vocabulaire géographique. Certaines problématiques apparaissent hors-sujet, trop générales ou descriptives et ne mettent pas assez en tension le sujet.

Les exemples peuvent être davantage développés et repris d'une partie à l'autre avec un éclairage alimenté par la progression de l'analyse. Trop de candidats ont tendance à « plaquer » un exemple étudié lors de la préparation sur le sujet sans adapter le corpus de cas à la question posée. Il est contreproductif de développer exagérément un exemple, tombant dans une description récitative de peu d'intérêt, alors qu'il est bien plus pertinent de discuter l'exemple choisi dans la manière dont il illustre, totalement ou seulement partiellement, le sujet. De la même manière, l'accumulation de noms ou de références plus ou moins géographiques sans mise en perspective ou lien direct avec l'analyse est à proscrire.

Les schémas ne peuvent remplacer à eux-seuls un développement. Mieux relier la légende des croquis à la rédaction des sous-parties est aussi de nature à créer plus de cohérence entre l'expression textuelle et l'expression graphique, deux formats imbriqués en géographie. Les représentations graphiques doivent considérer l'ensemble de l'arc géographique, des tailles de villes et des échelles. Enfin, la fluidité de la rédaction, tout comme le temps consacré à la relecture, restent des éléments essentiels d'appréciation des candidats, tout comme la clarté de la présentation d'ensemble de la copie.

1. Analyse du sujet

Le sujet 2025 de l'épreuve de géographie thématique « la ville anthropocène » s'inscrit dans une actualité plurielle. Les catastrophes directement liées au changement climatique s'accumulent et affectent notamment les espaces urbains. Citons entre autres pour les seules années 2024 et 2025 les inondations à Porto Alegre ou dans les régions de Valence et de Malaga, les incendies à Los Angeles ou les canicules meurtrières à Mexico. Les espaces urbains, qui concentrent selon les estimations de l'ONU plus de 57% de l'humanité, la planète ayant franchi un palier déterminant de sa transition urbaine à la fin des années 2000, subissent donc les effets des perturbations climatiques et environnementales : phases d'« extrémisation » des climats, accroissement et combinaison des risques naturels, multiplication des îlots de chaleurs urbains, dégradation de la qualité de l'air, appauvrissement des sols, présence accrue des espèces animales en ville. Dans le même temps, les villes, bien que n'occupant que 2% de la surface terrestre consomment, selon les Nations unies, les deux tiers de l'énergie mondiale et sont responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les villes peuvent être donc considérées comme étant à l'épicentre de l'Anthropocène. Bien qu'elles accueillent des solutions innovantes d'atténuation, d'adaptation et de redirection à toutes les échelles, elles contribuent très directement aux perturbations qui les affectent. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la part des urbains dans la population mondiale va poursuivre sa progression. Si celle-ci ne croît que lentement en Europe, en Amérique et en Océanie, l'Afrique, dont le taux d'urbanisation (environ 45,5%) la place dans une situation de transition urbaine entamée mais non achevée et l'Asie, qui n'est majoritairement urbaine que depuis peu (environ 53,5% en 2025), conservent un fort potentiel de futurs urbains. Le nombre de ceux-ci devrait s'accroître d'un peu plus de 2 milliards d'individus pour approcher les 7 milliards en 2050. Le taux d'urbanisation mondial avoisinera alors les 70%.

Une connaissance de ces ordres de grandeur était attendue des candidats, tout comme la capacité à définir, de manière fine et concise, ce qu'est une « ville ». Au-delà des seuils de concentration de populations agglomérées, variables selon les États, une définition précise de ce qui distingue la ville des espaces non-urbains était attendue, associée à des références claires à des auteurs géographes, afin d'interroger ce qui est tout à la fois un qualificatif et une notion en soi, la ville anthropocène.

L'Anthropocène est une notion formalisée au début de la décennie 2000 pour qualifier une nouvelle ère géologique caractérisée par l'impact des actions humaines, celles-ci étant en capacité d'affecter le Système Terre dans son ensemble capable, de manière inédite et possiblement irréversible. Le terme fait l'objet de débats tant sur sa crédibilité géologique, notamment contestée par les stratigraphes de la Commission Stratigraphique Internationale (ICS) que sur les bornes historiques à adopter (néolithique, révolution industrielle, « grande accélération » du milieu du XX^e siècle, période post-1945) ou encore sur ses instrumentalisation possibles (domination de l'expertise sur le politique). Avec l'Anthropocène, une myriade de mots connexes sont apparus (plantationocène, capitalocène, pyrocène et même urbanocène), témoignant des représentations que véhicule ce nouveau terme, de la perception de ses causes premières mais aussi des angoisses qu'il suscite.

Les candidats ont souvent mobilisé à raison la notion de « forçage anthropique » pour qualifier les éléments qui entraînent une rupture des équilibres et un déficit d'adaptabilité à toutes les échelles. L'anthropocène est « écocide » et les villes en sont les principaux espaces-témoins.

Les agglomérations urbaines ont eu un rôle particulier dans la vulgarisation, l'incarnation voire la représentation de la notion d'Anthropocène. Le sujet mobilisait le terme sous la forme d'un adjectif (« la ville anthropocène ») amenant ainsi à plusieurs niveaux de réflexion. La ville anthropocène est à la fois une ville subissant les conséquences des perturbations environnementales, mais aussi le théâtre d'une prise de conscience sociétale se déclinant dans un ensemble de jeux d'acteurs, d'actions tactiques et stratégiques et de recompositions multiscalaires de l'espace urbain. Le libellé invitait également à personnaliser les villes touchées par les changements globaux et à penser l'unité et la diversité des formes urbaines : existe-t-il un paysage urbain ou des paysages urbains de l'Anthropocène ? Peut-on lire des mutations communes dans l'ensemble des contextes urbains ? En quoi les effets de contexte, de taille, de lieu jouent-ils à l'inverse un rôle majeur dans l'émergence de villes anthropocènes plurielles ? La ville anthropocène permet enfin d'interroger la résilience des sociétés urbaines face à des pressions multiples et répétées. Les forçages anthropiques peuvent-ils contribuer à fragiliser l'urbanité ? La transformation écologique peut-elle se nourrir de la cohésion ou de la masse critique des ensembles urbains ou passera-t-elle par la fin des grandes villes ? Finalement, de nombreux espaces urbains subissent une double peine : alors que les crises à répétition érodent fortement leur habitabilité, la fragilisation ancienne des solidarités urbaines et une méconnaissance des environnements diminuent le niveau de robustesse des urbains et la capacité de déploiement d'outils et de méthodes pour engager une transformation de l'organisation spatiale et des modes de vie.

Nous le voyons, si le terme Anthropocène n'est pas issu de la géographie, sa définition se prête parfaitement à un point de vue géographique : il évoque des dimensionnements et des échelles inédites, des rythmes et des temporalités dégradées, une recomposition profonde des systèmes spatiaux et territoriaux, un questionnement sur les modes de représentation (y compris cartographiques). Il invite à une entrée épistémologique à l'interface entre géographie environnementale, géographie du politique, géographie radicale et géographie culturelle. Il est permis de s'interroger sur l'émergence d'une « géographie de l'Anthropocène », susceptible de permettre la mise en exergue de nouveaux champs problématiques à l'instar du géo-care proposé par Michel Lussault ?

Le libellé du sujet, en trois mots seulement, supposait, de la part du candidat, un travail de réflexion préalable propre à lui permettre d'éviter certains écueils. Une lecture trop hâtive du sujet, un manque d'interrogation quant à son sens profond pouvait en effet conduire à une démarche inadaptée.

- L'un de ces écueils consistait à aborder le sujet comme s'il comportait un « et » d'association entre ses deux termes principaux ce qui a conduit de nombreux candidats à opter pour un plan présentant

sous la forme de catalogues la contribution des espaces urbains à la réalité anthropocène, puis les impacts de l'Anthropocène sur les espaces urbains. La formulation devait au contraire questionner notamment sur les possibilités de plans alternatifs ;

- Un autre était de ne pas prendre la pleine mesure de ce que représente l'Anthropocène. Ce tout d'abord dans les changements globaux qui le sous-tendent, et dont les principaux sont de nature climatique. On peut rappeler à ce propos que le terme d'Anthropocène est surtout issu des sciences de l'atmosphère, ce qui n'est pas sans lien avec les réticences qu'il suscite chez les géologues. Ensuite en ne considérant pas l'Anthropocène comme une époque à part entière autour de laquelle se développent des représentations, des politiques et qui est marquée par des questionnements politiques, sociaux et culturels sur les trajectoires de redirection écologique ;
- Un autre encore était de s'égarer dans des discours militants ou excessivement « à charge » sur la ville, en forçant le trait négatif et sans étayer suffisamment le propos dans ce sens. On peut rappeler ici que si les villes contribuent fortement aux changements globaux. Si l'Anthropocène est, à bien des égards et comme l'a proposé Stéphanie Wakefield (2021), « urbicide » (ou « urbanicide »), rendant certaines villes difficilement habitables, c'est bien également surtout en contexte urbain que sont expérimentés les aménagements écoresponsables et des politiques réparatrices. La « ville anthropocène » peut apparaître à bien des égards comme un oxymore : dans un contexte anthropocène peut-on encore parler de citoyenneté, de civilité urbaine, d'urbanité, de droit à la ville ?
- Un dernier était de se contenter d'une vision très partielle du sujet imprégnée par la *pop culture* associant la question anthropocène à la trajectoire des plus grands ensembles urbains et des plus grandes métropoles, voire des mégapoles (Dubai, Singapour, Los Angeles).

2. Forces et faiblesses des copies de géographie thématique de la session 2025

Rares sont les copies qui ont réussi à sortir d'un plan convenu consistant d'abord à présenter le poids des espaces urbains dans le dépassement des limites planétaires avant d'aborder dans un deuxième temps les conséquences des changements climatiques et environnementaux sur les espaces urbains et les réponses apportées pour une transition écologique des villes dans une troisième partie. Cette démarche était possible à la condition qu'elle s'associe à une organisation fine des sous-parties, à un fil directeur net et bien déroulé, laissant une large place à l'analyse multiscalaire et à une illustration basée sur des exemples parlants. Beaucoup de parties et de sous-parties se sont donc limitées à des démarches trop descriptives ou trop « thématiques » et ont parfois manqué l'occasion d'une réelle analyse géographique transversale. Un déficit de discussion de l'expression « ville anthropocène » a parfois amené à de longs passages sur les enjeux des villes de manière générale ou sur le passage de configurations urbaines consommatrices de ressources et d'espaces aux principes de la ville durable. De nombreuses copies se sont également concentrées sur des pans certes essentiels mais partiels du sujet, consacrant par exemple une partie voire deux parties entières aux enjeux des risques climatiques ou à une lecture socio-spatiale de la ville anthropocène sans ouvrir plus largement le questionnement. Le jury a donc fortement apprécié les copies dans lesquelles l'argumentation se développait autour d'un plan moins classique, notamment par l'élaboration, dans la partie finale, d'une typologie des villes anthropocènes.

Les hors-sujets et les exemples mal raccrochés à la problématique ont été relativement nombreux : des copies de géographie urbaine revenant de manière très générale sur l'organisation spatiale des villes européennes, des accumulations désorganisées de connaissances sur le développement durable ou sur la ville durable (rapport Brundtland, charte d'Aalborg), de longs passages sur les modèles extractivistes à partir de l'exemple de la mine de Kiruna, de la cité minière de Norilsk, ou des systèmes miniers au Chili, ou des exemples de campagnes de marketing urbain teintées de *greenwashing*. Certains cas d'études paraissent totalement décalés par rapport à la question urbaine : sous-parties abordant les petits États insulaires, la mission Racine et l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, la ZAD Notre-Dame-des-Landes ou l'île de Sein.

Les développements n'ont pas été exempts d'erreurs factuelles ou d'interprétation. La prise de

conscience de la dégradation des environnements urbains ne date pas des années 1970. L'exposé de phénomènes physiques comme les séismes, tsunamis ou éruptions volcaniques, non incarnés dans des événements spatiaux précis, interroge quant à un sujet sur la ville anthropocène. La mobilisation fréquente de l'exemple des *shrinking cities*, illustrées par le cas de Détroit n'a que très rarement fait l'objet d'une explicitation de ses liens avec le sujet. De même, des grilles d'analyse comme la dichotomie nord-sud, qui est aujourd'hui très largement remise en cause, a été très souvent mobilisée. Certaines copies sont allées jusqu'à s'égarer dans la dénonciation des projets d'aménagements à fort impact sur les écosystèmes dans des territoires ruraux, et ce sans justification par exemple des liens de ceux-ci avec une importante ville proche.

Enfin, on peut s'étonner et regretter que, dans de trop nombreuses copies, le concept d'environnement, alors qu'il a été correctement défini en introduction, soit par la suite fort mal maîtrisé, au point de l'employer comme synonyme de « milieu » ou « d'écosystème ». Il en résulte des formulations ambiguës voire erronées, nées d'une connaissance très partielle du concept, pourtant au cœur du programme du concours.

À l'inverse, les meilleures copies ont affiné la démarche de définition, en mobilisant à bon escient le concept d'environnement et en cernant et affrontant l'amplitude et la richesse du sujet.

- Elles ont interrogé l'usage du singulier (« la ville anthropocène ») pour discuter la notion de modèle : existe-t-il une organisation ou une configuration urbaine propre à l'Anthropocène ? Certes, il existe des constantes spatiales : consommation excessive d'espace et ses conséquences (allongement des distances géographiques, fortes dépenses énergétiques, persistance du zonage fonctionnel), domination de l'automobile (augmentation des flux, dépendance automobile dans les dispositifs urbains), tensions sur les ressources et faible résilience alimentaire et énergétique. Mais la ville anthropocène s'exprime très différemment en fonction des contextes historiques et géographiques, des effets de taille ou des formes d'urbanisation. Mobiliser des exemples de petites et moyennes villes situées dans des aires régionales variées a été apprécié. L'enjeu des limites était alors intéressant à discuter : où s'arrête la ville anthropocène dans son étendue spatiale ? Son fonctionnement implique une arrière-cour parfois située à distance et une segmentation des espaces urbains. Bien que le fait urbain se généralise très largement, l'Anthropocène ne s'exprime d'ailleurs pas exclusivement dans un cadre urbain. L'artificialisation est tout autant la conséquence de certains modèles agricoles ce que les candidats pouvaient évoquer en ouverture de conclusion pour nuancer une dichotomie urbain/rural trop caricaturale.
- Quelques candidats ont très bien investi une lecture des temporalités, des trajectoires et des échelles. Avec un changement climatique et une érosion de la biodiversité qui se poursuivent, les villes affrontent des fonctionnements de plus en plus dégradés et une accélération des événements extrêmes avec l'éventualité d'effets cocktail. Ces bouleversements ont des conséquences multiscalaires. Si beaucoup de copies choisissent des cas de recompositions à l'échelle des régions urbaines ou à l'échelle communale, rares sont celles qui descendent jusqu'à l'échelle microlocale montrant la dégradation des espaces publics et la recomposition des centralités, voire des conséquences visibles à l'intérieur même des îlots ou des logements. L'apport des croquis, dont on peut rappeler qu'ils ne se substituent en aucun cas à un paragraphe explicatif mais appuient la démonstration, était précieux pour démontrer la volonté du candidat de varier les échelles.
- Le sujet invitait également à évoquer les défis et les acteurs de la ville anthropocène. Les opérateurs publics, de l'État aux communes, ont été très largement identifiés. De même, plusieurs candidats ont évoqué les réactions et mobilisations sociales qui participent de sociétés urbaines anthropocènes et la nécessité d'une mise en débat démocratique sur la reconfiguration des espaces urbains. Les opérateurs privés, des entreprises aux assurances, ont été moins souvent identifiés. Le rôle des scientifiques et des universitaires dans les réflexions prospectives a également été souvent négligé : nombre de villes ont par exemple recours à un réseau de stations de mesure gérées par des laboratoires de recherche pour suivre et cartographier l'évolution des îlots de chaleur. Le sujet invitait aussi à développer la place des acteurs non

humains dans les institutions existantes ou dans le cadre de nouvelles institutions : le Parlement de Loire initié par Camille de Toledo³ à Tours en est un très bon exemple. Ce système d'acteurs assez complexe et caractérisé par un ensemble de liens verticaux et horizontaux se trouve confronté à des injonctions ou à des objectifs de plus en plus contradictoires et vecteurs de conflictualités : conflits d'usage et d'échelles, difficile synchronisation des rythmes de changement, effets rebond, interdépendances. Fait trop peu souvent convoqué, ces dilemmes apparaissent particulièrement prégnants à l'échelle d'un quartier ou d'une rue. Il devient alors essentiel de questionner et d'anticiper de nouvelles configurations urbaines, de nouveaux motifs urbains et de nouvelles modalités pour « faire ville » au nom de valeurs et de choix qui peuvent s'avérer très hétérogènes (approches urbanophiles ou urbanophobes, degré de compacité des ensembles urbains, technosolutionnisme ou frugalité...). Notons ici l'existence en France du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique », proposé par l'ADEME aux collectivités, notamment aux villes qui souhaitent gagner en durabilité en adoptant un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et qui donne l'accès au label Climat Air Energie (CAE), qui atteste des efforts accomplis.

- Le jury a particulièrement valorisé les copies rebondissant sur la dimension culturelle du sujet pour mobiliser à bon escient, en amorce ou au cours du développement, des références littéraires ou filmiques (travaux d'Alain Damasio ou de Simone Weil). Les représentations, imaginaires et récits de la ville anthropocène devaient être abordées dans le déroulé du raisonnement. Des analyses intéressantes sur le traitement médiatique de la ville anthropocène ont ainsi été menées. Plusieurs excellentes sous-parties se sont attachées à la dimension paysagère voire sensible de la ville anthropocène y compris en évoquant l'impact des paysages sonores et olfactifs. Certaines se sont penchées sur l'évolution de l'habiter et des modes de vie dans les espaces urbains dégradés en mettant en évidence des différenciations géographiques notables. D'autre part, les candidats ayant poursuivi avec discernement la réflexion épistémologique au-delà de l'introduction ont souvent pu discuter avec plus de précisions le sens du libellé. Il en est de même de ceux qui ont accompagné leurs analyses d'unités de mesure et de données chiffrées. De trop grandes imprécisions dans les statistiques et ordres de grandeur fournis ont été à l'inverse sanctionnées. Le sujet invitait à des réflexions nuancées mettant en avant la complexité des enjeux et des réponses. Les candidats explicitant les boucles cumulatives positives ou négatives à l'œuvre dans les dynamiques spatiales et dans les choix d'aménagement à l'aide de croquis et schémas ont davantage mis le sujet en perspective. Les très bonnes copies ont également affiné le jeu d'acteurs mettant en évidence le croisement des démarches descendantes et ascendantes, le tout dans des cadres normatifs et juridiques en évolution, et dans un contexte de croissance de l'écocitoyenneté.

3. Exemple d'une copie réussie

À partir du court-métrage *Wrapped* (2014), œuvre du collectif allemand Crave, le candidat introduit une bonne problématique : la ville anthropocène, produit de la modernité urbaine, engendre des environnements à la fois soutenant et menaçants pour elle-même.

Dès l'introduction, la copie se distingue par une solide problématisation, une articulation rigoureuse entre faits et concepts, et un plan clairement annoncé en trois parties.

- Une définition rigoureuse et systémique de la ville anthropocène

L'un des grands mérites de cette copie est de poser avec précision les bases conceptuelles du sujet. En s'appuyant sur Paul Crutzen pour définir l'Anthropocène comme une ère marquée par l'impact géologique de l'homme, le candidat propose une lecture systémique de la ville comme acteur et produit de cette ère. La notion de ville anthropocène est mobilisée avec rigueur : elle n'est pas seulement un espace urbanisé, mais un système territorial, un fait social total, qui engage des modes de vie, des pratiques, des flux, et des transformations profondes de l'environnement à toutes les échelles.

³ Camille de Toledo, 2021, *Le fleuve qui voulait écrire, Les auditions du parlement de Loire*, Paris, Les Liens qui libèrent, 384 p.

On retrouve une pluralité d'échelles d'analyse : globale, régionale, locale (impacts directs sur les milieux, ex. Nairobi). L'approche multiscalaire est constante, pertinente, bien illustrée. Le texte montre que l'Anthropocène ne se vit pas partout de la même façon, et que la ville constitue un marqueur privilégié de cette diversité.

- Un plan structuré, progressif et didactique au service de la démonstration

Le plan adopté par le candidat témoigne d'une maîtrise des attentes académiques en géographie. Organisé en trois grandes parties – caractéristiques de la ville anthropocène et effets sur les milieux, recompositions spatiales et crises environnementales, défis sociaux, politiques et environnementaux – il respecte une progression logique allant du concept à ses manifestations concrètes, puis à ses enjeux contemporains. Ce choix permet une montée en généralité, tout en ancrant systématiquement la réflexion dans des exemples précis et variés. Il articule de manière efficace analyse spatiale, enjeux environnementaux, et réflexion sur les sociétés humaines, rendant lisible et cohérente une problématique pourtant complexe. Ce plan est équilibré et correspond à une démarche géographique car il croise les échelles d'analyse, met en tension les concepts, et aboutit à une véritable réflexion critique sur la durabilité et les futurs possibles de l'espace urbain.

- Une argumentation très bien structurée, fondée sur des exemples empiriques solides

Cette copie est particulièrement intéressante dans son raisonnement croisé entre transformations spatiales, effets environnementaux, et recompositions socio-économiques. Chaque partie est solidement illustrée par des exemples précis et commentés :

- ✓ Brasília, ville utopique érigée au détriment de la forêt amazonienne, incarne la domination de la nature par l'urbanisation.
- ✓ Le corridor Mumbai-Delhi, analysé à partir de Philippe Cadene, montre la logique industrielle de croissance, de pollution, de densification, et l'émergence d'une urbanisation continue et floue (*edge-less city*).
- ✓ El Oued en Algérie illustre la crise environnementale induite par la mutation des systèmes de production agricole.
- ✓ La Nouvelle-Orléans, vulnérable à l'ouragan Katrina, démontre que les villes sont aussi les victimes des milieux qu'elles transforment.

Le recours à des auteurs choisis judicieusement en raison de leur expertise confère à l'analyse une grande solidité théorique. Les références sont utilisées non comme des citations décoratives, mais comme des outils d'analyse pleinement intégrés au raisonnement.

- Un texte qui aborde les défis contemporains de manière transversale et prospective

La dernière partie du devoir est tout aussi réussie que les précédentes, car elle ouvre la réflexion sur les enjeux contemporains de durabilité, d'inégalités, de résilience et d'innovation. Le candidat évoque de manière nuancée les contradictions internes à la ville anthropocène :

- ✓ D'un côté, fragmentation sociale, ségrégation, marginalisation des populations les plus pauvres (ex. Makoko à Lagos).
- ✓ De l'autre, innovations sociales et environnementales : agriculture urbaine (Détroit), métabolisme urbain (Delhi), adaptation hydrique (Lesotho - Afrique du Sud), villes résilientes.

Ces exemples ne sont pas seulement juxtaposés ; ils sont mis en relation pour comprendre la dualité du modèle urbain : entre puissance et vulnérabilité, expansion et précarité, domination et dépendance. Le texte évoque à juste titre la tension entre logique néolibérale et droit à la ville (Lefebvre), et entre production urbaine et soutenabilité environnementale.

- Une maîtrise des outils du raisonnement géographique

L'un des apports les plus remarquables de cette copie est sa qualité formelle et intellectuelle, révélatrice d'un excellent niveau :

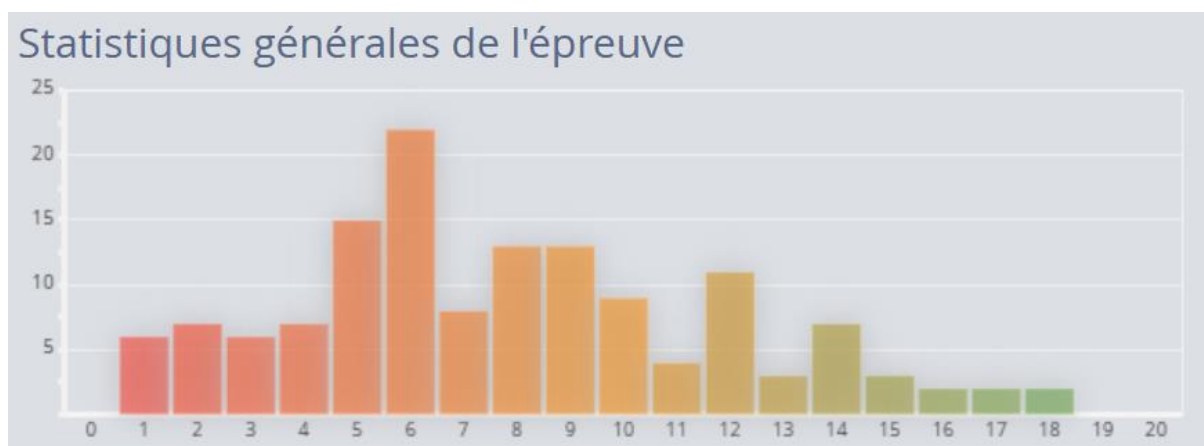
- ✓ Raisonnement multiscalaire explicite et cohérent.
- ✓ Dynamiques spatiales étudiées à travers la mobilité, la fragmentation, la transformation des usages du sol.

- ✓ Notions et concepts bien définis : urbanité, anthropocène, artificialisation, *edge-less city*, métabolisme urbain...
 - ✓ Figures et schémas intégrés dans l'analyse (Figures 1 à 5), bien commentés et contextualisés.
- L'ensemble témoigne d'une maîtrise conceptuelle, d'un esprit de synthèse, et aussi d'une capacité critique à penser la complexité du monde contemporain.

2.2. EPREUVE DE GEOGRAPHIE DES TERRITOIRES 2025

Sujet : Forêts, cerrados, pampas : des espaces politiques en Amérique latine

L'épreuve s'est traduite par une moyenne de 7,86/20, et par l'utilisation d'une large amplitude de notes (de 01/20 à 18/20).



Distribution des notes de la dissertation de géographie des territoires – session 2025

1. Les attendus du sujet

Le sujet donné au concours pour l'épreuve de Géographie des territoires, « Forêts, cerrados, pampas : des espaces politiques en Amérique latine », était l'occasion pour les candidats de démontrer plusieurs des qualités requises au métier d'enseignant, à une époque où la dimension politique des questions environnementales n'est plus à prouver. En premier lieu, on attendait de leur part une capacité à faire un pas de côté par rapport à des représentations occidentalo-centrées et appauvries de grands enjeux planétaires : il était ainsi absolument nécessaire de ne pas réduire le sujet à l'Amazonie et à ses peuples autochtones, ce à quoi on limite trop souvent l'Amérique latine dans l'espace public français. Aller au-delà d'une vision caricaturale des mutations territoriales de la région (une forêt vierge détruite par les fronts pionniers), rendre compte de sa complexité territoriale, biophysique et culturelle (le fait autochtone n'étant que l'une de ses facettes), était donc incontournable. Il fallait, dans ce sujet, donner toute leur place aux représentations portées par les acteurs latino-américains eux-mêmes, acteurs principalement urbains et dont la perception des espaces concernés varie fortement selon leur lieu de vie et le pays qu'ils habitent.

En second lieu, l'enjeu était bien d'identifier le rôle de la Géographie dans les débats environnementaux contemporains, dans les arènes publiques comme dans la salle de classe. L'absence de connaissances minimales sur les différents milieux, au profit de seules considérations socio-politiques, ne permettait pas aux candidat.e.s de porter un véritable regard géographique sur le sujet. A ce propos, on attendait donc à minima la mention de la diversité des milieux forestiers, au-delà de la forêt humide amazonienne : forêts sèches du Chaco, forêt hyperhumide Valdivienne, forêts andines soumises au froid. Si l'incapacité de la majorité des copies à localiser les Cerrados brésiliens n'a pas été pénalisée, il était difficile de

comprendre que les pampas argentines ne l'aient pas non plus été, tant ces espaces sont centraux dans la géographie agricole mondiale. De trop nombreuses copies ont ainsi systématiquement parlé des "forêt, cerrados et pampas" comme d'un tout, alors même que le sujet invitait à moduler les analyses selon les différents biomes et espaces.

Enfin, le sujet invitait à une problématisation poussée du terme "d'espaces politiques". Il était attendu que soit démontrée que cette politisation dépasse largement la condition écologique de ces espaces, donc de dépasser les seules questions de conservation de la nature ou de justice environnementale. Un très grand nombre de copies ont bien réussi cet exercice. Cependant, trop peu d'entre elles ont su montrer comment, pour un même espace, différents modes de politisation pouvaient cohabiter, depuis les appropriations territoriales locales jusqu'aux processus internationaux de sélection d'espaces à valoriser au détriment des autres (prééminence des actions pour les forêts tropicales aux dépens de la conservation des biomes non-forestiers).

1.1. Attendus en termes de réflexion et d'argumentation

Il y avait plusieurs façons de définir le terme "d'espace politique". Nombre de copies ont théorisé d'emblée la notion, par exemple à partir de définitions génériques (de Georges Prévelakis ou de Stéphane de Rosière). Cette démarche supposait immédiatement après de relier la définition aux enjeux du sujet, ancrés dans les territoires latino-américains. Une autre façon de procéder était de réfléchir à ce que seraient (et où se trouveraient) des espaces non politiques, ce qui permettait d'identifier des critères de politicité des espaces (convoitises, tensions géopolitiques, valorisations symboliques, lieux de revendications...).

Ceci dit, un attendu essentiel était que les candidats utilisent leurs compétences géographiques essentielles pour localiser, situer, mesurer tous les éléments spatiaux nécessaires à un traitement correct du sujet. Ici, il s'agissait de décrire simplement ces espaces selon les catégories classiques de la géographie : variation des densités de peuplement, niveaux d'enclavement, description rapide des semis urbains, forme des réseaux de communication, distances aux capitales. Trop de copies développent des argumentations déconnectées des formes spatiales et oublient donc d'argumenter en géographes, c'est à dire d'expliquer tout ou partie des processus observés sur la base de constats territoriaux. Par exemple, la capacité d'un espace à être le théâtre d'activités illégales ou de processus de dissidence politique dépend bien évidemment - entre autres - de la nature de son couvert végétal ou de sa topographie.

1.2. Attendus en termes formels et méthodologiques

Sur le plan méthodologique, de nombreux conseils peuvent être apportés. L'introduction constitue un élément à travailler particulièrement. Des accroches pertinentes peuvent mobiliser des éléments de l'actualité (intensité des incendies, des références culturelles ou des actualités de la géographie comme des interventions au FIG 2024 en lien avec le sujet). Sur ce sujet il était attendu avant tout une définition simple et claire des trois biomes, assortis d'un cadrage spatial. Idéalement, ceux-ci pouvaient être localisés dans un premier croquis ou dans un croquis de synthèse. Toujours dans l'introduction, une différenciation des enjeux de ces trois biomes est également attendue. La problématisation reste souvent artificiellement complexe et ne reflète pas toujours un vrai problème. Le plan doit en découler naturellement et ne doit pas être décorrélié de celle-ci.

Un grand nombre de copies peinent à structurer le développement. Les sous-parties ne sont pas toujours annoncées et les transitions souvent inexistantes. Rappelons qu'à l'intérieur des

sous-parties, une structuration en paragraphes permet d'amener un raisonnement clair sur le sujet. Pour ce raisonnement, il convient d'être progressif et de partir des idées les plus simples (type de végétation, variation des densités de peuplement, niveaux d'enclavement...) pour aller vers la complexité. Lorsqu'une notion est introduite (déforestation, extractivisme, gouvernance...), il convient de la définir, même de manière succincte.

Les acteurs étaient également au centre du sujet, en relation avec la notion d'espaces politiques. Or la seule échelle des Etats est trop souvent convoquée. Sur ce sujet, il était recommandé d'aller de l'acteur individuel ou local (coopérative villageoise, militant d'ONG...), jusqu'à l'acteur collectif comme les institutions internationales (ONG, ONU...), sans oublier les échelons intermédiaires. Il convient d'être précis et d'éviter les généralités qui gommement toute nuance locale (les peuples autochtones, les paysans sans-terre, les grandes entreprises...). En ce sens, le jeu d'échelles est peu mobilisé dans les copies, l'échelle restant floue (les forêts) ou étatique. Il convient par exemple de montrer qu'à l'échelle de l'Amazonie, de nombreuses nuances locales peuvent venir contredire ou nuancer ce qui peut s'observer à une échelle plus large. De même, certaines copies sont parvenues à replacer les enjeux de ces biomes, à une échelle mondiale, que ce soit pour les enjeux de préservation, les enjeux commerciaux...

La qualité des exemples est également un indicateur important de la capacité à traiter le sujet. Rappelons qu'il n'est pas attendu une succession de courts exemples séparés par des virgules, mais un choix, par le candidat, d'un exemple précis à l'appui de son argument. Ces exemples doivent être variés (beaucoup de copies ont limité leurs exemples au Brésil ou à l'Amazonie, à la Guyane et au Costa Rica), tant en termes de localisation que d'échelle. Ils doivent également être spatialisés dans une démarche géographique.

Les croquis constituent un élément attendu. Sur la forme, quelques recommandations de base méritent d'être répétées. Ces croquis doivent comporter un titre, une légende organisée, une échelle, une orientation... Leur réalisation est souvent sommaire. La nomenclature ne doit pas être omise. Sur ce sujet, un figuré ne pouvait donc regrouper à la fois forêts, cerrado et pampa. L'enjeu du sujet était justement de les distinguer et de les croiser avec d'autres éléments. Le croquis de synthèse - bien que difficile pour ce type de sujet - est rarement convoqué alors qu'il permettait une réflexion intéressante. Les croquis, tout comme les exemples, gagnent à être à plusieurs échelles et dans des localisations variées. Les croquis appris et plaqués (métropole de São Paulo, Salmoniculture au Chili, canal de Panama...), desservent plus la copie qu'elles ne la servent. Il convient de privilégier des croquis simples, en relation avec le thème traité dans la section de la copie. Enfin, toute production graphique doit être intégrée et commentée dans le texte.

Les références à des lectures sont enfin attendues. Le simple nom de famille d'un géographe ne met pas en valeur les lectures du candidat. Dans l'absolu, le prénom et nom, le titre de l'article et sa source conviennent d'être cités. Une brève épistémologie des travaux sur les forêts et l'Amérique latine a été effectuée dans l'introduction par certains candidats, ce qui a été valorisé. Dans le développement, il convient plutôt de citer des travaux récents et en relation avec le sujet. Certaines copies ont ainsi cité à profit des articles récents issus de *Géoconfluences*, *Etudes caribéennes* ou encore de la revue franco-brésilienne de géographie *Confins*. Ces articles ont permis de développer des exemples précis, spatialisés et originaux. Pour réaliser des croquis, plusieurs copies se sont appuyées sur les images satellites avec repères du site *Géoimage* du CNES.

1.3. Eléments valorisés dans les copies

Les bonnes copies sont d'abord celles qui ont pu compter sur des définitions et des localisations

correctes des biomes mentionnés dans le sujet, au moins deux leurs grands traits. Au-delà, ont été valorisés les devoirs prêtant une attention aux dimensions transcalaires du sujet, et tout particulièrement aux liens entre pratiques quotidiennes dans ces espaces et enjeux de représentation internationale. La mention à la fonction de géosymbole mondial de l'Amazonie, et ses effets en termes d'occultation des enjeux des autres biomes, a été particulièrement appréciée. La caractérisation des espaces concernés en tant qu'espaces partiellement ruraux et agricoles était nécessaire, et a permis aux bonnes copies de ne pas traiter le sujet que sous l'angle trop restrictif de la destruction des milieux naturels. Enfin, le jury a particulièrement apprécié les copies mentionnant les différentes acceptions possibles du terme "d'espace politique", depuis un focus sur les conflits qui les structurent à leur place dans la géopolitique environnementale internationale, en passant par les négociations qui se tissent entre pouvoir central et marges nationales.

La capacité des candidats à distinguer l'emprise spatiale des biomes (c'est à dire une zone où le potentiel de végétation est homogène) et l'occupation du sol (état réel de l'état de surface) a été la clé de lecture pertinentes de la modification réelle de ces espaces. Ainsi, les Pampas argentines sont dans leur immense majorité transformées par l'agriculture, soit pour la production de grains, soit pour la production de fourrages plantés. Alors mêmes qu'elles constituent les espaces les plus modifiés (plus que les Cerrados ou que les forêts), il était bienvenu de noter qu'elles ne sont l'objet de presque aucune préoccupation en termes de conservation, et n'abritent presque aucun parc national dédié à leurs formations herbacées.

Bien que la typologie ne soit pas un exercice obligatoire des dissertations et que certains sujets ne s'y prêtent pas, les copies qui s'y sont essayé ont notablement enrichi leur argumentation. Placée en milieu de raisonnement et non à la fin, une typologie permettait de valoriser les capacités du candidat à différencier les situations observables et à en expliquer les raisons. Une typologie croisant degrés d'enclavement au sein des territoires nationaux, visibilité internationale pour la conservation et rôle dans les économies nationales était par exemple tout à fait pertinente.

2. Points de vigilance

2.1. Les erreurs et biais de lecture les plus graves

Le point qui a le plus surpris le jury est la permanence, dans un trop grand nombre de copies, d'une vision exotisante de l'Amérique latine. A la façon dont celles-ci ont traité le sujet, on comprend qu'elles résument les enjeux environnementaux de la région au Bassin Amazonien, au sein de ce bassin aux seules forêts humides, et au sein de ces forêts humides aux seuls autochtones. Une telle approche revient à se contenter de véhiculer des représentations tout droit sorties de l'époque coloniale. Sans restitution de la complexité sociale, territoriale et biophysique des trois biomes mentionnés, il était impossible de dépasser cette vision passéiste : le sujet invitait à faire preuve de nuance et à démontrer que bien d'autres biomes que la forêt amazonienne humide sont habités et objets de conflits, que les populations de ces territoires sont le fruit de processus migratoires complexes que leurs identités sont diverses.

De façon similaire, il est surprenant que des candidats pourtant formés aux questions environnementales et à la question du politique relaient de façon a-critique le paradigme du développement durable et les conceptions apolitiques de la crise environnementale. Ainsi, un grand nombre de copies ont structuré leur réflexion en présentant de façon successive conflits d'usage des ressources puis politiques internationales de conservation, comme si les secondes correspondaient à une véritable "réponse" de la communauté internationale à la mauvaise

gestion environnementales d'acteurs latinoaméricains supposément irresponsables. Il fallait rendre mieux compte des enjeux en montrant l'entrelacement des facteurs locaux, nationaux et internationaux de dégradation des milieux, le rôle des consommateurs des Nords, celui des entreprises transnationales dans la violence générée autour de l'extraction des ressources naturelles, mais aussi le rôle controversé de l'aide internationale pour la conservation. Ces erreurs de lecture s'accompagnent d'une absence de maîtrise du vocabulaire des politiques publiques environnementales, les notions de protection, de préservation, de conservation étant souvent utilisées de façon interchangeable.

L'incapacité de la grande majorité des copies à définir correctement les trois biomes a été un motif supplémentaire d'inquiétude (au-delà de la localisation, elle aussi très approximative dans la majorité des copies). Cette déficience définitionnelle s'est doublée d'un manque de connaissances de base, notamment sur la diversité des types de forêts. Ces connaissances ne sont pas que des éléments encyclopédiques de localisation, mais bien la matière incontournable d'une réflexion complexe en géographie. Enfin, la personnification des espaces revient régulièrement, masquant de fait les acteurs, la diversité de leurs intérêts et de leurs stratégies.

De toute évidence, beaucoup de copies n'ont pas pris le temps de la réflexion pour bâtir une problématique et une argumentation adaptées. D'où une série d'erreurs simples à corriger : le simple fait d'être habité ne fait pas d'un espace un espace politique ; il ne pouvait être question de confondre « espace politique » avec « espace soumis à des politiques d'aménagement » ; on ne peut plus dire aujourd'hui que l'Amazonie est le "poumon de la planète" sans critiquer ce discours simplificateur ; les autochtones ne sont pas les seuls habitants des forêts.

Enfin, les réalisations graphiques, qu'elles soient intermédiaires ou de synthèse constituent des éléments incontournables du discours sur l'espace et de l'analyse de ses dynamiques, raison pour laquelle elles demeurent un exercice attendu dans le cadre de l'épreuve de dissertation de l'Agrégation de géographie. Le jury a pu déplorer tout à la fois le manque ou l'absence de soin, les erreurs grossières de localisations, et surtout l'absence trop fréquente de dimension argumentative des croquis et schémas produits.

2.2. Les difficultés liées à une insuffisante maîtrise méthodologique de l'exercice

Si le jury a lu de bonnes et très bonnes copies, il a également relevé des lacunes méthodologiques assez importantes dans de nombreuses copies. Tout d'abord, un certain nombre de copies ne traitent pas, ou pas suffisamment, le sujet. Si quelques rares copies tombent dans un hors-sujet, le jury a surtout relevé des situations de "placage", à savoir des candidats qui reproduisent des problématiques, des plans et des analyses répondant à un autre sujet, les forêts, cerrados et pampas devenant alors très secondaires. Il a ainsi été courant de lire de longs développements sur la mondialisation agricole, de longs passages sur l'exploitation des ressources naturelles (pas toujours liées aux forêts, cerrados et pampas) ou encore des paragraphes sur les dynamiques de peuplement non reliés au sujet. Un sujet de dissertation implique de mobiliser des connaissances larges étayées par la lecture d'ouvrages, mais il faut parvenir à adapter ces connaissances au sujet posé.

Le jury a également été étonné par la mobilisation des exemples. L'écueil principal était de ne traiter que des forêts et quasi exclusivement de la forêt amazonienne. En général, les copies mobilisaient trop peu d'exemples précis, référencés et pertinents. En effet, de nombreuses copies se contentent de très courts exemples, en une phrase ou deux. Une dissertation d'agrégation suppose de s'appuyer sur des exemples précis, mobilisant des chiffres, spatialisés et relativement longs pour pouvoir alimenter une analyse et surtout illustrer les arguments

défundus. Les exemples étaient aussi peu variés, en thèmes et espaces traités. Au-delà des traditionnels exemples sur l'Amazonie brésilienne, le tourisme au Costa Rica et la Guyane, certaines copies montrent des difficultés à mobiliser d'autres exemples. Le jury s'étonne aussi de la faible mobilisation de références, d'autant plus pour une question au programme depuis plusieurs années. Si certaines références sont souvent revenues, l'ensemble montrait malgré tout un manque de références précises issues de la littérature scientifique, en particulier des articles. Nous attirons également l'attention sur le *name dropping*, encore présent dans des copies, mais n'apportant rien de concret ou d'abouti à l'analyse menée. Il semble préférable de mobiliser une référence très bien maîtrisée et précise par sous-partie que de mobiliser un nom de géographe à chaque notion mobilisée. Le jury a apprécié la mobilisation d'exemples issus de la littérature ou du cinéma, qui, utilisés de manière ponctuelle, sont de très bons compléments ou peuvent faire des accroches pertinentes.

Si la très grande majorité des copies intégraient des croquis, nous avons constaté, comme pour les problématiques et exemples, une tendance à plaquer des croquis peu pertinents pour le sujet (métropole de Sao Paulo par exemple). Peu de copies présentent un croquis de synthèse, qui permettait notamment de localiser les forêts, cerrados et pampas. Comme pour les exemples, l'inflation de croquis peu pertinents est plus préjudiciable que trois très bons croquis qui traitent du sujet et qui sont bien reliés aux exemples présentés dans le développement. Le jury a également noté des fragilités méthodologiques dans la réalisation des croquis, mais aussi des erreurs de localisation, des fautes sur les toponymes qui pénalisent les croquis présentés.

2.3. Quelques conseils pour se préparer à la dissertation de géographie des territoires

Une question d'agrégation se prépare avec de multiples outils et le jury encourage les candidats à diversifier leur approche des questions au programme. Les manuels demeurent des outils indispensables, qui permettent notamment de bien cadrer les questions. Il semble cependant à la lecture des copies que même la lecture de l'ensemble des manuels disponibles sur la question n'a pas été suffisamment maîtrisée. Ceci dit, les manuels ne peuvent suffire pour préparer une question d'agrégation. Il est en effet nécessaire de mobiliser une littérature scientifique plus large, au moins francophone. Nous invitons fortement les candidats à travailler des exemples issus de la littérature scientifique et de travailler des exemples larges, qui peuvent servir pour plusieurs sujets. La mobilisation de conférences a aussi été appréciée, comme celles du FIG.

Si les questions d'agrégation appellent des connaissances précises sur une question, comme ici l'Amérique latine, certaines copies montrent aussi des difficultés dans l'utilisation du vocabulaire et des notions géographiques générales, dont certaines étaient ici incontournables. Des confusions entre protection, conservation et préservation ont souvent été relevées par exemple. Nous encourageons donc également les candidats à travailler le vocabulaire géographique, à l'aide de dictionnaires et de ressources en ligne, afin de pouvoir mener des dissertations précises.

Pour ce type de question, les candidats devaient pouvoir mobiliser un grand nombre d'exemples relevant de champs de recherche et de thèmes très variés : conservation, agriculture, lutte armée, aménagement du territoire, gouvernance mondiale de l'environnement, conflits pour la terre... La préparation de ce type d'exercice suppose donc une capacité à tisser des liens entre tous ces thèmes, et donc à ne pas préparer la question au programme sous forme de "silos" déconnectés les uns des autres.

3. Piste pour le traitement du sujet

Une très bonne copie propose comme accroche en introduction une table ronde du FIG avec Cécile Faliès, Emma Andrieux et des pompiers chiliens à propos des "méga-feux" liés au changement de couvert forestier au bénéfice du pin et de l'eucalyptus en plantations industrielles. Ces changements provoquent des conflits entre grandes entreprises comme ARAUCO, Etat-chilien et petits producteurs. Elle lie ainsi évolution des biomes, acteurs aux pouvoirs issus de différentes sphères et rivalités, le tout en relation avec la recherche la plus récente. Cette accroche riche permet d'affiner la définition des termes du sujet, forêt, cerrados et pampa étant clairement localisés et identifiés en tant que biomes ou écotones. La copie évoque la diversité de ces espaces en termes de pratiques, de dynamiques mais aussi d'acteurs. La notion d'espace politique est définie à la suite selon ses différentes acceptions. Le sujet est spatialement cadré, tant d'un point de vue politique sur les Etats de l'Amérique latine, que d'un point de vue environnemental sur les biomes qui y sont présents. La copie évoque plusieurs enjeux autour de la mise en valeur, l'exploitation des ressources ou la justice environnementale.

La problématique propose d'interroger les différentes formes de gestion de ces espaces, tant par des pouvoirs publics que par différents types d'acteurs, ce qui génère conflits et rapports de domination, dans un contexte d'inégalités sociales et d'anthropocène. Le plan propose de suivre cette problématique en étudiant la gestion publique, les relations entre différentes sphères de pouvoir au sein de ces espaces, puis les rapports de domination. Chaque partie est structurée et annonce explicitement ses sous-parties. La copie entame son développement par une idée simple mais peu mentionnée : les limites politiques des Etats ne correspondent pas aux grandes unités géophysiques (division de l'Amazonie entre 9 états, cerrados partagés entre le Brésil mais aussi partiellement avec le Paraguay et la Bolivie...). La copie ne limite pas la forêt à l'Amazonie, en évoquant par exemple le bouchon du Darien.

Les différentes formes de mise en valeur de ces espaces sont évoquées (cultures du soja, extractivisme...). Le sujet est traité également dans sa dimension dynamique avec le déplacement du front du soja. Les références scientifiques émaillent le propos (Atlas de l'Amérique latine chez Autrement, travaux de Martine Guibert...). Un premier croquis permet de replacer ces éléments à l'échelle continentale (localisation des biomes, dynamiques des front agricoles...) tout en les réinscrivant à une échelle mondiale avec les flux d'exportation du soja dans les différentes zones du monde. La copie n'omet pas la dimension paysagère, les gradients de biodiversité. La tension entre exploitation touristique et préservation conclut cette partie.

La seconde partie propose de réfléchir à ces espaces dans la dimension de coopération et compétition économique, sur le champ de la protection environnementale puis enfin des tensions autour des activités illégales. La copie réfléchit sur l'exploitation sylvicole en lien avec les travaux de laboratoires de recherche. Les exemples sont précis sur les richesses générées au regard du PIB des différents pays. Un jeu d'échelle intéressant est mené pour montrer comment les coopérations environnementales s'articulent de l'échelle locale à la gouvernance internationale (Conférence de Copenhague en 2009, Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal en 2022...). Enfin la troisième sous-partie s'intéresse au cas du narcotrafic à la frontière entre Colombie, Venezuela et Equateur. La dimension géopolitique est clairement évoquée autour des ruptures diplomatiques liées aux difficultés de gestion de ces trafics. Des références scientifiques issues notamment d'articles sur *Géococonfluences* illustrent cette partie.

Enfin la dernière partie aborde les rapports de domination dans le cadre de la gestion énergétique au sein de ces espaces, en se basant sur les travaux de Sébastien Velut. La marginalisation des minorités socio-ethniques est finement étudiée au travers de la question

de la possession des titres fonciers. La conclusion répond dans un premier temps à la problématique en résumant en quoi ces espaces sont politiques dans les différentes acceptions du terme et ouvre sur une évolution épistémologique avec l'analyse de ces espaces à l'aide de la télédétection. Même si la copie n'est pas parfaite car elle aborde peu d'exemples dans la Pampa par exemple, elle propose un raisonnement structuré et progressif, autour d'exemples précis en relation avec des travaux de géographes sur ce sujet.

2.3. EPREUVE SUR DOSSIER

Remarques générales

- *L'esprit général de l'exercice*

L'épreuve sur dossier demeure la moins bien maîtrisée des quatre épreuves écrites par les candidats. Le jury relève une très inégale maîtrise des attendus de l'exercice, quelle que soit l'option choisie. Un trop grand nombre de copies restent bien trop allusives sur les documents qui sont pourtant au principe même de l'exercice. L'épreuve sur dossier nécessite de contextualiser, de décrire et d'analyser les documents de manière précise, en les croisant, afin de construire une argumentation progressive au fil des quatre questions posées, et de traiter le sujet dans son ensemble. Le jury souhaite que les candidats fassent l'effort d'une lecture attentive des documents, fournissent une analyse croisée de ces derniers, adoptant un recul critique, interrogeant les sources, les échelles ou encore les indicateurs choisis dans les composantes du dossier. Il s'agit également de faire preuve d'un positionnement réflexif sur les méthodes et outils mobilisés pour produire un savoir scientifique.

L'épreuve sur dossier permet d'évaluer la capacité des candidats à confronter un nombre important de documents et à proposer, à partir de cette confrontation, des analyses synthétiques. L'exercice permet ainsi d'apprécier la maturité des candidats vis-à-vis du document, soit une compétence professionnelle fondamentale pour un enseignant, travaillée tout au long du parcours du candidat, notamment en master. Le document, dans le cadre de l'exercice, n'est en effet pas une illustration qui viendrait exemplifier une idée générale dans une dissertation : il est le point de départ de la réflexion, dans une logique de construction essentiellement déductive. Là réside une première forme fréquente de détournement de sujet : la dissertation sur documents.

Il est attendu des candidats une capacité à contextualiser les documents, leurs auteurs, pour démontrer une solide connaissance de la discipline, de son histoire et de ses débats épistémologiques contemporains. Ces connaissances sont seules à même de permettre au candidat d'identifier et d'explicitier les choix réalisés dans la composition du dossier documentaire. En effet, un dossier de documents n'ambitionne jamais d'aborder de manière exhaustive la thématique érigée en sujet. Composer un dossier de documents repose sur des choix délibérés, avec éventuellement des manques assumés. Il s'agit pour le candidat de saisir et de rendre compte de la cohérence de la construction du dossier, pour mieux en percevoir les approches volontairement non abordées. Là réside une part de la dimension critique de l'exercice.

Commenter est un exercice difficile, qui requiert d'« ajouter de la valeur » aux documents et non de simplement les reprendre, de les paraphraser ou de les glisser dans une démonstration théorique. Un commentaire ne peut pas se résumer à un simple prélèvement d'informations dans les documents comme trop de copies le donnent à voir. Il ne s'agit pas non plus de faire simplement une synthèse de documents qui reprendrait leur contenu pour dresser un bilan de « ce qui a été dit » sur le sujet. Commenter en géographe exige notamment de porter un intérêt particulier à l'organisation, au fonctionnement et à la représentation des espaces dans une perspective dynamique et dans une diversité de contextes et d'échelles. La question de l'appropriation, qui fait de l'espace un territoire habité, aménagé, gouverné par des acteurs, participe également d'une analyse fondamentalement géographique. Des connaissances extérieures au dossier, bien choisies, permettent d'approfondir et de mettre en

perspective l'approche critique des documents. Il est donc possible et même souhaitable de mobiliser des connaissances personnelles. En revanche, cela ne doit pas mener à s'écarter du sujet, pour glisser vers une thématique ou un objet d'étude mieux maîtrisé, et ainsi détourner le sujet.

De même, les citations mal maîtrisées et mal exploitées dévalorisent les copies. L'enjeu de l'épreuve n'est pas d'étaler des connaissances mais de mener une réflexion géographique mesurée, pertinente et problématisée. Ainsi, il est très maladroit et inutile de faire référence à des auteurs sans véritable intérêt avec le sujet ou pire, de citer un auteur que l'on associe à un seul mot sans aucune explicitation ni contextualisation. Citer un auteur ou un ouvrage/article n'a d'intérêt que si cela permet au candidat de construire son argumentation et de contextualiser épistémologiquement la réflexion en évitant de faire dire à un auteur ce qu'il ne dit pas. Se contenter d'écrire le nom d'un auteur, géographe ou non, entre parenthèse en fin de phrase ne fait pas progresser la réflexion.

Un autre écueil à éviter réside dans les jugements de valeur. L'épreuve doit permettre de proposer une argumentation construite sur des faits, et non d'entamer un débat polémique, parfois idéologisé. La copie n'est pas une tribune d'expression d'opinions ou de convictions personnelles. Il convient de s'en tenir à faire dialoguer les pensées exprimées dans les documents et de les mettre en contexte pour mieux les mettre en perspective.

En outre, le jury tient à rappeler qu'il accorde une grande importance à la qualité de la langue et au respect de l'orthographe. Lors d'un concours de recrutement d'enseignant, il est attendu des candidats une très bonne maîtrise de la langue française et une grande clarté d'expression. L'expression doit être fluide et correcte, l'écriture lisible et la copie soignée. Les candidats sont donc invités à privilégier des phrases courtes à la structure grammaticale simple, utiliser un vocabulaire précis et approprié, limiter les adverbes et connecteurs à ceux qui sont vraiment utiles, éviter les ratures et annotations. Le verbiage et les formulations ampoulées doivent être absolument bannis. La sobriété et la pertinence valent mieux que les formulations creuses. Il est recommandé de réserver un temps à la relecture avant la fin de l'épreuve.

Cette épreuve propose un choix au candidat, entre trois options aux orientations clairement identifiées : l'option A propose des sujets avec une forte dimension épistémologique, l'option B propose des sujets centrés sur des objets de géographie environnementale, l'option C propose des sujets mobilisant les processus et débats d'aménagement. Le point commun à ces trois entrées est de s'inscrire résolument dans une approche géographique. Ainsi, il est fréquent que les sujets de l'option A invitent à réfléchir sur le positionnement de la géographie dans les sciences sociales, pour évaluer la spécificité de ses approches et de ses apports ; les sujets de l'option B invitent à réfléchir aux multiples dimensions (physiques, économiques, sociales, territoriales...) des processus environnementaux ; les sujets de l'option C appellent une bonne connaissance des échelles et des processus d'aménagement pour mieux en saisir les incidences territoriales. Ces trois orientations visent à tenir compte des trajectoires de formation initiale des candidats, en permettant à chacun de valoriser ses acquis. Il est important pour les candidats d'avoir en tête les orientations de chacune des trois options afin d'appréhender la logique de conception des sujets.

- *Le questionnaire*

Le questionnaire est organisé de manière à guider une réflexion progressive sur les enjeux du sujet. Le jury rappelle qu'il attend une démonstration globale articulée autour des quatre questions posées, et non une simple succession de réponses traitées indépendamment les unes des autres générant des répétitions. Chacune des questions constitue un jalon dans la réflexion. Comprendre la progression du questionnaire participe de la compréhension du dossier de documents fourni, et plus largement du sujet. Les copies doivent donner à voir une cohérence d'ensemble. En cela, il est habile de proposer des transitions entre les questions car cela permet au candidat d'explicitier l'articulation entre les questions et donc l'organisation

générale de sa copie.

- *Une introduction générale non obligatoire, mais une forte attente de définition problématisante*

Le sujet et les questions sont là pour guider la lecture et l'analyse des documents. Ils doivent impérativement donner lieu à un véritable travail préalable de définition des termes et d'explicitation de leurs enjeux. Comme cela a déjà été dit dans les rapports précédents, il n'est pas obligatoire de rédiger une introduction liminaire. En revanche, aucune copie ne peut faire l'économie d'une présentation du corpus documentaire, de manière synthétique, qui est un attendu de l'épreuve. Les longs tableaux présentant les documents un par un sur plus de deux pages sont à proscrire, tout comme l'énumération linéaire des documents avec leur titre et leur source. En revanche, une présentation thématisée, procédant par regroupement de documents, implique d'emblée une problématisation du dossier et la capacité de croisement et de mise en regard des documents.

Il est également attendu un réel travail définitionnel. Définir les termes du sujet ne doit pas se cantonner à l'accumulation de définitions de termes pris isolément. Seul l'exposé des articulations et des liens entre les termes du sujet permet d'entrer dans celui-ci et de problématiser son traitement. Cette problématisation ne doit pas se contenter de paraphraser les 4 questions posées dans le sujet en en reprenant simplement les termes sous forme interrogative. Au contraire, les bonnes copies sont celles qui parviennent à énoncer un fil directeur d'ensemble qui permette de révéler la cohérence sous-jacente des questions du sujet.

Les meilleures introductions générales comportaient les éléments suivants :

- Intérêt scientifique du sujet, place du thème dans la réflexion disciplinaire ;
- Définition des termes clefs ;
- Délimitation du sujet ;
- Présentation problématisée du corpus documentaire.

Toutefois, un grand nombre d'introductions demeurent fragiles voire artificielles.

Certaines copies choisissent de ne pas réaliser une introduction générale et distillent les questionnements et définitions problématisantes au fil de la copie en rédigeant de courtes introductions pour chaque question, ce qui est parfaitement recevable. Il revient au candidat, en fonction du dossier documentaire et des questions posées, de choisir l'approche qui lui semble la plus adéquate, en considérant les attentes générales de l'épreuve.

- *La production graphique*

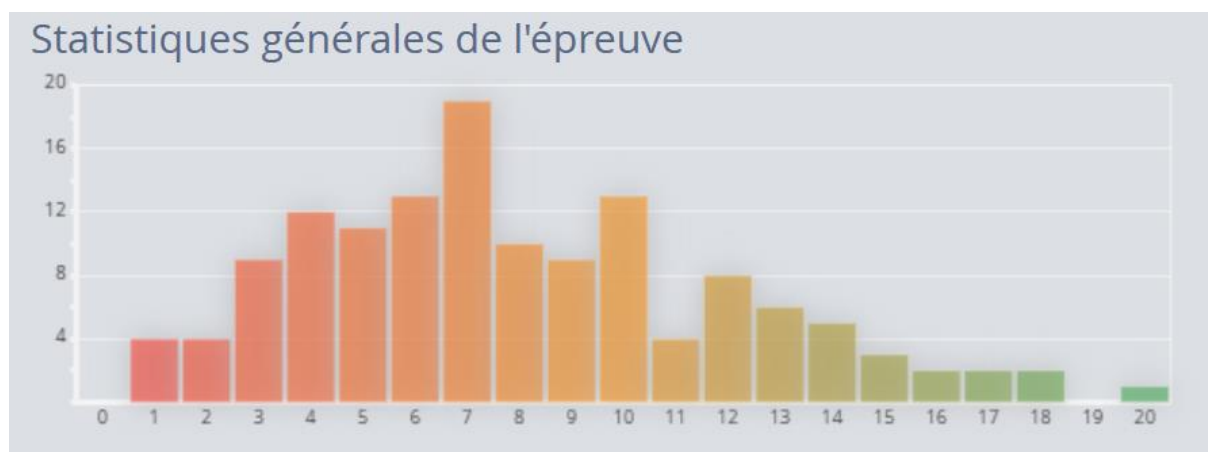
La réalisation d'une production graphique est obligatoire. Une copie qui ne contient aucune production de ce type est sanctionnée. Le jury apprécie la qualité et la pertinence de la production au regard du propos développé. Les simplifications excessives relevant davantage de la paraphrase des documents que de l'analyse et de la démonstration sont à éviter au profit de réalisations graphiques construites, organisées et hiérarchisées qui appuient l'argumentation d'ensemble. Dans son appréciation de la production graphique, le jury est attentif au respect des règles de la sémiologie graphique, à la lisibilité et la qualité globale de la réalisation.

Le jury attire l'attention des candidats sur la fréquente pauvreté des productions graphiques proposées. Les organigrammes sont souvent indigents. Quant aux croquis, ils sont bien trop souvent décevants, et se cantonnent à une paraphrase d'un document du dossier, voire à des exemples plaqués, totalement décontextualisés de la réflexion. Quelques rappels formels s'imposent : il convient d'être rigoureux sur les localisations ; l'illustration doit être légendée, ce qui est heureusement souvent le cas dans les copies ; la production doit être, si nécessaire, orientée. On constate globalement le souci de travailler les légendes qui sont ordonnées voire problématisées. En revanche la mise en œuvre graphique est souvent maladroite et de

mauvaise qualité, sans perspective, ni respect des échelles ou de la sémiologie graphique de base en géographie.

Le jury est attentif à toujours inclure dans le dossier plusieurs documents (de nature variée - texte, photographie, carte, schéma, etc.) pouvant aisément servir de support à une production graphique personnelle. Il est, de ce fait, préférable de réaliser la ou les productions graphiques en s'appuyant sur les documents du dossier. Le candidat doit néanmoins veiller à ne pas tomber dans le piège de la paraphrase. Il ne s'agit pas simplement de transcrire en langage graphique des informations contenues dans un texte, il s'agit toujours d'apporter une valeur ajoutée au document, par exemple en complétant les informations du document (contenus, notions), en contextualisant les éléments représentés (par exemple en faisant varier les échelles spatiales et/ou temporelles), ou encore en introduisant ou explicitant des facteurs qui permettent de répondre aux questions *pourquoi* et *pourquoi ici et pas ailleurs*.

Les productions graphiques réalisées à partir d'autres connaissances ou exemples que ceux évoqués dans le dossier sont possibles à partir du moment où elles ne sont pas « plaquées ». Un minimum d'adaptation (de la légende, du titre, du vocabulaire) est donc requis afin de mobiliser avec pertinence des connaissances extérieures, c'est-à-dire en les intégrant au travail de commentaire de documents réalisé. Force est de constater que cela est rarement le cas, ce qui pénalise les candidats optant pour cette solution plus qu'elle ne valorise leur copie.

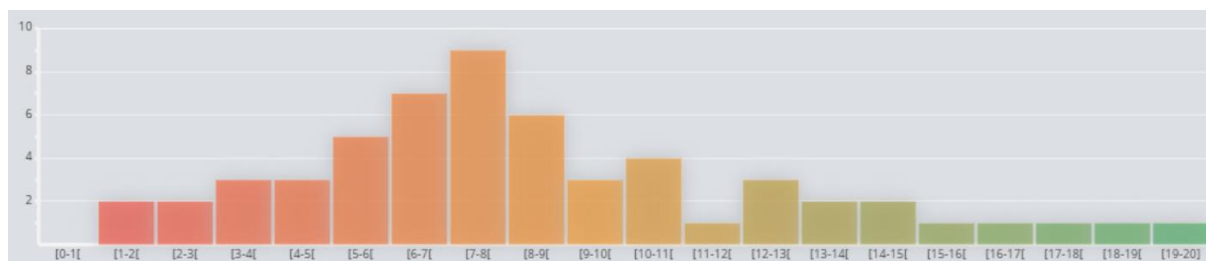


Distribution des notes de l'ESD (trois options confondues) - session 2025

Option A : « ESPACE, TERRITOIRE, SOCIETE »
Sujet : La mobilité, objet géographique

- *Remarques générales*

L'option A a été choisie par 58 candidats. La moyenne de l'épreuve est de 8,05, avec une note maximale de 20/20 et une note minimale de 01/20.



Distribution des notes – ESD option A session 2025

La très grande majorité des candidats a proposé un travail structuré, respectant le périmètre de chacune des 4 questions, avec assez peu d'effets de redite entre les réponses. Les paragraphes étaient structurés, avec, dans la grande majorité des cas, un modèle introduction-développement-conclusion/transition, le développement étant lui-même structuré en deux ou trois parties. Quelques bonnes ou très bonnes copies ont opté pour des démonstrations plus fluides, en s'appuyant sur une introduction générale habilement problématisée, ouvrant à quatre paragraphes organisés faisant progresser la réflexion avant d'aboutir à une courte conclusion de synthèse. Quelques copies nettement moins bonnes ont donné l'illusion d'une réflexion en insistant lourdement sur une structure qui est restée creuse - par exemple une très longue introduction qui reste vague, à laquelle succède un développement très court, puis une conclusion étoffée qui ne fait que répéter ce qui a été dit précédemment. Ces copies ont souvent proposé des dérives vers la dissertation sur document, ou alors un simple prélèvement d'information.

Près de la moitié des copies de l'option A n'avaient pas d'introduction - qu'il s'agisse d'introduire le sujet ou le corpus documentaire. Cela n'a pas empêché de très bons candidats d'obtenir d'excellentes notes. Malgré tout, le jury tient à rappeler l'utilité d'un moment introductif, qui plus est dans le contexte de l'option A. Cette introduction générale est l'occasion de souligner l'intérêt du sujet en explicitant son caractère géographique, de présenter le dossier dans une perspective critique permettant d'exposer une approche d'ensemble du positionnement épistémologique des documents. Tout cela concourt à pouvoir formuler une problématique claire et pertinente.

Un problème de positionnement de l'analyse des documents a été relevé à l'occasion de cette session. Le sujet interrogeait la mobilité comme objet, et non comme phénomène. Ainsi, une part non négligeable des copies a proposé une approche relevant plus de l'aménagement que de l'épistémologie, alors même que les documents ne le permettaient pas. Certains candidats ont confondu l'esprit de l'option A avec celle de l'option C, tordant le questionnement pour proposer des réponses relevant d'un détournement de sujet, voire du hors sujet. De réelles faiblesses sont apparues concernant des fondamentaux épistémologiques nécessaires au traitement de ce sujet, par exemple les objets et méthodes de la *Time Geography*. Plus largement, ce sujet ambitionnait de questionner les méthodes et les outils des géographes, en considérant leurs évolutions dans le temps. Cette dimension, bien que faisant explicitement l'objet d'une question, n'a que très peu donné lieu à des développements satisfaisants. Il est pourtant fondamental que les candidats s'ouvrent à cette dimension de la fabrique du savoir scientifique, et donc de la discipline. L'option A est tout particulièrement adaptée pour s'ouvrir à cet espace de réflexion en raison même de sa dimension épistémologique. Les outils et méthodes participent de la géographicité des objets interrogés.

Dans le cadre d'un dossier de plusieurs documents, notamment à portée épistémologique, il est nécessaire de faire « dialoguer » des documents (et des auteurs) tout en les insérant dans une réflexion d'ensemble (« converser ») qui porte un regard critique (donc qui nuance, qui débat, qui cherche à comprendre ou expliquer). Le jury a pu trouver des phrases du type « La mobilité transforme le rapport au temps » ou « Les documents soulignent les différentes méthodes pour collecter les données », sans plus de détails sur les documents qui sont « agrégés » dans un même ensemble de données ayant vocation à parler de manière générale du rapport au temps et de ses évolutions. Ce genre d'énoncés nécessite d'être développé, en ayant à cœur d'expliquer et d'explicitier les choses.

L'exercice ne se résume pas plus à une dissertation illustrée, dans laquelle les documents « servent » une pensée inductive essentiellement appuyée sur des connaissances théoriques, souvent extérieures au dossier documentaire. La place accordée aux documents est centrale dans l'exercice. Or, beaucoup de copies se contentent de repérer, d'extraire et de répéter des

informations des documents, alors qu'il faudrait discuter de ces informations, les confronter, les replacer dans un cadre ou un système de réflexion plus vaste, plus complexe. Signe qui ne trompe pas, ces informations extraites sont placées à la fin d'un développement théorique, pour « valider » une pensée qui a été conduite a priori.

Des connaissances extérieures au dossier, bien choisies, permettent d'approfondir, de compléter, de souligner l'intérêt et/ou de critiquer certains documents ou certains points abordés dans des documents. Il est donc possible et même souhaitable de mobiliser des connaissances personnelles. En revanche, cela ne doit pas mener à s'écarter du sujet, pour glisser vers une thématique ou un objet d'étude mieux maîtrisé par le candidat - par exemple, les migrations, les frontières ou encore l'habiter, comme on a pu le constater dans certaines copies. Il ne faut pas non plus tomber dans le piège du *name dropping* : toute référence mobilisée doit être pertinente et justifiée.

Seules quatre copies sur cinquante-huit n'ont pas proposé de production graphique. La très grande majorité des candidats a élaboré entre une et deux productions graphiques ; quelques candidats sont allés au-delà de deux. Un peu plus de la moitié des productions réalisées cette session l'a été à partir d'un ou de plusieurs documents du dossier.

L'effort de spatialisation a, cette année encore, été sensible dans la nature même des réalisations proposées. La majorité des productions graphiques représentaient des territoires précis, d'échelles variées, depuis une rue ou le carrefour de Shibuya jusqu'à l'échelle d'une métropole comme Boston, voire d'un Etat (France). Certaines copies ont proposé des productions graphiques non spatialisées comme des tableaux ou des frises chronologiques. Le recours à ce type de production a pu se révéler utile notamment en appui de la réponse à la première question. Toutefois, la qualité des productions graphiques demeure assez décevante.

- *Eléments de reprise*

Question 1 : Identifiez les conditions d'apparition et de diffusion de l'objet « mobilité » en géographie. Pourquoi a-t-on pu davantage parler de « géographie des mobilités » que de « géographie de la mobilité » ?

La première partie de cette question n'a pas toujours été bien comprise. Plusieurs candidats ont confondu l'objet scientifique et la pratique individuelle et sociale, en retraçant une histoire des mobilités humaines qui s'appuie sur l'évolution des moyens de transport et de leur démocratisation - parfois depuis les chasseurs-cueilleurs préhistoriques jusqu'aux sociétés « hyper-mobiles » actuelles, en passant par la motorisation des ménages et le développement des vacances et des loisirs. Or il s'agissait d'étudier les conditions d'apparition et de diffusion de l'objet « mobilité » en géographie, la façon dont son apparition affirme un tournant social et culturel dans l'approche du mouvement et de ses manifestations en géographie. Il s'agissait donc d'identifier que le terme même de mobilité était apparu en géographie au contact de la sociologie, avec l'acception « mobilité sociale ».

Cette première question donnait l'occasion au candidat de mobiliser des connaissances épistémologiques en géographie, en identifiant dans les documents les grands mouvements, les écoles ou encore les branches de la géographie qui se sont constitués au XX^{ème} siècle et qui ont investi l'étude du champ du mouvement. Le document daté de 1940 pouvait constituer un point de départ pour évoquer une lecture possibiliste, se détachant d'un déterminisme géographique. D'autres documents donnaient à voir l'approche quantitative de la Nouvelle Géographie et la place croissante prise par l'analyse des liens entre flux, transports (par exemple sous forme de réseaux) et organisation et aménagement des espaces, notamment urbains. D'autres documents encore mettaient en avant des approches plus qualitatives de la

mobilité, avec des différenciations socio-spatiales, culturelles ou de genre, s'intéressant à l'expérience (vécue) de la mobilité et aux liens entre expérience et territorialité.

Bien sûr ces perspectives sur la mobilité sont à penser au regard d'évolutions sociétales qui accèdent à une mobilité généralisée dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Cela renforce encore l'intérêt des géographes pour la mobilité qui accompagne l'émergence de l'individu comme échelle géographique sans pour autant nier le rôle prépondérant des acteurs politiques et économiques. Parmi ces derniers, on pouvait mentionner Île-de-France Mobilités, qui a remplacé le STIF (syndicat des transports d'Île-de-France), soulignant le passage des transports aux mobilités.

Une approche fine de l'empan chronologique des documents était nécessaire et permettait de questionner le rôle et le sens du *Mobility turn*. Il était, en effet, attendu que les candidats identifient les différences de positionnement méthodologiques et épistémologiques entre la géographie de la circulation, la géographie des transports et la géographie des mobilités – qui appelle à questionner le pluriel de l'énoncé. Ce pluriel, qui marque une singularité de la géographie dans les sciences sociales (on parle d'histoire de la mobilité par exemple), manifeste l'apparition d'un « concept englobant » qui recouvre de multiples approches géographiques étudiant le mouvement dans sa dimension sociale, comme les migrations, le tourisme, les déplacements. Questionner le pluriel appelait une explicitation de ce cadre épistémologique, et, en cohérence, une approche par la diversité des motivations de la mise en mouvement au prisme du couple notionnel motilité/mobilité proposé dans le dossier.

Question 2 : Comment la mobilité interroge-t-elle l'approche des échelles et des temporalités ainsi que la notion de « distance » en géographie ? Vous considérerez notamment l'évolution des méthodes de collecte des données et des méthodes de représentation de la mobilité.

Échelles, temporalités, distance sont des notions centrales de la géographie interrogées par la mobilité. Les meilleures copies ont proposé une définition pour chacun de ces termes et ont relevé l'usage des guillemets dans la question. La distance pouvait en effet se décliner de bien des manières à la lecture des documents : distance kilométrique, distance-temps, distance physique et distance symbolique, distance sociale... Certains candidats ont judicieusement mobilisé la notion de vitesse et d'accélération pour mieux lier tous ces termes entre eux.

L'évolution des mobilités n'abolit pas la distance bien qu'elle modifie le rapport des sociétés à l'espace. La distance devient éminemment relative selon les territoires et selon les individus, et il convient d'en questionner les métriques. Plusieurs documents montraient un espace-temps qui se contracte ou qui se dilate selon les situations, en considérant les différenciations selon les individus et leur capital spatial. Il s'agissait donc de déconstruire l'idée selon laquelle les distances s'effacent et selon laquelle tous les individus seraient de plus en plus mobiles.

La considération des dimensions graphiques trouvait toute sa place dans cette question, et permettait de répondre à l'attente d'analyse de la diversité des méthodes et outils du géographe. Lorsque cette approche a été considérée, cela a trop souvent donné lieu à une liste sans approfondissement ni explication. On pouvait pourtant attendre des éléments de contextualisation, ou une explicitation des ancrages théoriques ou encore des apports et limites entre une collecte de données « active » et « passive », ou encore d'une carte par anamorphose. L'analyse du rôle de l'informatique et de ses déploiements en géographie était un incontournable pour traiter efficacement ce pan de la question. Des remarques pouvaient être faites sur la quantité et la précision croissantes des informations à disposition (des chercheurs, des autorités, des entreprises) grâce aux « Big Data », et sur l'adaptation des outils pour les traiter (logiciels de traitement comme les SIG, intelligence artificielle). Il convenait également de s'interroger sur la diffusion et l'appropriation par le grand public de certaines

représentations cartographiques (carte isochrone par exemple) tandis que d'autres représentations restent relativement hermétiques aux non-initiés (*Time Geography*). D'une manière générale, une réponse qui se contentait de « dire la diversité » des méthodes (de collecte et de représentation), sans les expliquer ni les analyser, ne répondait que très partiellement aux attentes de l'exercice.

Question 3 : Quelles sont les spécificités du questionnement et du traitement de la mobilité en géographie par rapport aux approches proposées par les autres sciences sociales ? Comment la géographie se nourrit-elle des autres sciences sociales dans ses approches de la mobilité ?

De manière assez classique dans un sujet de l'option A, les candidats sont amenés à s'interroger sur la place de la géographie dans les sciences sociales, ses contacts avec les autres sciences et les spécificités de ses approches. La notion de *Mobility turn* a parfois été mobilisée pour introduire la réponse, rappelant que l'essor du terme « mobilité » s'accompagne d'un changement de paradigme transversal aux sciences humaines et sociales. De nombreux documents permettaient d'étudier le rôle des représentations mentales et des imaginaires individuels et collectifs.

L'apport ou l'intérêt de la géographie a souvent été bien démontré par des candidats qui ont insisté sur l'approche multiscalaire, actorielle et systémique, ainsi que sur la différenciation spatiale et sur les questions d'organisation de l'espace (par exemple en réinterrogeant le couple centre-périphérie ou la notion d'aire urbaine/aire d'attraction des villes). L'approche par l'aménagement des territoires (par exemple en traitant de l'accessibilité) a soit été sur-développée, au risque d'un glissement d'analyse dans un esprit d'option C, soit totalement ignorée dans sa matérialité.

De nombreux candidats ont su faire des liens pertinents entre géographie et sociologie, notamment à travers les notions de capital, de compétences, d'inégalités et de ségrégation. De même, la majorité des copies a identifié l'importance du développement des approches par le genre qui permettent de questionner les distances sociales au prisme des inégalités.

Question 4 : A quels enjeux sociétaux le traitement géographique de la mobilité répond-il ?

Cette question sur les enjeux sociaux, c'est-à-dire relatifs au fait de vivre en société et de faire société, renvoie à la portée concrète d'une discipline et d'un savoir, la géographie, qui n'a pas qu'une dimension théorique.

Les candidats n'ont généralement pas eu de difficultés à identifier plusieurs enjeux à travers les documents fournis : enjeux d'égalité et d'équité entre citoyens, de liberté et d'émancipation ; enjeux de régulation et de normes mais aussi de partage du pouvoir, pour une cohabitation apaisée ; enjeux de transition et de durabilité qui intègre les enjeux d'éducation, de sensibilisation et de prévention.

Beaucoup de copies ont malgré tout proposé une réponse plus courte que les précédentes, manifestant un problème de gestion du temps de l'épreuve.

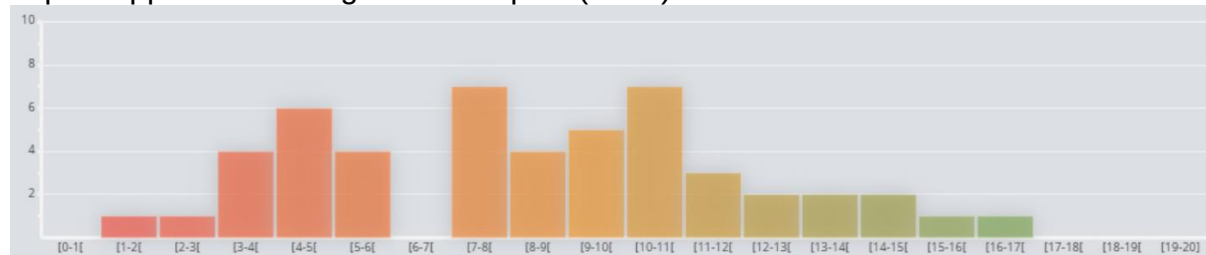
Option B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »

Sujet : Les glaciers

- Remarques générales

L'option B a été choisie par 50 candidats. Cette épreuve s'inscrivait dans une actualité marquée par la déclaration de l'ONU érigeant 2025 en année internationale de la préservation des glaciers, dans un contexte marqué par une forte actualité autour du réchauffement atmosphérique et de ses conséquences. Le spectre de notes s'étend de 1 à 16. La moyenne

de cette épreuve est de 7,94/20. Seules 6 copies (12 %), ont obtenu 14 et plus. Nombre de copies apparaissent fragiles : 16 copies (32 %) ont obtenu des notes inférieures ou égales à 5.



Distribution des notes – ESD option B session 2025

Nonobstant les défauts et les qualités des différentes copies, quelques traits communs sont observables. Le jury regrette tout d'abord une faible maîtrise des attendus de l'exercice, indépendamment de la dimension environnementale du sujet. L'épreuve sur dossier nécessite de contextualiser, de décrire et d'analyser les documents de manière précise mais aussi de les croiser pour construire une argumentation qui mette en évidence et analyse correctement les enjeux géographiques du sujet. Le sujet se prêtait peu à la dérive vers la dissertation et peu de copies sont tombées dans cet écueil. En revanche, de nombreuses copies ont déroulé un commentaire superficiel et paraphrastique des documents.

Parmi les principaux défauts observés dans les copies, nous retrouvons la fragilité des introductions. 29 copies (58%) présentaient une introduction liminaire qui pouvait permettre de contextualiser d'emblée le sujet et de présenter le corpus documentaire mis à disposition, la définition détaillée du sujet étant posée dans la question 1. Les accroches (début d'introduction) sont parfois heureuses, faisant appel à la filmographie (Kaizen, le récent documentaire d'Inoxtag relatant son ascension de l'Everest, ou encore le film La Montagne ayant pour cadre l'Aiguille du Midi) ou aux cérémonies récentes marquant la disparition de glaciers en Islande ou au Venezuela. Cependant elles ne sont pas toujours bien reliées au sujet.

L'utilisation des documents met en évidence deux défauts. Certaines copies ne s'appuient pas suffisamment sur les documents, soit en les occultant presque totalement, soit en se contentant de les citer ou de les paraphraser sans véritablement les analyser. L'épreuve sur dossier demande d'utiliser les documents fournis de manière constante et exhaustive et de conduire leur analyse pertinente et approfondie pour nourrir l'argumentation. Détailler le contenu des documents ne relève pas de l'implicite. Il faut définir et décrire précisément les phénomènes, les faits géographiques présentés par les documents. Cette analyse doit se nourrir des connaissances individuelles du candidat et afficher un recul critique alliant analyse comparée des documents et des sources, en croisant les échelles et les indicateurs choisis dans les documents proposés.

Globalement, les copies fournissent trop peu d'explications des phénomènes. Cela peut en partie s'expliquer par une maîtrise incertaine des notions, concepts et paradigmes de la géographie, en particulier pour cette épreuve des notions élémentaires en géographie physique (par ex. régime hydrologique). Le vocabulaire de base en géographie (basses latitudes/hautes latitudes) et les grandes explications des phénomènes ne sont pas toujours maîtrisés. Les connaissances de base en géographie humaine sont aussi parfois fragiles ou lacunaires, notamment en géographie des risques (enjeux, vulnérabilité, aléa...), en géographie sociale et culturelle... Le jury rappelle par ailleurs que cette épreuve appelle une réflexion multiscalaire, alors que les copies ne présentent que trop rarement une réflexion identifiant des différenciations spatiales et les expliquant.

D'un point de vue structurel, de nombreuses copies ont eu tendance à mal cerner les questions en mélangeant ou en réutilisant des éléments de réponse d'une question pour une autre, introduisant un décalage qui témoigne, d'une certaine manière, de la faible maîtrise du sujet et des connaissances sur les territoires étudiés et de leurs dynamiques. Il est vivement conseillé

aux futurs candidats de prendre un temps préparatoire à la rédaction pour définir la place de chaque argument et éviter toute redondance au fil de la copie, en vérifiant l'usage de tous les documents et leur répartition au sein des différentes réponses.

La dimension critique de l'analyse pose également problème. Certaines copies la réduisent à une critique des métadonnées des documents, comme l'absence d'orientation sur telle ou telle carte. Certes, c'est une erreur cartographique basique, mais l'analyse critique doit dépasser ces aspects formels pour proposer, s'il y a lieu, une critique plus profonde de l'ensemble du corpus. On peut souligner par exemple les aspects manquants, ou au contraire l'abondance de documents sur un cas ou une aire géographique. Certaines copies ont à juste titre remarqué que les documents portaient essentiellement sur les glaciers européens, et plus spécialement alpins, ce qui pouvait orienter l'analyse de l'objet « glaciers ». Cela symbolise également la domination du modèle européen du glacier de montagne dans la recherche géographique comme en avertit Lliboutry dans le document 1.

Une illustration était demandée. Le jury attire l'attention des candidats sur la pauvreté des productions graphiques. Les organigrammes sont souvent indigents et n'apportent rien à la démonstration. Quant aux croquis, ils sont bien trop souvent décevants, et se cantonnent à une paraphrase d'un document du dossier. Les candidats peuvent s'appuyer sur les documents mais sans les plagier. Il faut également être rigoureux sur les localisations. Un soin particulier tant sur le fond que sur la forme devait être consacré à (ou aux) illustrations qui pouvaient se décliner sous la forme d'un organigramme ou d'un croquis ou tout autre schéma ou graphique. L'illustration doit être légendée, ce qui est souvent le cas dans les copies. Elle doit être si nécessaire orientée. En revanche, des réalisations mal maîtrisées, paraphrastiques ou trop simplistes, étaient à bannir. Reprendre un croquis ou une carte fournie dans le corpus documentaire ne sert à rien surtout si c'est pour le reproduire tel quel. On constate globalement dans les illustrations le souci de travailler les légendes qui sont classées voire problématisées. En revanche la mise en œuvre graphique est souvent maladroite et de mauvaise qualité, sans perspective (le bloc diagramme semble inconnu pour 90% des candidats), ni respect des échelles ou de la sémiologie de base en géographie (bleu pour les cours d'eau, le symbole d'un pont n'est pas le même que celui d'un barrage, etc).

Pour ce sujet sur les glaciers, les illustrations pouvaient reprendre plusieurs documents en les synthétisant (par exemple les documents 8, 9 et 10 sur les GLOF). Certaines illustrations ont été pertinentes, mettant en relation l'évolution des glaciers et celle de leur représentation mentale collective (doc. 5 et 6). Un organigramme pouvait récapituler les différentes stratégies de mise en valeur des glaciers, les acteurs impliqués et les limites de celles-ci (doc. 10 à 16). A l'inverse, des illustrations proposées étaient peu pertinentes, parce qu'elles paraphrasaient un document : par exemple, des « croquis paysagers » à partir de la photo du doc. 11a qui sont bien peu analytiques et qui se contentent de reproduire les grands ensembles de la photographie. Bref, les possibilités d'illustration étaient nombreuses, encore fallait-il dépasser la simple reproduction des documents fournis, en croisant les documents et en synthétisant les informations fournies sur un thème donné.

- *Éléments de reprises*

Question 1 : Comment définir un glacier et caractériser son fonctionnement ? Quelles sont les logiques de répartition des glaciers à la surface du globe ? Expliquez le rôle des glaciers dans le cycle de l'eau.

Cette question portait sur les aspects descriptifs et fonctionnels des glaciers en commençant par leur définition. La définition de Lliboutry (doc. 1) était très claire. Le glacier est issu de l'accumulation de neige depuis le névé, forme élémentaire d'accumulation de neige, en général sans écoulement jusqu'aux inlandsis qui couvrent tout ou partie d'un continent (Groenland, Antarctique) en passant par le glacier alpin « typique ». La définition devait exclure toute glace formée à partir de la congélation de l'eau que ce soit le permafrost, la banquise (congélation d'eau de mer...). Le sujet excluait également les glaciations quaternaires pré-holocène (Würm,

Riss). La définition de Lliboutry qui date de 1964 et qui stipule que le glacier est une accumulation de glace « permanente à l'échelle humaine » peut être remise en doute aujourd'hui compte tenu de la fonte rapide et définitive de nombreux glaciers. Le Randolph Glacier Inventory (doc. 3), qui tient le décompte des glaciers à l'échelle mondiale, déclassé un glacier lorsqu'il n'y a plus d'écoulement c'est-à-dire plus de formation de glace à partir de la neige accumulée.

Le glacier de montagne de type alpin est souvent pris pour modèle dans l'exposé du fonctionnement des glaciers. Le doc. 2 permettait d'exposer ce fonctionnement en définissant clairement les termes (zone d'accumulation, zone d'ablation, ligne d'équilibre) et les paysages produits (moraines...).

La répartition mondiale des glaciers montre évidemment leur surreprésentation dans les zones de haute latitude qui cumulent plus de 95% du volume de glace terrestre. Dans ces hautes latitudes, les zones subpolaires (Ouest du Canada et Alaska, Scandinavie, Andes du sud) de façade ouest cumulent des conditions favorables à la genèse de glaciers : hauts reliefs, basses températures et fortes précipitations neigeuses. Groënland et Antarctique regroupent les plus gros volumes de glace. En revanche, les glaciers des latitudes moyennes et basses ne constituent que des volumes minimes et se cantonnent aux hautes montagnes : chaîne alpine-himalayenne, Andes équatoriales et tropicales pour l'essentiel qui seules assurent des températures suffisamment froides liées aux hautes altitudes. Certaines copies ont noté l'absence de mention de glaciers en Afrique sur le document 3 ce qui n'est pas tout-à-fait exact puisqu'il subsiste quelques névés et glaciers sur les sommets africains à plus de 5000 m d'altitude. Leur volume est extrêmement faible comparés aux ensembles précédemment cités mais ils ont une valeur symbolique compte tenu de leur fonte rapide.

Il était enfin demandé d'analyser la contribution des glaciers au cycle de l'eau. De nombreuses copies ont digressé sur le cycle de l'eau en général en y « plaquant » un peu artificiellement les glaciers, ce qui n'était pas tout-à-fait l'exercice demandé. Il fallait s'appuyer sur le document 4 pour montrer comment la fonte glaciaire estivale alimente le débit de l'Amou Daria à la station (hydrologique et non de sport d'hiver !) de Kerki au Turkménistan. Cette fonte (doc. 4c) sous l'effet des températures estivales élevées compense l'absence de précipitations à cette saison (doc. 4b) et fournit ainsi les ressources hydrologiques nécessaires à l'irrigation.

Question 2 : Analysez l'évolution des glaciers et de leurs représentations depuis le Petit Âge Glaciaire. En quoi l'évolution des glaciers est-elle un indicateur du réchauffement atmosphérique actuel ?

Les documents 5, 3 et accessoirement 10 permettaient de reconstituer l'évolution des glaciers sur le temps long. Le document 5c montrait que l'Holocène a été le cadre de nombreuses alternances retrait/crue glaciaires (et non glacières !), la dernière phase de progression des glaciers correspondant entre 1600 et 1800 à la période de refroidissement connue en Europe occidentale sous le nom de Petit Âge Glaciaire. À partir du XIX^{ème} siècle, les glaciers reculent fortement comme en témoignent les photographies du glacier d'Aletsch en 1855 et 2012 (doc. 5b). On pouvait rapprocher également la photographie du document 13b et le texte 13a décrivant la mer de glace en 1905 et 2022. Certaines copies ont à juste titre rapproché cette évolution (sous la forme d'une frise chronologique) de celle des représentations des glaciers illustrée par les documents 5 et 13 voire 10. A. Metzger montre comment l'on passe de glaciers effrayants, non fréquentés par l'homme, (Metzger parle de « sombres représentations » dans la peinture romantique de Turner), à des espaces investis au cours du XIX^{ème} siècle par le tourisme, l'alpinisme et chargés de plus en plus d'une image positive (en tant que « château d'eau de l'Europe »). Peu à peu, au fil de leur recul, les glaciers sont érigés en patrimoine ce dont témoignent les aménagements touristiques sur certains d'entre eux. Ainsi, les glaciers occupent une place de plus en plus centrale dans les représentations de la montagne et les documents permettaient de retracer la construction des glaciers comme objet de conservation et comme patrimoine menacé. Quelques candidats ont proposé de mettre en parallèle ces deux

registres sous la forme d'une frise chronologique reprenant les périodes ou dates saillantes de ces évolutions. C'était une bonne manière de les articuler graphiquement.

A la fin du XX^{ème} siècle et au XXI^{ème} siècle, les glaciers sont chargés symboliquement du rôle de témoins visuels du réchauffement atmosphérique. La relation en est devenue presque affective et déclenche des velléités de conservation mais aussi une certaine déception lorsque les touristes constatent que les glaciers supposés blancs et scintillants sont en réalité noyés sous des amas de débris grisâtres (doc. 4 et 13).

Ainsi les glaciers sont-ils les sentinelles du réchauffement atmosphérique par leur recul qui s'accélère dans les années récentes. Ce recul est bien renseigné par diverses sources documentaires : mesures glaciologiques (doc. 5a), télédétection (doc. 3 et 9), évolution du paysage (docs 5b, 13b et 14), etc. Le document 5a montre bien l'accélération de la fonte à partir des années 1980 avec des différences dans la vitesse d'évolution de la fonte. Ces différences dans la vitesse de fonte peuvent s'expliquer par l'altitude du front des glaciers, celle de la zone d'alimentation, l'orientation du glacier... La carte du document 3, sur laquelle un regard critique s'imposait, fournissait une synthèse mondiale du recul glaciaire entre 2000 et 2019. Le recul des glaciers des basses et moyennes latitudes est particulièrement sévère en valeur relative (30%) compte tenu des faibles volumes en jeu. Le recul des glaciers concerne également les hautes latitudes pour des volumes tout aussi importants mais plus faibles en valeur relative (1 à 10 %). L'inlandsis groenlandais est à ce titre plus menacé que l'Antarctique (7,1% de fonte contre 1,4%), les deux contribuant à 43% de la fonte globale des glaciers (doc. 7).

Question 3 : Comment les sociétés ont-elles mis en valeur ces glaciers ? Pourquoi les évolutions récentes des glaciers sont-elles porteuses de risques pour les sociétés ?

Cette question a révélé des faiblesses dans la maîtrise de notions de base de géographie environnementale, comme celle des risques. Elle a aussi révélé des lectures souvent étriquées du dossier, se focalisant sur la mise en valeur touristique sans évoquer les autres usages des glaciers, en particulier l'usage agricole (ressource en eau), trop peu évoqué. Ce travers amène nécessairement à se focaliser sur certains documents et à en passer d'autres sous silence, comme le doc. 10 sur le Népal.

Au contraire, les bonnes copies ont pu envisager la pluralité des formes de mise en valeur des glaciers. Il fallait questionner le rôle de « ressource » des glaciers, en employant ce terme. Certaines copies ont mobilisé les travaux de l'équipe MIT sur la mise en tourisme pour expliquer le processus par lequel un objet géographique peut devenir une ressource touristique ; d'autres ont encore évoqué les travaux d'A. Corbin sur l'inversion du regard porté sur les littoraux ou encore la montagne, passant d'espaces peu valorisés et répulsifs à des espaces désirés et mis en tourisme.

Plutôt que d'énumérer des différentes formes de mises en valeur ou de risques, la question imposait de dresser une typologie des ressources fournies par les glaciers et des mises en valeur associées :

- ✓ Mise en tourisme dès le début du XX^{ème} siècle (doc. 13b) puis accentué depuis le recul (doc. 11)), préoccupations environnementales, réchauffement atmosphérique : glaciers marqueurs identitaires territoriaux, conservation voire sanctuarisation des glaciers (doc. 14) jusqu'à leur couverture avec des bâches pour les empêcher de fondre. Mise en tourisme de plus en plus virtuelle (protection des touristes, accessibilité facilitée... voire réalité virtuelle pour montrer les glaciers disparus). L'analyse pouvait être menée comme telle, plutôt que de décrire de manière « plate » les différents aménagements. La confrontation des doc. 11c et 13b pouvait également permettre de montrer un élargissement social du tourisme lié aux glaciers, passant d'un tourisme d'élite (analyser les vêtements sur la gravure, par exemple) à un tourisme plus démocratisé aujourd'hui.
- ✓ Cette mise en valeur a été favorisée par l'accessibilité des glaciers (comparaison doc. 13bc sur la Mer de glace en 1905 et doc. 11b et 11c sur le glacier Dachstein).

- ✓ Les glaciers assurent la présence d'eau en saison sèche pour l'agriculture (Asie Centrale, doc. 4), pour la navigation rhénane et l'hydroélectricité (doc. 16), etc.

La 2^{ème} dimension de la question, portant sur les risques, est totalement liée à la précédente, et il fallait bien l'explicitier. Certes, les glaciers et leur évolution récente sont générateurs de risques en eux-mêmes. Mais, en soulignant en préambule que le risque associe aléa et enjeux, la mise en ressource des glaciers amène une proximité toujours plus grande de l'homme face, voire « sur », les glaciers, ce qui augmente la vulnérabilité des sociétés et qui est donc un des facteurs des risques. Ainsi, pour bien répondre à la question, il était nécessaire de définir la notion de risque. On pouvait distinguer plusieurs types de risques, selon qu'ils soient directement associés aux glaciers et à leurs aménagements, ou qu'ils soient augmentés par la fonte accélérée des glaciers :

- ✓ Risques de rupture de lac de fonte glaciaire (doc. 8, 9 10) : le phénomène devait être non seulement évoqué mais expliqué en détail au besoin par un croquis.
- ✓ Pertes de ressources en eau même si à court terme il peut y avoir augmentation des ressources par fonte. Le pic d'alimentation en fonte glaciaire (*peak water* doc. 16) est à différents stades : il est dépassé dans certaines régions, en cours dans les Alpes suisses (doc. 16) et sans doute à venir en Himalaya (doc. 16 et 10).
- ✓ Fragilisation des versants paraglaciers (doc. 8 et 12) et dangerosité accrue de la fréquentation de ces espaces de montagne.
- ✓ A une autre échelle et indirectement, la fonte des glaciers contribue à 71% de l'augmentation du niveau marin global (doc. 7) ce qui menace les zones côtières.

Cette question se prêtait donc particulièrement au jeu d'échelles puisque les risques évoqués dans les documents se situaient à l'échelle d'un village (dépendant d'un barrage, par exemple), d'une vallée, mais aussi à l'échelle globale avec le risque de submersion marine en lien avec l'élévation du niveau marin. Une figure (croquis ou bloc diagramme) pouvait synthétiser les conséquences du recul glaciaire évoquées ci-dessus.

Question 4 : Quels sont les enjeux et les limites des stratégies d'adaptation des sociétés face au recul des glaciers ?

Cette question invitait à se pencher sur les jeux d'acteurs, à différentes échelles, qui peuvent réguler, influencer voire freiner l'adaptation des sociétés face au recul des glaciers, qui gèrent la mise en valeur comme les risques associés. Ces jeux d'acteurs peuvent parfois se traduire par des conflits, qu'on pouvait expliciter. Plus précisément, il s'agissait de réfléchir aux facteurs et enjeux qui guident les décisions, c'est-à-dire aux valeurs qui peuvent orienter l'action publique ou privée dans le « traitement » des glaciers. Que faire face au recul des glaciers ? Que faire des espaces paraglaciers (récemment découverts par le recul des glaciers) ?

Trop nombreuses sont les copies qui ont répondu sans effort de synthèse ni de montée en généralité, et qui se sont contentées d'énumérer les stratégies d'adaptation les unes après les autres, sans même prendre la peine de définir en quoi consiste l'« adaptation ». Le point de départ était de définir ce terme, ou encore « l'adaptabilité ». Dans le même ordre d'idée, des copies se sont contentées d'évoquer les différentes stratégies par thématiques ou domaines (tourisme, social, économique, etc.) Cette manière de présenter les choses reste descriptive sans parvenir à problématiser ni à proposer de lecture systémique. Au contraire, à partir des documents, on pouvait essayer de catégoriser les stratégies d'adaptation en proposant une typologie :

- ✓ Maintenir coûte que coûte l'activité liée aux glaciers (doc. 13a), mise en tourisme destructrice, jusqu'au tourisme virtuel qui donne à voir aux touristes des glaciers qui n'existent plus.
- ✓ Exploiter les espaces libérés par les glaciers (Argentine doc. 15), par exemple avec une activité minière prédatrice (le cas entraine en résonance avec le débat actuel sur l'exploitation des minerais au Groënland).

- ✓ Adapter l'activité liée aux glaciers et espaces paraglaciers (alpinisme doc. 12, navigation rhénane doc. 16, utilisation de l'eau et gestion des sécheresses estivales).
- ✓ Protéger, sanctuariser les espaces glaciaires et paraglaciers (Argentine doc. 15, doc.14...) : réserves naturelles, stockage du CO₂...
- ✓ Exploiter les nouvelles potentialités offertes par la fonte des glaciers : usage de l'eau douce davantage disponible, apparition de nouveaux écosystèmes remarquables, etc. Les enjeux résident alors dans l'accès équitable à ces nouvelles ressources, ou encore dans la recherche d'un ajustement entre usage de la ressource raisonné (mitigation pour contenir le risque) et maintien du lac (doc. 10).

L'imagerie aérienne et satellitaire ou l'usage des SIG ne constituent pas une stratégie d'adaptation *per se*, mais une réflexion intéressante pouvait être menée sur l'usage des méthodes de l'analyse spatiale et des outils géographiques dans l'élaboration des stratégies d'adaptation.

Ces stratégies ont des limites, qui pouvaient être présentées par des « nexus » : coût humain, environnemental et financier des aménagements touristiques « jusqu'au-boutistes » (doc. 13a, 10) et des aménagements destinés à gérer les risques. Elles suscitent des conflits entre défenseurs de l'environnement (logique de préservation) et partisans de l'exploitation économique « à outrance » des glaciers (doc. 14, doc. 13)

L'analyse pouvait souligner l'enjeu à construire une gouvernance solide autour de la gestion et de l'exploitation des ressources, et plus précisément des glaciers.

Dans cette réponse, certains candidats ont parfois fait appel à des cas ou des exemples extérieurs au dossier : si cela n'est pas prohibé, mieux vaut tout de même se concentrer sur les documents présents dans le dossier, souvent suffisamment copieux, au risque de ne pas exploiter l'ensemble du corpus.

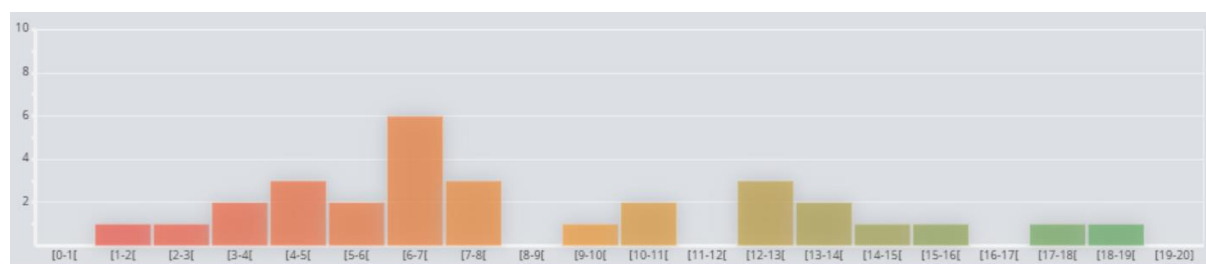
Une conclusion était bienvenue, rappelant la richesse de la documentation sur les glaciers en particulier depuis qu'ils ont pris valeur de symbole des impacts du réchauffement atmosphérique.

Option C : « AMENAGEMENT »

Sujet : Les acteurs de la fabrique de la ville

- Remarques générales

Le corpus documentaire était composé de 19 documents, dont 10 textes, et le questionnaire articulé autour de quatre questions. Au sein du panel de correction de trente copies, la notation s'est échelonnée de 1/20 à 18/20, avec seulement trois copies obtenant des notes entre 8 et 11/20.



Distribution des notes – ESD option C

Le sujet nécessitait une analyse des échelons de l'action urbaine, la fabrique de la ville ne se limitant pas à l'aménagement des espaces urbains. Le dossier appelait à formuler une définition *ad hoc* de la notion de fabrique (*faber*) de la ville qui se rapproche très étroitement de celle de production. La fabrique n'est pas strictement l'aménagement, la première se rapportant à des

modèles et à une « production » de formes urbaines par une conjonction d'acteurs tandis que le deuxième est de manière plus générique une politique publique d'intervention sur l'organisation des espaces, et n'est pas spécifiquement urbain.

Ainsi, la place des collectivités dans la fabrique de la ville était centrale dans les documents, en particulier les communes, la figure du maire et les pouvoirs publics locaux faisaient l'objet de développements dans les documents 2 à 4, et 10. Les copies qui ont minimisé cette place et ce rôle des acteurs publics locaux au profit d'une domination voire d'une surdétermination des acteurs privés ont été pénalisées (questions 1 et 2 en particulier), de même que celles qui ont surdéterminé le rôle d'un Etat aménageur présenté comme central dans la fabrique de la ville. Il a été observé des confusions, très fréquentes, entre deux processus distincts : la décentralisation des compétences vers les collectivités territoriales d'une part, et la délégation de maîtrise d'ouvrage ou de services au secteur privé d'autre part. Le second processus peut en effet s'opérer dans un système centralisé, dans le cadre d'un Etat qui fait appel à des entreprises privées pour assurer un certain nombre d'exploitations de services dans le cadre de contrats (exemple : concessions autoroutières). Certes, les documents montraient bien cette généralisation des partenariats publics-privés comme la délégation de services publics de la part des acteurs publics locaux pour l'aménagement ou le renouvellement urbain de quartiers. Mais l'assimilation entre les deux processus était abusive, certaines copies ont d'ailleurs bien traité des deux processus distinctement au long du devoir.

Les copies évoquant les intercommunalités et explicitant leur rôle en complément et en transfert de compétences des communes ont été valorisées. Cet échelon d'action public, très prégnant dans les politiques urbaines, était peu apparent explicitement dans le corpus documentaire ; le mettre en évidence constituait une attente de l'analyse du corpus, par exemple au sujet de Toulouse ou Bordeaux Métropole ou de la Métropole du Grand Paris (documents 13 à 16). Les schémas ont souvent été adossés aux questions 1 et 2, ou 1 ou 2, concernant la typologie des acteurs et leurs interactions.

- *Introduire le sujet, présenter les documents*

Trois quarts des copies ont débuté leur propos par une introduction (23 copies sur 30) et une bonne part d'entre elles ont produit une problématique, de qualité variable. Il est rappelé qu'une introduction peut être très utile pour positionner une problématique et réaliser une présentation synthétique du corpus, qui sont des attendus de l'épreuve. L'accroche est tantôt un exemple commenté puisé ou non dans les documents (issu d'un article scientifique ou d'une observation de terrain), tantôt un propos plus général. Le plus souvent, l'exemple externe au dossier donne du relief à l'accroche, pour peu que cet exemple soit suffisamment étayé et bien relié au sujet. La présentation synthétique ou critique du corpus est un exercice mené dans la moitié de ces introductions selon une approche typologique (nature des documents), parfois couplée aux sources, plus rarement selon le type d'auteurs ; lorsque c'est le cas, la copie met en avant les extraits d'articles qui relèvent de la littérature scientifique en les distinguant des documents figuratifs ou textuels issus de la promotion des collectivités territoriales ou de cabinets privés en urbanisme.

Les deux-tiers des introductions réalisées pour cette option ont défini de manière plus ou moins complète et précise les termes clés du sujet : acteurs, fabrique et ville. A l'occasion de la définition, seule une partie des copies fait preuve d'une mise en relation de ces termes. Les copies qui juxtaposent les définitions sont moins convaincantes. Le biais de certaines copies consiste à déborder de l'exercice de définitions pour entrer dans des considérations générales sur les transformations socio-spatiales des villes, en incluant le cas échéant des propos plaqués issus de la question « Géographie du politique ». Ainsi, trois à quatre copies proposent des introductions clairement trop longues débordant sur des idées hors sujet. Enfin, signalons que trois ou quatre copies au maximum définissent les termes du sujet dans le cadre des propos liminaires des réponses aux quatre questions, ce qui reste possible dans le cadre des attendus de l'épreuve. Au total, l'introduction est une étape souhaitable mais non strictement

obligatoire dans le cadre de l'épreuve sur dossier ; lorsqu'elle est réalisée, il faut viser un bon calibrage du propos, en particulier éviter des introductions trop longues avec des digressions.

- *Mobiliser les documents*

L'exercice suppose de mobiliser suffisamment les documents pour produire une analyse précise. Certains documents ont été moins utilisés que les autres (le document 9, un graphique de porteurs de projets) ou ont été utilisés de manière superficielle. Par exemple, le document 6 (ACV, Revel) est cité concernant la concertation, souvent sans préciser s'il s'agit de la concertation entre acteurs publics, ou concertation avec le public ou la population. Les bonnes copies proposent une matrice de compréhension du sujet, issue d'une analyse précise des documents combinée à des connaissances générales extérieures (sur le système d'action publique, les institutions par exemple ; mais surtout sur les relations entre dynamiques urbaines, types de projets et configuration des interventions) : la question 3 a été discriminante de ce point de vue, et rejoint l'exigence rappelée dans le paragraphe suivant.

- *Raisonnement en géographe*

En effet, un autre défi majeur rencontré par les candidats ayant fait le choix de l'option C concerne la capacité à « raisonner en géographe » par la capacité à changer d'échelles, à expliciter les échelons d'action et à restituer les faits dans l'espace, en particulier par la pratique des croquis. Une bonne manière de rester géographe consiste à équilibrer la démonstration autour d'exemples et de cas à l'appui d'observations ou d'affirmations générales.

Les deux premières questions, relatives à la typologie des acteurs de la fabrique de la ville et de leurs interactions, ont souvent donné lieu à des réponses complémentaires, la réponse à la première question comprenant très souvent l'évocation voire l'explicitation des modalités de coopération ou de partenariats entre acteurs publics et privés. Les illustrations les plus réussies mettaient justement en perspective la catégorisation des acteurs avec les rôles et relations réciproques entretenues par ces acteurs, de trois à quatre types : publics, hybrides ou mixtes, privés économiques, privés citoyens. Placées entre la question 1 et la question 2 ou à la fin de la question 2, elles ont permis aux candidats de montrer la précision de leurs connaissances et compréhension d'une part, de produire des formats, une sémiologie et des légendes d'une grande diversité d'autre part : graphiques à double axe, organigrammes, schémas, tableaux complétés par des flèches...

- *Éléments de reprises*

Question 1 : Élaborez une typologie des différentes catégories d'acteurs de la fabrique de la ville, en expliquant leurs rôles respectifs.

Il était attendu une formulation des critères conduisant à la typologie des acteurs : leurs statuts, leurs rôles et éventuellement leurs « poids » respectifs dans le jeu, critère qui amenait à aborder leurs interactions. Les acteurs publics devaient occuper une large place, de l'Etat aux communes. Il était important de souligner le rôle des maires, les compétences et outils dont ils disposent dans la fabrique de la ville. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), peu abordés en tant qu'échelon d'action dans les documents, ont été évoqués dans la majorité des copies essentiellement par l'action des Métropoles : il était pertinent de développer le panel des EPCI concernant des agglomérations de taille plus modeste (Communautés de communes et d'agglomérations), dans cette question comme dans la question 3. Il a bien été repéré que les Métropoles, qui occupent le niveau démographique et les fonctions de commandement les plus élevés, disposent de compétences larges pour la production de la ville et s'appuient sur des structures opérationnelles telles que les Sociétés d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques Locales (la SEM Oppidéa de Toulouse a été abondamment citée - document 13), mais les copies expliquaient plus ou moins précisément ce qu'est structurellement une SEM et ses objets possibles. A noter que les activités et apports des Agences d'Urbanisme ont été mobilisées plus rarement. Plusieurs copies présentent un contresens sur la décentralisation, en interprétant qu'elle correspond à une délégation de

prérogatives de l'Etat au secteur privé (alors que la décentralisation est un transfert de compétences de l'Etat aux collectivités publiques). Dans le même ordre d'idées, quelques copies accordent un rôle prépondérant au secteur privé – promoteurs, investisseurs, prestataires – au point de gommer toute autorité publique. Il s'agit là d'une lacune dans les connaissances, qui ouvre à une mauvaise interprétation des premiers documents du dossier et des exemples (Bordeaux, Saint-Ouen). Il était également attendu des candidats qu'ils expliquent de manière claire et précise les rôles des différents opérateurs privés dans la fabrique de la ville, qu'ils soient aménageurs, promoteurs, investisseurs, équipes de maîtrise d'œuvre urbaine, bureaux d'études et de conseil etc. La sphère privée n'est pas un bloc monolithique, comme le détaillent nombre de documents du dossier (documents 2 à 5, document 8, documents 14 à 16). Ainsi, les copies les plus réussies sont celles où les acteurs publics locaux, les acteurs privés économiques dans leur diversité, les acteurs d'interface de l'économie mixte étaient présentés dans leurs nuances de compétences, d'échelles et d'intervention dans la chaîne de production urbaine. Ces copies y ajoutaient les acteurs privés propriétaires de terrain (particuliers, commerçants, artisans...), habitant.e.s et citoyen.ne.s réunis en collectif qui eux aussi jouent un rôle notamment dans l'initiative privée de mise en valeur et dans l'interpellation des pouvoirs ou la participation citoyenne (cf. question 4).

Question 2 : Quelles sont les différentes formes d'interactions entre acteurs publics et privés de la fabrique de la ville ? Autour de quels enjeux se cristallisent-elles ?

Une annonce de la logique suivie ou de grandes notions clés était nécessaire avant de développer les processus d'interaction en eux-mêmes : les paramètres structurant cette logique reposaient sur les poids respectifs des acteurs, les outils d'urbanisme (tel que la ZAC), la démarche de délégation ou de contractualisation, le partenariat public-privé et la répartition des charges financières. Ces mécanismes apparaissent à plusieurs reprises dans les documents (document 2 pour la ZAC ou le rapport risques-revenus ; document 3 pour la délégation d'opérations ; document 15 pour le partenariat public-privé ; document 5 pour la charge d'infrastructures revenant au secteur public...). Les notions d'interdépendance (voire de système) et de co-production méritaient aussi une définition et une justification, celle de dépendance croissante étant explicitement employée au document 4 ou restituée graphiquement aux documents 7a et 7b.

Ensuite, La complexité des interactions entre acteurs de la fabrique de la ville devait être restituée, en insistant notamment sur les différentes formes d'interdépendances entre acteurs publics et privés. Si la plupart des copies ont souligné les disparités d'objectifs entre secteur public (censément mû par l'intérêt général) et secteur privé (recherche de la rentabilisation de ses investissements), seules certaines copies ont été en mesure de nuancer ce propos en soulignant que dans un contexte de néolibéralisation de la fabrique urbaine les acteurs de l'urbain font parfois bloc autour des objectifs d'attractivité territoriale et de compétitivité (certains candidats ont ici mobilisé à bon escient la mythologie CAME proposée par O. Bouba-Olga et M. Grossetti, quand d'autres l'ont mobilisé dans la question 4, ce qui était également pertinent). Les collectivités territoriales favorisent alors l'intervention des acteurs de l'immobilier sur leur territoire, dans une forme de coalition de croissance (documents 15 et 16). Face à cette montée en puissance des acteurs privés, certaines copies ont su bien montrer aussi comment certaines collectivités s'efforcent de réguler l'action des acteurs privés sur leur territoire, afin de leur imposer l'intégration d'objectifs d'intérêt général en matière de production de logements ou de prise en charge des enjeux écologiques (documents 2, 10 et 11). Finalement, les interactions public-public ont été peu explorées (contractualisation, appels à projets...) alors qu'elles conduisent une bonne partie du changement lié au *New Public Management* à juste titre cité dans un grand nombre de copies.

Question 3 : Comment la diversité des contextes territoriaux influence-t-elle les jeux d'acteurs de la fabrique de la ville ?

Cette question, relative aux contextes territoriaux, a posé de nombreux problèmes aux

candidats. La moitié des copies a passé sous silence les villes moyennes et petites, c'est-à-dire l'armature urbaine la plus fine et des réalités géographiques sur lesquelles l'attention d'un grand nombre d'acteurs ou d'observateurs ou d'enquêteurs se porte (photographes, journalistes, programmes PUCA...) dont des géographes des années 1990 (réseaux urbains, villes moyennes, espaces intermédiaires...). Il s'agit d'une littérature certes datée, mais les développements de l'action publique sont constants : les contrats de ville moyenne des années 1970 puis les programmes soutenus par la DATAR (réseaux de villes) et les projets urbains autour du tertiaire, de la technologie, de la formation... (années 1980) et les programmes en cours dont Action Cœur de Ville ou Quartiers Prioritaires de la Ville. Les documents 6 et 18 concernaient explicitement les politiques en faveur des villes moyennes, Revel en Haute-Garonne, et plus généralement le dispositif Action Cœur de Ville à destination de « 222 villes moyennes » présenté du point de vue du Président de la Fédération des promoteurs immobiliers. Il était donc gênant de voir ces strates disparaître de la géographie urbaine, de même que parfois les métropoles régionales qui n'apparaissent pas dans un croquis à l'échelle de la France.

Les connaissances des contextes territoriaux se rapportaient souvent au Grand Paris, à Paris et à sa première couronne (Saint-Ouen) et le traitement des métropoles en régions était centré sur les cas abordés dans les documents fournis, à savoir deux métropoles régionales du Sud-Ouest (Toulouse et surtout Bordeaux - documents 13, 15 et 16). L'autre métropole évoquée fut Lyon, à partir des travaux de Matthieu Adam et du cas du quartier Confluence.

Trop peu de copies ont été en mesure d'expliquer clairement la manière dont les différences de contextes territoriaux influencent la nature et les jeux d'acteurs de la fabrique de la ville. Le point-clé à cet égard résidait dans le caractère plus ou moins attractif des territoires pour l'investissement privé. Sur ce registre, le dossier documentaire abordait pourtant clairement la différence entre métropoles et villes petites ou moyennes (documents 14, 16, 6 et 12), mais aussi entre les cœurs des métropoles et certaines de leurs périphéries (document 11). Dans ces territoires spontanément peu attractifs pour les investissements privés, le rôle de l'investissement public est déterminant via notamment les soutiens publics à la réhabilitation des quartiers (Banque des territoires), de l'habitat (ANAH) et à l'accès au logement (Action logement). L'Etat est en mesure de soutenir des dispositifs fiscaux tels que le dispositif Denormandie pour inciter à l'implication des bailleurs HLM, des SEM et des investisseurs privés (document 18).

Une production graphique était particulièrement attendue en appui à cette question 3 en se servant par exemple des trois documents cartographiques 14a, b et c concernant le réaménagement des Docks de Saint-Ouen. Cet exemple était particulièrement pertinent pour la production d'un croquis de synthèse typologique, ou de deux croquis avant/après réaménagement. Cette seconde option a été mise en œuvre par une très bonne copie.

Question 4 : Quelles sont les critiques qui sont opposées à la fabrique de la ville contemporaine ?

Les documents du dossier permettaient de saisir, même si ce n'était parfois qu'en filigrane, un certain nombre de critiques opposées à la fabrique de la ville telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Le document 1 détaillant l'échelle de Sherry Arnstein en 8 degrés pouvait servir de référence théorique en matière de niveau de participation citoyenne aux décisions urbaines. Un grand nombre de copies s'en est donc saisi non pour la commenter en soi, mais pour évaluer la place des citoyens et citoyennes dans la fabrication empirique des politiques publiques évoquée dans plusieurs documents (7a et b, 12 et 17).

Après avoir souligné dans la réponse à la première question l'importance des élus locaux, il était possible de souligner l'absence occasionnelle de maîtrise des projets d'urbanisme par ces

acteurs publics (document 5). A partir de ce même document, il était pertinent de relever la problématique de l'opacité, voire la « dissimulation » de la décision et des rouages sous-jacents aux opérations d'urbanisme. Même pour les mieux informés, le document 5 évoquait que cette chaîne de production échappe aux habitants et citoyens. Il convenait aussi de mentionner la critique liée au poids des acteurs privés dans la fabrique de la ville, qui produisent (1) des formes « d'accaparement de rentes » (document 5), (2) des processus de privatisation de certains espaces publics (document 3), ceux-ci ne jouant plus dès lors le rôle d'espace commun à l'ensemble de la ville et de ses habitants ou encore (3) d'application de logiques de marchés à un bien nécessaire qu'est le logement. In fine, cela contribuerait à l'approfondissement de contrastes socio-spatiaux - que trop de copies qualifient de ségrégation socio-spatiale en invoquant les processus de gentrification. Les travaux des auteurs géographes spécialistes de ces questions sont alors convoqués (Anne Clerval en particulier, Neil Smith dans la sphère anglo-saxonne). Ces mentions utiles ne devaient toutefois pas faire l'objet de développements, puisque le dossier ne centre pas le sujet sur les changements sociaux dans les villes, mais sur les acteurs de la fabrique de la ville.

La trop faible place faite aux citoyens dans la fabrique de la ville a généralement été évoquée par les copies, mais la plupart du temps de manière trop superficielle. Il était possible de croiser les documents 1, 6 et 12 pour montrer les limites de la participation citoyenne. Certaines copies ont analysé de manière fine et pertinente le document 17 sur l'habitat participatif pour montrer que ce type d'initiative coopérative – reposant sur la persévérance et en accompagnement à maîtrise d'ouvrage - constituait en soi une critique de la fabrique de la ville, de la marginalisation des habitants, ceux-ci s'efforçant de redevenir acteurs de la production de leur logement. Quelques copies seulement ont évoqué la faible place faite aux questions écologiques et climatiques dans la fabrique de la ville, en s'appuyant notamment sur le document 10. Ces copies ont permis de déployer des enjeux sous-jacents ou transversaux à l'ensemble du dossier, ce qui a été la plupart du temps valorisé, sauf si le propos devenait trop « plaqué » ou trop général par rapport au sujet du dossier. De manière encore plus originale, une copie a remobilisé le document 9 pour donner une approche critique des catégorisations mêmes des opérations et de leurs initiateurs identifiés.

2.4. COMPOSITION D'HISTOIRE

Sujet : **L'Église et les élites dans la chrétienté latine (910-1274)**

Le sujet retenu par le jury n'était pas, en soi, complexe ou très discriminant car il s'inscrivait pleinement dans l'esprit du programme mais, en embrassant la totalité de la chronologie. Il supposait néanmoins une bonne maîtrise des quatre siècles envisagés. Les notes des 138 copies corrigées se sont étirées de 1 à 19/20 avec une moyenne de 7.90. Une quarantaine de copies est très réussie. Parmi elles, certaines sont clairement excellentes et cet ensemble témoigne d'une très bonne maîtrise des spécificités méthodologiques et épistémologiques de la discipline historique, ce dont le jury ne peut que se réjouir. On peut déplorer, en revanche, et comme d'ailleurs chaque année, une proportion peu ou prou équivalente de copies indigentes sur la compréhension des phénomènes historiques et les enjeux du programme, même si rares sont celles qui ne maîtrisent absolument pas les principes dialectiques de structuration d'une démonstration. Si la méthode est donc, dans l'ensemble, comprise, les contenus sont là d'une grande pauvreté, manifestant un manque de préparation ou une incompréhension des sociétés passées.



Distribution des notes de l'épreuve d'histoire – session 2025

Introduction : sens du sujet

La compréhension du sujet s'articulait autour d'un triptyque qui invitait d'abord à privilégier une réflexion sur l'Église comme institution globale (assemblée et société chrétienne), tout en distinguant les formes institutionnelles diverses, successives et simultanées, qui constituent cette *Ecclesia*. Dans la plupart des copies, des éléments figurent à ce sujet dès l'introduction. On n'attendait aucune exhaustivité de ce point de vue, mais la capacité à restituer une analyse complexe sur le temps long. La notion historiographique majeure d'élites, empruntée par les historiens à la sociologie politique de la fin du XIX^e siècle, s'attache à cerner la minorité qui, dans toutes les sociétés, concentre entre ses mains pouvoir, richesse et prestige, en tentant de comprendre les mécanismes qui en font une constante de l'organisation sociale. Elle engageait à interroger sa transcription dans le lexique médiéval à travers les termes de nobles, aristocrates, *militia*, patriciat etc. et à en souligner les points de distinction (*dominium*, richesse, naissance, *honores*, accès à la culture lettrée, charisme clérical, offices etc.). Les élites féminines, essentiellement des reines, des aristocrates ou des moniales pour la période (Adélaïde, Mathilde de Canossa, Hrotsvita de Gandersheim, Hildegarde de Bingen, Claire d'Assise, etc.) n'étaient pas non plus à négliger. Le sujet intégrant un large XIII^e siècle, la place des femmes appartenant aux élites urbaines pouvait également être abordée. L'écueil majeur – le plus souvent évité – était évidemment de réduire les élites à l'aristocratie laïque, ce qui entraînait les candidats dans une impasse et manifestait une mauvaise compréhension des enjeux du sujet et de l'histoire de l'Église médiévale. Cette approche englobante des élites, tout autant laïques qu'ecclésiastiques, posait donc d'emblée le caractère intrinsèquement lié des deux premiers termes du sujet, Église et élites. Le cadre spatial était celui de la chrétienté latine, sans aucune exigence d'exhaustivité, mais avec une attente d'exemples puisés à plusieurs espaces, en évitant de se centrer de manière exclusive sur les royaumes de Francie occidentale et de Germanie. Les meilleures copies traitent souvent d'exemples anglais et italiens. L'espace ibérique a été plus rarement abordé, mais les quelques exemples traités, qui concernaient souvent les Asturies, permettaient d'enrichir le traitement comparatif du sujet.

L'orientation du sens historique de ce triptyque était clairement déterminée par la chronologie imposée entre les deux bornes du programme qu'étaient la fondation de Cluny (910) et le deuxième concile de Lyon (1274). L'ampleur de cet arc chronologique faisait du sujet une question de synthèse visant à mettre en évidence les effets de la transformation de l'*Ecclesia* et de la société latine par la Réforme qui entraîne une évolution, voire une mutation de la composition des élites, en particulier dans le cadre urbain. Il invitait donc à réfléchir à la place contrastée que tiennent les élites sociales dans le processus historique de la Réforme, ainsi qu'à la transformation des élites produite par la Réforme. De ce point de vue, la bipartition entre clercs et laïcs ainsi que la description des effets de « l'idéologie séparante grégorienne » (J. Chiffolleau) sont fondamentales, comme l'est également la césure grégorienne en tant que moment d'affirmation de la domination sociale de l'institution ecclésiale, orienté par le projet

théocratique romain. On pouvait ainsi reformuler le sujet en se demandant quels étaient les effets de la transformation grégorienne de l'Église sur la minorité sociale caractérisée, si l'on suit la définition classique de Vilfredo Pareto et Gaetano Mosca, par sa richesse et son prestige, par des fonctions particulières et par une notabilité ? Selon les phases, les espaces et les échelles d'analyse, ces relations sont d'inclusion, d'encadrement, de collaboration (nouvelles formes de vie religieuse, ordres nouveaux, mendiants...) ou de résistances (anticléricalisme, hérésies, controverses...) et de conflits. Afin de décrire les transformations qui s'opèrent au cours de la période, il était essentiel que le discours adopte une approche plurielle et réflexive de la notion d'élites et construise des chronologies et des typologies à partir desquelles les rapports avec l'*Ecclesia* pouvaient être analysés.

Compte tenu de cette orientation, la construction de la démonstration devait s'articuler autour de phases chronologiques. Rares sont les copies construites sur un plan thématique qui ont été notées à la moyenne. Plusieurs séquençages ternaires étaient possibles mais ils devaient être justifiés par la problématique et par la mobilisation de l'historiographie. La situation d'étroite imbrication entre les élites et l'Église au début de la période (de 910 jusqu'aux années 1040, le pontificat de Léon IX pouvant être un point d'articulation) évolue vers une certaine distinction des deux entités, laïques et ecclésiastiques – qu'il ne faudrait pas pour autant artificiellement amplifier – au XIII^e siècle, le pontificat d'Innocent III (1198-1216) marquant en cela une étape majeure. Cette distinction s'accompagne d'une hiérarchisation liée au projet grégorien qui est, selon les mots de Pierre Toubert, « une intelligente adaptation de l'Église en tant qu'*institutio* à une société féodale bien structurée et qu'elle s'est fixée pour but de dominer de l'intérieur ». Ce fil général connaît de nombreuses adaptations chronologiques en fonction des royaumes concernés, et doit être analysé à différentes échelles. Il était donc important que les copies témoignent, de manière au moins partielle, des écarts qui existent entre les espaces de la latinité, tant du point de vue des chronologies que des cadres institutionnels, ainsi que d'une compréhension fine des évolutions qui ne peut être restituée qu'à travers une variation des échelles d'analyses et des cas évoqués.

Le jury regrette que, trop souvent, dans cette large amplitude chronologique, la seule phase véritablement abordée et nourrie par un argumentaire étayé soit celle de la phase romaine de la Réforme de l'Église. La phase amont, post-carolingienne et seigneuriale est souvent assez mal connue, malgré une bibliographie abondante ; la phase aval dérive souvent vers un discours ecclésio-centré sur la théocratie pontificale, délaissant l'analyse de l'évolution sociologique des élites et de leur positionnement face à l'institution, perdant de vue par conséquent le sujet initial.

La mobilisation de l'historiographie est un critère majeur d'évaluation d'une copie d'agrégation. Pour un sujet doté d'un large empan chronologique, elle est évidemment très vaste et ne saurait être exhaustivement attendue. Il était toutefois important que, sur les principaux arguments développés, le discours puisse se référer aux travaux qui ont apporté leurs pierres à l'édifice. Il était en revanche superfétatoire, et même contreproductif, de citer des noms estimés, à tort ou à raison, indispensables sans appuyer la référence sur un argumentaire bref mais étayé. Tous types de sources pouvaient venir à l'appui de l'argumentation : narratives (chroniques, libelles etc.), juridiques (droit canonique, conciles comme Latran IV, collections canoniques, etc.), hagiographiques, ou diplomatiques (notamment pontificales, épiscopales, abbatiales ou princières). Les textes les plus connus méritaient d'être sollicités mais le jury a été sensible à la présence d'exemples moins renommés, manifestant une attention au rôle de la source documentaire dans le discours historique. Certaines copies ont également mobilisé, à bon escient, des images, ouvrant à des commentaires iconographiques ou contextuels. Ces exemples permettaient de rappeler que la Réforme a favorisé la diffusion des images dans l'espace latin et a contribué au développement de formes de pensée figurative et d'un art en partie « dirigé ».

Canevas de démonstration

I- UN LONG X^E SIECLE : UN FONCTIONNEMENT DE TYPE CAROLINGIEN

Dans les sociétés du haut Moyen Âge, les élites nourrissent leur positionnement social par des stratégies à la fois politiques (détention d'*honores* et proximité royale), économiques (patrimoines fonciers) et spirituelles, l'institution ecclésiale offrant par la prière, la terre et la hiérarchie cléricale des voies sur les chemins du pouvoir et du prestige. La lointaine affirmation de l'évêque de Vienne Avit exprimant que la nouvelle foi de Clovis incarnait la victoire de l'épiscopat (*Votre foi est notre victoire*) retrouve ici une résonance. C'est ce que Florian Mazel a appelé la « vocation théocratique des grands ».

- **Une collusion d'intérêts entre l'Église et les grands**

Jusque dans les années 1030/1040, et dans une moindre mesure au-delà, la domination aristocratique s'exerce sur les églises et leurs patrimoines par le biais de fondations, de donations ou de legs, de seigneuries partagées dans le cadre de la possession de portions d'églises, d'autels ou de revenus comme les dîmes. L'essor du pouvoir seigneurial post-carolingien (féodal) passe ainsi par une domination sur la terre et les hommes sans pour autant négliger le contrôle des abbayes et des évêchés comme facteur de domination sociale et spirituelle. Les fonctions abbatiales et cléricales, au premier rang desquelles les cathédres épiscopales, sont des charges convoitées pour lesquelles la compétition aristocratique fait rage. À l'échelle régionale, les familles aristocratiques forment le vivier qui alimente les rangs des communautés cléricales et monastiques (les Castellane, Châteaurenard ou Grasse pour Lérins).

En Germanie, le modèle politique d'une Église d'Empire (*Reichskirchensystem*) dont la systématisation fut tempérée par l'historiographie récente (H. Hoffmann, G. Bührer-Thierry, T. Reuter versus L. Santifaller), illustre autrement l'articulation des stratégies aristocratiques, royales et ecclésiales. Le rôle du vivier curial (*Hofkapelle*) et la dimension politique des interventions épiscopales, à l'intérieur comme à l'extérieur tissent un large réseau d'influences. Par l'octroi de privilèges d'immunité et surtout la concession de droits comtaux (Liège, Utrecht), les souverains investissent les évêques de pouvoirs temporels et élargissent leurs prérogatives au détriment des autorités comtales ou duciales traditionnelles. La collaboration entre rois, abbés et évêques, souvent tirés du cloître, n'est pas moins étroite en Angleterre, certains, comme Dunstan de Glastonbury, assurant même les fonctions de chancelier.

Au tournant de l'an Mil, la structuration de l'abbaye de Cluny en *Ecclesia* à la faveur de l'acquisition d'une plus grande exemption, propose un autre modèle de domination seigneuriale monastique, plus hiérarchique à partir d'Odilon/Hugues de Semur, et d'inclusion des laïcs qui conforte l'imbrication des intérêts réciproques. C'est le modèle du *miles Christi* avec Odon de Cluny dans la *Vie de Géraud d'Aurillac* ou, pour les femmes, avec Odilon dans sa *Vie de la reine Adélaïde*. À cette époque, la relation entre l'Église et les élites est bien celle d'une légitimation réciproque qui se nourrit aussi d'aspirations spirituelles.

- **Une Église médiatrice**

Dans une société occidentale chrétienne où le salut est posé comme point de mire, l'Église en tant qu'institution est la médiatrice entre l'ici-bas et l'au-delà. L'afflux de donations *pro remedio animae* faites notamment aux monastères instaure un système d'échanges entre biens fonciers, terrestres, et commémoraisons monastiques, célestes, dont les frères sont réputés spécialistes. Ces commémoraisons entraînent un encadrement de la mort et des morts qui joue un rôle majeur dans la relation entre les élites et l'Église. En œuvrant pour le salut des âmes des donateurs et de leurs parentèles, les moines enracinent leur domination seigneuriale et confortent les liens d'*amicitia* entretenus avec les élites. Ces relations sont donc constitutives du fonctionnement même de la société. Elles sont à la fois sources de pouvoir (local, régional) donc de prestige, moyens d'assurer son salut personnel et familial et vecteurs de la *memoria* des élites. C'est là un autre facteur de légitimation de la domination aristocratique.

Dans le royaume de Francie occidentale, à partir des dernières décennies du X^e siècle, face aux dérives de l'expansion et des violences seigneuriales dénoncées à loisir dans les sources,

l'épiscopat soutenu par les aristocraties régionales est à l'initiative d'assemblées de paix et de trêve de Dieu qui prennent le relais d'un pouvoir morcelé et se diffusent vers l'Occitanie et la Catalogne avant d'atteindre les franges plus septentrionales de la Gaule franque.

L'Église est de surcroît le lieu de formation des élites et donc de contrôle et de médiatisation de la connaissance. Jusque dans la seconde moitié du XII^e siècle – à de rares exceptions près, italiennes principalement, où les écoles publiques ont perduré –, les écoles étaient toutes rattachées à des structures monastiques (Le Bec, Fleury, Ripoll, Lobbes, Saint-Gall, Mont-Cassin, etc.), cathédrales (Chartres, Reims, Paris, Bologne, Mayence, Liège, Cologne, etc.) mais aussi canoniales (Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine pour le chevalier Bernard de Fontaine). L'itinérance de la formation liée à la renommée des maîtres amène les élites laïques et cléricales à élargir leurs réseaux et à conforter leurs liens avec les principaux pôles ecclésiaux. À partir du XII^e siècle, le progressif retrait du cadre scolaire monastique accompagne l'essor urbain et conduit par étapes à une laïcisation/vernacularisation des savoirs qui est inséparable de la formation de nouvelles élites.

Enfin, par la production d'écrits et la prédication, l'Église façonne les esprits et offre aux élites des constructions discursives productrices de modèles de comportement et de sainteté. Bernard de Fontaine propose ainsi dans son *Éloge de la nouvelle chevalerie* une justification de l'alliance des armes et de la profession monastique sous la bannière du Temple. Entre X^e et XII^e siècle, les aristocraties peuvent s'identifier à une grande variété des formes de vie religieuse (oblation, conversion adulte, érémitisme, modèle du *miles christi*, ordres combattants, etc.).

- **Les prémices d'un souffle réformateur : le rôle des élites dans les réformes monastiques**

Le 3^e volet de cette collusion des intérêts entre Église et aristocraties se manifeste très concrètement à partir des années 930 dans la mise en œuvre de processus réformateurs indépendants dans nombre de monastères propres à chaque monastère et donc indépendants. À l'origine de ces processus de restauration de la règle et de relèvement patrimonial se trouvent des élites laïques et/ou des évêques qui collaborent dans la conduite de la démarche réformatrice. Ces réformes monastiques (935-1050) sont commanditées par des évêques (Transmar de Noyon-Tournai, Brun de Roucy à Langres, Adalbéron de Reims, etc.) et des grands qui pour beaucoup étaient des abbés laïques (Hugues le Grand, duc des Francs à Fleury ; Arnoul, comte de Flandre à Gand, Richard, duc de Normandie à Fécamp, Edgar pour Exeter ou Westminster, etc.). Les commanditaires s'appuient sur leurs réseaux personnels pour faire appel aux grandes figures monastiques capables de relancer l'alliance entre le cloître et les aristocraties (Gérard de Brogne, Maieul, Guillaume de Volpiano, Garnier de Psalmodi, Æthelwold, etc.). Cette collaboration monastique des élites épiscopales et princières est très présente dans l'espace septentrional (Angleterre, Normandie, Lotharingie, Bourgogne), ce qui n'empêche pas Lotharingiens (Brunon d'Eguisheim/Léon IX) et Bourguignons (Eudes de Châtillon/Urbain II) de nourrir le vivier des acteurs de la réforme pontificale en cherchant à libérer églises et monastères des tutelles laïques.

Ces interactions continues (circulation foncière, prière, commémoration, modèles de piété, etc.) entre les institutions ecclésiastiques et les élites laïques sont à la fois un critère d'émancipation et de tensions (« rupture de l'*amicitia* », F. Mazel), ces dernières s'accroissant à la faveur de la diffusion d'un discours réformateur plus radical.

II- LA RUPTURE DES ANNEES 1040-1050 OUVRE LA VOIE A LA PHASE « GREGORIENNE »

La rupture des années 1040-1050 se structure autour d'une idéologie réformatrice monastique et romaine qui puise à une hiérarchie des degrés de perfection. Elle aspire à une purification des élites cléricales et s'appuie ponctuellement sur des relais locaux de diffusion comme à Milan autour du mouvement des Patarins (v. 1045-1075).

- **Vers une dissociation des sphères temporelles et spirituelles**

Celle-ci passe d'abord par la lutte contre la trop grande ingérence des aristocraties dans les charges ecclésiastiques. C'est la fameuse phase morale de la réforme qui ouvre une chasse aux simoniaques et aux nicolaïtes, notamment dans l'épiscopat et par le biais de conciles, le

grand champion en la matière étant Hugues, évêque de Die en 1073, puis légat en 1075. Lambert de Thérouanne, excommunié par Hugues, puis blessé à mort est un exemple parmi les nombreuses victimes de cette « chasse aux sorcières ». Les réformateurs revendiquent une *Libertas ecclesiae* pour écarter les laïcs des affaires de l'Église avec des répercussions sur les relations entre Rome et l'empire. Celle-ci passe par la formation d'une ecclésiologie à destination des grands laïcs avec un accent particulier mis, dans les discours et les libelles « grégoriens », sur les statuts et sur la distinction clercs/laïcs, formulée par Gratien à la mi-XII^e siècle, par la célèbre formule « *Duo sunt genera christianorum* ». Cette distinction est au fondement des constructions de l'Église grégorienne qui développent sur le plan du droit l'ecclésiologie réformatrice. Les réformateurs dans leur défense de la *libertas ecclesiae* capitalisent sur l'histoire clunisienne du X^e siècle, dessinant un mouvement qui, de la *libertas ecclesiae*, conduit à la *libertas romana*. Sur le plan économique, cette politique de libération amène clercs et moines à revendiquer la restitution de revenus ecclésiaux et de biens d'églises dans un prolongement élargi des politiques patrimoniales monastiques conduites lors des réformes individuelles antérieures. Le processus porte en particulier sur une récupération des dîmes qui jusqu'alors, comme les revenus des autels, étaient souvent partagées en plusieurs parts tenues par des grands, laïcs et ecclésiastiques. Elle passe par un recours croissant à l'écriture, à la réinterprétation des documents du passé et à leur rassemblement dans des collections dont le caractère systématique s'accroît.

- **Resserrement des élites ecclésiales**

À partir de 1050, dans le contexte grégorien, les évêques de Rome s'appuient sur des abbés pour diffuser et accomplir leur politique : les clunisiens mais aussi les bénédictins traditionnels comme Jean de Fécamp, Lanfranc ou Geoffroy de Vendôme. Le rôle des cardinaux et surtout des légats, évêques ou moines, devient majeur dans la mise en œuvre des idéaux réformateurs romains (Amat d'Oloron, évêque en 1073, légat pour l'Aquitaine en 1074, avant de devenir archevêque de Bordeaux en 1089). En circulant dans l'espace occidental, ces élites cléricales démultiplient la présence de Rome et de sa politique, érigeant une autorité qui vise à réduire les résistances locales des clercs.

À travers la lutte contre le nicolaïsme, s'instaure un double encadrement de la sexualité des élites, déterminant la place qu'elles occupent au sein de la société chrétienne marquée par la dualité entre clercs et laïcs : le discours réformateur promeut, d'une part, un idéal de chasteté et de pureté des clercs dont le propos, s'il n'a rien de nouveau, est renouvelé et durci, et passe par l'exigence de célibat des clercs ; d'autre part, pour les laïcs, il instaure une sacramentalisation d'un mariage unique et indissoluble. À partir du XII^e siècle, la réflexion réformatrice conduit à la construction d'une éthique du mariage chrétien qui contraint les élites aristocratiques dans leurs quêtes d'alliances sociales et limite leurs marges de manœuvre, face au contrôle ecclésial de la parenté.

Ce resserrement amorce une hiérarchisation ecclésiale forte autour de nouvelles charges cléricales (cardinaux ou légats) et annonce la quête d'une primauté spirituelle de Rome comme tête et gond de la *mater Ecclesia* qui domine clercs, princes et aristocraties. Dans ce nouveau contexte, il est fructueux de confronter la notion d'élites avec celles de hiérarchie (maître du sacré) ou de hiérocraie qui, via les degrés de perfection pensés depuis l'Antiquité, renvoient au processus d'affirmation de la papauté comme monarchie spirituelle et de l'Église comme totalité englobante (*Ecclesia*), qui inclut la société chrétienne et la hiérarchie.

- **Heurts et conflits avec les pouvoirs princiers**

Dans ce cadre, on ne peut éviter d'évoquer les conséquences politiques de ces idéaux réformateurs qui rompent les équilibres traditionnels. Dès 1059, en conférant le pouvoir d'élection du pape à la Curie, le synode romain réduit l'influence traditionnelle de l'aristocratie romaine et du pouvoir impérial dans la désignation du souverain pontife. Le choix des évêques étant désormais l'affaire de l'institution ecclésiale et des clercs des chapitres, la querelle des investitures qui s'ensuit marque un long conflit de pouvoir et de revendications d'une mainmise sur le patrimoine des évêchés, entre Rome et l'empereur germanique et aboutit en 1122 compromis de Worms. En Angleterre, malgré l'adhésion à la réforme sous Lanfranc et le duc

Guillaume, les souverains résistent. Les accords de Londres et de Westminster (1107) ne résolvent que partiellement la question en conservant l'hommage au roi pour l'*episcopatus*. Les constitutions de Clarendon de 1164 renforcent le pouvoir juridictionnel royal et limitent de fait l'influence pontificale jusqu'au paroxysme de l'assassinat de Thomas Becket dans sa cathédrale. Du côté de la Francie occidentale, l'arbitrage d'Yves de Chartres pour qui l'investiture épiscopale par la main du roi n'entraîne aucun pouvoir sacramentel et ne fait donc pas obstacle à la foi ouvre vers un règlement des conflits.

- **Une nouvelle offre spirituelle, érémitisme et nouveau monachisme**

Les effets de la Réforme (centralisation romaine et structuration monarchique de l'Église, distinction entre clercs et laïcs, réordonnement de la société pensée comme une *Ecclesia* hiérarchisée par des degrés de perfection) bouleversent les positionnements (rupture relative de l'amitié entre l'aristocratie laïque et les monastères, apparition des élites économiques, marchandes et urbaines essentiellement après 1150, en particulier en Italie) mais ne rompent pas totalement la collaboration constitutive d'un positionnement social entre l'Église et les élites. Par sa sacralisation de la guerre et du port des armes, l'appel à la croisade est une des nouvelles formes de salut qui s'offrent aux élites. La persistance des liens est perceptible dans le basculement chronologique des engouements spirituels aristocratiques avec le passage des clunisiens (X^e-XI^e s.) aux cisterciens et aux ordres érémitiques et militaires (XII^e s.) puis aux mendiants (XIII^e s.). Les formes d'engagement évoluent, alors que les élites se diversifient à la faveur des évolutions économiques. L'Église s'adapte à la nouvelle donne, en contrôlant les dissidences – anticléricalisme, hérésies, opinions savantes hétérodoxes, etc. –, tout en accueillant dans l'institution de nouvelles formes de vie religieuses laïque, marquées par un « programme de vie » (*propositum vitae*) inspiré des Évangiles.

III- LA SEQUENCE XIII^e SIECLE (1198/1216-1274) : VERS UNE RECOMPOSITION DES ELITES

Dans cette troisième phase, l'idéologie pontificale romaine marquée par le modèle théocratique conduit paradoxalement à une progressive normalisation institutionnelle de l'*Ecclesia* et à la formation concomitante de savoirs et d'expériences politiques progressivement détachées d'un strict ancrage ecclésial.

- **Politique pontificale et transformation de la curie**

La politique pontificale est marquée par la convocation de conciles généraux qui culmine en 1215 avec le quatrième concile du Latran, à l'issue duquel le pouvoir du pape sur les fidèles et face aux souverains se trouve renforcé. Dès le XII^e siècle (cf. B. de Clairvaux), dans le sillage de la réflexion suscitée par la Querelle des Investitures, le développement de la doctrine des deux glaives héritée de Gélase fondait le caractère théocratique du pouvoir pontifical qui culmine avec Innocent III et de ses successeurs. Les papes du XIII^e siècle interviennent ainsi de plus en plus dans les affaires politiques de leur temps, à l'image des relations complexes qu'Innocent III et ses successeurs entretiennent avec Frédéric II jusqu'en 1250. Ils ont renforcé, en Italie, l'opposition entre les factions guelfes et gibelines, la position des élites locales reflétant des équilibres politiques à plus vaste échelle.

À partir de 1209, la Croisade contre les Albigeois marque l'imposition, par la répression, d'une orthodoxie pontificale, repoussant dans la dissidence une frange importante de la société aristocratique et des élites urbaines (cf. J.-L. Biget), au bénéfice d'une collaboration étroite entre la noblesse septentrionale et les relais cléricaux de la politique romaine.

L'affirmation du pouvoir pontifical au cours du XIII^e siècle repose sur le développement d'une administration au sein de la curie. Au cours du pontificat d'Innocent III, une « départementalisation » de la Curie voit le jour (J. E. Sayers), avec la distinction de quatre bureaux au sein de la chancellerie, en particulier la Chambre apostolique, en charge des affaires financières et fiscales qui voit son rôle renforcé. Cette bureaucratisation nécessite le recrutement d'un personnel spécialisé qui appartient au monde des « gens de savoir » et forme un groupe professionnel qui se distingue par son capital scolaire. Au sein de la curie, les cardinaux forment une nouvelle élite ecclésiale dotée de prérogatives qui les placent au sommet de la hiérarchie ecclésiastique ; ils partagent une culture curiale marquée par la

théologie, le droit, mais également par la médecine (A. Paravicini-Bagliani).

- **Les élites urbaines et l'Église**

L'urbanisation de l'Occident conduit à la formation de sociétés urbaines et de nouvelles élites. Le rôle des évêques dans l'apparition des premières communes est très variable selon des espaces ; seul le développement d'études de cas locales ou régionales permet d'évaluer leur implication face aux pouvoirs royaux et comtaux. De ce point de vue, l'Italie centro-septentrionale offre un terrain très riche, tant dans la phase podestale (1180-1250) que populaire (après 1250) de l'histoire des communes. Au XIII^e siècle, la fermeture de la *militia* a conduit les élites urbaines à revendiquer une place croissante dans le système politique et institutionnel des communes. La position sociale et la puissance de ces nouvelles élites, liées au monde des métiers et du commerce, contribuent à la transformation du discours que l'Église porte sur le monde social, sur la richesse et sur la valeur des activités économiques dans un cadre qui est désormais celui de la cité. L'aspiration à des formes renouvelées de vie religieuse laïque apparaît au sein du monde urbain et de ses élites sans que les institutions ecclésiastiques traditionnelles soient toujours en mesure d'y répondre.

L'émergence des ordres mendiants – les franciscains en particulier – peut être évoquée dans cette perspective et la vie de François, fils de riche marchand, illustre cette aspiration à la vie religieuse. Elle est au fondement de la diffusion de modèles évangéliques de sainteté qui proposent aux fidèles, à l'imitation du Christ (*sequela Christi*), de se défaire de leurs biens matériels tout en demeurant dans le monde. La place de l'Église dans la ville est également inséparable de la formation de l'idée du Bien commun et de la légitimation progressive de la richesse des élites urbaines, du profit et, sous certaines conditions, du prêt à intérêt (cf. G. Todeschini).

Le XIII^e siècle est ainsi marqué par le tournant pastoral de l'Église – *sermo modernus*, développement de la prédication mendicante, diffusion du *sermo ad status*, etc. – qui répond à la nécessité d'inclure et d'encadrer le monde urbain et ses élites. Les arts de la parole accompagnent une accélération de la diffusion d'une culture de l'écrit et d'un savoir rhétorique également présents dans la sphère civique (cf. Brunetto Latini à Florence, Giovanni del Virgilio à Bologne, Cola di Rienzo à Rome, etc.), la rhétorique constituant ainsi le creuset d'une écriture du pouvoir commune à l'Église et aux puissances monarchiques séculières (cf. B. Grévin).

Au sein des deux formes d'élites urbaines, laïques et ecclésiastiques et notamment mendiants, des tensions se font jour : pour le contrôle de l'enseignement universitaire, comme à l'université de Paris de 1220 à 1260 ; à propos des exemptions conférées par les papes à ces nouveaux ordres ou dans la concurrence qu'ils instaurent avec les évêques pour la prédication ou, plus largement pour le marché de la mort. Dans le contexte urbain, les choix funéraires des élites font une place croissante aux couvents mendiants qui reçoivent de nombreux legs privant ainsi les prêtres du casuel et alors que se développe un idéal d'intercession pour soi qu'accompagne la diffusion du testament et la monétarisation de l'économie. Enfin, le dernier motif de tension avec les séculiers est le discours qu'ils portent sur la pauvreté (cf. l'*Apologie de la pauvreté* de saint Bonaventure [1269]) qui conduit à distinguer *dominium* et *usus* ; elle transforme profondément la relation de l'*Ecclesia* avec les biens matériels et la richesse terrestre.

- **Mendiants et « gens de savoir », de nouvelles élites**

Les Franciscains et les Dominicains exercent par conséquent un pouvoir croissant qui se fonde sur la promotion de l'usage du pauvre, sur la parole et sur l'enseignement, précoce chez les dominicains (cf. les *Constitutions primitives*, l'importance du couvent Saint-Jacques dès 1224, etc.). Le réseau des *studia*, réorganisé au cours de la décennie 1240, prend en charge l'activité d'enseignement de la théologie au sein de l'ordre dominicain ; à partir des années 1250, un rapprochement avec le modèle universitaire est opéré (grades, *studia in artibus*, etc.). Les mendiants, très tôt impliqués dans l'enseignement à l'université, contribuent ainsi à la formation d'une nouvelle élite scolaire appelée à faire carrière dans la sphère ecclésiastique comme dans le monde laïque. Ce sont également, au cours du XIII^e siècle, les profils de carrières épiscopales qui évoluent, à la faveur de l'importance prise par le capital scolaire et par le contrôle hiérarchique et institutionnel des charges ecclésiastiques ; les mobilités se font ainsi à plus

grande distance que par le passé (cf. les évêques de Langres), certaines carrières dessinant de véritables parcours européens.

L'influence politique mendicante est importante dans les villes où les ordres s'implantent initialement dans les espaces périphériques. Elle est également visible dans l'entourage des souverains sous la forme d'un encadrement spirituel. Le cas Louis IX est ici remarquable, car il permet de saisir, au-delà de la direction spirituelle à proprement parler, le rôle que tiennent les théologiens mendiants dans la légitimation de la figure et du pouvoir du *princeps* (cf. J. Krynen).

La promotion des gens de savoir comme nouvelle élite ne remet pas en cause les mécanismes de transmission des positions de domination traditionnelle, mais elle a deux effets notables : favoriser l'apparition d'un milieu hétérogène, à la croisée des sphères ecclésiastique et monarchique, d'une part ; valoriser, d'autre part, la place des compétences scolaires dans la définition des élites, selon un schéma qui annonce la noblesse de robe d'Ancien Régime.

La conclusion se devait de mettre en évidence ce changement de paradigme dans les relations entre les élites et l'Église d'une étroite imbrication au début de la période à profonde transformation induite par le moment grégorien et des effets. Le XIII^e siècle se situe au débouché de la séquence débutée vers 1040-1050, mais il est le creuset d'évolutions induites par la diversification des élites sociales, dans un contexte de croissance rapide, d'une part, et par un renforcement parallèle de l'Église et des pouvoirs laïques, d'autre part, qui annonce la crise bonifacienne et, à sa suite, la politique des papes avignonnais du premier XIV^e siècle. Le jury a été sensible aux trop rares copies qui ont fait l'effort de ne pas se contenter de produire, en conclusion, un bref résumé du propos développé dans la copie.

3. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

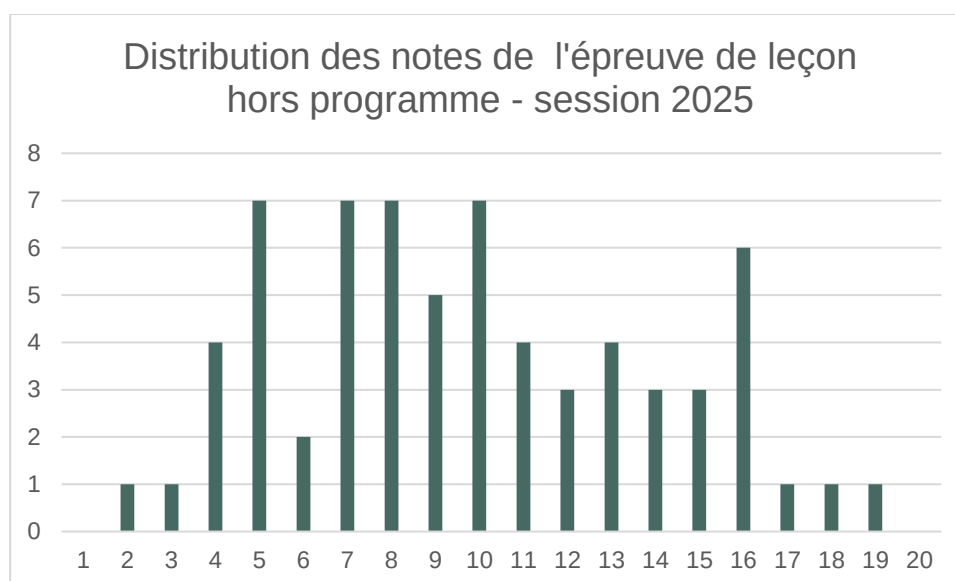
3.1 EPREUVE DE LECON HORS PROGRAMME

Le jury tient à féliciter les candidats pour la qualité de leurs préparations et de leurs prestations, en particulier sur les points suivants, dont certains avaient déjà été soulignés les années précédentes :

- une solide préparation des candidats le temps est quasiment toujours bien géré avec, même quand un déséquilibre s'annonce (une première partie un peu longue, par exemple), un talent certain pour synthétiser – sans la dénaturer – la suite, et donc tenir le temps à plus ou moins une minute près. L'expression est toujours correcte et au niveau attendu au concours ;
- la posture, à de rares exceptions près, est maîtrisée : bonne gestion de l'espace entre le bureau où sont posés clavier et fiches personnelles, le diaporama, les éventuels documents affichés et tableau blanc ; voix posée (attention à ne ni hurler, ni murmurer) ; fluidité d'un propos souvent dit de façon détachée des notes ; attitude constructive lors de la reprise, au moins au début ;
- l'effort de structuration et de hiérarchisation autour de problématiques et de plans clairs, déjà souligné l'année dernière, a été maintenu, avec la présence systématique de titres courants sur les diapositives, des introductions et conclusions intermédiaires, des transitions, ce qui facilite l'écoute et le travail d'évaluation du jury ;
- sur le fond, et à de très rares exceptions près, une prise en main initiale du sujet, quant à son orientation (régionale, thématique ou épistémologie / biographie), meilleure que l'année dernière ;
- des documents complémentaires variés et pertinents.

La maîtrise de ces éléments-clés de l'épreuve par la très grande majorité pénalise d'autant plus les candidats qui ne les maîtrisent qu'insuffisamment, non maîtrise à laquelle viennent s'ajouter

des problèmes récurrents de localisation, de vocabulaire et de notions. Cela rend l'épreuve très discriminante, avec des notes qui s'inscrivent dans un éventail très large, de 2 à 19, avec une moyenne de 9,8, une médiane de 9 et un écart type de 4,16.



Distribution des notes de l'épreuve de leçon hors programme - session 2025

I. La prise en main du sujet et la structuration de l'exposé

La première demi-heure de l'épreuve est consacrée à une réflexion sur le sujet. Le candidat ne dispose que du sujet et des titres des références bibliographiques et doit utiliser ce temps pour bien cerner le sujet et déterminer son orientation. C'est le moment de réfléchir aux enjeux de définition du sujet (concepts, délimitation...) ainsi qu'à une ébauche de problématique, en amont de la lecture des articles et ouvrages référencés et issus des recherches complémentaires. Cette demi-heure est fondamentale car elle oblige à aller à l'essentiel, quelques que soient les connaissances initiales du candidat ou de la candidate sur le sujet, sans se perdre dans des éléments plus annexes.

Le recours ouvert au web, introduit en 2024, a semblé au jury assez bien maîtrisé dans la plupart des cas. Le danger, souligné dans le rapport de l'année dernière, de se perdre dans la masse d'informations a été écarté par la plupart des candidats. Les références majeures, telle *Géoconfluences*, ont été bien exploitées, des documents pertinents ont pu être récupérés pour être placés sur le diaporama. Le jury n'a pas constaté de hors sujets flagrants en lien avec une recherche trop ouverte et mal ciblée sur le net.

La compréhension de l'orientation du sujet (régionale, thématique ou thématique à dominante épistémologique) est fondamentale et le jury avait beaucoup insisté dans le rapport précédent. À une ou deux exceptions près, les candidats ont bien cerné cette orientation. Il est rappelé que le titre doit être croisé avec les références bibliographiques où figurent alors clairement des références épistémologiques. La présence d'une seule référence « ancienne » (encore faudrait-il s'accorder sur ce qui est « ancien ») n'indique pas incontestablement un sujet d'épistémologie (mais seulement qu'un point essentiel du sujet n'est pas couvert par un article « récent ») ; en revanche, une série de références diachroniques conduit bien vers un sujet d'épistémologie. Au sein des sujets d'épistémologie, les biographies ont été au nombre de trois cette année (contre une seule l'année dernière) et ont majoritairement donné lieu à des réussites, par des candidats bien préparés à ce type de sujet. Enfin, il existe des sujets à double orientation, croisant notamment les orientations thématiques et régionales : une thématique à développer dans un cadre régional.

- Bautès N. et Marie dit Chirot C., 2012, « Pour une géographie sociale de l'action », *Carnets de géographes* [En ligne], 4 | 2012, mis en ligne le 01 septembre 2012, consulté le 23 janvier 2025. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/982> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.982>
- Faburel G., 2020, *Pour en finir avec les grandes villes. Manifeste pour une société écologique post-urbaine*, Paris, éditions le passager clandestin, 169 p.
- Gaudin S., 2015, « Le temps de l'engagement, enjeux et développement d'une géographie appliquée (1970-1980) », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 92-1 | 2015, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 23 janvier 2025. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/512> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/bagf.512>
- Hérodote, 1976, n°1, Géographie de la crise, crise de la géographie
- Le Rouley S. et Uhel M., 2020, *Chercheur.e.s Critiques En Terrains Critiques*, Lormont, Le Bord de l'eau, 194 p.
- Thémines J.-F., 2022, « Constituer l'espace géographique en ressource d'émancipation : l'engagement de chercheurs en géographie sociale », Dans Wittorski R. et Obertelli P. (dir.), *Comment (mieux) faire société ?*, Champ social, pp. 50-64, <https://doi.org/10.3917/chaso.obert.2022.01.0050>.

La bibliographie fournie pour le sujet « Géographes et engagement »

- Augendre M., 2011, « Risques et catastrophes volcaniques au Japon : enseignements pour la géographie des risques », p. 185-206, dans November V., Penelas M. et Viot P., *Habiter les territoires à risques*, Lausanne, PPUR.
- Heimburger J.-F., 2015, « Typhons : risques et catastrophes au Japon », dans : *Le Japon entre deux eaux*, Monde chinois, 2015/2, n° 42. p. 110 à 119, <https://shs.cairn.info/revue-monde-chinois-2015-2-page-110?lang=fr>
- Pelletier P., 2018, *La fascination du Japon, Idées reçues*, Editions le Cavalier bleu, 304 p.
- Pelletier P., 2012, « Le déluge sans le Japon : aléa naturel et catastrophe dans la culture japonaise », *Ebisu* [En ligne], 47 | printemps-été 2012, mis en ligne le 03 avril 2014, consulté le 03 février 2025. URL : <http://journals.openedition.org/ebisu/493> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ebisu.493>
- Scoccimaro R., 2013, « L'archipel disloqué. Le Japon après le 11 mars 2011 », *Outre-terre* 2013/1, n° 35-36, p. 439-455, <https://shs.cairn.info/revue-outre-terre4-2013-1-page-439?lang=fr>
- Scoccimaro R., 2020, « Tsunami de béton : de l'empreinte à l'emprise sur les paysages littoraux après les catastrophes du 11 mars 2011 », *Projets de paysage* n°23, <https://doi.org/10.4000/paysage.13586>

La bibliographie fournie pour le sujet « Le Japon face aux catastrophes "naturelles" »

La problématique, passage obligé de toute démonstration scientifique qui sous-tend ensuite le propos, ne doit ni être artificielle, ni convenue. Elle répond aux impératifs suivants :

- éviter les problématiques plaquées au début de l'exposé et qui ne sont plus reprises ensuite, même en conclusion. L'exposé en lui-même est une démonstration autour de cette problématique et tenue durant les 30mn, chaque partie apportant une réponse à cette problématique qui peut être rappelée lors des introductions de parties ;
- établir un lien majeur avec le sujet afin de proscrire les formules passe-partout, qui ont été constatées à propos des sujets à orientation régionale. À titre d'exemple, sur le sujet « Madagascar », la problématique suivante « *Aujourd'hui, dans des contextes de mondialisation et de changement global exacerbés, quelles sont les nouvelles territorialités malgaches ?* » est l'illustration même d'une formule creuse, pour laquelle « malgaches » pouvait être remplacée par « françaises », « estoniennes », « honduriennes » ou tout autre pays... ;
- se garder de formulations inutilement longues ou complexes au point que la problématique n'est plus compréhensible ou apparaît comme particulièrement alambiquée. Ainsi, sur le sujet « Géographes et engagement », la problématique proposée, « *En quoi une nouvelle approche de la géographie comme science sociale à part entière et mêlée aux autres conduit-elle à faire des géographes des acteurs majeurs d'un engagement social et universitaire, propres à s'engager tant au sein de leur discipline que dans des champs qui la dépassent ?* », peu compréhensible nuit à la démonstration. Si les problématiques prennent dans la très grande majorité des cas la forme d'une question, cette forme n'est pas une obligation et les formulations affirmatives constituent également une alternative pertinente.

Les meilleurs problématiques vont droit à l'essentiel, en soulignant la spécificité (et l'intérêt) du

sujet. Quelques exemples commentés de différents sujets :

- « Le métro, une géographie urbaine » : « *Alors qu'il se caractérise par une grande vitesse de déplacement et une emprise majoritairement souterraine, dans quelle mesure le métro représente-il un outil d'analyse pertinent en géographie urbaine pour comprendre l'organisation de l'espace urbain ?* » est la problématique posée par la candidate qui traite des deux facettes essentielles du sujet, l'infrastructure elle-même (son implantation, sa construction, son organisation) et son impact (spatial, paysager, économique, politique ...) sur les territoires urbains auxquels elle est reliée ;
- « Jean Malaurie » : la candidate propose la problématique « *Comment l'approche anthropologique du terrain de Jean Malaurie sur l'Arctique illustre l'évolution de la géographie en termes de discipline, méthodes et concepts ?* », pour aborder à la fois la vie du personnage, ses travaux et son influence sur la discipline et son évolution ;
- « La friche » : « *En quoi la friche, espace délaissé, est-elle pourtant au cœur d'une concurrence foncière entre des acteurs qui la détiennent, l'habitent ou l'aménagent ?* » est la problématique formulée par la candidate qui étudie la friche non seulement en tant qu'objet, mais aussi en tant qu'enjeu territorial et social en lien avec les acteurs du territoire.

Enfin le jury est ouvert à une pluralité de problématiques possibles, et le tirage en ligne qui permet d'entendre deux ou trois candidats sur un même sujet souligne la diversité des approches possibles pour des prestations de qualité.

Une problématique réussie conduit à un **plan clair** construit de façon à y répondre. Les plans sont le plus souvent organisés en trois parties divisées elles-mêmes en trois sous-parties. Le jury rappelle cependant que ce cadre doublement ternaire n'est pas un passage obligé. Il peut exister de bons exposés avec deux parties, voire quatre. Plus encore, il n'est pas obligatoire d'avoir trois sous-parties dans chaque partie, surtout lorsque le découpage, trop artificiel, donne lieu à des sous-parties très courtes et inutiles. Les titres des parties et sous-parties ne doivent pas être trop longs et trop alambiqués et le jury apprécie particulièrement les titres bien tournés et originaux ; avec, par exemple pour « Le métro, une géographie urbaine », une sous-partie intitulée : « *Je suis dans le métro* » : *du quai à la rame, un espace à vivre* ».

Le plan doit être spécifique à la thématique ou au territoire abordé et doit aboutir à répondre à la problématique posée. Trois exemples de plans réussis sont présentés ici, avec deux plans différents (mais tout aussi bons) pour un même sujet. Ces trois exposés ont donné des notes de 16 à 19.

Michel Philipponneau

I – Michel Philipponneau : le parcours d'un géographe appliqué et engagé « au temps des craquements » (A. Meynier)

- A – Un géographe marginalisé par une partie du champ académique français en dépit de sa formation classique
- B – Un géographe régionaliste et ouvert sur l'international
- C – Un géographe « expert, citoyen et acteur politique »

II – Une œuvre collective tournée vers la Bretagne et vers la légitimation de la géographie appliquée

- A – Légitimer la géographie appliquée : donner toute sa place à la prospective
- B – Aménager Rennes et la Bretagne : une œuvre expression d'un engagement politique régional
- C – Une œuvre collective : former des géographes experts

III – Un géographe à la postérité reconnue mais toujours débattue

- A – Une géographie appliquée désormais légitimée ?
- B – Le premier des géographes politiques ?
- C – Des travaux pionniers sur l'agriculture périurbaine, sources de réinterprétations contemporaines

Exemple d'un plan fourni pour le sujet « Michel Phlipponneau »

Les géographes et le militaire

I – Les géographes au service du militaire : mobilisation générale de savoirs stratégiques

- A – Les géographes, à l'origine de l'action militaire ?
- B – Concepts, outils et méthodes des géographes dans la guerre
- C – Géographes et militaire, entre ruptures et innovations

II – Les géographes et le militaire : du service à la critique

- A – Les géographes, un corps divisé : mise en abyme
- B – Les géographes et la critique du militaire
- C – Reconversions post-militaires : les géographes en mission

III – Le militaire au service des géographes : le militaire, objet d'étude

- A – Le militaire au centre de l'attention des géographes
- B – Le militaire, facteur de territorialisation
- C – Le militaire et la société

Exemple d'un premier plan fourni pour le sujet « Les géographes et le militaire »

Les géographes et le militaire

I – Les géographes et le militaire : une relation structurée autour d'un champ disciplinaire en plein renouvellement

- A – Un champ disciplinaire structuré par et pour les besoins des armées...
- B – ... qui s'appuie sur les géographes et leurs méthodes...
- C – ... et fait l'objet d'un intérêt renouvelé et d'un changement de nature

II – La géographie et les géographes au cœur des stratégies militaires

- A – Le savoir et les données du géographe, facteurs de connaissance des théâtres d'opérations
- B – La géographie humaine : enjeu clé des stratégies militaires contemporaines
- C – Une mise au service de la géographie pour le militaire critiquée

III – Les géographes analysent le fait militaire dans l'espace à toutes les échelles

- A – À l'échelle locale, les géographes analysent les recompositions urbaines du fait militaire
- B – À l'échelle régionale et mondiale, les géographes analysent les stratégies militaires des États
- C – Les géographes au cœur de la description d'un fait militaire déterritorialisé

Exemple d'un second plan fourni pour le sujet « Les géographes et le militaire »

- II. La bibliographie et le danger de la paraphrase ou la leçon hors programme n'est pas un commentaire de textes

Les six références bibliographiques doivent être considérées comme des indications, voire des pistes, qui orientent la question vers une des trois catégories de sujet et surtout vers des éléments essentiels à traiter. Cependant, deux écueils, en lien avec une trop grande dépendance à cette bibliographie, sont à éviter :

- Le premier avait déjà été relevé l'année dernière et s'est malheureusement répété cette année : la bibliographie n'aborde parfois pas des éléments du sujet considérés comme tellement connus ou tellement évidents et surtout très présents dans toutes les sources générales sur le sujet (manuels, *La Documentation Photographique*, atlas *Autrement*, etc.). Ainsi, un sujet sur une ville comme « Berlin » implique (au-delà des pistes ouvertes par la bibliographie) de traiter de la morphologie urbaine, qui plus est très particulière avec les héritages de la séparation de la ville. Tout exposé sur une ville implique qu'il y ait à un moment quelques éléments sur la façon dont est organisée cette ville, avec une mention des morphologies et paysages urbains des principaux quartiers. Si la bibliographie ne propose pas de références précises sur cette question, c'est parce qu'on peut trouver les éléments très facilement dans d'autres sources complémentaires, ne serait-ce que dans l'atlas *Autrement* sur Berlin.

- Grésillon B., Kalandides A., 2021, « Berlin, ville verte et durable, utopie ou réalité ? », *Allemagne d'aujourd'hui : revue française d'information sur l'Allemagne*, n°234, p. 46-58, <https://doi.org/10.3917/all.234.0046>
- Grésillon B., 2015, « Berlin, un territoire à géométrie variable », *Allemagne d'aujourd'hui*, vol. 2, n°212, p. 114-124, <https://doi.org/10.3917/all.212.0114>.
- Laporte A., 2016, *De Bonn à Berlin. Le transfert d'une capitale (1990-2010)*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 265 p.
- Le Gallou, A., 2015, « De Berlin-Est au « Nouveau Berlin » : les mémoires plurielles d'une capitale réunifiée », *Géocarrefour*, vol. 90, n°2, p. 153-162, <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9794>.
- Padberg-Jeanjean G., 2018, *Deutschland : Grundwissen und Mehr...*, *Comprendre l'Allemagne et sa civilisation*, Paris, Armand Colin, 512 p.

La bibliographie fournie pour le sujet « Berlin »

- Le second écueil, celui de la paraphrase des références bibliographiques, a été beaucoup plus présent en 2025 qu'en 2024. L'année dernière, il avait été constaté une tendance à ne pas utiliser du tout certaines références (ni même à les mentionner), ce qui avait conduit le jury à écrire, dans le rapport : « *Ces six références sont donc essentielles et doivent toutes être mentionnées lors de la présentation orale, voire intégrées (citations, illustrations) dans le diaporama. Si l'on peut accepter une mention plus rapide pour une ou deux références, on ne peut accepter que certaines ne soient absolument pas utilisées.* ». La remarque a visiblement été surinterprétée et a malheureusement conduit, dans de trop nombreux cas, les candidats à ne pas s'écarter des références, voire à en citer de longs extraits transformant la leçon en une paraphrase des références, ou en une sorte de commentaire de texte avec des diapositives reprenant de longs extraits de ces sources. Une courte citation, une image issue des références, sont évidemment acceptables, mais une suite de diapositives avec de longs extraits de texte explicités n'est pas ce qui est attendu. La leçon n'est pas un commentaire de documents ou de la bibliographie fournie. Ces références sont d'abord des indications, à utiliser certes, mais elles ne sauraient être commentées *stricto-sensu* et dans leur totalité ; elles ne sauraient non plus limiter l'approche du sujet alors qu'il est attendu du candidat une réelle réflexion sur le sujet dans son ensemble.

Le jury a décidé de réduire le nombre maximum de références de 6 à 4 à partir de l'année 2026. Il s'agit de renforcer la place de l'analyse du sujet et la part de la démarche de recherche développée à l'occasion des six heures de préparation, en cohérence avec le positionnement du concours à l'issue de l'obtention d'un master.

Il est désormais attendu que le candidat construise une bibliographie originale et personnelle, ajoutant aux références fournies avec le sujet et d'autres références consultées lors de la préparation de l'exposé. Cela est à mettre en parallèle avec la possibilité, inaugurée en 2024, d'utiliser les ressources du net, avec des recherches bibliographiques ainsi facilitées

III. La géographie est plurielle et doit être incarnée

Cette année, le jury a remarqué qu'un grand nombre d'exposés restaient dans l'abstraction et la conceptualisation. Le mot « **désincarné** » s'est progressivement imposé dans le jury au long de la session pour désigner des exposés très notionnels et conceptuels sans exemples précis, bien loin du concret et de la matérialité des territoires, quelle que soit leur échelle. Même les exposés à orientation épistémologique, y compris les biographies, demandent du concret (présentation du milieu étudié par « *Jean Malaurie* », des implications territoriales concrètes de l'engagement de « *Michel Phlipponneau* », de l'impact territorial concret (fortifications, morphologie urbaine, etc.) de l'Armée pour « *Les géographes et le militaire* »). Or, trop de candidats traitent très longuement, des notions et concepts sans les relier au sujet qui n'est au bout du compte que partiellement traité. Certes, les concepts clés de la géographie, les définitions et discussions des notions liées au sujet sont indispensables et doivent figurer, mais

cela ne dispense pas de s'intéresser au concret, au visible, à la matérialité du territoire qui, avec les hommes et les femmes qui le construisent et l'aménagent, sont au cœur de notre discipline. Ainsi, dans une leçon « *Raoul Blanchard* », aucune illustration, document, voire mention ne sont présentés sur les Alpes, pourtant au cœur de la recherche de ce géographe.

De même, et cela peut aussi être relié avec la constatation d'une trop grande abstraction, certains exposés de géographie régionale se résument à des exposés de géopolitique désincarnés en restant une seule échelle d'analyse, et sans référence aux acteurs. Le parent pauvre est la grande échelle, le local, malgré la présence presque systématique d'articles en référence, ainsi « *Madagascar* » n'est abordée que « de loin », sans une photo de paysage ; les paysages et formes urbaines des Émirats dans « *L'Arabie Saoudite et les Émirats* » sont oubliés alors que très présents dans les articles ; « *Berlin* » est traitée sans plan à grande échelle, etc.

La leçon peut être « incarnée » dès le tout début du propos avec **une accroche concrète et visuelle**. Non pas qu'une accroche abstraite soit condamnable (certaines ont été excellentes), mais un extrait de film, une photo, une anecdote, un titre d'article journalistique ou un fait divers en rapport avec le sujet offrent souvent une bonne entrée en matière, quel que soit le public auquel on s'adresse, et sont préférables à un long extrait de texte, surtout si celui-ci est présent dans la bibliographie proposée. À titre d'exemples, le jury a particulièrement apprécié : la liste chronologique commentée des albums de Tintin pour « *Les géographies de Tintin* » ; l'affiche commentée du film Subway de Luc Besson pour « *Le métro, une géographie urbaine* » ou encore les images de l'ancienne usine de sardine du vieux port de Marseille, dans la série d'animation Foot2Rue pour « *La friche* ». Enfin, l'accroche même bien choisie, doit être utilisée et reliée au propos qui va suivre et non rester une simple « bonne idée » exposée au début de la leçon, mais sans plus de lien construit vers la suite.

Si le rapport de l'année dernière précisait que l'agrégation est un *concours de « géographes au temps long »*, le jury n'est pas sans avoir conscience qu'un géographe, surtout jeune, ne peut pas tout savoir et tout connaître. Les connaissances de base de chaque personne doivent donc être appuyées sur une **intelligence géographique** face à un sujet que l'on découvre. Il s'agit de la capacité à mobiliser, même si les connaissances sont peu étayées sur la question – ce qui, intrinsèquement, est tout à fait compréhensible – les éléments géographiques essentiels (ne serait-ce qu'en matière de localisation) du sujet : la bibliographie, les atlas et les manuels de référence sont autant d'outils indispensables pour les mobiliser de manière prompt et efficace. Cette capacité est même au cœur de l'idée d'une épreuve « hors programme ».

Dans le rapport de 2024, le jury (et les précédents avant lui) avait souligné fortement un manque de connaissance en urbanisme, en histoire et surtout en géographie physique. Si une légère amélioration a pu être constatée en géographie physique, avec des définitions simples, comme le bassin versant, au moins connues, le jury entend cette année attirer l'attention sur **la connaissance des techniques et de leur impact sur le territoire et son aménagement**. En clair, comment traiter des sujets tels que « Les voies navigables intracontinentales », « Bab el-Mendeb, Suez, Gibraltar : 20 ans de transformation des échanges maritimes », « Le Danube » ou encore « Barrages, territoires, sociétés », sans expliquer, au moins sommairement comment fonctionne un canal de navigation (et notamment son alimentation en eau). Quels principes de circulation d'un canal ou un détroit maritime ? À quoi sert et comment fonctionne un barrage ? Cette réflexion peut s'étendre à de nombreux domaines, notamment économiques : industrie, commerce, transport, agriculture... mais aussi culturels, sportifs, touristiques, dans le domaine des infrastructures nécessaires au fonctionnement de telle ou telle activité ; ou même environnemental dans une perspective de protection ou de renaturation (dépollution des sols dans le cadre de « La friche » par exemple). Toutes ces techniques

possèdent un fort impact sur le territoire, créent et modifient les paysages, deviennent un enjeu d'aménagement du territoire et ne peuvent être négligées. Il ne s'agit pas de connaître tous les détails du fonctionnement d'une écluse, d'un haut-fourneau ou de la culture des oliviers, mais d'avoir des bases, complétées lors de l'année de préparation au concours, qui permettent de comprendre l'enjeu territorial de tel aménagement ou telle activité. Il s'agit de pouvoir expliquer, à un jury comme à une classe ou au grand public, comment fonctionne ces aménagements ou ces infrastructures, pour mieux en comprendre la présence sur le territoire et l'utilité pour la société. Au-delà des enjeux économiques seuls, cette question renvoie également à des enjeux sociétaux et culturels, dès lors que l'on questionne l'acceptabilité des aménagements par exemple. Le jury sera ainsi particulièrement vigilant lors de la prochaine session à ces approches concrètes en plus des habituelles questions de géographie physique ou du champ historique.

Si la géohistoire est centrale dans de nombreux sujets (« Berlin », « La notion de patrimoine en géographie », etc.), **l'actualité géographique et géopolitique doit être connue** des candidats, surtout lorsqu'elle est brûlante. Comment, sur le sujet « Le Sahel », ne pas faire référence à la relégation du français, intervenue en avril 2025 soit 2 mois avant l'oral de l'agrégation, de langue officielle à langue de travail au Niger ? Comment ne pas avoir entendu parler des difficultés et affaires aux impacts territoriaux majeurs affectant, au cours des années 2024 et 2025, Nestlé Waters, pour le sujet « Eaux thermales et territoires » ? Comment s'agissant du sujet « L'Arabie Saoudite et les Émirats », ignorer le nom et la personnalité du chef de l'État d'Arabie Saoudite ou toute référence aux faits religieux ?

Enfin, le jury doit insister encore et toujours sur l'importance de **la séance finale de questions du jury**, car ce dernier point est encore trop insuffisamment maîtrisé. Les membres du jury, qui ont par le passé connu cette épreuve, ont parfaitement conscience de la grande difficulté de cette séance de questions :

- difficulté physique car ces 25mn clôturent une journée de concentration et de réflexion extrême et la fatigue de l'exposé oral s'ajoute aux 6h de préparation ;
- difficulté intellectuelle, car il faut passer d'une question à l'autre parfois sur de sujets différents et répondre rapidement.

Les baisses de régime, voire les effondrements sont encore trop nombreux, surtout après le premier questionnement du rapporteur. Pourtant, les trois questionnements courts des autres membres du jury sont tout aussi importants car ils apportent souvent un décalage par rapport au sujet et permettent ainsi de mesurer l'étendue des connaissances et compétences géographiques des candidats. La solution n'est certes pas, comme le jury l'a entendu plusieurs fois cette année, de détourner la question et de partir très loin dans un « monologue dérivant » de plus en plus éloignée de sujet, mais d'apporter des réponses concises et précises, ou de faire des hypothèses si les réponses ne sont pas connues, ce qui montre de réelles capacités de réflexion même si ces hypothèses s'avèrent erronées. Des entraînements répétés, avec une instance particulière sur cette séance de question, mais aussi une organisation soignée lors de la préparation (on s'alimente, on boit...), peuvent aider à surmonter ce dernier et gros obstacle.

IV. Productions graphiques et documents

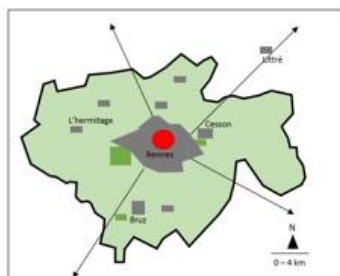
Une leçon de géographie ne peut se concevoir sans des documents, autre que des extraits de texte qui ont été bien trop présents cette année (cf. partie 2) ; à noter que la consigne de l'année dernière de ne pas trop charger les diapositives semble bien avoir été prise en compte avec, à de rares exceptions près, un maximum observé de deux documents.

Le jury rappelle qu'au moins une **production graphique personnelle** est obligatoire, et cette

règle a été respectée, sauf une fois. La qualité de ces productions a été assez aléatoire, mais toutes ont été insérées dans le diaporama (en plus, très souvent, de la version papier), comme le demandait le rapport précédent. Croquis filés (complétés au fur et à mesure de l'exposé), modèles, croquis de synthèse finaux, frises illustrées et retravaillées... Il n'y a pas de recette imposée, et le jury apprécie tout type de croquis, à condition qu'il soit :

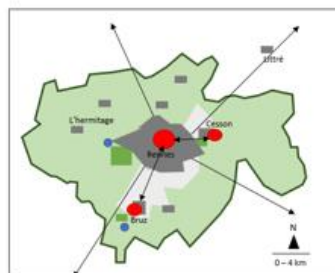
- réussi graphiquement (les règles de présentation de croquis ont été tant de fois répétées dans les rapports passés qu'il est inutile de les rappeler ici) ;
- et, surtout, intégré au discours, soit à un moment de l'exposé, soit tout au long de celui-ci.

Le projet d'aménagement urbain de Michel Phlipponneau pour Rennes



I. Schéma directeur d'aménagement urbain en 1975

- Limites de l'agglomération rennaise
- Limites de l'agglomération rennaise
- Espaces forestiers
- Zones de bâti et d'habitat
- Centre principal rennaise
- Principaux axes de transport

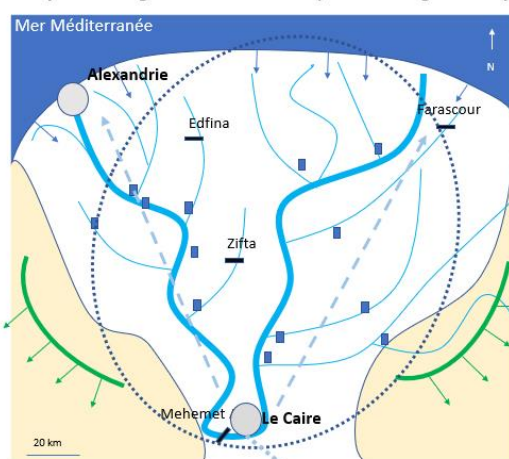


II. Schéma directeur d'aménagement urbain tel que prévu par M. Phlipponneau

- Principales zones d'expansion urbaine
- Aménagement de centres secondaires (ville polycentrique)
- Renforcement des liaisons de transport en commun entre les centres
- Maintien d'une ceinture verte autour de l'agglomération par un aménagement planifié de l'expansion urbaine
- Aménagement de points d'eau

Exemple de croquis pour le sujet « Michel Phlipponneau »

Croquis : Barrages sur le delta du Nil, des aménagements qui produisent des territoires peu durables



I. transformer les territoires pour répondre aux besoins des sociétés

a. Un milieu sous contraintes

- Mer
- Milieu désertique
- Nil

b. Aménagements territorialisants

- Barrage
- Station de pompage
- Canaux d'irrigation
- Agriculture intensive
- Agglomérations majeures
- Front pionnier

II. Des barrages aux risques de leur propre fonctionnement

- Évaporation et perte de ressource en eau
- Raréfaction de l'eau vers l'aval
- Montée de l'eau de mer
- Réduction du débit du Nil (Barrage de la Renaissance)

Les documents complémentaires sont d'une grande variété : tableaux, graphiques, photographies de tout type, dessins, cartes de tout type... Le jury apprécie cette diversité, qui permet de surcroît des croisements d'échelles inhérents à toute étude des territoires. La grande échelle reste cependant un peu le parent pauvre dans ces documents, or le jury est particulièrement sensible et réceptif face aux extraits de cartes topographiques ou aux cartes topographiques entières – qui ne sont d'ailleurs pas uniquement françaises. Ces extraits peuvent être insérés dans le diaporama, ou bien la carte entière peut être affichée dans la salle.

Enfin, le jury recommande de faire très attention à la modification de la taille des cartes dans le diaporama. Ces modifications de taille doivent être faites de manière proportionnée, pour ne pas déformer les territoires ... Ce type d'erreur est rédhibitoire pour un candidat ou une candidate à l'agrégation de géographie.

Pour conclure, le jury tient à rappeler aux futurs candidats le caractère global de l'épreuve d'agrégation, de l'écrit à l'oral. Il s'agit ici de mesurer, et particulièrement lors des épreuves orales – notamment celle de hors programme – les capacités d'une personne à prendre en main, rapidement et efficacement un sujet, à le comprendre, à « en faire le tour » et surtout à transmettre : par la parole, le diaporama, les productions graphiques ... pour arriver à échanger sur ce sujet lors de la séance finale des questions. L'agrégation est un concours d'accès à l'enseignement secondaire et cette capacité à transmettre et à intéresser est donc fondamentale dans la notation finale. C'est aussi pour cela que l'équilibre, dans la leçon, entre d'une part des éléments concrets et matériels des territoires qui font vivre l'exposé et, d'autre part un travail indispensable sur les concepts et leur mise en perspective, doit être respecté.

Catherine Biaggi, Simon Edelblutte (président de la commission), Nicolas Escach, Sylvain Rode, Maude Sainteville, Kevin Sutton, Freddy Vinet

Les sujets de leçon hors programme à la session 2025

Bab el-Mendeb, Suez, Gibraltar : 20 ans de transformation des échanges maritimes

Barrages, territoires, sociétés

Berlin

Eaux thermales et territoires

Géographes et engagement

Géographie des langues

Géopolitique de l'Arctique

Jean Malaurie

La friche

La notion de patrimoine en géographie

L'Arabie Saoudite et les Émirats

Le Caucase

Le Danube

Le Japon face aux catastrophes "naturelles"

Le métro, une géographie urbaine

Le Sahel

Le Tessin

Les géographes et le militaire

Les géographies de Tintin

Les pays enclavés

Les voies navigables intracontinentales

L'espace public, objet géographique

L'intelligence artificielle, objet géographique

Madagascar

Michel Phlipponneau

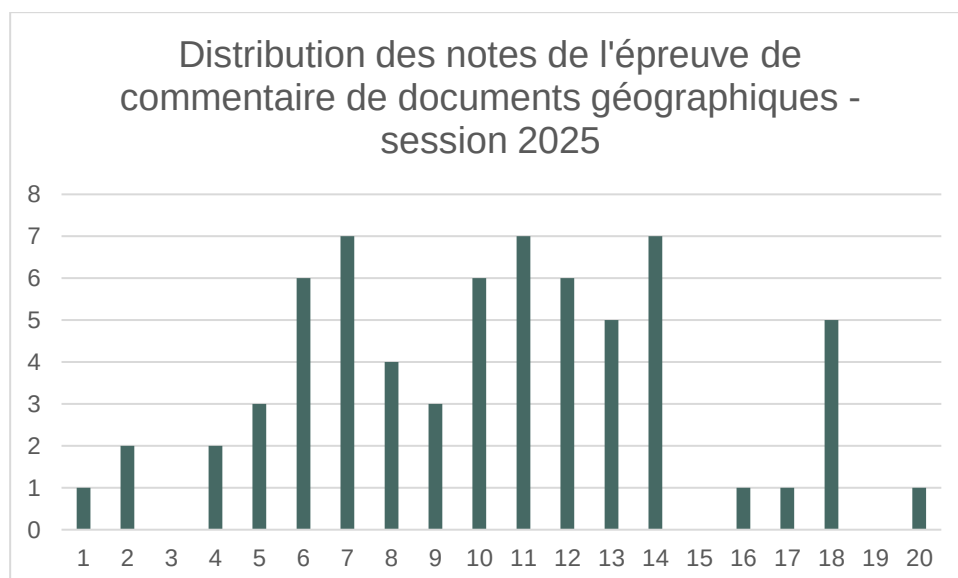
Raoul Blanchard

Structures et dynamiques spatiales des méditerranées

Yves Lacoste

3.2. EPREUVE DE COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GEOGRAPHIQUES

Les 67 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve de commentaire de documents géographiques lors de la session 2025. La moyenne des notes obtenues est de 10,25, la médiane de 10 et l'écart type de 4,28.



Distribution des notes de l'épreuve de commentaire de documents géographiques - session 2025

Dans les rapports des sessions 2023 et 2024, le jury avait insisté sur l'importance d'une bonne maîtrise de l'analyse des cartes topographiques. En cohérence avec cette recommandation, la session 2025 a proposé, comme en 2024, une série de sujets dont la moitié s'appuyait sur une carte topographique en tant que document principal.

I. Rappel des modalités de l'épreuve de commentaire de documents

1. Une épreuve orale en deux parties distinctes

L'épreuve orale de commentaire de documents comporte deux temps distincts.

La première partie consiste en une présentation de 30 minutes par le candidat, centrée sur l'analyse et le commentaire des documents proposés. La gestion du temps constitue un critère d'évaluation à part entière ; un équilibre est attendu entre les différentes séquences de l'exposé, y compris l'introduction et la conclusion.

La seconde partie prend la forme d'un entretien de 25 minutes avec les membres du jury, qui se décompose ainsi :

- Un premier temps d'échanges au plan scientifique, portant sur le thème traité, les documents présentés, la question au programme ainsi que les autres questions du programme. Des questions plus transversales peuvent également être posées, afin d'apprécier l'étendue des connaissances géographiques du candidat. Elles peuvent permettre de clarifier une notion, une idée ou un exemple abordé dans l'exposé, mais également d'approfondir l'analyse ou le commentaire de certains documents de l'ensemble proposé.
- En fin d'entretien, un questionnement visant à évaluer la capacité du candidat à se projeter dans l'exercice du métier d'enseignant, de portée pédagogique et intégrant les valeurs de la République. Il s'agit de mobiliser une réflexion didactique en lien avec le sujet traité ainsi qu'à démontrer une compréhension claire et rigoureuse des principes et des valeurs qui fondent l'École de la République et son engagement dans une

démarche éducative émancipatrice. Ces questions visent à apprécier la manière dont le candidat conçoit et envisage les finalités de la transmission des savoirs géographiques.

D'un point de vue général, le jury insiste sur la nécessité, pour les candidats, de bien écouter les questions et d'y répondre de manière posée et réfléchie.

2. Une épreuve sur tirage en ligne

Cette épreuve s'appuie sur un tirage dit en ligne. Les candidats passant en positions 1 et 4 tirent au sort un sujet parmi ceux proposés. Les candidats 2 et 3 travaillent sur le sujet tiré au sort par le candidat 1 ; le candidat 5 travaille sur le sujet tiré au sort par le candidat 4.

Chaque candidat reçoit son sujet en version numérique sur une clé USB contenant les documents numériques associés. A compter de la session 2026, les candidats ne recevront plus la version imprimée, sauf besoin le justifiant. Lorsque le dossier repose principalement sur une carte topographique (désignée comme « document 1 »), celle-ci est remise au candidat sous format papier.

3. Une épreuve orale sur un programme de quatre questions

L'épreuve de commentaire de documents géographiques porte sur les questions du programme de l'agrégation. Pour la session 2025, ces questions étaient : « Géographies du politique », « Environnements : approches géographiques », « Les littoraux français » et « Amérique latine ».

En conséquence, chaque dossier s'inscrit dans l'une ou plusieurs de ces questions. Par exemple, le dossier « Géographie du politique : Tromelin et Clipperton » s'inscrivait d'abord dans la question « Géographie du politique », mais également « Environnements : approches géographiques » et « Les littoraux français ».

4. Deux types de dossiers documentaires

Dans cette épreuve de commentaire de documents, deux types de sujets sont proposés :

- Des dossiers dont le document principal est une carte topographique. Dans ce cas, il est attendu que les candidats mobilisent une analyse fine de la carte topographique, en la mettant en relation avec le sujet posé et les autres documents du dossier.
- Des dossiers ne comportant pas de carte topographique principale, mais pouvant inclure une ou plusieurs cartes issues du site Géoportail.

Tous les sujets comportent des documents de diverses natures, sources et dates. Lorsque des documents issus de sources étrangères sont utilisés, ils sont systématiquement traduits par le jury (textes, légendes, etc.).

II. Retour sur les points positifs et négatifs des prestations (exposé et reprise)

De nombreuses prestations ont démontré la bonne qualité de la préparation des candidats et leur capacité à mettre en œuvre un raisonnement géographique.

Notons tout d'abord que, dans leur quasi intégralité, les candidats parviennent à respecter le temps imparti et à terminer leur exposé quelques secondes avant la fin des trente minutes. Le jury tient toutefois à rappeler qu'il est contreproductif de faire le choix de diluer artificiellement la conclusion pour atteindre strictement les trente minutes.

Les candidats admissibles s'expriment généralement avec clarté et aisance. Le jury déplore cependant que certains adoptent un débit excessivement rapide, voire saccadé, tandis que d'autres parlent trop lentement, au risque de perdre l'attention de l'auditoire. D'autres encore parlent bien trop fort, ou, à l'inverse, s'expriment d'une voix trop faible, obligeant les

observateurs à tendre l'oreille. Il est essentiel de rappeler qu'un futur enseignant doit savoir maîtriser sa voix (ton et débit) pour se faire entendre et comprendre.

Plusieurs diaporamas réalisés se sont distingués par leur qualité, notamment grâce à l'affichage permanent de la problématique et du plan, facilitant ainsi le suivi de la démonstration par le jury. Les schémas, organigrammes et tableaux comparatifs ont été particulièrement appréciés, tout comme les croquis, qu'ils aient été réalisés à la main puis scannés ou conçus avec des outils numériques. Rappelons que tout croquis doit comporter une échelle correctement estimée, un titre et une légende structurée. Intégrés à la démonstration, ces supports visuels doivent permettre de renforcer la clarté du propos, en veillant à éviter les erreurs de localisation ou d'interprétation, parfois très visibles.

Des diaporamas et des diapositives surchargés et parfois illisibles !

Le jury tient à alerter les candidats sur l'usage excessif et contre-productif de diapositives surchargées. Lors de cette session, plusieurs présentations ont fait apparaître des supports visuels inadaptés : reproduction de longs extraits, voire des textes entiers issus du corpus documentaire, parfois deux textes complets sur une seule diapositive ; à cela s'ajoutaient des effets de mise en forme particulièrement envahissants : surutilisation du gras, soulignements de mots dans des couleurs variées, encadrements multiples, etc. Dans certains cas, les candidats eux-mêmes avaient du mal à relire leur propre diapositive tant elle était visuellement saturée. Le jury a eu le sentiment que ces choix visaient avant tout à démontrer une capacité à repérer des éléments dans les documents. Or, ce n'est pas ce qui est attendu. Cela donne au contraire l'impression que le candidat a eu des difficultés à analyser, sélectionner, hiérarchiser l'information et la transmettre de façon simple et accessible — autant de compétences pourtant fondamentales au niveau de ce concours. Par ailleurs, les diapositives surchargées de texte, en police très réduite voire illisible, traduisent une incompréhension de la phase de transmission de l'information. Elles interrogent le jury sur la capacité du candidat à structurer un message clair et adapté à un public, compétence clé pour un enseignant.

Le jury recommande donc très vivement aux futurs candidats de concevoir des diaporamas efficaces, avec des diapositives sobres, une taille de police lisible, et véritablement au service de la démonstration orale. Par ailleurs, il est vivement déconseillé d'utiliser la fonction « notes » du diaporama pour y insérer des éléments destinés à la présentation orale. Le jury ne peut garantir que ce mode d'affichage sera disponible ou accessible au moment de l'épreuve.

Le jury a particulièrement apprécié les exposés des candidats sachant éviter le piège de la paraphrase des documents pour privilégier une interprétation fondée sur une analyse personnelle. Cela passe par le plan, qui se doit d'être problématisé au regard de l'intitulé du sujet et du contenu du dossier documentaire. Chaque titre doit attester de la volonté du candidat de traiter le sujet dans l'intégralité du champ couvert par les documents. Commenter les documents en utilisant à bon escient le vocabulaire géographique est l'un des critères qui distingue le candidat soucieux d'adopter une démarche géographique de celui qui se contente, parfois habilement, d'exploiter les documents. Par ailleurs, aborder un dossier de manière décalée par rapport au thème proposé, par exemple sous un angle exagérément épistémologique, indépendamment du cadre des questions du programme du concours, n'est pas approprié. Le jury apprécie que les candidats citent, à l'appui de leurs démonstrations, des auteurs de référence, à la condition qu'il ne s'agisse pas de citer des noms de chercheurs dont les travaux n'ont pas toujours de lien avec le sujet.

Pour les dossiers dont le document principal était une carte topographique, ont été particulièrement appréciés les commentaires précis qui s'appuyaient régulièrement sur la carte, non pas pour illustrer un simple élément isolé, mais pour en analyser les dynamiques et les processus représentés.

Carte topographique et utilisation de marqueurs adhésifs

Les candidats travaillant sur un dossier documentaire comportant une carte topographique ont la possibilité, pendant les 6 heures, d'utiliser des marqueurs adhésifs pour repérer ou positionner des éléments. Rappelons qu'il est évidemment attendu à l'Agrégation externe de Géographie que les candidats soient en mesure de mobiliser la carte topographique sans artifice. Les marqueurs adhésifs constituent une aide ponctuelle, mais ils ne doivent en aucun cas se substituer à une réelle et autonome appropriation de la carte.

Le jury déplore des exposés qui ne traitent pas assez du sujet. De nombreux exposés montrent des connaissances sur la question au programme, mais les candidats traitent de sujets généraux et le sujet ne fait l'objet que d'une partie, voire d'une sous-partie. Ainsi, sur un sujet portant sur la protection des espaces, il n'est pas possible d'attendre la partie III pour parler de la protection. De même, avec un sujet qui croise développement et protection, il est peu pertinent de séparer les deux termes dans deux parties différentes. Il arrive fréquemment que certaines notions (en particulier « l'habiter », ou encore les conflits notamment d'usage) fassent l'objet d'une sous-partie, quel que soit le sujet traité, traduisant une tendance à produire des moments génériques dans la démonstration, qui ne constituent guère la preuve d'une réflexion à la fois personnelle et pertinente.

Tous les candidats ont été en mesure de proposer au moins une production graphique, généralement un croquis de synthèse, manuelle ou réalisée par ordinateur. Toutefois leur réalisation, d'une qualité très inégale, a pu surprendre le jury sur la fragile maîtrise d'une compétence fondamentale dans la discipline et reflétant la capacité du candidat à sélectionner et hiérarchiser les informations afin de produire un discours sur l'espace étudié. Il est indispensable de rappeler que le croquis de synthèse ne peut se réduire à compiler des figurés plus ou moins pertinents au regard du sujet traité. Certains croquis de synthèse sont même déconnectés du sujet et adopte un titre différent, parfois très éloigné.

Lorsque les productions graphiques sont réalisées à la main, il convient de veiller en tout premier lieu à leur soin : il n'est sans doute pas désuet de rappeler l'intérêt de l'usage d'un normographe et d'un matériel de dessin adapté permettant la réalisation de croquis propres et visuellement signifiants.

Le jury s'est aussi étonné de l'existence, chez certains candidats, d'importantes lacunes concernant des points unanimement considérés comme élémentaires. Les plus nettes concernent les différents domaines que recoupe la géographie physique, qui furent l'objet de questions simples et cependant restées sans réponse voire déstabilisantes pour les candidats. A titre d'exemple, être en capacité de qualifier le type d'unité géomorphologique auquel appartient le Massif armoricain, connaître les formations rocheuses dominantes qui le composent et les régions sur lesquels il s'étend devrait faire partie du "socle" minimal de savoirs d'un candidat à l'agrégation de géographie. La maîtrise du vocabulaire hydrologique de base (lit majeur, lit mineur, méandre...), la connaissance des caractères des grands types de modelés (littoral, karstique, montagnard...), des principaux climats et des types sols n'est pas moins attendue que celle des grands types de paysages agraires, du vocabulaire touristique ou des termes de morphologie urbaine et périurbaine. Plus généralement, des connaissances élémentaires manquent aux candidats, comme le fait de pouvoir définir précisément et distinguer sur une carte différents espaces, de l'urbain au périurbain et au rural. La lecture d'éléments relatifs à la géographie agricole (repérer un vignoble, des marques d'élevage) peut aussi, parfois poser problème aux candidats. Il est aussi attendu de pouvoir analyser un peu plus précisément les politiques de protection et non de seulement les citer. Les jeux d'acteurs, les degrés de protection et de contraintes sont rarement exploités, même lorsque le sujet porte sur la protection.

Le jury s'est également étonné de constater, chez certains candidats, des connaissances insuffisantes relatives à des questions de programme. Ainsi, alors que les littoraux français font partie des thèmes à étudier, le jury a pu constater la très inégale maîtrise du vocabulaire

portuaire mais aussi la méconnaissance, chez certains candidats, de l'existence d'une forme liquéfiée du gaz (GNL) qui transite par voie maritime comme l'ignorance du terme de « navire méthanier ». Toujours dans le registre du socle minimal de connaissances que requiert le niveau de l'agrégation, le jury rappelle aux candidats qu'ils se doivent de s'informer sur les faits saillants de l'actualité des régions au programme. Lors de cette session 2025, le jury a par exemple constaté la méconnaissance des alternances politiques récentes en Amérique latine, y compris des plus marquantes. Confronté à un dossier documentaire concernant la Colombie, méconnaître l'alternance historique que ce pays a traversé en 2022 présente le risque d'en négliger les effets géographiques ou géopolitiques et de traiter le sujet en omettant une dimension essentielle.

III. Quelques conseils pour la session future

L'introduction

Une introduction complète et bien structurée (comprenant accroche, définition des termes, problématique et annonce du plan) correspond aux attendus de l'épreuve et a souvent été bien réalisée cette année. Il peut néanmoins être utile de prêter attention à sa durée : au-delà de 6 minutes, l'introduction tend à réduire le temps disponible pour le développement, ce qui aboutit fréquemment à une troisième partie trop brève ou inaboutie. Une introduction claire, concise et bien pensée favorise une meilleure répartition du temps et renforce la solidité de l'ensemble de l'exposé.

L'accroche

L'accroche constitue une entrée en matière importante. Celles qui s'appuient sur l'actualité ou sur un document du dossier, en particulier iconographique, sont souvent les plus efficaces pour introduire le sujet de manière dynamique. Le jury souligne la qualité des accroches qui ne se limitent pas à une description, mais mettent en évidence les enjeux spatiaux, sociaux ou politiques du sujet. Une approche critique, mobilisant les représentations ou les discours portés sur l'espace, est particulièrement appréciée, notamment lorsqu'elle s'inscrit dans une perspective diachronique. Il semble également utile de veiller à la concision de cette accroche : lorsqu'elle devient trop développée, elle perd en efficacité et tend à apparaître artificielle. Son objectif principal reste d'ouvrir le propos de manière pertinente, sans empiéter sur le temps du développement.

La présentation des documents

Il est attendu que le dossier soit présenté en début d'exposé. La majorité des candidats l'a fait, avec un nombre de documents compris entre 5 et 13. Des outils comme un tableau récapitulatif (indiquant les sources, auteurs, dates, thématiques) ou une carte mentale semblent particulièrement efficaces pour structurer cette présentation. Lorsque le dossier contient une carte topographique, la localisation précise de l'espace étudié constitue un élément apprécié par le jury. Celle-ci peut s'appuyer sur le carton de la carte ou un extrait d'atlas. La présentation permet aussi de vérifier la maîtrise des statuts administratifs, notamment dans les territoires ultramarins. Il a été noté, par exemple, une confusion persistante sur les statuts actuels de la Guyane et de la Martinique, qui ne sont plus des DROM mais des collectivités territoriales uniques.

Dans le cas d'un commentaire de carte, une première caractérisation des espaces dès l'introduction renforce la clarté de l'analyse. Les présentations les plus pertinentes adoptent souvent un angle d'approche mettant en lumière les tensions, croisements entre documents, les enjeux scientifiques ou sociétaux, ou encore l'épaisseur temporelle des phénomènes. Cette étape peut aussi offrir l'occasion de signaler des « angles morts » dans le dossier et d'en proposer une lecture critique. Une simple reformulation de la page descriptive du dossier (souvent la page 2) ne suffit pas. Une présentation synthétique, réfléchie et orientée vers la problématique est attendue.

La conclusion

La conclusion ne saurait être seulement la synthèse ou le bilan de ce qui a été dit ; elle se doit tout d'abord d'apporter une réponse claire à la problématique formulée en introduction. Si la plupart des candidats prend le soin de remobiliser la problématique sur une ultime diapositive, rares sont ceux qui s'attachent à y répondre de manière effective. De fait, la formulation de certaines problématiques, trop généralistes, trop longues, descriptives ou calquant le plan de l'exposé ne peut conduire qu'à des impasses. L'impossibilité de répondre à la problématique doit donc constituer pour le candidat un point d'alerte et l'amener à s'interroger sur la pertinence de sa formulation. Par ailleurs, la conclusion inclut nécessairement la proposition d'un ou plusieurs prolongements ou de dépassement du sujet, ce que certains appellent "une ouverture". Le candidat veillera utilement à s'abstenir de proposer une ouverture peu réaliste ou trop éloignée du sujet initial.

Le diaporama

Le jury recommande de privilégier des diaporamas clairs et sobres, composés de diapositives épurées, avec une police de taille lisible, véritablement conçus pour accompagner et soutenir la démonstration orale.

Parmi les attentes en ce qui concerne l'entretien avec le jury

L'entretien constitue un temps à part entière de l'épreuve, à aborder avec autant de concentration et d'engagement que l'exposé. Il implique de rester mobilisé, motivé et disponible intellectuellement. Le rythme peut être soutenu, avec des enchaînements rapides de questions et parfois des interruptions : cela fait partie du format de l'épreuve. Lorsque la réponse à une question n'est pas connue, il reste tout à fait possible – et même apprécié – de formuler une hypothèse ou de réfléchir à voix haute. Le jury ne cherche pas uniquement à évaluer des connaissances factuelles, mais également la capacité du candidat à raisonner, à hiérarchiser des idées, à analyser des situations ou des documents.

Certains candidats parviennent à enrichir leur prestation grâce à l'entretien, en revenant sur leur exposé ou en apportant des compléments d'analyse. Les questions posées portent en partie sur le sujet traité, mais s'ouvrent également sur des thématiques plus larges. Il peut s'agir de questions de connaissances, mais aussi de questions plus analytiques, qui invitent à mettre en relation des concepts, des dynamiques spatiales ou des enjeux contemporains. Le jury a parfois été surpris par les difficultés rencontrées face à des questions de culture générale en lien avec le sujet (éléments d'actualité, références culturelles, œuvres cinématographiques associées à un espace, etc.). En tant que futurs enseignants, les candidats doivent pouvoir mobiliser quelques repères généraux, utiles pour capter l'attention des élèves et construire ensuite un savoir géographique. La gestion de la fatigue est également un enjeu important. Certains candidats, déstabilisés par une ou deux questions, peinent ensuite à se remobiliser. Or l'entretien ne se joue pas sur une réponse isolée : ce qui est valorisé, c'est la capacité à dialoguer avec le jury, à suivre un raisonnement, à poser un regard critique et réfléchi sur le sujet. Il n'est pas attendu une succession de réponses brèves et parfaitement complètes, mais bien une participation active à une réflexion menée en interaction avec le jury.

Les attentes pour la partie pédagogie ; valeurs de la République"

Le questionnement portant sur la « pédagogie » et les « Valeurs de la République » intervient dans la dernière partie de l'entretien. Il cherche avant tout à apprécier le recul des candidats face aux finalités de l'enseignement de la géographie, en particulier son ancrage civique, notamment au lycée. Être capable de souligner ce qui fait la spécificité de cette discipline – obligatoire tout au long de la scolarité – suppose de reconnaître ses usages quotidiens : savoir porter un regard éclairé sur les espaces, les territoires, les paysages et les représentations, en décrypter les caractéristiques et suivre leurs transformations. Si le concours n'exige pas une maîtrise exhaustive des programmes de collège et de lycée, il est en revanche attendu que les

candidats en aient au moins parcouru l'architecture et identifié leurs fils conducteurs. Les programmes scolaires étant des constructions, il demeure utile de repérer comment la didactisation transforme le savoir savant en savoirs enseignés et d'identifier les enjeux civiques qui traversent tout curriculum. Les démarches mobilisées en classe reflètent à la fois les grands courants de la géographie et l'objectif de préparer les élèves à devenir des acteurs du monde de demain.

Lorsqu'une carte topographique figure parmi les documents du sujet, la question de sa transposition didactique est rarement abordée, alors qu'elle offre un support riche pour l'enseignement. Il en va de même pour les productions graphiques (croquis), souvent mobilisées dans l'exposé mais peu envisagées dans leur usage en classe.

Les outils numériques tels que Géoportail semblent en revanche mieux connus et plus fréquemment mentionnés, ce qui constitue un appui utile dans la perspective d'un usage pédagogique.

Concernant les "Valeurs de la République", les échanges prennent appui sur des situations concrètes. Il est donc attendu que les candidats puissent évoquer quelques grands principes et actions attendues d'un fonctionnaire d'État : vigilance face aux situations de harcèlement, communication avec l'équipe de direction, ou encore principes essentiels de la laïcité. Certains candidats se distinguent en allant plus loin, en proposant spontanément des pistes pédagogiques de mise en œuvre en classe. Par exemple, l'évocation d'un jeu de rôle autour des enjeux d'un projet d'aménagement a été perçue comme une manière pertinente de rendre active et réflexive l'appropriation des notions par les élèves.

IV. Exemple de traitement possible de dossiers

Si chaque dossier est construit autour d'un fil conducteur, le jury reste tout à fait ouvert à la diversité des problématiques, dès lors qu'elles sont viables et solidement argumentées. À titre d'exemple, dans le cadre du dossier sur l'Amérique latine consacré aux îles Malouines / Falkland, le jury a particulièrement apprécié la problématique proposée par une candidate : « En quoi les Malouines / Falkland sont-elles révélatrices de tensions postcoloniales persistantes, à la fois en Amérique latine et à l'échelle des océans du monde ? » Le plan qui en découlait était cohérent, structuré, et permettait de mobiliser de manière pertinente l'ensemble des documents du corpus.

Exemple d'un traitement possible du dossier « Environnements : approches géographiques. Le renouveau minier en France »

La transition énergétique s'impose aujourd'hui comme une priorité mondiale face à l'urgence climatique, en particulier dans les pays industrialisés engagés dans la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle repose notamment sur l'électrification des mobilités et le développement des énergies renouvelables (ENR), deux dynamiques très consommatrices de métaux dits « critiques » tels que le lithium, le cobalt ou le nickel. En 2023, l'Agence internationale de l'énergie a ainsi alerté sur une probable multiplication par 40 de la demande mondiale de lithium d'ici 2040. En réponse, l'Union européenne a inscrit plusieurs de ces matériaux dans une liste stratégique (*Critical Raw Materials Act*, mars 2023), appelant à sécuriser leur approvisionnement.

Dans ce contexte, la France, historiquement désindustrialisée sur le plan minier, relance l'exploitation de son sous-sol, comme l'illustre le projet « Emili » dans l'Allier, visant à produire du lithium pour alimenter la filière batterie. Soutenu par l'État et classé « projet d'intérêt national majeur » en 2024, ce projet cristallise pourtant des controverses locales sur ses impacts écologiques et démocratiques. Plus largement, cette relance révèle de profondes tensions entre les injonctions écologiques à réduire l'empreinte environnementale et la nécessité de recourir à l'extraction minière pour mener à bien la transition énergétique. Elle ravive également la question de la souveraineté stratégique dans un monde marqué par l'instabilité géopolitique (guerre en Ukraine, tensions Chine–USA), tout en posant des défis en termes d'aménagement du territoire, d'acceptabilité sociale et de gouvernance scientifique.

Dès lors, la problématique pouvait mettre en tension transition énergétique, impératifs écologiques et justice territoriale dans un contexte de relance minière en France.

Cette problématique/tension permet :

- d'embrasser les tensions entre injonctions globales (décarbonation) et contraintes locales (acceptabilité, écologie),
- d'interroger la matérialité de la transition (ressources, métaux),
- d'analyser les enjeux de gouvernance, de conflits d'usages et de territorialisation des politiques environnementales.

Une manière cohérente de traiter le sujet pouvait consister à montrer comment la relance minière en France s'inscrivait dans les impératifs de la transition énergétique, tout en soulevant de fortes tensions environnementales, sociales et territoriales. L'analyse pouvait ainsi être structurée en trois axes : d'abord, en mettant en évidence le retour des projets extractifs autour de ressources stratégiques comme le lithium, dans un contexte de quête de souveraineté et de dépendance mondiale persistante (Docs 1, 2, 3a, 3b, 4) ; ensuite, en soulignant les tensions que ces projets suscitaient sur le plan écologique et social, qu'il s'agît des pollutions, des atteintes à la biodiversité, des transformations paysagères, ou encore du sentiment de dépossession exprimé par les populations locales, en particulier dans des territoires de moyenne montagne, forestiers ou périphériques (Docs 2, 3a, 4) ; enfin, en ouvrant sur les formes possibles d'une gouvernance renouvelée des ressources, mobilisant les apports de la science et de la cartographie, tout en intégrant des pistes alternatives comme le recyclage ou la sobriété, dans une perspective interdisciplinaire, multi-échelle et démocratique (Docs 1, 3a, 3b, 4).

Exemple d'un traitement possible du dossier “Les littoraux français à mangrove”

Ce sujet s'inscrivait dans la question de concours « Les littoraux français ». Il amenait toutefois à mobiliser les connaissances et notions abordées par les candidats dans le cadre plus large de leur préparation à l'agrégation externe de géographie, et notamment les thématiques relevant du politique en géographie et des approches environnementales. Le dossier se composait de 14 documents de natures et de sources variées, aux dates récentes (sauf pour les doc 2 et 8 : 2009 et 2010). Plusieurs documents pouvaient faire l'objet d'une production graphique (notamment documents 5 et 10). Les candidats pouvaient également mobiliser utilement une/des cartes topographiques complémentaires afin de restituer et mettre en regard la richesse et la diversité des littoraux français à mangrove.

Le sujet et son dossier conduisaient à s'interroger sur les points communs et les différences de ces littoraux à la croisée de deux paramètres principaux :

- Leur configuration géophysique : leur situation en zone intertropicale, le caractère insulaire de ces littoraux (à l'exclusion de la Guyane) et bien sûr, présence du biome de la mangrove, posé par le sujet comme l'élément d'unité commun à ces espaces localisés dans les Océans Pacifique, Atlantique, Indien. Il convenait en conséquence de tenir compte des particularismes propres à ces écosystèmes littoraux fragiles, en soulignant à la fois les services qu'ils rendent mais également les risques et atteintes auxquels ils sont confrontés dans le cadre des dynamiques relevant de l'Anthropocène.
- Leur situation historique et sociale, économique-politique dans leurs rapports à l'ancienne Métropole française, et dont ces territoires constituent les derniers vestiges de l'empire colonial. Le mouvement de décolonisation a concerné de manière différenciée ces territoires aux statuts politiques désormais classifiés en DROM, COM, Territoire *sui generis* pour la Nouvelle Calédonie, mais pour autant non figés car parcourus par des tensions entre volonté d'autonomisation, voire d'indépendance (NC) et désir d'une égalité et d'une intégration toujours plus grande. Cette tension se concrétise par les enjeux endossés par l'aménagement du territoire sur ces espaces : entre développement économique, réduction des inégalités intra

et extra-territoriales (avec notamment la question de la continuité territoriale avec l'Hexagone), et protection des milieux, dans un contexte de mal-développement notable. Elle se traduit également dans les conflits d'échelle intervenant régulièrement au sujet des prérogatives et des moyens relevant respectivement de l'Etat et de la collectivité ultra-marine.

Pour autant, ces littoraux présentent des dynamiques propres, tant en termes d'inégale présence de la mangrove, que de l'inégale santé et protection de ce biome. Une rapide typologie pouvait amener le candidat à s'interroger sur les ressorts de ces constats : inégale pression démographique, urbaine et économique, diversité des aménités par ailleurs mobilisées. Mais également la question des représentations et discours supportés par ces milieux encore méconnus par les sciences : de l'espace de relégation sociale, au géosymbole mondialement connu (Cœur de Voh photographié par Yann Arthus Bertrand), le rapport des sociétés aux mangroves reflète à la fois la hiérarchisation inhérente aux processus de protection des écosystèmes, mais également l'instrumentalisation dont elles font l'objet, permettant à la France de satisfaire aux objectifs mondiaux de transition, quitte à mettre « sous cloche » de vastes pans des littoraux ultramarins.

A ce sujet, les catégories d'acteurs présents dans le dossier (essentiellement relevant d'échelle internationale-mondiale et nationale) étaient symptomatiques de ce conflit d'échelle et de la relative dépossession des populations locales des enjeux relatifs à la protection et/ou au développement des littoraux à mangroves. Les habitants n'étaient présents qu'en tant que sujets à instruire et sensibiliser, leur agentivité étant de ce fait très limitée.

Le sujet amenait donc à aborder « Les littoraux français à mangrove » à la croisée des injonctions parfois contradictoires pesant sur ces milieux fragiles et plus largement les territoires ultramarins dont ils relèvent, et pour lesquels les littoraux sont essentiels au développement économique de systèmes productifs déséquilibrés.

Exemple d'un traitement possible du dossier "Préserver le Haut-Rhône"

Ce sujet, qui s'inscrivait dans le programme Environnement : approches géographiques, avait pour document principal la carte de Belley au 1/25 000. Le choix d'un verbe à l'infinitif dans le libellé n'a pas été relevé et les traitements du sujet ont glissé vers "la protection du Haut-Rhône" ou encore vers "le territoire du Haut-Rhône". Pourtant la présence d'un verbe amène assez logiquement à se poser la question de son sujet potentiel ("Qui préserve ?"), ou encore d'interroger le caractère injonctif du mode infinitif, la question de la nécessité (ou de l'obligation).

Le dossier documentaire mettait en avant de nombreux acteurs de manière directe (communes, syndicat intercommunal, compagnie nationale du Rhône, ingénieurs, scientifiques, notamment géographes, militants d'associations environnementales, agence de l'eau...) et indirecte (populations rurales, périurbaines, urbaines habitant sur place, touristes, visibles sur la carte par le biais de l'urbanisation ancienne et récente, et des aménagements et équipements divers et variés). Il soulignait les coopérations et collaborations à l'œuvre, dans différents domaines et à différentes échelles, bien plus que les tensions ou les conflits. Or cet aspect-là est peu ressorti de l'analyse des documents et peu expliqué (pourquoi se mettrait-on plutôt d'accord, quand il s'agit du Haut-Rhône ?). Il aurait été pertinent de s'interroger sur la présence d'un document technique et "confidentiel" (fiche d'incidence dragage - document 4) dans le corpus, par exemple en montrant comment des actions nécessaires au maintien d'autres usages du fleuve (dragage pour la navigation notamment) sont adaptées, concrètement, pour respecter les mesures de protection environnementale voire pour y participer (lutte contre les espèces invasives). On pouvait aussi utiliser ce document pour mettre en avant l'évolution de la CNR dans sa façon de considérer (et d'aménager) le fleuve, en croisant avec le document 3.

L'impératif de protection a souvent été réduit au caractère fragile de l'écosystème aquatique du fleuve, sans explicitation (en quoi un fleuve, puissant et impétueux comme le Rhône dans sa partie amont, serait-il fragile ?) et sans étendre cette fragilité à l'ensemble des zones humides de la vallée (notamment des anciens bras du fleuve) et au-delà (tourbières). La comparaison entre "portions" du Rhône (amont / aval de Lyon par exemple) était généralement absente alors même que deux documents permettaient de les comparer (documents 3 et 5). L'un des documents soulignait le caractère historiquement peu (ou moins) aménagé de cette partie du Rhône, amenant plus tôt qu'ailleurs des mouvements en faveur de la protection de cet espace relativement préservé des interventions de la CNR ou du développement urbain et industriel. On pouvait également s'attendre à une mise en contexte soulignant le rôle du changement climatique sur la ressource en eau douce (le Rhône prend sa source dans les Alpes et est alimenté par un glacier... qui fond) ainsi que le rôle des usages et de la consommation croissants (la carte permettait par exemple de parler de croissance démographique, de modernisation agricole, d'usages récréatifs).

Le choix du verbe « préserver » a été compris, à raison, dans une acception très large, synonyme de protéger. Cela a offert l'occasion de différencier des approches en matière de protection de l'environnement, mais aurait également permis d'entrer davantage dans le détail, en fonction des acteurs ou des périodes de la vie du Haut-Rhône. Le jury attendait également la mobilisation de termes comme renaturation et restauration écologique (ce dernier terme était présent dans le dossier). Si la photographie du document 5 a souvent été mobilisée pour parler de la vie aquatique (et de sa protection), le commentaire n'est jamais allé jusqu'à réfléchir à la qualité de l'eau du Rhône - une idée qui aurait pu être amenée en soulignant la bonne visibilité de cette prise photographique sous l'eau.

Enfin, le Haut-Rhône n'a pas toujours été bien appréhendé : parfois présenté comme un fleuve, comme un territoire de projet, il a rarement été envisagé comme une vallée ou un territoire de vie, et tout cela a été présenté de manière plutôt confuse et non assumée, alors même que le Haut-Rhône peut effectivement être tout cela à la fois. Concernant le fleuve et sa vallée, le jury attendait le recours à un vocabulaire spécifique (lit majeur, lit mineur, méandres, chenaux anastomosés, rive, source, cluse) et l'observation précise de la carte (en particulier le changement de direction du cours du Rhône en plein centre de la carte ou encore la lecture des altitudes pour en déduire le sens de l'écoulement).

Exemple d'un traitement possible du dossier “ L'Alsace méridionale et ses voisinages transfrontaliers : une articulation singulière entre territoires du politique”

Illustrant la question de programme de Géographies du politique, ce dossier documentaire s'appuyait sur la carte topographique au 1/25 000 de Mulhouse et cinq documents dont trois textes.

La difficulté principale du dossier consistait à mettre en relation les spécificités de cette région trinationale, qui constitue déjà en elle-même un territoire du politique et l'imbrication des structures institutionnelles de coopération transfrontalière et transnationale qui le caractérise. La prise en compte de la pluralité des acteurs qui interviennent sur cet espace, des enjeux qui pèsent sur ces régions frontalières et des dynamiques et processus transfrontaliers qui les marquent était un préalable à une interprétation cohérente du corpus documentaire. Une maîtrise opérationnelle du vocabulaire des géographies du politique, notamment du fait frontalier, était indispensable pour aborder ce dossier en géographe. Les notions de limite, d'interface, de discontinuité, de gradient devaient être manipulées à bon escient. Rappelons notamment que les mobilités pendulaires transfrontalières ne constituent en aucune manière des « migrations ».

Le dossier documentaire apportait au candidat les informations nécessaires à la compréhension des outils et structures des coopérations transfrontalières et des flux et mobilités spécifiques qui se développent sur ces espaces. Il pouvait ainsi, à partir de

documents, démontrer comment, à toutes les échelles, des décisions politiques ont participé à l'aménagement de ces territoires. Raisonner en géographe supposait notamment de questionner la "périphéricité" des espaces concernés, en montrant comment la cohésion améliorée des territoires depuis la mise en œuvre de ces programmes transfrontaliers participait à en limiter les effets, voire à créer de nouveaux centres. Le jeu des échelles constituait une grille de lecture pertinente pour étudier la sophistication mais aussi les limites des espaces produits par le politique. Un regard critique était donc attendu, démontrant la capacité du candidat à prendre de la hauteur par rapport aux documents. Enfin, la carte topographique restant le document principal du dossier, le candidat devait s'assurer d'en avoir perçu tout l'intérêt et d'être en capacité de répondre à des questions sur les différents types d'espaces qu'elle illustre, sur les logiques spatiales qu'elle sous-tend comme sur ses liens avec le dossier documentaire.

Une approche possible de celui-ci pouvait passer par le constat premier de l'imbrication de structures politiques à différentes échelles, faisant de cet espace un territoire singulier du politique et un laboratoire d'expérimentation de différentes formes de coopérations transfrontalières. De l'échelle la plus petite, celle de la Conférence Franco-Germano-Suisse, à la plus grande, autour de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg, en passant par le niveau intermédiaire de la Regio TriRhena, ce territoire tri-national a développé depuis le milieu des années 1970 de nombreuses formes d'associations et de coopérations transfrontalières, autour de deux États de l'Union européenne mais également de la Suisse, hors espace communautaire mais intégrée à l'espace Schengen. Un deuxième temps pouvait être consacré à l'étude des motivations de ces politiques volontaristes, des acteurs qui les ont initiées et des différents statuts politiques qui les encadrent. Si la coopération autour du Rhin supérieur existe depuis plus d'un demi-siècle, elle a pris depuis les années 1990 un nouvel élan autour du programme INTERREG de l'Union européenne, du développement de nombreuses eurorégions et de Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT). La France est bien évidemment impliquée et la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), née en 1997, mettant en réseau l'ensemble des acteurs des territoires frontaliers, de la commune aux États. Le souci d'œuvrer à une plus grande cohésion économique, sociale et territoriale, en tenant compte des disparités démographiques et économiques des territoires concernés est évidemment central. Une dernière partie pouvait être consacrée à montrer la manière dont ces liens transfrontaliers se traduisent sur la carte de Mulhouse et le poids de l'agglomération bâloise, combiné à celui de son aéroport trinational, sur le sud de l'Alsace, notamment dans la région de Saint-Louis. La persistance d'espaces moins favorisés, notamment autour de l'ancien bassin potassique au Nord de Mulhouse, offrait une possibilité d'évocation des limites de ces coopérations transfrontalières et de leurs impacts sociaux et territoriaux. La question des flux de navetteurs transfrontaliers pouvait être abordée à différents moments de l'exposé, en lien avec sa forte dimension géographique par les aménagements qu'elle nécessite, les contraintes qu'elle suscite mais aussi les bénéfices en termes de complémentarité des territoires que cette région du Rhin supérieur peut en tirer.

Exemple d'un traitement possible du dossier "La moyenne montagne face au changement climatique"

Le sujet s'inscrit dans la thématique « Environnements : approches géographiques » et s'appuyait sur une carte topographique comme document principal, à savoir la carte TOP 25 n° 1647 ET - Lourdes, Argelès-Gazost, le Lavedan – IGN (2022)

Un dossier documentaire de cinq documents accompagnait ce sujet, provenant d'acteurs publics, comme un rapport de la cour des comptes datant de 2024 sur la vulnérabilité des stations de moyenne montagne dans les Pyrénées, ou encore Atmo Occitanie et son évaluation de la qualité de l'air. Le dossier abordait l'exemple d'une station de ski comme laboratoire de transition, mais également les risques, avec une photographie de crues dans une des vallées. Enfin, une affiche d'un trail complétait le dossier. Il s'agissait de définir le sujet dans son acception physique, à savoir la moyenne montagne. Cette définition pouvait être abordée, en opposition à la haute montagne, au regard du critère

d'altitude. Des éléments biophysiques, comme l'étagement végétal, ou la nature des activités et des pratiques pouvaient également être interrogés, le tout en s'appuyant sur la carte topographique pour illustrer cette définition. La notion de gradient pouvait également être convoquée, tout comme celle de la morphologie de pentes. Le candidat pouvait montrer qu'une altitude globalement comprise entre 800 et 2000 mètres pouvait être retenue pour ce sujet.

La notion de changement climatique était plus facile à aborder, étant au centre de la question, comme le précise la lettre de cadrage. Le sujet amenait à en interroger les manifestations particulières dans cet espace et à s'interroger sur la capacité des acteurs à s'adapter aux mutations des environnements, dans une démarche de transition, objet des documents du dossier.

Ces éléments pouvaient conduire à une problématisation autour des recompositions territoriales liées à ces enjeux, dans l'espace de la moyenne montagne pyrénéenne.

Il convenait dans un premier temps de s'interroger sur les activités de la moyenne montagne qui se trouvent bouleversées par ces changements. Le candidat pouvait repérer sur la carte topographique la présence d'une station de sport d'hiver traditionnelle, celle du Hautacam, exemple développé dans deux documents. Des candidats n'ont cependant pas repéré les stations de ski de fond, malgré leur mention en légende de la carte et qui sont, par leur modèle, très sensibles au changement climatique et à la baisse des précipitations neigeuses. De surcroît, la carte topographique, était l'occasion d'interroger la situation de ces stations selon les versants. Le document de la Cour des comptes qui interrogeait trois indices de vulnérabilité, l'indice climatique, l'indice socio-économique et l'indice de finances publiques, a été plutôt bien abordé par les candidats. Il mettait en avant la situation singulière des Pyrénées, particulièrement sensible au changement climatique par rapport au massif des Alpes, la station du Hautacam étant la station la plus vulnérable du document. Cependant le faible indice socio-économique, permettait de repérer la présence d'activités variées préexistantes dans ce territoire de moyenne montagne, à l'aide d'éléments de la carte (présence de zones d'élevage, de chemins de grande randonnées, d'activités toutes saisons comme le parapente). Une démarche multi-scalaire de mise en contexte de cet espace était ainsi attendue.

La question des risques pouvait également être abordée, comme l'invitait la photo des crues à Adast, commune visible sur la carte. La présence de Gaves, dans des vallées encaissées, pouvait être exploitée par le candidat pour expliquer simplement un mécanisme de crues liées à de multiples facteurs (irrégularité des précipitations, fonte des neiges au printemps...) et ses conséquences sur les habitants (aménagements, culture du risque...).

Les candidats ont ignoré la présence du sanctuaire de Lourdes, de renommée mondiale, présent au nord de la carte. Or ce dernier pouvait s'inscrire dans le sujet, de par les enjeux socio-économiques pour le territoire, et sa présence en bord de gave, et donc soumis à un risque d'inondations, tout comme le complexe hôtelier du bas de la ville. Le document sur la qualité de l'air permettait d'interroger les activités anthropiques pratiquées dans cet espace comme l'écobuage et les facteurs de faible dispersion atmosphérique. La carte topographique pouvait être mobilisée à l'appui, pour montrer les différentiels de végétation entre les versants nord et sud et l'encaissement des vallées, à l'origine de cette faible dispersion.

La dimension temporelle pouvait être convoquée à plusieurs échelles. A l'échelle annuelle, les pics de fréquentation touristique en hiver et en été pouvaient être interrogés, attestée par la présence de très nombreux campings sur la carte, accessibles principalement en été. Le candidat pouvait également s'emparer d'une édition précédente de la carte topographique pour montrer des évolutions, sur un temps plus long, dans les aménagements des berges du gave ou des voies de transport à proximité.

L'adaptation des sociétés humaines constituait enfin un axe de traitement du sujet avec l'adaptation des stations à un modèle quatre saisons basé sur une diversification des activités (parc animaliers présents sur la carte, activités toute saison, valorisation du patrimoine...). La question des acteurs devait prendre sa place dans le sujet, que ce soit les acteurs politiques,

à l'origine de ces transitions ou conséquences sur les pratiques des habitants, en termes d'emplois et d'activités.

Certains candidats ont su exploiter habilement l'affiche portant sur le trail pour aborder la géographie des représentations, l'idéal de nature ou la représentation des pratiques sportives. Ces éléments pouvaient être remis en contexte, dans la continuité des travaux de Xavier Bernier, pour montrer que la médiatisation des trails s'inscrit dans une bascule des traditionnels sports « blancs » d'hiver, vers des sports « verts » pratiqués toute l'année. La présence d'un extrait de carte IGN pour localiser les parcours de trail pouvait être réinvestie dans la carte pour montrer comment les contraintes de pentes devenaient un atout dans la médiatisation d'un sport spectaculaire, sur le modèle de l'UTMB alpin. La notion de marketing territorial pouvait aussi être convoquée, dans une perspective de développement territorial.

En conclusion, les recompositions territoriales liées au changement climatique dans cet espace pouvaient faire aisément l'objet d'un croquis de synthèse.

Exemple d'un traitement possible du dossier "Territoires dissidents en Amérique latine"

Le dossier, à l'intersection de la géographie régionale et de la géographie du politique, proposait des documents sur la rébellion zapatiste au Chiapas, le devenir de la guérilla des FARC en Colombie, et sur les peuples autochtones en isolement volontaire au Brésil. On y trouvait des cartes, des photographies de paysages, des textes exprimant la parole des acteurs de ces territoires, des textes légaux produits par l'Etat, ainsi que des extraits de documents scientifiques. Le terme de "dissidence" constituait évidemment la notion centrale à discuter : elle permettait d'interroger le rapport des Etats latinoaméricains à des espaces échappant à leur contrôle (Chiapas, FARC), ou que l'Etat lui-même renonçait à gérer pour le bien des populations présentes (autochtones en isolement volontaire). Elle supposait également de discuter la diversité des formes de mise en retrait par rapport aux territoires nationaux pour différents collectifs démographiquement variés et aux modes d'action politique très disparates. Ce dossier pouvait être mis en perspective de multiples façons, notamment au prisme des débats sur la diversité sociale, économique et ethnique de la population latinoaméricaine, et sur ses traductions territoriales. Une erreur pour ce commentaire était d'en rester à des considérations sur les seules représentations de ces territoires (violents, illégaux, etc.), sans donner une place centrale à leurs formes spatiales, leurs situations géographiques, leurs évolutions au sein des territoires nationaux. Une seconde erreur était de présenter les cas du dossier comme représentatifs de l'ensemble des formes de dissidence territoriale en Amérique latine. L'évocation rapide des dissidences des classes supérieures (quartiers fermés, aires naturelles privatisées...) ou de celles du narcotrafic, devait permettre de resituer un dossier inévitablement partiel dans un éventail plus vaste de situations. La candidate ayant réalisé le meilleur commentaire de ce dossier est partie de la problématique suivante : "Les territoires dissidents recouvrent un spectre large de réalités et entretiennent des rapports divers vis-à-vis de l'autorité centrale, allant de l'absence totale de relations jusqu'à la confrontation violente. Comment l'évolution des politiques étatiques en Amérique latine, vis-à-vis de ces territoires, fait-elle émerger des modèles d'intégration variables des périphéries nationales ? Comment celle-ci affecte-t-elle les populations habitants ces territoires ?". Elle a ensuite structuré son commentaire selon le plan suivant :

1. Les territoires dissidents latino-américains, de la simple séparation à l'opposition frontale
Des territoires – refuges habités par des populations marginalisées
Une autonomie revendiquée
Des territoires rebelles construits par et dans la lutte ?
2. Entre autonomisation et « intégrationnisme » : diversité des relations entre territoires dissidents et Etats
Le paradigme intégrationniste réactivé au Brésil
De l'opposition frontale à la scission, le cas du Chiapas
Des relations Etat-territoires dissidents ambivalentes dans les territoires colombiens

3. Des territoires vulnérables marqués par des recompositions politico-économiques
 - Des marges à intégrer et contrôler pour l'Etat central
 - Des territoires menacés par l'extractivisme
 - Déstructuration socio-spatiale des territoires dissidents

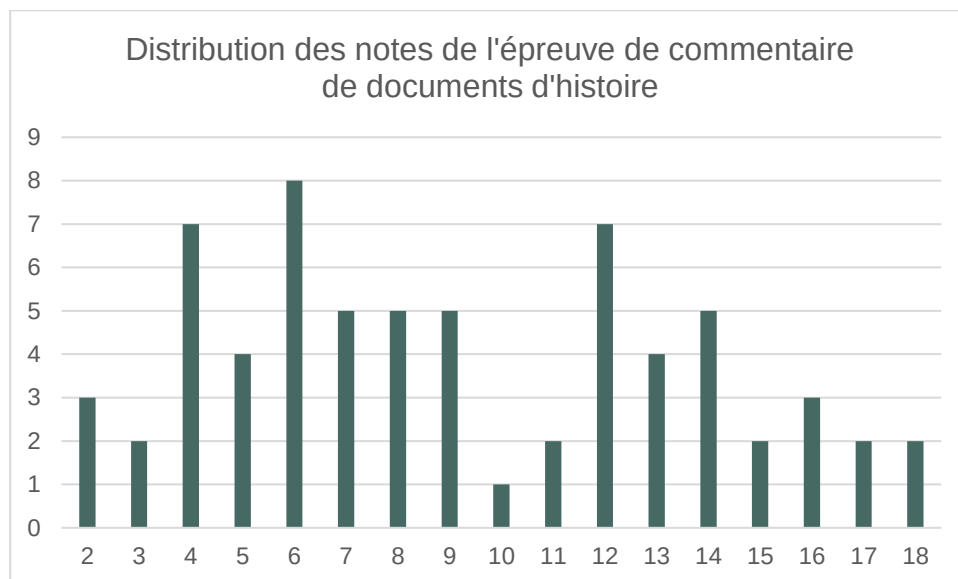
3.3 COMMENTAIRE ET CONFRONTATION DE DOCUMENTS EN HISTOIRE

3.3.1 Remarques générales

Résultats de la session.

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale d'histoire est de 9,16. Elle est de 8,87 en histoire médiévale et de 9,44 en histoire contemporaine. Les notes s'échelonnent entre 2 et 18 avec une médiane à 8 et un écart-type de 4,44.

Les moyennes sont en légère hausse par rapport à 2024, tant en histoire médiévale qu'en histoire contemporaine et, cette année, la majorité des meilleures notes ont été obtenues sur des dossiers d'histoire médiévale.



3.3.2 L'épreuve orale d'histoire : une épreuve exigeante à bien anticiper

Après une préparation de 6 heures les candidats présentent un exposé de 30 minutes suivi de 25 minutes de questions.

L'épreuve consiste à analyser un sujet à partir d'un corpus documentaire portant sur l'une des deux questions au programme, cette année histoire médiévale ou contemporaine. Le sujet, distribué sous format numérique (clé usb), est remis en début d'épreuve à chaque candidat qui le conserve tout au long de l'épreuve. Les candidats doivent, à l'issue de la préparation, avoir construit un diaporama de présentation et une bibliographie (obligatoirement imprimée par les appariteurs, remise au jury au début de l'interrogation orale). Des outils de travail sont mis à leur disposition dans la salle de préparation : chacun dispose d'un ordinateur non connecté à internet et a accès à une bibliothèque composée d'ouvrages de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS). Les exposés peuvent toujours être traités à partir des fonds mis à disposition des candidats. Ceux-ci peuvent toutefois demander des ouvrages supplémentaires, c'est alors la Bibliothèque Lavissee qui est sollicitée sous réserve que les livres soient disponibles. Ils peuvent aussi s'appuyer sur des articles scientifiques proposés en format PDF ou papier. Cette banque d'articles peut être d'une précieuse aide, il ne faut pas la négliger car elle a été composée en lien avec les dossiers proposés. Les appariteurs scannent, si les candidats en font la demande, des documents ce qui permet de les intégrer dans les préparations. Chaque candidat a la possibilité de visiter la bibliothèque la veille de l'épreuve ce qui est le moyen de se familiariser avec les ouvrages disponibles, de les feuilleter. La question de la bibliographie est centrale, les ouvrages ne peuvent se découvrir le jour de l'oral et les bibliographies rédigées par les candidats ne peuvent se contenter des manuels et des principaux dictionnaires d'érudition. Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur

la nécessité de connaître par avance ce que contiennent les ouvrages collectifs, leur seul titre ne permettant pas toujours de savoir pour quelles questions les articles qu'ils rassemblent peuvent être mobilisés. Il faut avoir fourni un travail de lecture et de connaissance concrète de la bibliographie tout au long de la préparation pour utiliser à bon escient les ouvrages, y compris en anglais. Le jury redit cette année encore l'importance de cette approche bibliographique et de l'utilisation raisonnée d'ouvrages scientifiques autres que les manuels certes utiles.

Les candidats peuvent assister à des oraux les jours précédant leur passage. Cette expérience peut leur permettre de prendre, de manière plus concrète, la mesure de l'exercice même si chaque oral est unique.

L'oral d'histoire obéit à plusieurs règles. Il faut d'abord respecter le temps imparti. La gestion du temps est essentielle car trop souvent les troisièmes parties sont entamées trop tard (25^e minute) et donc sacrifiées, alors que les introductions sont souvent trop longues (7 à 8 minutes).

Conseil de répartition du temps de l'exposé (durée 30 minutes)

- 5 minutes pour l'introduction
- 7 à 8 minutes par partie
- 2 à 3 minutes pour la conclusion

Le candidat doit proposer un diaporama pour présenter son exposé. Ce diaporama a vocation à permettre de valoriser le propos. Il ne s'agit donc pas de faire de simples copier-coller des documents mais bien de mettre en valeur les lignes de force de la démonstration. Le diaporama doit donc faire apparaître les éléments centraux de l'exposé : éléments introductifs, problématique, plan, passages significatifs des documents que l'on veut commenter et expliciter, commentaire de ces documents à travers quelques mots clés, autres documents systématiquement légendés, éventuellement, permettant une comparaison fructueuse. Aucun élément mobilisé ne doit être là sans raison. Une citation doit être entre guillemets, située dans un document identifié et daté, lue à haute voix et commentée lors de l'exposé. Le commentaire a vocation à expliciter les allusions, les faits précis. Il éclaire les enjeux. L'enjeu est bien de sélectionner les passages significatifs des documents pour les expliciter, de donner à voir les logiques d'ensemble. La présentation est le support de l'exposé, le candidat doit donc l'utiliser tout au long de son exposé. Pour être efficace celle-ci doit être claire et lisible, le candidat doit donc utiliser les éléments de mise en page à sa disposition (gras, figurés, couleurs, surlignage, etc.). Il doit aussi penser à trier les informations. En effet, saturer une vignette d'informations produit l'effet inverse de l'effet recherché. Toutefois, se contenter de faire apparaître le plan et quelques citations sans les commenter n'est pas plus efficace. Il faut donc trouver le juste équilibre pour permettre au jury de comprendre le fil directeur et les éléments clés.

Il faut enfin se souvenir que l'agrégation est un concours de recrutement d'enseignant. Cette identité suppose de travailler la présentation en faisant attention à la posture, au ton, au rythme de manière à rendre la présentation claire et dynamique. Il faut aussi garder à l'esprit les exigences de neutralité et de laïcité.

3.3.3 L'épreuve orale d'histoire : analyser et confronter des documents d'histoire

Le dossier de documents

Les candidats travaillent sur un sujet (sur l'une ou l'autre des questions mises au programme) accompagné d'un corpus de documents. Ce corpus comporte quatre à cinq documents de nature diverse, tous extraits d'une source primaire. L'épreuve consiste à analyser et à confronter ces documents à partir d'un sujet. La lecture initiale du sujet et sa compréhension sont donc essentielles tant le corpus est pensé par rapport à ce sujet. L'enjeu est bien de proposer une réflexion articulée et cohérente sur le sujet à partir des documents qui ne doivent

donc jamais être pris pour prétexte mais toujours envisagés comme points de départ de la réflexion. Deux pièges sont à éviter : un propos général qui ne s'appuierait pas sur les documents ; une dissertation artificiellement illustrée par les documents. Il s'agit donc bien d'interroger les documents, de les questionner à partir des connaissances précises travaillées tout au long de l'année de préparation. Le corpus s'inscrit toujours dans un contexte historique particulier qu'il faut interroger en remettant en perspective chaque document, de manière à comprendre le sujet proposé. Trop souvent, cet élément de contextualisation fait défaut ce qui empêche une lecture aboutie des documents. La commission rappelle l'importance de la chronologie et de la contextualisation dans la démarche historique. Trop souvent, les candidats n'ont pas fait cet effort, ce qui a nui à la qualité de l'analyse. Contextualiser les documents permet de réfléchir vraiment au sens historique du sujet. Sans cette attention portée au contexte, le propos peut vite devenir anhistorique et conduire à des contresens importants.

Analyser et confronter des documents

Questionner, analyser, confronter suppose donc d'abord de prendre attentivement connaissance des documents pour en saisir les enjeux et cerner ce qu'ils disent du sujet proposé. Cette lecture initiale est essentielle car c'est elle qui va permettre de définir le sens du corpus documentaire, ses logiques, ses articulations et donc ses enjeux. Il faut s'astreindre à un travail préparatoire fouillé qui passe par plusieurs étapes :

- Une lecture précise du corpus pour repérer les enjeux du sujet proposé et pour inscrire les documents dans un temps et un espace donnés. Cette lecture doit aussi permettre d'identifier la nature des documents, les conditions de production, les auteurs. Ces analyses sont le moyen de construire une lecture historique critique des documents. L'enjeu est bien de comprendre ce dont ils traitent et, partant, ce qu'ils disent du sujet proposé. Aucun document n'est proposé au hasard. S'interroger sur leur place dans le corpus, leur sens est une autre manière de les confronter au sujet en réfléchissant à ce qu'ils apportent. Cette première étape doit conduire à identifier des thèmes, des lignes de forces qui vont permettre de bâtir un exposé articulé et cohérent.
- L'utilisation d'ouvrages spécialisés et d'articles est nécessaire pour approfondir le travail d'analyse initial en faisant toujours attention à ne pas plaquer ses connaissances ; il convient de repartir de ce que disent les documents proposés. Il ne s'agit pas de paraphraser c'est-à-dire redire autrement ce que contient le document, mais bien de commenter c'est-à-dire expliciter les allusions, d'apporter des faits qui viennent éclairer le propos, de réfléchir à ce qui n'est pas dit, etc. Le jury insiste particulièrement sur la nécessité pour les candidats d'avoir identifié les livres dont ils auront besoin pour la préparation de leur oral. Cette année, certains candidats sont passés à côté d'ouvrages et d'articles qui leur auraient permis de formuler des analyses plus pertinentes sur les documents.

Ce travail préparatoire fouillé et précis est ce qui permet ensuite la construction de l'exposé dans lequel le jury attend une introduction, un développement construit et argumenté, une conclusion qui dresse le bilan de la démonstration.

L'introduction est un moment important puisqu'elle entame l'exposé en montrant comment le candidat a lu et compris le sujet proposé et comment il va le traiter. Le jury attend quatre moments dans l'introduction : une phrase d'accroche, une analyse du sujet, une problématique suivie de l'annonce du plan qui en découle.

La phrase d'accroche doit faire entrer dans le sujet de manière immédiate, elle doit montrer que les lignes de force du sujet ont été identifiées. Cette accroche peut être une citation, le commentaire rapide d'une image, l'évocation d'un fait particulier. Elle peut s'adosser à un document du corpus ou s'appuyer sur un élément extérieur. Le plus souvent les candidats choisissent d'entrer dans le sujet par un document proposé, ce qui peut être tout à fait pertinent. L'accroche n'est pas gratuite, elle est le premier contact avec le sujet qui déjà oriente la lecture. Il faut donc lui accorder une attention particulière.

Exemple d'une accroche fondée sur un document proposé dans le corpus documentaire.

Costume occidental

Langue française

Hybridation

Document 3.e : Militant de l'Étoile nord-africaine. 1936. Photographie de Marcel Cerf / Roger-Viollet, Musée de l'Immigration, Paris.)

Journal nationaliste algérien fondé en 1930 par Messali Hadj. « El Ouma » = la communauté

Contestation du fait colonial
Déception ?

Sujet : Le nationalisme algérien (1924-1943)

Ici le candidat est parti d'une photographie pour exposer d'emblée deux lignes de force du dossier documentaire : la question de l'hybridation culturelle des formes du nationalisme algérien (également visible sur d'autres documents) et la question de la contestation alimentée par la déception de voir les revendications nationalistes ignorées par le pouvoir colonial dans les années 1930 (ce qui était suggéré par les bornes chronologiques du dossier).

Exemple d'une accroche fondée sur le commentaire d'un des documents proposés dans le corpus avec quatre vignettes qui construisent le commentaire de l'image, par l'ajout d'informations supplémentaires au fur et à mesure, tout en posant les enjeux du sujet.



Source : « Manifestation contre le protectorat français à Tunis, le 9 avril 1938 », photo de l'AFP, publiée dans Frida Dahmani, « 9 avril 1938, un premier pas de la Tunisie vers l'indépendance », Jeune Afrique du 9 avril 2023.

Mouvement de masse : un peuple uni contre le colonisateur



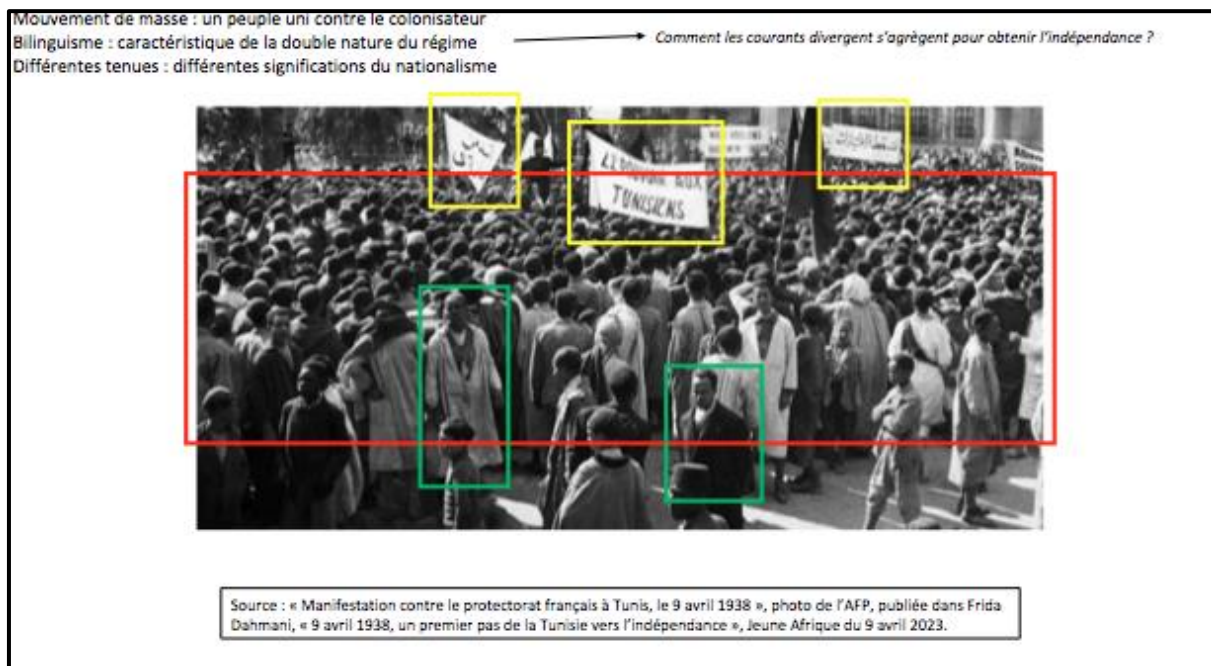
Source : « Manifestation contre le protectorat français à Tunis, le 9 avril 1938 », photo de l'AFP, publiée dans Frida Dahmani, « 9 avril 1938, un premier pas de la Tunisie vers l'indépendance », Jeune Afrique du 9 avril 2023.

Mouvement de masse : un peuple uni contre le colonisateur

Bilinguisme : caractéristique de la double nature du régime



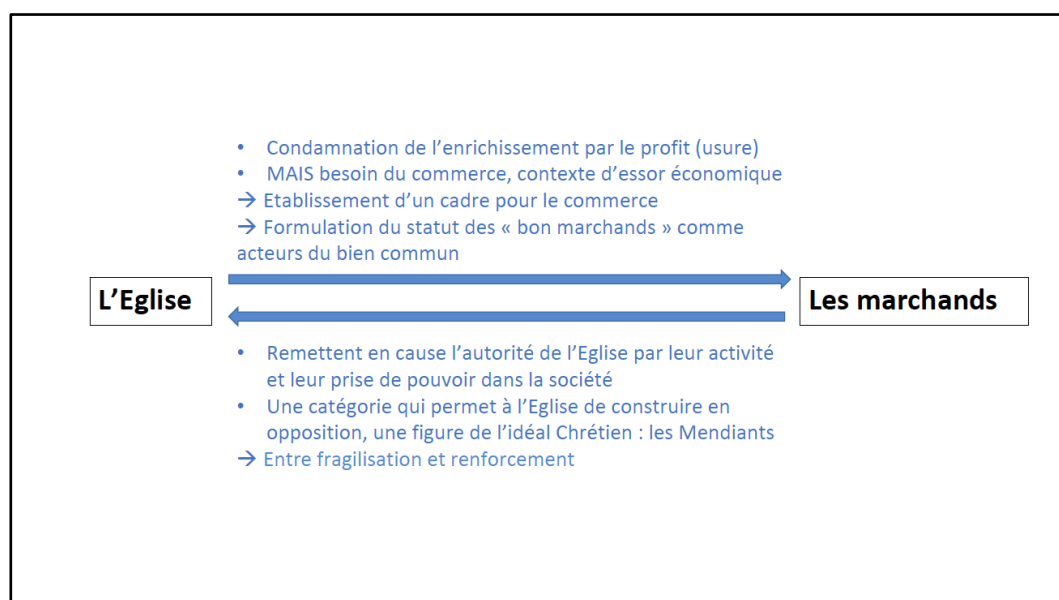
Source : « Manifestation contre le protectorat français à Tunis, le 9 avril 1938 », photo de l'AFP, publiée dans Frida Dahmani, « 9 avril 1938, un premier pas de la Tunisie vers l'indépendance », Jeune Afrique du 9 avril 2023.



Sujet : La Tunisie : du nationalisme à l'indépendance.

L'analyse des termes du sujet doit être précise et rigoureuse de manière à montrer au jury que le sujet a été compris. Il s'agit alors de proposer un travail de définition, de mise en relation et de contextualisation des termes du sujet. Cette analyse est à faire dans la perspective du corpus documentaire. Il s'agit donc bien d'entrée de mettre en relation les documents proposés avec le sujet.

Exemple de mise en relation claire des termes du sujet dès l'introduction



Sujet : L'Eglise et les marchands

La présentation des documents fait partie de l'analyse du sujet mais ne saurait se contenter d'être une simple énumération. Les documents ne sont pas neutres, ils ont été produits dans un contexte précis avec des intentions. Il faut donc être attentif à leurs identités et typologie respectives, ce qui suppose de lire attentivement les sources et de les interroger, de questionner l'identité des auteurs. Un tableau récapitulatif des documents proposés ne fait sens que s'il permet de comprendre quelle lecture ces documents autorisent et pourquoi. Il s'agit

donc bien de réfléchir à la diversité des sources (nature, auteurs, contexte), pour identifier les thèmes autour desquels le corpus s'organise, et montrer la manière dont ils se répondent les uns, les autres. Incrire ces documents dans une frise chronologique peut être un bon choix sous réserve, là encore, que la frise permette un travail de contextualisation, de mise en perspective et de mise en relation commentée.

Exemple d'une présentation de documents fondée sur une mise en relation, un questionnement et une mise en perspective plutôt pertinente.

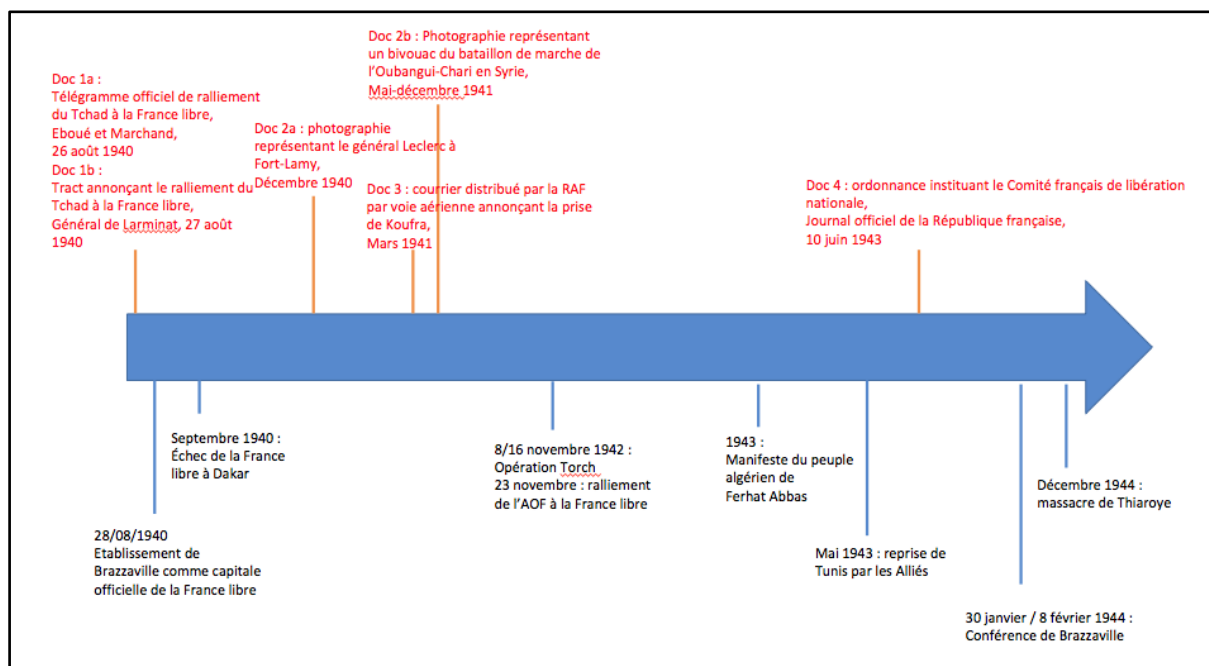
Doc	Nature – Auteur	Personnage	Thèmes/Enjeux
1	<i>Traité des contrats : traité théologique</i> Pierre de Jean Olivi (1248-1296) Franciscain (Frères mineurs), théologien et prédicateur. Pauvreté comme valeur absolue du bon Chrétien (théoricien de l' <i>usus pauper</i>)		Place et rôle des Franciscains dans l'encadrement / la condamnation des marchands (encadrement pastoral)
2	<i>Vie de St François d'Assise : hagiographie</i> Thomas de Celano (1190-1260) , hagiographe franciscain	François d'Assise (1181-1226) Fils d'un marchand de drap : imprégné des idéaux de la culture courtoise Pénitent sous la protection de Guido d'Assise	Construction d'un discours sur la <i>negociatio honesta</i> Construction d'un modèle de Chrétien et un modèle de Sainteté : Charité v/s usure
3	<i>Dialogus miraculorum</i> (L'usurier de Liège) : traité de lecture spirituelle dialogué (exempla) Dialogue entre novice et moine sur les moyens efficaces de lutter contre le diable Césaire de Heisterbach (1180-1240) Cistercien , maître des novices du couvent de Heisterbach (Bonh)		Contexte : XIII ^{ème} siècle Essor urbain, développement du commerce et des échanges marchands à l'échelle de la Chrétienté
4	<i>Sancti Antonii legenda prima, Sancti Antonii de Padua vitae duae :</i> Hagiographie	Antoine de Padoue (1195-1231) Né à Lisbonne, fils de chevalier. Chanoine, formé à la prédication, converti à l'idéal franciscain en 1220. Participe au Chapitre général de l'ordre à Assise, prédicateur	Apogée de la théocratie pontificale : l'Eglise comme « fait social total » (M. Mauss)

Sujet : L'Eglise et les marchands

Contextualiser ne veut pas dire énumérer une liste de dates mais saisir la période dans laquelle s'inscrivent les documents proposés. Il faut donc encore et toujours trier en fonction de ses connaissances et de ce que le sujet et le corpus exigent. Il s'agit de mobiliser des contenus qui permettent d'éclairer le sujet, de lui donner sens.

Il convient donc de penser les documents par rapport au sujet qu'ils permettent de traiter, de manière à montrer ce qui se joue. Le jury ne peut qu'insister de nouveau sur l'importance de ce travail de contextualisation trop souvent négligé. Il est essentiel de resituer les documents dans un contexte précis au risque sinon de ne pas comprendre ce qui se joue. Il ne s'agit pas, en revanche, d'évoquer le contexte général de la question mise au programme comme certains ont pu le faire cette année.

Exemple d'une contextualisation des documents par la mise en perspective au moyen d'une frise chronologique.



Sujet : De Brazzaville à Alger : la France libre en Afrique (1940-1944)

La problématique doit être claire et efficace. Trop souvent les problématiques sont inutilement longues et complexes. Il faut être attentif à la formulation (syntaxe, vocabulaire) afin de proposer une question claire qui ne soit pas une simple reformulation du sujet. La problématique doit identifier les enjeux du sujet, auxquels répond le commentaire des documents. La formulation proposée ne doit pas être générale ; elle doit correspondre au sujet et s'en emparer totalement. Chaque sujet commande donc une problématique particulière. La problématique ne peut donc venir qu'après l'analyse du sujet puisqu'elle en découle.

Par exemple, le dossier consacré au centenaire de l'Algérie en 1930 contenait principalement des documents issus de la propagande coloniale. Il était attendu des candidats qu'ils soient en mesure d'analyser les grandes lignes de cette propagande délivrée par les autorités coloniales d'Alger pour célébrer les cent ans de la colonisation française. La problématique pouvait être formulée de la manière suivante : dans quelle mesure la célébration du centenaire de 1930 aboutit à une réécriture de l'histoire de la colonisation française par les autorités coloniales d'Alger ?

Le plan et l'annonce du plan viennent clore l'introduction. Chaque partie retenue et annoncée doit répondre à un aspect de la problématique dégagée. Les titres de partie doivent être clairs et synthétiques. Ils sont souvent beaucoup trop longs, il faut essayer de proposer des titres brefs et percutants, fondés sur une formulation claire. A la lecture du plan le jury doit pouvoir déjà envisager les contenus. Si le plan retenu s'adosse à une approche chronologique, il faut indiquer les dates ruptures.

Le développement doit être construit et argumenté. Il repose sur l'analyse des documents pour eux-mêmes, mais aussi confrontés entre eux. Les connaissances et les lectures sont là pour étayer le commentaire. Ce moment suppose de s'appuyer sur des bibliographies précises. Le jury regrette que bien souvent les bibliographies soient faibles ; il est indispensable d'aller piocher dans les ouvrages spécialisés mis à disposition. Chaque partie doit obéir à un fil directeur que l'articulation autour de sous-parties vient mettre en valeur. Chaque moment de l'exposé obéit à une construction précise : une idée étayée par un voire plusieurs documents. On doit comprendre comment l'on passe d'une idée à l'autre. Le diaporama joue alors un rôle central puisqu'il vient soutenir la démonstration en permettant de croiser les documents pour les comparer, de mettre en exergue des citations pour les expliciter, de proposer un document complémentaire pour enrichir l'analyse. Le jury a apprécié la présence de synthèses qui

faisaient la transition entre les parties.

La conclusion répond à la problématique. Trop souvent les conclusions ont été rapides. La conclusion doit refermer la démonstration ce qui suppose de :

- Revenir sur ce qui a été montré en dressant un bilan sans pour autant tomber dans le piège d'un simple résumé
- Proposer une ouverture à partir de la synthèse.

La conclusion n'est donc pas une simple relecture ou un simple résumé de la démonstration.

L'exposé et l'entretien avec le jury

Le candidat est accompagné jusqu'à la salle où se tient l'oral par les appariteurs qui installent le diaporama sur l'ordinateur et remettent la bibliographie à la commission. La commission se présente et rappelle les règles de l'épreuve au candidat.

L'entretien qui suit l'exposé se compose d'abord d'une reprise du propos avec des questions destinées à permettre au candidat de préciser, clarifier ou élargir certains aspects (17mn). Au cours de ces échanges, la commission vérifie la bonne compréhension des documents et les connaissances. Elle demande des précisions ou des confirmations permettant ainsi au candidat de rectifier éventuellement certaines erreurs ou maladroresses. La seconde partie de l'entretien (8mn) conduit à un élargissement du dossier traité sur le programme qui n'a pas donné lieu au sujet traité. Là encore, il s'agit de vérifier les acquis du candidat. Ce moment d'échange est important car il a vocation à valoriser le travail du candidat. Un candidat peut ne pas connaître toutes les réponses, cela est tout à fait normal. Il ne faut donc pas chercher à répondre à tout prix mais plutôt essayer de s'engager dans l'échange avec le jury pour apporter des réponses, voire des hypothèses, claires quand cela est possible. Les questions ont toujours vocation à affiner l'évaluation. Il est donc très important que les candidats conservent un peu d'énergie pour cette seconde partie de l'épreuve afin de rester lucides et ne pas être déstabilisés par l'entretien.

Éléments pris en compte dans l'évaluation de la prestation orale

Exposé	Compréhension du sujet Problématisation du dossier Étude des documents (confrontation et mise en relation les uns avec les autres), contenu scientifique (connaissances) Organisation du plan Regard critique sur les documents
Bibliographie	Ouvrages utilisés pour la réalisation de la présentation (pertinence des choix faits par rapport au sujet)
Diaporama	Lisibilité Articulation entre le diaporama et le propos du candidat Clarté des vignettes
Temps imparti	Respect du temps imparti Équilibre entre les parties
Qualité de l'expression orale	Niveau de langue (précision du vocabulaire, syntaxe) Fluidité Élocution Posture
Qualité de l'échange avec la commission	Écoute Précision, clarté et qualité des réponses apportées.

3.3.4. Pistes pour un corrigé, sujet : « Conquête et « pacification » de l'Afrique : l'exemple du Soudan français (milieu des années 1880-fin des années 1890) »

Liste de documents

Document 1 : Le bilan tiré par Gallieni de ses deux campagnes au Soudan 1886-1888

Le Soudan français, qui est toujours en période d'enfancement, peut continuer, pendant longtemps encore, à être administré par les officiers qui commandent les forces militaires en service dans ces régions, et qui remplissent tous ensemble le rôle d'administrateurs civils, de juges, de chefs politiques, comme nos officiers des affaires indigènes en Algérie. Plus tard on verra à les remplacer par des fonctionnaires plus idoines, alors que notre commerce aura pris possession de ce nouveau domaine. (...)

Des modifications importantes s'imposent aussi dans l'organisation des forces militaires qui tiennent actuellement le Soudan français. Le principe est toujours le même : faire largement appel à l'élément indigène, car il ne peut être question d'augmenter le chiffre de nos garnisons et par suite de nos dépenses au fur et à mesure que s'étendront nos nouvelles possessions. Il suffira simplement en ce qui concerne par exemple les établissements militaires, de modifier la répartition de nos troupes, d'évacuer les forts tels que ceux de Koundou, Kita, Niagassola, etc., pour en reporter les garnisons à Ségou, Dinguiray, Timbo, sur nos nouvelles frontières. Il faudra aussi avoir recours, pour renforcer nos garnisons régulières, aux indigènes qui se sont installés sous les murs de nos postes et qui comprennent un grand nombre d'anciens tirailleurs libérés du service. Dirigés par quelques-uns de nos officiers et sous-officiers européens, exercés et encadrés par d'anciens gradés des troupes indigènes sénégalaises, armés de nos fusils perfectionnés, ils constitueront d'excellentes troupes, que l'on pourra employer partout. Du reste, l'expérience a déjà été faite et est concluante.

On sait que nous gardons actuellement nos possessions du Soudan avec 800 tirailleurs sénégalais et 2 à 300 soldats européens au plus. Il est inutile d'augmenter ce nombre, qui est suffisant à condition que nos soldats, indigènes et européens, soient munis de notre armement d'Europe, fusils à répétition et pièces de 80 millimètres de montagne, qui, pendant ces dernières campagnes, ont permis d'obtenir les résultats les plus complets et les plus foudroyants au point de vue militaire. Ahmadou, Samory, les almamys du Fouta-Djalon ne peuvent rien aujourd'hui contre nos petites colonnes, disciplinées, munies des engins de guerre les plus perfectionnés, si celles-ci sont dirigées par des officiers énergiques et un peu au courant des conditions spéciales au pays.

Le général Faidherbe nous a depuis longtemps montré comment il fallait faire la guerre à des bandes désordonnées, armés de mauvais fusils à pierre, et à son époque nos soldats n'avaient pas encore des fusils se chargeant par la culasse. Actuellement l'armement des indigènes n'a pas changé – et il ne changera pas de longtemps, en raison du prix élevé des armes nouvelles, de la difficulté de se procurer des munitions, de l'impossibilité où ils sont d'avoir avec eux des armuriers, – tandis que le nôtre atteint un degré de perfection inouï. Puis le Soudan est pauvre et offre peu de ressources à une colonne nègre, qui n'a pas recours comme nous, à ses convois, approvisionnés par les ressources de la métropole. Enfin les Soudanais ne combattent pas pour une idée, ne sont pas disposés à mener longtemps une lutte où ils n'ont aucun pillage à espérer. Les personnes peu au fait des mœurs des indigènes sénégalais peuvent se laisser prendre aux fanfaronnades des grands chefs nègres, aux *palabres* tumultueux où il est parlé sans cesse de partir en guerre contre les blancs ; mais il y a loin, chez ces populations primitives, de l'action à la parole.

On a semblé craindre quelques fois de voir se nouer de véritables coalitions contre nous entre ces chefs. Rien n'est moins probable et l'histoire de notre colonie est là pour le prouver. Jamais il n'y aura d'entente entre des chefs comme Ahmadou, Samory, les almamys du Fouta-

Djalon, que divise une haine mortelle et qui ne possèdent même pas l'autorité nécessaire pour se faire obéir de leurs propres sujets. (...) On sait bien, du reste, que depuis dix ans nos faibles colonnes ont eu sans cesse à guerroyer dans le Haut-Sénégal, tantôt contre Samory, tantôt contre Mahmoudou Lamine, et que ni Ahmadou ni les almanys du Fouta-Djalon ou même du Fouta Sénégalais n'ont essayé de profiter de nos embarras pour nous accabler sous l'effort de leurs forces. (...) Bien au contraire tous ces grands chefs sont aujourd'hui persuadés de leur impuissance à entrer en lutte avec nous, et ils sont tout prêts à implorer isolément notre appui et à en passer par toutes nos volontés.

Bref il serait bon de supprimer au Soudan la plus grande partie des troupes européennes, qui peuplent nos ambulances et fournissent un si grand nombre de décès, et d'utiliser les éléments indigènes, que nous avons à notre disposition (...).

Source : *Deux campagnes au Soudan français, 1886-1888*, Lieutenant-colonel J. Gallieni préface de V. Duruy, Hachette, Paris, 1891, 644 p, Chap. XXXVII, p. 623-627, Gallica, BnF.

Document 2 : Un traité de protectorat et de commerce conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Filifing, chef du pays de Gamon

Traité d'amitié et de commerce avec le Gamon.
Au Nom de la République française.
Liberté-égalité-fraternité

Entre nous J. Gallieni, Lieutenant-Colonel d'Infanterie de Marine Commandant Supérieur du Soudan Français et Filifing chef du pays de Gamon, ainsi que les principaux notables,

A été conclu ce qui suit :

Article I^{er} : Les habitants du pays de Gamon prennent l'engagement de ne plus recevoir chez eux le Marabout Mahmoudou Lamine qui n'a été jusqu'ici qu'une cause de ruine et de malheur pour les pays où il est passé.

Article II. : Afin de montrer leur reconnaissance aux Français, qui par leur arrivée dans le pays, ont chassé le Marabout et ont ramené partout la paix et la tranquillité, les habitants du pays de Gamon placent leur pays sous protectorat de la République française. Ils s'engagent à ne conclure de traités de commerce avec d'autres nations que par l'intermédiaire du Commandant supérieur du Soudan Français.

Article III. : Les commerçants et traitants français pourront s'établir dans toute l'étendue du pays de Gamon. Leurs personnes et leurs biens seront sous la sauvegarde du chef du pays de Gamon.

Article IV. : Les habitants du pays de Gamon s'engagent à diriger tous les produits de leur pays vers nos escales de Bakel ou de la Falémé. Ils s'efforceront particulièrement d'apporter à nos comptoirs toutes les gommés, ainsi que le caoutchouc récolté chez eux.

Article V. : Les caravanes venant des Établissements français du Soudan ou des Rivières du sud, pourront circuler librement dans le pays de Gamon et ne seront soumises à aucun droit ni redevance de quelque nature qu'elle soit. Il en sera de même pour toutes nos caravanes venant de l'intérieur et se dirigeant vers nos établissements.

Article VI. : Le Gouvernement de la République, qui prend l'engagement de ne s'immiscer en rien dans les affaires intérieures du pays et qui déclare ne poursuivre que l'extension des

relations commerciales dans tout le Soudan, assurera de son côté toute liberté et toute sécurité aux caravanes de Gamon qui viendront commercer dans nos établissements. Il usera de toute son influence auprès des chefs des pays qui s'étendent entre ces établissements et le pays de Gamon pour qu'aucun droit ni redevance ne soit perçu sur ces caravanes.

Article VII. : Tous les habitants de Gamon trouveront aide et protection auprès des Commandants de nos postes, dès qu'ils se trouveront sur les territoires placés sous notre domination.

Fait et signé en double expédition à Dianna le 1^{er} janvier 1887

Signé Gallieni

a signé :

Mamady fils du chef de Gamon.

Je certifie que ce nom est celui du fils et représentant de Filifing, muni des pleins pouvoirs pour la conclusion du traité d'amitié et de commerce avec les Français.

Ont signé comme témoins :

Estrabou, Commandant de Cercle

Guittard, Lieutenant d'artillerie de marine

Alassane Dia, Interprète

Pour copie conforme

Le chef d'Etat-Major

J. Vallière

Source : *Traité de protectorat et de commerce conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Filifing, chef du pays de Gamon*, Archives nationales d'Outre-Mer, 40 COL 380.

Document 3 : Bilan de l'expansion française au Soudan entre 1889 et 1891

Durant les trois années de son commandement, le lieutenant-colonel Archinard a réussi à exécuter le programme qu'il s'est imposé et, grâce à ses énergiques et tenaces efforts, le Soudan français s'est agrandi considérablement. Des trois Etats nègres qui entouraient la colonie en 1889, formant obstacle à notre extension pacifique, celui d'Ahmadou, au nord, a été pris et démembré, ce qui est un gros souci de moins pour les commandants supérieurs ultérieurs ; celui du Fouta-Djallon, au sud, se trouve isolé de Samory par suite de l'annexion du Dinguiray et, resserré de toutes parts par nos possessions du Sénégal, du Soudan et des Rivières du sud, est fatalement destiné à devenir français ; celui de Samory, au sud-est, a été sérieusement entamé et les bandes de l'almamy ont été refoulées sur la rive droite du Milo. Le drapeau français flotte maintenant à Nioro, Ségou, Sansanding et notre autorité s'étend, dans le nord, jusqu'aux confins du Sahara ; au sud, le Dinguiray et tous les pays de la rive gauche du Niger en amont de Siguiri, jusqu'à Kankan et la Sierra-Leone, sont sous notre dépendance ; enfin, dans la Boucle du Niger, notre influence est mieux assise. Reste le Macina qui est peu favorable à une alliance avec nous ; sa soumission permettrait la libre navigation jusqu'à Tombouctou et aurait pour conséquence de faire tomber cette dernière ville entre nos mains, car Tombouctou ne vit que par le Macina qui lui fournit toutes ses ressources.

Malheureusement, le roi Mounirou vient de recueillir Ahmadou-Cheïkou. Celui-ci, en effet,

après avoir erré quelque temps dans le désert, a obtenu l'hospitalité d'El-Hadj-Bougoumi, le chef de Nampala, qui l'a accompagné ensuite au Macina. Ahmadou s'est alors présenté, à Bandiagara, à la cour de son frère, qui l'a installé près de lui. C'était bien peu connaître l'esprit rusé et ambitieux de l'ancien sultan ; celui-ci recommence aussitôt ses intrigues, assassine Mounirou et se proclame chef de la province.

Ainsi, le lieutenant-colonel Archinard qui, en arrivant au Soudan, comptait en avoir fini avec les conquêtes et se consacrer exclusivement au développement commercial de la colonie, est obligé d'entreprendre une guerre longue et pénible avec Ahmadou et Samory. S'il a écrasé le premier, il n'a pu, faute de temps, réduire le second ; Ahmadou, d'ailleurs, se recrée bientôt un empire au Macina et les deux grands chefs noirs, soutenus par le fanatisme musulman et leur haine pour les Français, vont reprendre de plus belle les hostilités et ne nous céderont la place que définitivement vaincus.

Les expéditions continueront donc, chaque année, contre eux, jusqu'à leur complet anéantissement ; dirigées successivement par les lieutenants-colonels Humbert, Archinard, Combes et Bonnier, elles nous rendront maîtres, d'une part, des États de Samory, nous amèneront, de l'autre, par la chute du Macina, aux portes de Tombouctou et auront comme corollaire inévitable l'occupation de cette dernière ville et la lutte contre les Touareg.

Source : « Résultat des campagnes du Lieutenant-Colonel Archinard », *Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899) par le lieutenant Gatelet*, Auguste Gatelet, Livre II « Deuxième période (1888-1895) (Constitution de la colonie), Chapitre VII Commandement supérieur du Lieutenant-Colonel Archinard, - Campagnes de 1889-1891 », pp. 206-207, Paris, 1901, 520 p., Gallica, BnF.

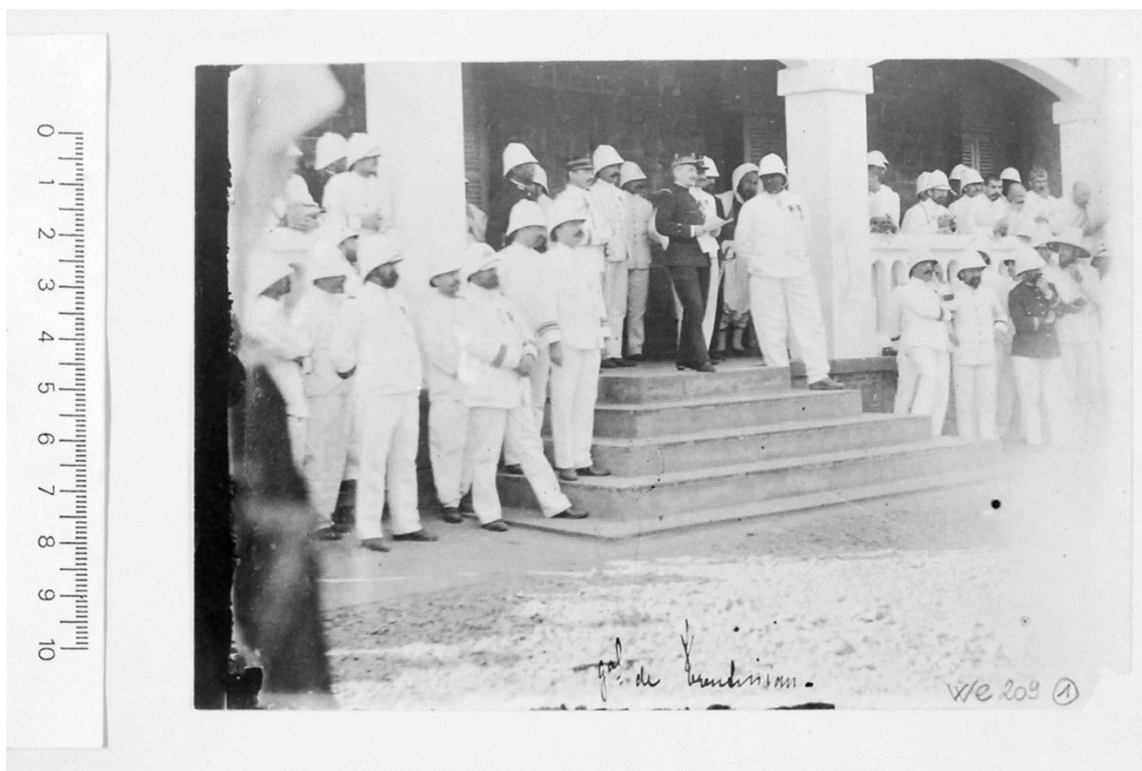
Document 4 : La capture de Samory en images

Document 4 a : La capture de Samory vue par *Le Petit Journal*, 1898



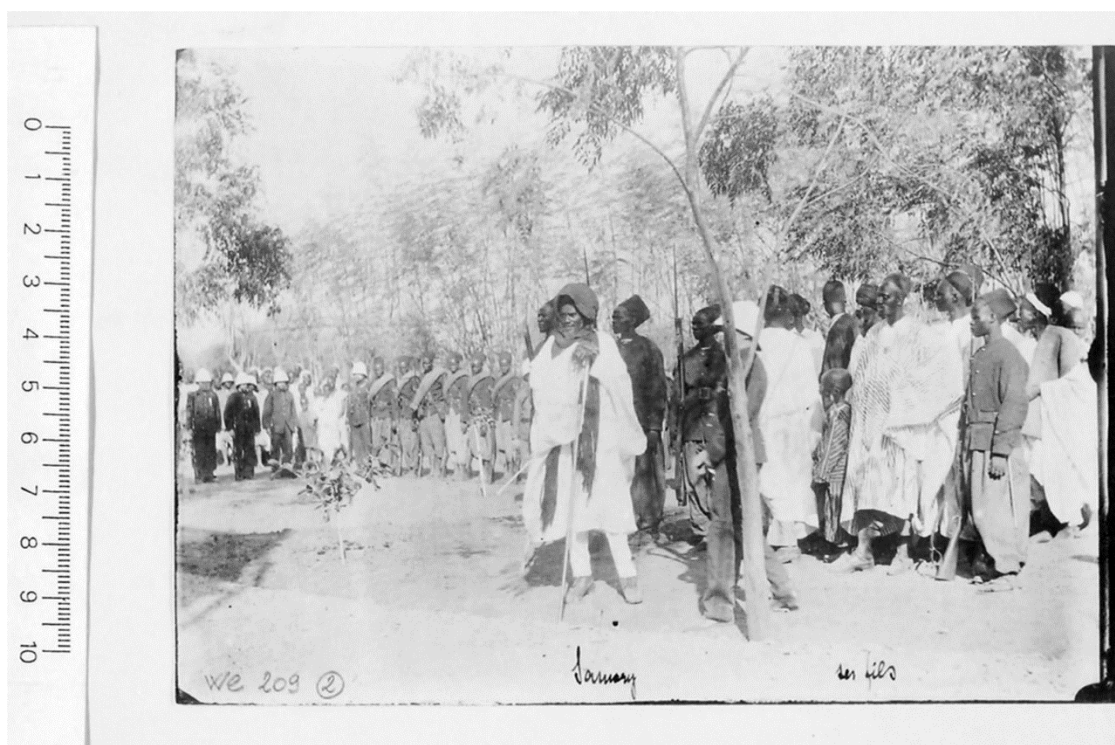
Source : « Capture de Samory par le lieutenant Jacquin », *Le petit Journal*, 30 octobre 1898, Paris, BnF, Gallica.

Document 4 b : Le général de Trentinian dicte à Samory la sentence d'exil



Source : « 3 photos de la capture de Samory en 1899, avec le lieutenant Jacquin et le général de Trentinian », Sporck Maurice, 1899, photo n° 1 : « Le général de Trentinian dicte la sentence d'exil à Samory », Gallica, BnF.

Document 4 c : Samory écoutant la sentence d'exil



Source : « 3 photos de la capture de Samory en 1899 », avec le lieutenant Jacquin et le général de Trentinian », Sporck Maurice, 1899, photo n° 2 : « Samory écoutant la sentence d'exil », Gallica, BnF.

Remarques préalables : La première lecture croisée des documents et du sujet donne des indices sur le sens du corpus :

- la question de l'exemplarité du cas soudanais suggère que le Soudan a pu être une sorte de laboratoire pour l'invention d'une « paix française » ;
- les deux termes proposés « conquête » et « pacification » posent, entre les lignes, la question des formes spécifiques de la violence coloniale voire de la définition des guerres coloniales ;
- la chronologie resserrée sur l'exemple soudanais s'inscrit également dans un moment d'accélération du phénomène d'expansion impériale en Afrique et d'élaboration de la doctrine coloniale dite de la « pacification » mêlant coercition, répression et recherche apparente de compromis politique avec les autorités africaines, doctrine justifiée en partie par la mission civilisatrice.

Les documents ont en commun d'aborder les formes de la violence coloniale et la manière dont la France prétend « pacifier » les territoires conquis. Ils dressent pour cela un bilan de l'expansion permettant une réflexion sur ses modalités (documents 1, 2 et 3), ses obstacles (document 1, 3 et 4) mais aussi ses logiques spatiales (documents 1, 2, 3,4). On peut donc les croiser de manière constructive, car chacun apporte des éléments sur ces différents aspects. Finalement le Soudan pourrait être pensé comme une forme exemplaire de conquête et de pacification militaire au sens où s'inventent une manière de faire et un discours qui répondent à des objectifs militaires et économiques assumés. Le temps n'est plus à la conquête coloniale mais à la pacification et la valorisation des territoires conquis.

Les documents illustrent ce double discours : justifier l'emploi de la force armée face aux populations « indigènes » qui ne comprendraient que ce langage et trouver des solutions administratives pour consolider la domination française sur ces territoires sans cesse en expansion. L'enjeu est bien de convaincre les populations colonisées de la puissance de domination coloniale ce qui passe aussi par une mise en scène de ses succès. Il s'agit donc bien, à travers cet exemple soudanais, de penser, plus largement les manières dont la France a su étendre son emprise en faisant usage tout à la fois d'une action répressive et d'une action politique et administrative pour assujettir les populations colonisées.

Introduction

En 1898 *Le Petit Journal* fait sa une sur la capture de Samory Touré, grand opposant de l'expansion française au Soudan. Il met en scène la capture de ce dernier en se fondant sur les codes d'un discours colonial déjà bien enraciné : héroïsation du Lieutenant Jacquin auteur de la capture d'un grand ennemi qui empêchait l'avancée française au Soudan, représentation de Samory Touré avec un certain nombre de stéréotypes permettant son identification immédiate. Cet épisode médiatique s'inscrit dans la longue liste des faits d'armes mis en scène par une propagande coloniale destinée à la population en métropole. En 1898 la France semble donc installée dans cette boucle du Niger qu'elle appelle désormais le Soudan français. L'appropriation des territoires a pris vingt ans et s'inscrit dans le processus d'expansion impériale français. Le corpus documentaire évoque donc dans le temps court de l'expansion française au Soudan. Il renvoie aussi à un contexte plus large qui voit la constitution d'empires coloniaux s'accélérer depuis que la conférence de Berlin, en 1885, en a fixé les règles. Cette conférence prétendait régler les rivalités soulevées par l'essor de missions d'exploration européennes qui posaient la question de la libre circulation et de l'occupation des territoires. À Berlin, les puissances européennes avaient donc posé pour principe le libre commerce tout en fixant les règles d'occupation des territoires conditionnées à une présence effective de la puissance coloniale. C'est donc dans un contexte d'accélération de l'expansion des puissances européennes en Afrique que s'inscrit le corpus documentaire. Entamée au milieu des années 1880, depuis Dakar, cette expansion se fait par tous les moyens à disposition de la France et

s'achève par la capture, en 1898, du dernier opposant Samory Touré condamné à l'exil par la France. À cette date on peut effectivement parler de Soudan français puisque la France occupe ce territoire dont elle a délimité les frontières après s'être opposée à l'Angleterre à Fachoda. La conquête, c'est-à-dire l'expansion militaire, ouvre le moment colonial mais n'est finalement que le commencement d'un processus qui s'affirme dans la durée à travers l'emploi de différents moyens destinés à réduire les résistances par les méthodes dites de « pacification » à partir des années 1890 – théorisées par Gallieni dans le Soudan français –, méthodes dont l'objectif est autant politique que militaire : il s'agit à la fois de combattre et d'administrer les territoires conquis au service des populations colonisées. Le discours de la « pacification » permet surtout d'euphémiser la guerre en métropole en dissimulant ses aspects les plus violents derrière un discours humaniste inscrit dans le « tournant moral » de la colonisation (Romain Bertrand). En réalité, loin d'être un instrument de paix au service des populations colonisées, la « pacification » vise à assujettir les populations africaines. Elle est une des expressions d'un même désir de puissance et devient un élément fondateur des logiques impériales. En ce sens elle est étroitement associée à l'expansion militaire. Le Soudan est alors un exemple significatif puisque d'une certaine manière il est le lieu où s'expérimentent ces deux pratiques concomitantes : conquérir et pacifier. C'est donc au Soudan que s'invente une rhétorique impériale et des méthodes testées et perfectionnées dans d'autres parties de l'empire (Indochine, Madagascar, Maroc).

Les documents proposés dans le corpus montrent toute la complexité de ce système en même temps que ses réalisations concrètes. Les documents 1 et 3 émanent de militaires et prétendent dresser un bilan de l'avancée française dans la seconde moitié des années 1880. Le texte de Gallieni, appelé à devenir un des théoriciens de la pacification, à travers sa théorie de la « tache d'huile », fait le récit des premiers pas français au Soudan sous un angle tout à la fois militaire et administratif tandis que le document 3 relève d'un récit autobiographique d'un lieutenant qui a participé aux campagnes au Soudan et qui dresse, dans l'extrait proposé, le bilan de l'action d'Archinard, grand artisan de l'expansion française dans cet espace. Ces deux textes donnent à voir des considérations militaires et permettent de comprendre comment les troupes françaises ont mis en place une domination territoriale et politique. Le texte 2, qui est un traité de commerce et de protectorat conclu en 1887 entre Gallieni et un chef africain du pays de Gamon, vient renforcer cette réflexion en montrant comment la violence militaire n'a pas été le seul moyen de l'implantation. Ces trois documents disent aussi en creux les motifs de ce désir d'expansion fait d'intérêts commerciaux, de rivalités internationales et d'un discours civilisateur. Les documents 4a, 4 b, 4 c, la une du *Petit Journal* du 30 octobre 1898, grand journal populaire français, et deux photographies, prises par Maurice Sporck en 1899, de la condamnation de Samory Touré à l'exil permettent, à travers la mise en scène qu'ils proposent de questionner tout à la fois les limites de cette expansion mais aussi le récit qui en est fait. Ces quatre documents de nature diverses, inscrits dans le contexte d'une expansion coloniale française dans la boucle du Niger entre 1886 et 1898 témoignent donc, chacun à leur manière, des modalités d'expansion française au Soudan en posant la question sous-jacente de ses spécificités, des rapports de force qui la sous-tendent et par extension des rapports de domination qui en résultent.

Proposition de plan.

1. S'étendre toujours plus loin à l'Est, un objectif assumé

1.1 Avancer vers l'Est de manière régulière mais discontinue....

- Documents 1, 2, 3 et 4

1.2 ...pour servir des intérêts avant tout commerciaux

- Documents 1, 2 et 3

1.3 ...et imposer une autorité

- Document 2

2. S'appropriier le territoire

2.1 Faire la guerre au Soudan : colonnes, tirailleurs et violence coloniale pour stratégie.

- Documents 1 et 3

2.2 Marquer le territoire...

- Documents 1, 2, 3 et 4b

2.3 ...sans jamais le tenir vraiment

- Doc 1, 3 et 4

3. Faire des opposants des insurgés pour mettre en scène une expansion coloniale légitime et nécessaire

3.1 Construire une figure de l'ennemi...

- Documents 1,2, 3 et 4 (a,b,c)

3.2pour légitimer la violence au nom de la primitivité des populations africaines...

- Documents 1 et 2

3.3 ...et diffuser un récit colonial fondé sur une mise en scène des modalités d'expansion

- Documents 1, 3 et 4

Développement⁴

1. S'étendre toujours plus loin à l'Est un objectif assumé

L'expansion en direction du Sahara ou du Niger résulte de la volonté de ceux qu'on appelle les « Algériens » d'élargir l'arrière-pays sur la base d'un programme de spéculation commerciale plus que sur la base d'une véritable « conquête territoriale ». L'entreprise initiale prévoyait d'unir l'Afrique dite « blanche » – l'Algérie – à l'Afrique dite « noire ». Cette entreprise aurait été matérialisée par une voie ferrée passant par Tombouctou. Le corpus documentaire montre comment intérêts commerciaux et actions militaires se conjuguent pour faire passer sous l'emprise française des territoires contigus. L'incorporation successive de ces territoires s'inscrit donc dans un désir d'emprise territoriale, de rivalités mimétiques et d'installation commerciale. On comprend d'emblée à la lecture des documents que l'expansion vers l'Est a été certes continue mais irrégulière ; elle a répondu à des objectifs économiques mais aussi internationaux, élaborant de ce qu'on appelle le Soudan français, avec la capture du dernier opposant Samory en 1898, qu'elle a enfin eu pour légitimation un argument pacificateur et civilisateur.

1.1 Avancer vers l'Est de manière régulière mais discontinue....

L'expansion et, partant, la constitution du Soudan français a obéi à des logiques territoriales. L'échec de la mission Flatters en 1881 marque la fin des expéditions sahariennes, désormais le point d'entrée privilégié est le fleuve Sénégal. À partir des années 1880 l'envoi de missions militaires dans le Haut Sénégal amorce le début de l'expansion coloniale pendant que la seconde moitié des années 1880 voit s'accélérer l'installation des puissances européennes en Afrique. L'expansion au Soudan s'inscrit aussi dans une rivalité mimétique avec l'Angleterre qui, de son côté, cherche à lier l'Egypte au Cap pour préserver la route des Indes et s'assurer le contrôle d'un certain nombre de routes commerciales. C'est dans ce contexte que se déploie

⁴ Il s'agit d'une proposition, de pistes. On aurait pu proposer une construction différente. Des exemples de commentaire ont été proposés, ce ne sont encore une fois que des exemples de ce qu'il aurait été possible de faire.

l'occupation militaire du Soudan. Etalée sur 20 ans, par l'élimination des États africains (doc. 3) la signature de traités commerciaux et de protectorats (doc. 2) jusqu'à la fin des années 1880 (doc 2) les alliances diplomatiques (doc. 3), et la réduction à l'obéissance (doc 1, 3, 4) par des expéditions militaires. Cette expansion est réalisée au moyen de missions qui mélangent explorations scientifiques, recherches d'accords commerciaux et expéditions militaires. Elle s'inscrit dans le contexte de l'accélération de l'expansion coloniale de la seconde moitié des années 1880 marquée par l'augmentation des conflits armés (le document 3 le montre bien) comme modalité privilégiée d'installation. Chaque étape mentionnée dans les documents 1, 2 et 3 est alors une frontière repoussée qui a vocation à assurer une continuité territoriale pour, à terme, créer un hinterland de grande ampleur à l'Algérie. Cette emprise territoriale croissante est aussi le fait d'initiatives personnelles, ce que souligne l'énumération des noms des commandants militaires, présentés implicitement comme des héros, qui montent des expéditions sans en référer au pouvoir métropolitain. L'expansion n'obéit donc pas uniquement à des projets conçus au centre mais relève largement de l'effet des décisions des acteurs sur le terrain (document 3). Les commandants ou gouverneurs en place prennent des décisions qui, sous couvert de défendre les acquis, repoussent une frontière qu'il faudra de nouveau consolider plus loin. L'avancée se fait par l'incorporation successive de territoires jusque-là gouvernés par des souverains africains comme Ahmadou ou Samory Touré. La capture en 1898 suivie de l'exil de Samory Touré en 1899 donne l'illusion d'un territoire clos, soumis et dominé (document 3 et documents 4b et c).

Un exemple d'un passage, parmi d'autres, à commenter pour étayer la démonstration.

« *Durant les trois années de son commandement, le lieutenant-colonel Archinard a réussi à exécuter le programme qu'il s'est imposé et, grâce à ses énergiques et tenaces efforts, le Soudan français s'est agrandi considérablement* » (Doc 2.). Ici Le lieutenant Gantelet fait allusion à la manière dont Archinard s'est affranchi des ordres métropolitains en prenant pris l'initiative de lancer une campagne vers l'Est. Il marche en 1888 contre l'État Futanké de Ségou dirigé par Ahmadou fils d'Al Haj Umar « *celui d'Ahmadou, au nord, a été pris et démembré ce qui est un gros souci de moins pour les commandants ultérieurs* » (doc. 2). Briser Ahmadou devait permettre l'essor du commerce soudanais au bénéfice des Français tout en finissant avec un souverain qui refusait de se soumettre et mettait en péril les territoires déjà obtenus. La campagne peut donc être présentée comme défensive. En cas de succès le gouvernement peut tirer profit de cette initiative. Archinard prend donc l'initiative de pousser vers l'Est les positions françaises ce qui explique la conclusion de Gantelet soulignant ses efforts. Effectivement à son retour en France en 1893, le territoire s'est considérablement augmenté couvrant la moyenne vallée du Niger. Cet exemple n'est pas isolé, Archinard n'a fait que reproduire les pratiques de Brognis-Desbordes qui, le premier avait pratiqué la désobéissance permettant à la France de s'installer dès le début des années 1880 à Bamako. Ses successeurs poursuivent ces pratiques de désobéissances rendues possible par l'éloignement, la difficulté des communications voire la possibilité d'étendre à moindre frais la puissance coloniale française. La métropole se rallie à ces décisions une fois la victoire obtenue. On comprend donc que l'expansion n'obéit pas seulement à des projets spatiaux conçus au centre mais est largement le fait de circonstances. On voit donc combien l'hypothèse de « frontière turbulente » proposée par John S. Galbraith peut faire sens dans ce contexte.

1.2 ...pour servir des intérêts avant tout commerciaux...

Dans cette partie de l'Afrique, la conquête territoriale est sous tendue par la satisfaction d'intérêts commerciaux (documents 1 et 3). Il s'agit bien de s'assurer un approvisionnement en matière premières pour satisfaire les besoins d'une industrie en pleine expansion mais plus encore de se garantir le monopole des échanges (document 2). Les traités de commerce s'accompagnent de traités de protectorats et sont aussi les moyens d'un premier contact afin d'amorcer une emprise politique. Les échanges commerciaux sont pensés comme le moyen de consolider, d'enraciner la présence française en permettant, *via* le commerce, de contrôler les territoires et les pouvoirs laissés en place. Ces traités permettent aussi de réorganiser les

échanges, les productions, au profit de la métropole en détournant productions et circulations vers la puissance coloniale. Les économies africaines sont donc mises au service des intérêts coloniaux, les termes de l'échange sont inégaux. Les dirigeants africains qui signent ces accords peuvent les penser comme des alliances dans des contextes de rivalité politique avec des États voisins. Ils peuvent jouer des rivalités entre puissances européennes c'est d'ailleurs ce que fait Touré à de nombreuses reprises. Enfin, ils peuvent signer ces accords pour gagner du temps. Aucune des parties contractantes ne se sent finalement complètement engagée au point de les respecter à la lettre ces accords de protectorat. L'exemple proposé dans le corpus n'est alors absolument pas original, la forme même de ce document montre la standardisation croissante de tels accords et de ses clauses. À première vue, c'est la puissance coloniale française qui l'emporte, on peut cependant penser que le chef signataire y trouve son intérêt réussissant peut-être à obtenir des aires d'influence que lui avait jusque-là contesté Mahmadou Lamine. Cette emprise politique se double de la mise en place d'une autorité française qui incarne alors le pouvoir colonial. Au fur et à mesure de l'avancée militaire se mettent donc en place les outils de la domination coloniale.

Un exemple d'un passage, parmi d'autres, à commenter de manière précise pour étayer la démonstration.

« Article 4 : Les habitants du pays de Gamon s'engagent à diriger tous les produits de leur pays vers nos escales de Bakel ou de la Falémé. Ils s'efforceront particulièrement d'apporter à nos comptoirs toutes les gommes, ainsi que le caoutchouc récolté chez eux. » (document 2). On voit ici clairement comment les clauses de ce traité commercial sont pensées de manière à assurer à la France un monopole sur des matières premières dont son industrie a particulièrement besoin alors que s'affirme l'ère industrielle. La gomme arabique est très utilisée par l'industrie textile pour l'industrie textile pendant que l'usage du caoutchouc est en plein essor. Ce traité de commerce donne à la France un monopole sur ces produits acheminés par des comptoirs déjà en place jusqu'à Dakar. Chaque établissement commercial obtenu est alors une étape supplémentaire dans la domination territoriale. Le traité souligne les clauses restrictives faites aux échanges (art. 5) : l'absence de taxes, le monopole dont dispose la France et la liberté de commercer de ses ressortissants. Le traité porte donc en creux une réorganisation économique des territoires, des productions et des activités au profit de la puissance coloniale. Gallieni qui le signe ne fait qu'appliquer ce qu'il préconisait dans les premières lignes du document 1. On comprend donc combien l'expansion territoriale est adossée à des enjeux commerciaux. Les pouvoirs coloniaux détournent les circuits commerciaux et économiques traditionnels à leur profit. L'objectif de Tombouctou mentionné dans le document 3 par le lieutenant Gantelet prend tout son sens quand on se souvient que Tombouctou est un nœud commercial majeur en Afrique. En prendre le contrôle permet de renforcer l'emprise française sur les routes commerciales et s'assurer une continuité certes territoriale mais plus encore commerciale et économique servant ainsi les intérêts de la métropole. Ce sera chose faite en 1893. On retrouve ici à l'œuvre les logiques qui structurent les rapports de force en situation coloniale et le rôle du commerce décrit par I. Surun comme un outil mis au service de la stratégie impériale. La Conférence de Berlin avait montré combien les rivalités commerciales jouaient à plein dans les stratégies impériales, le Soudan français ne fait que le confirmer.

1.3. ...et imposer une autorité

Conquête et pacification sont pensées comme les moyens d'imposer une autorité aux populations que l'on veut soumettre. L'enjeu est bien de dominer les territoires. Comme on l'a vu, la conquête et la pacification se parent de justifications commerciales qui laissent croire à une expansion pacifique. Les traités conclus, comme celui proposé dans le corpus, permettent de s'approprier une souveraineté en échange de la protection française. Certes l'autorité des chefs d'État sur leurs sujets est préservée, la transmission du pouvoir se fait toujours au sein de la dynastie en place (dans le document 2 c'est d'ailleurs le fils du chef qui signe le traité)

mais c'est bien d'un protectorat qu'il s'agit. Le modèle repose sur la distinction entre souveraineté extérieure abandonnée à la puissance protectrice et souveraineté intérieure conservée en théorie par l'État protégé. Les chefs d'État qui signent ce traité le ne le considèrent pas forcément comme un acte d'allégeance mais plutôt comme un acte d'alliances dans la mesure où l'essentiel des droits souverains leur semble préservé. Ces traités, contrairement à ce que suggère le document 2, sont toujours le résultat de rapports de force favorables à la France. L'originalité du cas soudanais réside dans le fait que cette stratégie est globalement abandonnée, tout au moins en Afrique subsaharienne, au profit d'une conquête militaire plus assumée qui ne cache plus ses intentions de domination. Cette autorité est détenue par les militaires qui administrent le territoire (document 1) au fur et à mesure de l'avancée et par la mise en place progressive de fonctionnaires, les commandants de cercle (document 2).

2 S'appropriier le territoire

Expansion militaire et commerciale sont rendues possibles par l'invention de méthodes et par la capacité à s'approprier le territoire, c'est ce à quoi le corpus documentaire nous invite à réfléchir. Il s'agit bien de garantir le renforcement de la domination des pouvoirs coloniaux de manière à asseoir la mise en valeur rapide des territoires et la rentabilité des nouveaux espaces. Les colons pensent instaurer une « paix française » bénéfique et pérenne y compris en recourant à la guerre. En même temps que la puissance coloniale avance, elle prétend donc s'approprier les territoires, c'est-à-dire y manifester sa puissance. Elle a pour cela recours à plusieurs « outils » qui lui permettent de mener de front l'expansion tout en instaurant un rapport de force à son avantage. L'expansion au Soudan est alors le moment où s'invente et se perfectionne une stratégie militaire spécifique. Pour autant, la puissance coloniale n'est finalement jamais assurée de cette emprise territoriale tant elle peine à faire avec un état d'insurrection larvée permanent. En ce sens, la « conquête » n'est jamais achevée et la « pacification » n'est finalement que l'autre nom donné à ces guerres coloniales si particulières.

2.1 Faire la guerre au Soudan : colonnes, tirailleurs et violence coloniale pour stratégie

L'expansion territoriale invente au Soudan des méthodes appelées à faire des guerres coloniales des expériences particulières. À partir de la fin des années 1880, les combats menés par les armées coloniales deviennent réguliers mais se distinguent des guerres européennes par les formes qu'ils prennent. Ces guerres, que l'on qualifierait aujourd'hui de faible intensité, rappellent dans leur forme des logiques de guérilla. Elles se caractérisent par la brièveté des campagnes en raison des conditions climatiques qui ne permettent pas de combattre à certains moments de l'année et par l'africanisation des troupes coloniales composées en majorités d'Africains recrutés dans les tirailleurs sénégalais depuis le milieu du XIX^e siècle (document 1). Cette manière de faire la guerre montre tout à la fois la capacité d'adaptation et la faiblesse stratégique initiale de l'expansion coloniale. On parle « d'expéditions » (document 3), dont la pierre angulaire sont ces colonnes (document 1, 2 et 4a), qui sont des outils réservés à ces guerres coloniales. La guerre menée se caractérise alors par des affrontements ponctuels qui engagent finalement assez peu de soldats européens car la puissance coloniale peut compter sur la présence d'auxiliaires ou de supplétifs recrutés pour l'occasion et sur les troupes composées de soldats coloniaux. La présence de soldats locaux participe à enraciner la présence française. Ces soldats ont un double avantage : leur coût moins élevé et leur vie moins précieuse aux yeux du pouvoir central. L'infériorité numérique des troupes françaises (Ségou est prise par 300 soldats contre les 50 000 soldats de l'armée de de Samory) est compensée, pour partie, par l'équipement plus moderne et plus perfectionné (document 1). Ce déséquilibre ne résulte pas d'un retard technologique, comme le suggère Gallieni mais il reflète la difficulté à se procurer des armes après l'interdiction de leur vente en Afrique lors de la conférence de Bruxelles en 1890 c'est-à-dire au moment où la conquête militaire devient systématique. Les manières de faire la guerre, les difficultés des souverains africains à s'allier, les stratégies de division fondées sur des discours raciaux (document 1), la difficulté à faire

face à des campagnes d'un à deux mois sont autant d'éléments qui expliquent les succès rencontrés par les troupes coloniales même si ces succès sont bien moins foudroyants que ne le laissent croire les documents 1 et 3. La manière dont on mène la guerre reste hors du champ des normes européennes en train de s'établir, autorisant alors des violences spécifiques d'autant moins interrogées qu'elles s'inscrivent dans un discours racial intériorisé.

Un exemple d'un passage, parmi d'autres, qu'on aurait pu commenter plus précisément pour étayer la démonstration.

« Ahmadou, Samory, les almamys du Fouta-Djalon ne peuvent rien aujourd'hui contre nos petites colonnes, disciplinées, munies des engins de guerre les plus perfectionnés, si celles-ci sont dirigées par des officiers énergiques et un peu au courant des conditions spéciales au pays. » (doc. 1) Gallieni évoque ici l'outil mis en place pour soutenir militairement l'expansion coloniale : la colonne. Il s'agit de formations réduites, formée pour une campagne, commandées par des sous-officiers et des officiers européens. On y trouve tout à la fois des soldats français, comme il l'indique plus loin dans son texte, mais aussi et surtout des soldats « indigènes » (spahis, tirailleurs) venus d'autres territoires impériaux, déjà colonisés et qui participent à l'expansion de la domination. La participation de contingents colonisés à l'expansion coloniale permet d'asseoir la domination en enlevant des combattants aux résistances locales, en s'assurant de la collaboration d'intermédiaires qui y trouvent un intérêt. Les colonnes associent à des unités de combat, des unités de service chargées de la logistique et du génie. Ravitaillement et transport des armes lourdes sont assurées par ces unités. En théorie les colonnes ne vivent donc pas sur le pays à la différence de certaines troupes africaines (doc. 1). Gallieni précise un peu plus loin la nature des armes : « fusils à répétition et pièces de 80 millimètres de montagne ». Ces fusils supposent l'emploi de cartouches difficiles à produire sur place, ce qui explique sa remarque sur l'incapacité des adversaires des français à s'équiper. Cette organisation montre son efficacité si l'on pense à l'exemple de l'expédition d'Archinard évoqué dans le document 3. A ces fantassins peuvent venir s'ajouter des cavaliers supplétifs recrutés pour les besoins de l'expédition. Les effectifs fluctuent selon les besoins. On est loin, ici, des techniques de guerre occidentale ce qui permet de comprendre que les troupes coloniales s'affranchissent de certaines règles. Cet éloignement autorise donc tous les débordements.

2.2 Marquer le territoire...

L'expansion s'accompagne d'une appropriation du territoire. Les territoires sont réorganisés. Chaque avancée donne lieu à un ancrage territorial matérialisé par une construction spécifique (documents 1, 3 et 4b). Cet ancrage territorial doit consolider la puissance en la mettant en scène, l'asseoir et la donner à voir. Le pouvoir colonial se spatialise en quadrillant les territoires de forts, au fur et à mesure de l'avancée. Chaque fort, chaque établissement commercial, est pensé comme un avant-poste de l'expansion à venir et comme un nœud de pouvoir. Ces constructions participent aussi à rendre effective aux yeux des principaux concurrents, africains et européens, la présence française. L'existence du fort autorise la puissance à revendiquer la possession du territoire. Le pouvoir colonial maille ainsi un territoire convoité mais partiellement occupé. La matérialisation de la présence a vocation à la rendre incontestable. La puissance coloniale repense donc les logiques territoriales, se les approprie en s'appuyant sur des logiques de circulation dont elle prend le contrôle, une fois la soumission des populations obtenue. Il s'agit bien de donner à voir la présence française, d'affirmer sa pérennité tout en montrant sa capacité à mettre en place une « paix française » incontestable même si ce qui l'emporte est bien le maintien d'oppositions récurrentes dans des territoires finalement sous-administrés (doc. 1, doc. 3, doc. 4b).

Quelques d'expressions, parmi d'autres, à commenter plus précisément pour étayer la démonstration. « les établissements militaires », « la répartition de nos troupes », « les forts », « les garnisons » (doc. 1), les « indigènes qui se sont installés sous les murs de nos postes » (doc. 2), « Établissements français du Soudan ou des Rivières du sud » (doc.2), sur la

photographie 4c ce que l'on devine être, à l'arrière-plan, la résidence du général Trentinian. Gallieni évoque « les établissements militaires, les forts, les garnisons, les postes ». La présence française est donc matérialisée par l'installation de l'armée chargée de tenir le territoire. Cette installation matérialise la présence française voire historicise le processus d'expansion, ce que souligne l'énumération des forts que l'on pourrait déplacer, illustrant le recul continu de la frontière. La présence du fort autorise la puissance coloniale à revendiquer telle ou telle partie du territoire tout en rendant illégitimes les résistances africaines considérées comme des insurrections. Cette stratégie est pensée par Gallieni comme le moyen d'ordonner les territoires en faisant de ces forts un point de fixation des populations locales. C'est toute sa théorie de la « tache d'huile » qu'il développe au début du document 1. Pour rendre durable la présence française il faut à la fois quadriller le territoire et faire du « poste » le centre d'attraction autour duquel doit s'organiser le territoire. Ces garnisons finalement sous dotées doivent s'installer dans des nœuds de communication pour permettre les déplacements des détachements militaires, le maintien de l'ordre et le contrôle des circulations. Ils sont secondés en cela par les établissements et comptoirs commerciaux qu'évoque le document 2. Le pouvoir colonial se matérialise dans ces bâtiments et dans tous les lieux de résidence des administrateurs comme par exemple la résidence du général Trentinian qu'on devine sur le document 4b et qui est chargée de matérialiser la présence française dans sa dimension politique.

2.3 ...sans jamais le tenir vraiment

Pourtant la paix française n'est jamais acquise, tant la soumission reste incomplète et inachevée. Le corpus de documents le montre bien en soulignant en creux les résistances récurrentes à l'avancée française avec ces guerres innombrables qui donnent lieu à des expéditions (doc. 1, 3, 4) qui viennent contredire le récit d'une avancée irrésistible et la perception d'adversaires inférieurs, impuissants incapables de s'organiser face à la puissance française. Cette insoumission témoigne du caractère inachevé de ce que les Français appellent la « conquête » mais aussi de la sous-administration que, sans le vouloir, Gallieni souligne en creux dans le document 1. Le pouvoir central est lointain et n'a pas les moyens de ses ambitions. Il laisse sur place très peu d'hommes pour incarner le pouvoir et administrer ces territoires immenses (document 1). Il y a en réalité un état d'insoumission permanent (document 3) qui contredit la lecture optimiste de Gallieni convaincu de l'incapacité des chefs de guerre à résister faute d'en avoir les capacités. A cette situation la puissance coloniale répond par la violence avouant ainsi finalement en creux sa faiblesse. La répression devient alors l'outil privilégié de la gestion du Soudan comme d'ailleurs d'autres espaces impériaux. Il s'agit en définitive pour le pouvoir colonial de faire la démonstration d'une force implacable pour se maintenir dans ces territoires.

Exemples de passages, parmi d'autres, à commenter plus précisément pour étayer la démonstration. « depuis dix ans nos faibles colonnes ont eu sans cesse à guerroyer dans le Haut-Sénégal, tantôt contre Samory, tantôt contre Mahmoudou Lamine » (doc. 1), « une guerre longue et pénible avec Ahmadou et Samory » (doc. 3), « Les expéditions continueront donc, chaque année, contre eux, jusqu'à leur complet anéantissement » (doc. 3), « Ahmadou, d'ailleurs, se recrée bientôt un empire au Macina et les deux grands chefs noirs, soutenus par le fanatisme musulman et leur haine pour les Français, vont reprendre de plus belle les hostilités et ne nous céderont la place que définitivement vaincus. » (doc. 3). On voit dans ces énumérations la difficulté que les troupes françaises rencontrent dans leur progression et la résistance que leur oppose ces États africains. Les deux documents insistent sur l'intensité des combats, leur caractère répété et surtout la nécessité d'une violence radicale pour réduire les opposants à l'obéissance car c'est bien de cela dont il est question. Dans le même temps il est important que les troupes françaises rencontrent quelques résistances car sinon la conquête perdrait son caractère héroïque. Quand, en 1898, Touré est capturé c'en est donc fini de vingt ans de conflits qui ont opposé les troupes françaises à trois principaux adversaires Mahmoudou Lamine, Ahmadou et Samory Touré. Les deux derniers étaient à la tête d'empires mobiles.

Leurs ambitions impérialistes faisaient concurrence à l'avancée française. On voit à la lecture des documents que les conflits ne sont pas continus. En effet, la construction de la puissance de Samory et d'Ahmadou est concomitante de l'avancée des Français. Tous les deux à la tête d'un empire, ils sont, selon les moments, des adversaires à combattre ou des alliés à séduire. La situation change dans la seconde moitié des années 1880 quand l'expansion des Français dans la boucle du Niger vient concurrencer ouvertement la puissance de l'empire Toucouleur de Samory, désormais considéré comme un obstacle à l'expansion impériale. Contrairement à ce qui est suggéré dans le document 3 ce n'est pas le « fanatisme musulman » qui nourrit l'affrontement mais plutôt le choc de deux impérialismes concurrents. Ce d'autant plus que le facteur religieux n'est pas le moteur premier de la contestation de la présence française. A *contrario* de ce que suggère Gantelet, ce n'est pas une guerre sainte à laquelle se livre Samory ou d'autres ne serait-ce que parce que la France n'a pas porté la guerre sur le terrain religieux. L'argument religieux est cependant le moyen de rendre compréhensible le refus d'une présence française pensée comme bénéfique par ceux qui la portent. Les conflits récurrents sont alors à comprendre comme les manifestations de rivalités pour contrôler des aires économiques et politiques.

Bilan : La puissance coloniale parce qu'elle est persuadée de sa supériorité technologique, morale voire ontologique, ce que montre bien le corpus documentaire, s'engage dans une expansion coloniale sans avoir anticipé les réactions et les capacités de résistances des adversaires. La violence de la guerre qui en résulte peut alors être lue comme un aveu de faiblesse que l'on compense par une démonstration de force implacable et la difficile mise en place d'une « paix française » sans cesse contestée. Cette situation d'insoumission récurrente est cependant atténuée voire délégitimée par un discours qui exalte au contraire l'expansion coloniale, ses héros et ses vertus.

3 Faire des opposants des insurgés pour mettre en scène une expansion coloniale légitime et nécessaire

Tout le corpus documentaire propose un discours sur les adversaires de l'expansion coloniale française. Ce discours participe à reconstruire le récit d'une expansion coloniale finalement parfaitement légitime et dans laquelle le recours à la violence serait une nécessité qui n'entrerait pas en contradiction avec des désirs affirmés de stabilité et de développement des territoires administrés par la France.

3.1 Construire une figure de l'ennemi ...

Le corpus documentaire construit une figure de l'ennemi qui se fonde sur les stéréotypes contemporains. Les documents insistent alors sur l'absence d'éthique, le fanatisme religieux, inhérent aux populations colonisées, ou l'esprit rusé voire le caractère primitif qui empêcherait d'agir. Il s'agit de donner à voir l'identité particulière des adversaires de la France de manière à délégitimer les résistances dont ils font preuve. On retrouve ici les stéréotypes racistes caractéristiques de l'imaginaire colonial à la fin du XIX^e siècle. En délégitimant la figure de l'ennemi, les colonisateurs le transforment en insurgé tout au moins dans les représentations. Plus largement en attribuant à ces ennemis des pratiques barbares (doc. 2), on leur dénie le statut de combattant d'autant plus quand ils n'appartiennent pas à des armées dites régulières. Ils deviennent, au sens juridique du terme, des rebelles qui ne peuvent se prévaloir des garanties coutumières ou légales reconnues aux ennemis en temps de guerre. Les opérations militaires prennent alors un autre sens, ce sont des moments de violences légitimes contre des chefs de guerre qui se révoltent de manière illégitime contre la présence française. La rhétorique de la pacification peut jouer à plein en faisant du recours à la violence un outil non seulement nécessaire mais légitime au regard des circonstances. Ces représentations sont des constructions intellectuelles destinées en premier lieux aux métropolitains, elles se nourrissent d'un racisme intériorisé et partagé et de la conviction de la supériorité de la civilisation française. Pour autant les militaires français ne méprisent pas Samory – considéré comme un grand chef de guerre –, mais ils ont besoin d'en faire une figure d'insurgé de manière à légitimer

l'expansion française.

Exemples de passages ou d'expressions, parmi d'autres, à commenter précisément pour étayer la démonstration.

« *Enfin les Soudanais ne combattent pas pour une idée, ne sont pas disposées à mener longtemps une lutte où ils n'ont aucun pillage à espérer. Les personnes peu au fait des mœurs des indigènes sénégalais peuvent se laisser prendre aux fanfaronnades des grands chefs nègres, aux palabres tumultueux où il est parlé sans cesse de partir en guerre contre les blancs ; mais il y a loin, chez ces populations primitives, de l'action à la parole.* » (doc. 1), « *C'était bien peu connaître l'esprit rusé et ambitieux de l'ancien sultan ; celui-ci recommence aussitôt ses intrigues, assassine Mounirou et se proclame chef de la province.* » (doc. 2). On voit dans ces deux documents les stéréotypes partagés qui font des Africains des êtres « rusés » appartenant à des peuples primitifs dénués finalement de civilisation voire de sens moral. Les termes employés disent l'infériorité de ces populations et donc la nécessité implicite de le dominer. On s'inscrit là pleinement dans les théories raciales telles qu'elles se sont développées depuis le milieu des années 1850 et qui ont sous-tendu le discours sur la mission civilisatrice de la France tenu par Jules Ferry en 1885. La représentation iconographique de la capture de Samory à la une du *Petit Journal* les reprend d'une autre manière, en faisant du lieutenant Jacquin, un héros populaire. Posture, cheval, expression tout est convoqué pour souligner son courage.

3.2pour légitimer la violence au nom d'une « primitivité » des populations

Conquête et pacification n'obéissent pas à une rhétorique de l'agression, elles sont toujours présentées comme la traduction de la mission civilisatrice de la France. La présence française serait donc le moyen d'apaiser des territoires traversés de guerres civiles et de conflits récurrents. Il s'agirait d'une certaine manière de rétablir l'ordre en mettant fin au chaos politique et sociale qui structurerait ces sociétés pré-coloniales. Au-delà, elles sont envisagées comme le moyen d'en finir avec des pratiques autoritaires, esclavagistes et la violence endémique des sociétés africaines. La conquête accompagne une pacification qui peut alors se penser sous un autre angle : pacifier des sociétés naturellement violentes et les élever à la civilisation tout en les insérant dans des systèmes politiques enfin cohérents. La guerre se fait donc défensive de l'ordre et du droit et non conquérante de territoires. Bien entendu il s'agit là d'un discours de propagande puisque, comme nous l'avons vu, les enjeux sont bien d'une autre nature : impériaux plutôt que moraux.

Exemples de passages ou d'expression, parmi d'autres, à commenter plus précisément pour étayer la démonstration.

« *Afin de montrer leur reconnaissance aux Français, qui par leur arrivée dans le pays, ont chassé le Marabout et ont ramené partout la paix et la tranquillité* » (doc.2)
« *les habitants du pays de Gamon placent leur pays sous protectorat de la République française* » (doc. 2) « *Marabout Mahmoud Lamine qui n'a été jusqu'ici qu'une cause de ruine et de malheur pour les pays où il est passé.* » (doc. 2)
« *il n'y aura d'entente entre des chefs comme Ahmadou, Samory, les almamys du Fouta-Djalon, que divise une haine mortelle et qui ne possèdent même pas l'autorité nécessaire pour se faire obéir de leur propre sujets* » (doc. 1)

On voit dans ces extraits tous les poncifs convoqués pour légitimer l'intervention française qui devient une puissance protectrice dans le document 2 en rétablissant l'ordre, en délivrant le pays des exactions de Lamine Mahmoudou. Le traité commercial et de protectorat change alors de sens, devenant non pas le moyen de conquérir mais la preuve de la générosité française qui prend en charge des populations. De même dans le document 1, Gallieni souligne l'absence d'autorité, l'incapacité à se faire obéir de chefs qui finalement ne s'inscrivent pas dans des logiques d'Etats centralisés. On retrouve ici toute la logique du discours qui postule la supériorité du système politique occidental, l'existence d'une violence inhérente en Afrique rendant nécessaire la présence. La France n'est alors plus une puissance conquérante mais

une puissance qui prend généreusement sous sa protection des populations opprimées. Ces représentations ne correspondant évidemment pas à la réalité mais sont systématiquement convoquées dans le discours de légitimation colonial.

3.3 ...et diffuser un récit colonial fondé sur une mise en scène des modalités d'expansion

Le pouvoir colonial met donc en récit la conquête en donnant à voir une geste héroïque à un moment où la France se cherche des héros. On s'attache alors à mettre sur le devant de la scène des figures d'officiers héroïques, la gloire des armes, l'avancée outre-mer. On promeut de nouveaux héros (doc. 3) qui participent ainsi à affermir un régime républicain né de la défaite traumatisante de 1870. Ce n'est pas tant peut-être une culture coloniale qui est ainsi popularisée mais plutôt un impérialisme populaire qui s'identifie à quelques grandes figures comme par exemple Marchand à Fachoda ou Brazza au Congo. La conquête du Soudan s'inscrit dans cette geste coloniale à travers les récits de campagne autobiographiques qui racontent l'expansion française en soulignant les difficultés mais en annonçant une fin déjà connue (docs. 1 et 3). Ce sont surtout les images qui prennent le relais en venant documenter l'avancée des troupes. La presse, en pleine croissance et qui expérimente au même moment les premiers photoreportages (Daniel Foliard), suit l'avancée des troupes et en propose une représentation. Le document 4a s'inscrit parfaitement dans cette logique. Il s'arrête sur le moment clé de la capture de Samory sans aucune vocation pédagogique. On recherche ici la dimension sensationnelle dans un journal diffusé partout en France et accessible au plus grand nombre. On retrouve les figures attendues de cette iconographie militarisée qui présente la conquête comme une suite de combats : le héros français, l'adversaire défait et les tirailleurs qu'on devine à l'arrière-plan. Les expressions des corps et des visages exaltent l'héroïsme d'un côté une forme de peur teintée de lâcheté de l'autre. Jacquin semble emporté par un élan irrésistible, pendant que Samory subit l'attaque française. La presse offre aux lecteurs l'image d'une Afrique peuplée de sauvages, de barbares où régnerait en maître violence et cruauté. Elle nourrit un imaginaire dont la fonction est peut-être finalement de galvaniser les sentiments patriotiques des Français tout en les rassurant sur les capacités et le courage des soldats. L'adversaire doit être crédible pour mettre en valeur l'héroïsme des Français, les journaux insistent donc sur la cruauté, l'esprit guerrier mais aussi la lâcheté de ces populations. C'est tout le sens du document 4a qui pouvait être commenté en le croisant avec les documents 4 b et 4c.

Exemple du commentaire plus précis que l'on aurait pu proposer des documents 4 b et 4c pour les confronter au document 4a.

La photo met en scène à la différence du document 4a, ce qui suit la capture de Samory c'est-à-dire la sentence d'exil prononcée par Trentinian. Tout dans la photo dit la puissance coloniale : les représentants du pouvoir en tenues coloniales blanches alignés derrière Trentinian, Trentinian en haut des marches qui lit la sentence à Samory qui sur la seconde photo écoute la sentence. Sur cette seconde photo on voit Satory au premier plan, dans une posture digne accompagné de ses hommes, ce qui vient renforcer sa valeur et, au second plan, des tirailleurs sénégalais accompagnés de leurs officiers. Le photographe met en scène la grandeur d'une puissance coloniale qui n'humilie pas l'adversaire défait, prononce une sentence d'exil mais dans le même temps dont tout le monde peut prendre connaissance. Le reportage se veut objectif mais sert les intérêts de la puissance coloniale française en la représentant en postions de majesté mais d'une majesté finalement bienveillante.

Conclusion

La conquête du Soudan a donc bien été le laboratoire d'une expansion coloniale déployée au moyen d'un recours systématique à la violence. D'une certaine manière, les outils (colonnes, figure de l'ennemi, protectorat) de gestion des territoires colonisés y ont été inventés et utilisés ensuite de manière récurrente mais différenciée lors des phases d'expansion suivantes. Au Soudan, la violence est devenue le moyen privilégié d'imposer une autorité à des populations récalcitrantes tout pensant s'assurer une présence pérenne. Conquête et pacification n'ont

alors été que les revers d'une même médaille dont le but était l'établissement d'un rapport de force en faveur de la puissance coloniale.

Le Soudan ne marque pas la fin des ambitions impériales françaises, l'appropriation des territoires, dans les années qui suivent, se fondent sur ce qui a été expérimenté au Soudan tout en l'adaptant aux temporalités et aux territoires concernés. Le protectorat prendra un autre sens au Maroc pendant que la gestion de l'AEF ou de l'AOF ne donnera pas tout à fait la même place à la violence. La « pacification » restera cependant le maître mot d'opérations présentées comme de simples moments de maintien de l'ordre et non comme des opérations militaires. La guerre d'Algérie entre 1954 et 1962 en sera l'exemple le plus abouti.

ANNEXES

Annexe 1 Liste des sujets donnés à l'épreuve de géographie, commentaire de documents⁵

Amérique latine

Les îles Malouines/ Falkland

Doc. 1a et b. Les îles Malouines, symbolisme et géopolitique

Sources : Fourches, M. (2020). Les îles Malouines entre le Royaume-Uni et l'Argentine : Construction et déconstruction d'une frontière. *L'Espace Politique*, 42(3).

Doc. 2 Les Malouines : entre mémoire, politique et revendications

Sources : Argentina and the Falklands: Their island story. (2007, April 7). *The Economist*, 49.

Doc. 3 Malouines/Falkland : un affront diplomatique entre l'Union européenne et Londres

Sources : *Courrier international*. (2023, 20 juillet). Îles "Malouines" ou "Falkland" ? L'Union européenne irrite l'exécutif britannique

Doc. 4 Carte des Isles Malouines dites Falkland 1770-1771

Sources : Bowles, [prénom inconnu]. (1771). Carte des Isles Malouines dites Falkland d'après celle de Bowles, publiée à Londres en 1770 [Carte]. Gallica.

Doc. 5 Carte des îles Falkland

Sources : Royle, S. A. (2013). Escaping from the past? The Falkland Islands in the twenty-first century. In H. Johnson & H. Sparling (Eds.), *Refereed papers from ISIC 8 — Cape Breton, Nova Scotia, Canada* (Vol. 8, pp. 35–41). Small Island Cultures Research Initiative.

Doc. 6 Tourisme aux îles Falkland

Sources : Falkland Islands Tourist Board. (2025). Escape on the Ultimate Island Adventure! [Site web]. <https://www.falklandislands.com/>

Doc. 7 Profil des îles Malouines

Sources: BBC News. (2023, September 7). Falkland Islands profile.

Doc. 8 Javier Milei et les îles Malouines

Sources : *Le Figaro*. (2023, 22 novembre). Javier Milei veut « récupérer » les îles Malouines.

Doc. 9 Les Malouines, un territoire d'outre-mer

Sources : Saunier, G. (2017). La diplomatie mitterrandienne face à la guerre des Malouines : L'Europe ou l'Amérique latine ? *Le Genre humain*, 58(1), 69-86

Doc. 10 Les îles Malouines : entre mémoire de guerre, économie autosuffisante et développement touristique

Sources : *Courrier International*. (2019, 20 août). Royaume-Uni : Guerre et pêche aux îles Malouines

Une commune de l'Ouest Guyanais : Mana

Doc. 1 Carte topographique 1/25 000 Mana

Sources : IGN

Doc. 2 Anne-Marie Javouhey et Mana : une brève utopie au cœur de la Guyane

Sources : Noucher, M., & Polidori, L. (Dirs.). (2020). *Atlas critique de la Guyane*. CNRS Éditions.

Doc. 3 La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)

Sources : Ouest Guyane. (s.d.). Un territoire, des projets, un avenir.

Doc. 4 Stratégies de développement durable pour le bourg de Mana

Sources : Direction des affaires culturelles de la Guyane, & Commune de Mana. (2020). *Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) : Rapport de présentation*.

⁵ Tous les sites Web ont été consultés en 2024 et 2025

Doc. 5 a et b Données INSEE (2021)

Sources : INSEE

Imaginaire touristique et mise en tourisme : le cas de la Colombie

Document 1 : Carte touristique des activités recommandées par le Guide du Routard en Colombie

Sources : Collectif. (2023). Guide du Routard 2023/2024 : Colombie (pp. 12–13). Hachette. <https://lacompaniedescartes.fr/products/guide-du-routard-colombie-hachette>

Document 2 a et b : Conseils aux voyageurs et carte des zones de dangerosité

Sources : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2025, 21 mars). Conseils aux voyageurs – Colombie. France Diplomatie.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/colombie/#securite>

Document 3 : Page d'accueil du site Terra Colombia

Sources : Terra Colombia. (s.d.). Votre agence de voyage locale en Colombie. <https://www.colombie-voyage.com/>

Document 4 : Communiqué de presse de l'ONU Tourisme, 28 novembre 2024.

Sources : ONU Tourisme. (2024, 28 novembre). ONU Tourisme tient un Forum mondial sur l'innovation et les investissements, piliers fondamentaux pour l'avenir du tourisme.

<https://www.unwto.org/fr/news/onu-tourisme-tient-un-forum-mondial-sur-l-innovation-et-les-investissements-piliers-fondamentaux-pour-l-avenir-du-tourisme>

Document 5 : Les imaginaires touristiques de la France sur la Colombie

Source s: Piñeros, S. (2019). Imaginaires touristiques de la France sur la Colombie. *Via Tourism Review*, 15. DOI : <https://doi.org/10.4000/viatourism.3600>

Document 6 : Carte postale de Carthagène

Sources : Cardart photographic designs. (s.d.). Carte Postale Carthagène chica [Carte postale]. Zazzle.

https://www.zazzle.fr/carte_postale_carthagene_chica-239470664055309863?view=113466622742179623

Document 7 : Sur la ruta Marquetalia, le sentier de la paix retrouvée

Sources : Davier, M. (2024, novembre). Sur la ruta Marquetalia, le sentier de la paix retrouvée. *Géo*, (549), 72-80 p.

Document 8 : Chiffres du tourisme international en Colombie

Sources : UN Tourism. (s.d.). Global and regional tourism performance.

<https://www.unwto.org/tourism-data/global-and-regional-tourism-performance>

Document 9 : Photographie prise depuis le Moncerrat, Bogotá

Sources : Ashdown, T. (s.d.). Bogotá, Colombia. South America Backpacker. <https://southamericabackpacker/r.com/colombia/bogota/>

Document 10 : Tourisme obscur, Tourisme netflix: enjeux et conflits d'acteurs à Medellin

Sources : Beauvais, C. (2022). Tourisme obscur, « tourisme Netflix » : enjeux et conflits d'acteurs à Medellin. *Via, Tourism Review* 22. DOI :

<https://doi.org/10.4000/viatourism.8888>

Amazonie: les enjeux d'un fleuve-mer

Document 1 : Entrée Amazone sur Wikipedia

Source: Source: Wikipedia. (2024, 3 janvier). Amazone (fleuve). Wikipédia. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Amazone_\(fleuve\)#cite_ref-8](https://fr.wikipedia.org/wiki/Amazone_(fleuve)#cite_ref-8)

Document 2 : L'embouchure de l'Amazone, enfin cartographiée

Sources: Dauphin, L. (2020, 29 juillet). NASA Earth Observatory. <https://www.ird.fr/lestuaire-de-lamazone-cartographie>

Document 3 : Manifeste contre les projets de méga-barrages sur le fleuve Tapajòs.

Sources : Greenpeace. (2024). Sauvons le cœur de l'Amazonie.

<https://www.greenpeace.fr/sauvonslecoeurdelamazonie/#:~:text=Au%20moins%2040%20barrages%20sont,il%20en%20reste%20quatre%20autres.>

Document 4 : Réduire les effets des barrages hydro-électriques sur l'Amazonie

Sources: Flecker, A. S., Macedo, M. N., Castello, L., Azevedo, L., Barbosa, L. G., Batista, V. S., ... & Latrubesse, E. M. (2022). Reducing adverse impacts of Amazon hydropower expansion. *Science*, 375(6583), 753–760.

<https://doi.org/10.1126/science.abj4017>

Document 5 : L'Amazonie secrète et préservée, croisière au cœur du Brésil

Sources : CroisiEurope. (s.d.). Amazonie secrète préservée – Croisière au Brésil classique.

<https://www.croisieurope.com/croisiere/amazonie-secrete-preservee-croisiere-cur-bresil-classique>

Document 6 : Chibatao à Manaus, plus grand port privé d'Amérique Latine.

Sources : Heavylift News (2024). Four LBS 800 Cranes Installed on Porto Chibatão's Floating Pier by Liebherr in Manaus, Brazil.

<https://www.heavyliftnews.com/four-lbs-800-cranes-installed-on-porto-chibataos-floating-pier-by-liebherr-in-manaus-brazil/>

Document 7 : Bateaux de pêche sur les bords de la rivière Solimões asséchée, affluent du fleuve Amazone, près de Tefe, Brésil.

Sources: Galdieri, D. (2023) Fishing boats sit on the edge of the dry Solimões River, upstream of the Amazon River, near Tefe, Brazil. (image en ligne). *Sciences*.

<https://www.science.org/content/blog-post/remembering-amazon-flux>

Document 8 : Entre le Nil et l'Amazonie, la bataille du fleuve le plus long

Sources : Dias, M., Tierney, L., & McCoy, T. (2023, 24 septembre). Entre le Nil et l'Amazonie, la bataille du fleuve le plus long (traduit de l'anglais depuis le Washington Post). *Courrier International*.

<https://www.courrierinternational.com/article/geographie-entre-le-nil-et-l-amazone-la-bataille-du-fleuve-le-plus-long>

Document 9 : Chronique de voyage : Manaus-Macapa-Belem

Sources : Kristof. (2024, 9 février). Manaus-Macapa-Belem. *Chroniques de voyage*.

<https://kristof.club/croisiere-manaus-belem/>

Document 10 : Carte historique du fleuve Amazone, publiée par graveur et éditeur Theodor de Bry (1528-1598) pour accompagner le récit de Raleigh, 1598.

Sources: Nieuwe Caerte van het wonderbaer ende goudrijcke landt Guiana, gelegen onder de Linie Aequinoctiael tusschen Brasilien ende Péru. nieuwelick

besocht door Sir Water Raleigh Ridder van Engelandt in het jaer 1594, 95 ende 1596.... [1 : 6 530 000 environ] / Jodocus Hondius excudit

Raleigh, Walter (1554 ?-1618).

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84924380/f1.item#>

Document 11/A : Le fleuve Amazone, entre deux extrêmes.

Sources: Grossman, D. (2024). A river in flux. *Science*, 383(6684), 692–697.

<https://doi.org/10.1126/science.zesodls>

Document 11/B : Evolution des flux hydriques de l'Amazonie et de ses affluents en saison sèche et saison humide sur les trente dernières années du XX^e siècle

Sources: Grossman, D. (2024). A river in flux. *Science*, 383(6684), 692–697.

<https://doi.org/10.1126/science.zesodls>

Document 12 : De l'Amazonie des fleuves à l'Amazonie des routes

Source : Théry, H. (2024). *Amazonie. Un monde en partage*. CNRS Editions

Les investissements chinois dans les infrastructures portuaires

Doc. 1a et b. La Chine développe des ports stratégiques en Amérique latine (Traduit de l'anglais) Sources : Center for a Secure Free Society. (2022, 18 octobre). VRIC Monitor No. 28 | China expands strategic ports in Latin America.

Doc. 2 Le réseau stratégique de ports contrôlés par la Chine et sa progression en Amérique latine (traduit de l'espagnol)

Sources : Barría, C. (2021, 15 octobre). La estratégica red de puertos que China controla en el mundo y cómo está avanzando en América Latina. BBC News.

Doc. 3. Cosco, un géant chinois sur les mers

Sources : ContainerZ. (s.d.). Cosco, un géant chinois sur les mers. <https://www.container-z.com/fr/blog/cosco-un-geant-chinois-sur-les-mers>

Doc. 4 Accord entre le Brésil et la Chine sur le port de Paranaguá

Sources : COMEX LATAM. (2024, 18 novembre). Acuerdo entre Brasil y China en puerto de Paranaguá. <https://comexlatam.com/acuerdo-entre-brasil-y-china-en-puerto-de-paranagua/>

Doc. 5 La Chine a déjà son premier port en Amérique latine : quels sont les projets pour la région ? (Traduit de l'espagnol)

Sources : Clarín. (2024, 15 novembre). China ya tiene su primer puerto en América Latina: ¿cuáles son los planes para la región?

https://www.clarin.com/mundo/china-primer-puerto-america-latina-planes-region_0_7mmleUbxQ.html

Doc. 6 Quand la Chine s'installe en Amérique latine

Sources : Rouiaï, N., & Ingiusto, D. (2020, 15 janvier). Quand la Chine s'installe en Amérique latine. Areion24.news. <https://www.areion24.news/2020/01/15/quand-la-chine-sinstalle-en-amerique-latine/>

Doc. 7 La Chine finance la construction de ports au Mexique pour raccourcir les routes maritimes vers les États-Unis (traduit de l'anglais)

Sources Newman, J. A. (2025, January 23). China funding port constructions in Mexico to shorten shipping routes to U.S. back door. Jeff Newman Law.

<https://jeffnewmanlaw.com/china-funding-port-constructions-in-mexico-to-shorten-shipping-routes-to-the-u-s-back-door/>

Doc. 8 L'extension du port de Veracruz en trois images

Sources : Ménanteau, L., & Gaillard, S. (2020, 14 janvier). Développement des aménagements portuaires et protection du patrimoine à Veracruz (Mexique). L'Atlas Bleu –Revue cartographique des mers et des littoraux.

Doc. 9a et b Classement des ports latino-américains et caribéens en fonction de leur trafic de conteneurs Sources : Barleta, E., Saade Hazin, M., & Sánchez, R. (2025, 12 mars).

Informe portuario 2023–2024: señales mixtas en el comercio y los puertos y nuevas disrupciones en la logística internacional marítima de contenedores (Boletín FAL No. 407).

CEPAL. <https://www.cepal.org/es/publicaciones/81386-informe-portuario-2023-2024-senales-mixtas-comercio-puertos-nuevas-disrupciones>

Territoires dissidents en Amérique latine

Doc. 1 Cartes des peuples autochtones isolés de l'Amazonie brésilienne

Sources : MAPI. (s.d.). Monitoramento das Ameaças aos Povos Indígenas Isolados. <https://plataforma.povosisolados.org/mapa>

Doc. 2 Mexique, chiapas, Indiens et guérillas

Sources : Rekacewicz, P. (1996). Mexique, chiapas, Indiens et guérillas. Manière de voir, 29.

Doc. 3 Essais de définition de « peuple autochtone isolé » au Brésil

Sources : Instituto Socioambiental. (s.d.). Povos Indígenas no Brasil. <https://pib.socioambiental.org/>

Doc. 4 Les Conseils de bon gouvernement et les Caracoles du territoire autonome zapatiste

Sources : Nadal, M-J. (2005). Dix ans de lutte pour l'autonomie indienne au Mexique, 1994-2004. Recherches amérindiennes au Québec, 35 (1), 17-27.

Doc. 5 Historiciser l'espace de l'autonomie zapatiste

Sources : Melenotte, S. (2015). Zapatista autonomy and the making of alter-native politics. *Focaal – Journal of Global and Historical Anthropology*, 2015 (72), 51-63.

Doc. 6 Rapport de la Colombie auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies.

Sources : Nations Unies (2020, 11 décembre). Renseignements reçus de la Colombie au sujet de la suite donnée aux observations finales concernant son rapport valant dix-septième à dix-neuvième rapports périodiques. Rapport pour la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Doc. 7 « Comment Bolsonaro a réédité la politique de la dictature militaire à l'égard des peuples isolés » (traduit du portugais; extraits).

Sources : Harari, I., Nakamura R. & Klein, T. (2023, 29 mars). Como Bolsonaro reeditou politica da ditadura militar para povos isolados. *Infoamazonia.org*.

Doc. 8a et b « que sont devenus les anciens combattants des FARC ? » (extraits).

Sources : Nabli, S. (2020, 14 novembre). Que sont devenus les anciens combattants des FARC ? *La Chronique*.

Doc. 9 Carte : La guérilla et la géographie

Sources : Fourmont G. & Margueritte, L. (2016, 1er juillet). Colombie : la paix et l'argent des FARC. *Areion 24 News. Magazine Carto*.

Doc. 10 Panneau situé à l'entrée de territoires se revendiquant comme zapatistes.

Sources : Rader, M. T. Photographie téléchargée sur Wikimedia Commons. License : License CC-BY-SA

Crises hydriques métropolitaines

Doc. 1 Crise de l'eau potable à Montevideo (Uruguay) : la vision du gouvernement

Sources : Agencia de prensa de la Presidencia de la República (2023, 23 août). El estado uruguayo enfrenta el mayor déficit hídrico de los últimos 74 años.

Doc. 2 Crise de l'eau potable à Montevideo (Uruguay) : la vision d'un activiste

Sources : Daniel, P. (2023, 14 juillet). El agua en Uruguay: por qué es saqueo y no sequía? *Revista Zur.uy*.

Doc. 3 Carte du projet d'usine de captation d'eau pour alimenter la population de Montevideo (projet Proyecto Neptuno-Arazatí)

Sources : Pesche, S. (2024, 26 juillet). Organizaciones lanzan campaña: "Miremos Arazatí". *Ambienta.uy*.

Doc. 4 L'évolution institutionnelle de la gouvernance de l'eau en Uruguay

Sources : Lizbona, A. & Delbono, A. (2024). La crisis hídrica y las paradojas de la gobernanza del agua en Uruguay. *Instituciones, actores y conflictos socioambientales ados décadas del plebiscito de 2004. Revista Uruguaya de Ciencia Política* 33 (1).

Doc. 5 Protestations festives contre le projet Neptuno (Uruguay, 2023).

Sources Calvelo, J. (2023, février 26). Protesta contra el "Proyecto Neptuno" en el Carnaval Veneciano en el Río Santa Lucía en la ciudad de Santa Lucía, Canelones [Photographie]. *adhocFOTOS*.

Doc. 6 La production de la rareté de l'eau à São Paulo

Sources : Millington, N. (2018). Producing water scarcity in São Paulo, Brazil: The 2014-2015 water crisis and the binding politics of infrastructure. *Political Geography*, 65 (July 2018), 26-34. L'extrait correspond à l'introduction de l'article.

Doc. 7 Caret des lacs de barrage de la région métropolitaine de São Paulo

Sources : Kozacek, C. (2014, 23 mai). Sao Paulo Faces Severe Water Shortage. *Circleofblue.org*.

Doc. 8 Causes et conséquences de la crise de l'eau à São Paulo en 2014

Sources : Kozacek, C. (2014, 23 mai). Sao Paulo Faces Severe Water Shortage. *Circleofblue.org*.

Doc. 9 Une sécheresse moins importante qu'il n'y paraîtrait ?

Sources : Miranda, G.M., Reynard, E. Milano, M. & Guerrin, J. (2016). Les caractéristiques climatiques de la crise hydrique de 2013-2014 dans la région métropolitaine de São Paulo. Actes du XXI^e Colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Lausanne – Besançon, 469-474.

Doc. 10 La situation pluviométrique du sud-ouest uruguayen (région de Montevideo incluse) de mai 2022 à avril 2023

Sources : Barreiro, M. & Renom, M. (2023, mai). Sécheresse 2020-2023 Analyse et perspectives pour le sud-ouest de l'Uruguay. Rapport de recherche de l'Institut de physique, Faculté des sciences, Universidad de la República.

Doc. 11 Une rue de São Paulo inondée en février 2022

Sources : Mouvement des Victimes de Barrages (2022, 1^{er} février). « Le MAB exprime sa solidarité avec les personnes touchées par les inondations et les glissements de terrain à São Paulo ». Communiqué de presse du MAB, publié sur son site web.

Géographie du politique

Tromelin et Clipperton

Doc. 1 Les îles désertes: un enjeu de souveraineté et d'exploitation

Sources : Garde, F. (n.d.). L'administration des îles désertes. Revue française d'administration publique, 101, 59–67.

Doc. 2 Ile de Tromelin Sources : Terres australes et antarctiques françaises. (n.d.). Les îles Éparses.

Doc. 3 Tromelin : Un îlot disputé

Sources : Dubernet, G. (2017, 18 janvier). Qu'est-ce que cette île Tromelin qui fait tant réagir ? Le Monde.

Doc. 4 Tromelin : La gestion environnementale et scientifique

Sources : Obin, D.-S. (2019). La zone maritime disputée entre la France et Maurice autour du récif de Tromelin. Annuaire français de droit international, 65, 579-600.

Doc. 5 : La tortue verte sur l'île de Tromelin : Impact des températures d'incubation sur les paramètres de reproduction et enjeux de conservation

Sources : Jacob, T. (2009). Tromelin Island: Influences on Chelonia mydas Incubation Temperature and Reproductive Traits in Light of. Mémoire de DAA : Spécialisation Sciences Halieutiques et Aquacoles. Rennes : Agrocampus-Ouest.

Doc. 6 : Ce que l'accord sur les îles Chagos signifie pour les territoires français de l'océan Indien et la stratégie indo-pacifique

Sources : Milhiet, P. (2024, 6 novembre). What the Chagos Islands Deal Means for France's Indian Ocean Territories and Indo-Pacific Strategy. The Diplomat.

Doc. 7a etb. L'île de la Passion-Clipperton

Sources : Milhiet, P. (2023, 16 avril). L'île de la Passion-Clipperton, aux confins géopolitiques de l'Indo-Pacifique français. The Conversation.

Doc. 8 Clipperton : un paradis corallien transformé en décharge plastique

Sources : Court, M. (2018, 26 octobre). Clipperton, un atoll français paradisiaque noyé sous les déchets plastiques. Le Figaro.

Doc. 9 La ZEE de Clipperton

Sources : Tchékémian, A., & Leleu, P. (2024). La Passion-Clipperton. Archéologie, société et environnement, 4(1), 1–48.

Doc. 10 Les nodules polymétalliques entre les fractures de Clarion et Clipperton : richesse des grands fonds et défis pour leur gestion durable

Sources : Menot, L. (2017). Ressources minérales, risques environnementaux et stratégies de gestion de la biodiversité : L'exemple des zones à nodules du Pacifique Nord-est. Annales des Mines - Responsabilité & environnement, 2017/1(85), 35–39.

Territoires et politique à l'échelle d'une métropole régionale : l'exemple de Bordeaux.

Document 1. Carte topographique IGN de Bordeaux, IGN TOP 25, 1536 OT

Sources : IGN

Document 2 : Territoire et niveaux de mixité résidentielle des 28 communes de Bordeaux Métropole en 2019

Sources : Insee. (s. d.). La mixité des revenus dans la métropole de Bordeaux : constats et tendances sur 15 ans (Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, No 143). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7727448>

Document 3. Bordeaux : une métropole incontestable ?

Sources : Pinson, G. et Luce, M. Les cahiers POPSU, Autrement (2023). La métropole incontestable ? <https://shs-cairn-info.sid2nomade-2.grenet.fr/la-metropole-incontestable--9782746757097?lang=fr>.

Document 4 : La fonction portuaire de Bordeaux

Sources : Bordeaux Port. (s. d.-b). Bordeaux Port vous accueille. <https://www.bordeaux-port.fr/>

Document 5 : Les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'agglomération bordelaise

Sources : Bordeaux métropole. (s. d.). <https://pgn-a.fr/fr/acteurs-territoires/territoires/bordeaux-metropole-1>

Document 6 : L'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique : ambitions d'un projet de territoire

Sources : Bordeaux Euratlantique. (2021, 18 octobre). L'Opération d'Intérêt National (OIN). <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/>

L'Alsace méridionale et ses voisinages transfrontaliers : une articulation singulière entre territoires du politique.

Document 1. Carte topographique IGN de Mulhouse, IGN TOP 25, 3720 ET

Document 2. Structures et échelles de la coopération transfrontalière France-Allemagne et France-Suisse.

Sources : Mission Opérationnelle Transfrontalière. (s. d.). Frontière France-Suisse. Espaces-transfrontaliers.org. <http://www.espaces-transfrontaliers.org/bdd-frontieres/frontiers/frontier/show/france-suisse/>

Document 3. La frontière franco-allemande, emblématique et porteuse d'une forte ambition

Sources : Perrin, T. (2021). La frontière, espace de coopération. Illustration depuis l'Europe. L'Information Géographique, Vol. 85(1),53-69. <https://doi.org/10.3917/liq.851.0053>

Document 4 : le territoire sous mandat du Conseil Rhénan

Sources : Conseil Rhénan. (2022). Le territoire sous mandat du Conseil Rhénan. Le Conseil Rhénan. <https://www.conseilrhenan.org/fr/le-conseil-rhenan/territoire-et-partenaires.html>

Document 5 : Le Rhin supérieur : une région européenne par excellence

Sources : Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur. (s. d.). Le Rhin Supérieur, une région au cœur de l'Europe. <https://www.rmtmo.eu/fr/region-metropolitaine/le-rhin-superieur-au-coeur-de-leurope.html>

Document 6 : Mulhouse : des dynamiques internes et de coopération transfrontalière.

Sources : Ville de Mulhouse. (s. d.). Coopération transfrontalière. <https://www.mulhouse.fr/decouvrir-mulhouse/mulhouse-a-linternational/cooperation-transfrontaliere/>

Document 7 : La Tour de l'Europe, à Mulhouse.

Sources : Wikipédia. (2025, 10 février). Tour de l'Europe (Mulhouse). Wikipédia.
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Tour_de_l%27Europe_\(Mulhouse\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tour_de_l%27Europe_(Mulhouse))

Appropriation et gestion territoriales en Grande Brière

Doc. 1. Carte topographique Saint-Nazaire, PNR de Brière 1/25 000, 1022ET

Sources : IGN

Doc. 2. Le marais de la Grande Brière, une propriété collective?

Sources : Rolin, F. (2021). Le marais de la Grande Brière, propriété collective de ses habitants? Histoire d'un mythe. <https://shs.hal.science/halshs-03121361v1/document>

Doc. 3. Évolutions et adaptations en Grande Brière

Sources : Danto, A., Suard, L. (2022). « Adaptations aux changements socio-écosystémiques et évolution des rapports au marais : enquête ethnohistorique et géographique en Grande Brière Mottière ». Revue de géographie historique [En ligne] : <http://journals.openedition.org/geohist/6613>

Doc. 4.a. Photographies aériennes de la commune de St-André-des-Eaux, en 1950-1965 et aujourd'hui.

Sources : remonterletemps.ign.fr

Doc. 4.b. Photographies aériennes de la commune de St-Malo-de-Guersac, en 1950-1965 et aujourd'hui.

Sources : Soulard, E. (2022, 21 octobre). « Entre sécheresse et changement climatique, le Parc naturel régional de Brière doit s'adapter ». FranceInfo/France3 Pays-de-la-Loire. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loireatlantique/saint-nazaire/entre-secheresse-et-changement-climatique-le-parc-naturel-regional-de-briere-doit-s-adapter-2640196.html>

L'étalement du bâti, une géographie du politique

Doc. 1 Carte topographique IGN des Monts du Lyonnais, IGN Top 25

Sources : IGN

Doc. 2. La lutte contre l'étalement du bâti dans l'Ouest lyonnais

Sources Amarouche, M. et Charmes, E. (2019). L'Ouest lyonnais et la lutte contre l'étalement urbain. Le « village densifié » comme compromis entre une politique nationale et des intérêts locaux. Géoconfluences <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/lyon-metropole/articles-scientifiques/villages-densifies-lutte-etatement-urbain>

Doc. 3 La région Auvergne-Rhône-Alpes et le dispositif ZAN

Sources : Maad, A., Audureau, W. et Imbach, R. (2023). La région Auvergne-Rhône-Alpes peut-elle vraiment se retirer du dispositif zéro artificialisation nette, comme l'a annoncé Laurent Wauquiez ? Le Monde. (2 octobre 2023).

Doc. 4 Tribune des élus et élues de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour défendre le dispositif ZAN

Sources : Collectif. (2023). Le zéro artificialisation nette oblige à être innovant pour abandonner le bétonnage facile. Le Monde. (5 décembre 2023).

Doc. 5 Plan local d'urbanisme de Saint-Symphorien-sur-Coise

Sources : Municipalité de Saint-Symphorien-sur-Coise (2021).

Les conflits d'aménagement : l'exemple de la plaine de France

Doc. 1 Carte topographique IGN de Dammartin-en-Goële, IGN Top 25

Sources : IGN

Doc. 2 Les conflits autour de l'aéroport Paris-Charles de GaulleSources : Subra, P. (2004). Roissy et le troisième aéroport : réalités économiques et manipulations géopolitiques. Hérodote, (2004/3, n°114), 122-180.

Doc. 3 Le projet du CDG Express

Sources : CDG Express, <https://cdgexpress.com/fr/le-projet-cdg-express>

Doc. 4 Le projet d'aménagement de la future gare de Gonesse, ligne 17 du Grand Paris Express. Sources : Grand Paris aménagement,

<https://www.grandparisamenagement.fr/operations/triangle-de-gonesse>

Doc. 5 L'opposition à la ZAC du Triangle de Gonesse

Sources : Collin, A. (2024) Triangle de Gonesse : la mairie vent debout contre la suppression surprise de la ZAC du projet. Le Parisien. (29 septembre 2024).

Les entreprises du numérique, une géographie du politique

Doc. 1 Les GAFAM, nouveaux acteurs controversés des relations internationales

Sources : Nocetti, B.(2021). Les GAFAM, nouveaux acteurs controversés des relations internationales. Questions internationales, (109), 19-28.

Doc. 2 La démesure des sièges sociaux des GAFAM

Sources : Carroue, L. (2019, 20 mai). La Silicon Valley, un territoire productif au cœur de l'innovation mondiale et un levier de la puissance étatsunienne. [Images satellites].Géoconfluences.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/etats-unis-espaces-de-la-puissance-espaces-en-crisis/articles-scientifiques/silicon-valley-territoire-productif-innovation>

Doc. 3 Le président français Emmanuel Macron rencontre Elon Musk

Sources : Macron,E.(2022). Le président français Emmanuel Macron et le milliardaire Elon Musk à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, aux Etats-Unis, le 2 décembre 2022.

[Photographie]. Site Twitter @EMMANUELMACRON via Courrier international. <https://www.courrierinternational.com/article/pendant-que-vous-dormiez-macron-rencontre-musk-antisemitisme-sanna-marin-les-informations-de-la-nuit>

Doc. 4 Extrait du Forbes Digital 100

Sources : Top 100 Digital Companies. (2024). [Tableau]. Forbes. <https://www.forbes.com/top-digital-companies/list/#tab:rank>

Doc. 5 carte du système mondial Google Cloud

Sources : Carroue, L. Suss, C. (2021). Le système mondial de Google Cloud. [Carte]. Questions internationales, (109), 43.

Doc. 6 Les liens entre hackers, entreprises, médias et Etats

Sources : Bertran, M-G. (2022). Illustration des apports et limites de l'usage des sources ouvertes à travers le cas de la Russie. Hérodote, (186), 85-99.

Doc. 7 La frontière selon les outils de cartographie numérique

Sources : Radio Canada. (2020, 14 février). Google Maps modifie les frontières selon le pays où la recherche est faite. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1523474/google-maps-territoire-conteste-crimee-ukraine-kashmir-inde>

Doc. 8 Les liens entre les BATX et l'État chinois

Sources : Thibout, C. (2020). GAFAM et BATX contre les États. Diplomatie, (104). 72-76.

Doc. 9 Rapport de la commission d'enquête sur le Libra

Sources : Longuet, A., Montaugé, F. (2019). Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la souveraineté numérique. Rapport parlementaire numéro 7. Sénat.

<https://www.senat.fr/rap/r19-007-2/r19-007-2.html>

Environnements : approches géographiques

Le renouvellement minier en France

Doc. 1 Les mines et la transition écologique

Sources : Halloy, J., & Vidal, F. (2023). Les mines : enjeu de la transition écologique ? Un colloque au centre à Paris de l'Université de Chicago. Nature Sciences Sociétés.

Doc. 2 Un projet minier en lithium dans l'Allier

Sources : Bonnefous, B. (2024, 12 juillet). Un projet minier « d'intérêt national majeur » dans l'Allier. Le Monde.

Doc. 3a Ressources métropolitaines en lithium

Sources : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). (2021). Évolution base de données « Gisements France » : Atlas des substances critiques et stratégiques (Rapport final, BRGM/RP-71133-FR). BRGM

Doc. 3b Le nickel en France métropolitaine

Sources : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). (2021). Évolution base de données « Gisements France » : Atlas des substances critiques et stratégiques (Rapport final, BRGM/RP-71133-FR). BRGM.

Doc. 4 Renouveau minier en France : enjeux, défis et perspectives pour le lithium et les métaux stratégiques

Sources : Goetz, E. (2022, 7 juin). Les rêves d'un renouveau minier en France. Les Echos, (23722), Enquête, p. 13.

Doc. 5 Relocalisation minière en France

Sources : Chailleux, S., Le Berre, S., & Gunzburger, Y. (2023, mai 2). Pourquoi la réouverture des mines en France constitue un triple défi. The Conversation.

Doc. 6 Panorama des activités minières en France en 2024

Sources : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. (2024, 8 juillet). Les sites d'extraction de matières minérales et énergétiques en France : près de 3 000 carrières, 123 mines et 64 gisements pétroliers et gaziers en 2023.

Doc. 7a Le Projet minier Montagne d'Or

Sources : Clerfeuille, F. (2022, mars). Le conflit autour du projet minier « Montagne d'or » en Guyane au prisme de la géopolitique locale. Géoconfluences.

Doc. 7b Le Projet minier Montagne d'Or (Suite)

Sources : Clerfeuille, F. (2022, mars). Le conflit autour du projet minier « Montagne d'or » en Guyane au prisme de la géopolitique locale. Géoconfluences.

Doc. 7c Le Projet minier Montagne d'Or (Suite)

Sources : Clerfeuille, F. (2022, mars). Le conflit autour du projet minier « Montagne d'or » en Guyane au prisme de la géopolitique locale. Géoconfluences.

Doc. 8 Nickel et environnement en Nouvelle-Calédonie

Sources : L'Huillier L., Jaffré T. et Wulff A. 2010. Mines et Environnement en Nouvelle-Calédonie : les milieux sur substrats ultramafiques et leur restauration. Éditions IAC, Nouméa. Nouvelle-Calédonie.

Les jardins collectifs en France

Doc. 1 De la diversité des jardins

Sources : Tharrey, M. (2020). Impact de la participation à un jardin partagé en ville sur l'adoption de styles de vie plus durables. [Thèse de doctorat, Montpellier SupAgro].

Doc. 2 Origines et héritages des jardins partagés

Sources : Sachsé, V. (2020). Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : De l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s). Regards croisés entre la France et l'Italie [Thèse de doctorat, Université de Strasbourg].

Doc. 3 Jardins partagés : réconcilier la question sociale et la question écologique

Sources : Sachsé, V. (2020). Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : De l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s). Regards croisés entre la France et l'Italie [Thèse de doctorat, Université de Strasbourg].

Doc. 4a Les jardins collectifs de l'agglomération caennaise

Sources : Jégat, L., et Marie, M. (2021). Les jardins collectifs de l'agglomération caennaise : entre héritage ouvrier et renouvellement social. Dans Atlas Social de Caen

Doc. 4b Les jardins collectifs de l'agglomération caennaise (Suite)

Sources : Jégat, L., et Marie, M. (2021). Les jardins collectifs de l'agglomération caennaise : entre héritage ouvrier et renouvellement social. Dans Atlas Social de Caen

Doc. 5 Les jardins collectifs (Nantes)

Sources : Métropole de Nantes. (n.d.). Jardiner à Nantes.

Doc. 6a Les jardins partagés (Angers)

Sources : Taïbi, A.-N., & Giffon, S. (2024). Les jardins urbains collectifs angevins (2/2). Dans H. Davodeau, L. Guillemot, & S. Giffon (Éds.), Atlas Social d'Angers.

Doc. 6b Les jardins partagés (Angers) (Suite)

Sources : Taïbi, A.-N., & Giffon, S. (2024). Les jardins urbains collectifs angevins (2/2). Dans H. Davodeau, L. Guillemot, & S. Giffon (Éds.), Atlas Social d'Angers.

Doc. 7 Soutien à l'agriculture urbaine : 302 projets financés pour des jardins partagés Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2021, 30 juin). L'agriculture urbaine s'enracine dans les villes : 302 nouveaux projets soutenus grâce au plan France Relance [Communiqué de presse].

Doc. 8 Les jardins à Dunkerque Sources: Ville de Dunkerque. (s.d.). Les jardins à Dunkerque : Jardins partagés, jardins familiaux, parcs... [Image]. Ville de Dunkerque.

Doc. 9 Les jardins collectifs franciliens Sources : Legenne, C., de Biasi, L., Lagneau, A., & Pigato, L. (2020, 12 septembre). Familial ou partagé : les citoyens franciliens de plus en plus adeptes du jardinage. L'Institut Paris Région.

Territoires et environnements : l'exemple de la Cerdagne.

Document 1. Carte topographique IGN de BOURG-MADAME MONT-LOUIS, IGN TOP 25, 2250 ET

Document 2 : Deux sites solaires, emblématiques de la Cerdagne

Sources : Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne. (s. d.). Grand Four Solaire d'Odeillo. <https://www.pyrenees-cerdagne.com/decouvrir/les-sites-solaires/grand-four-solaire-d-odeillo>

Document 3 : Politique de l'Eau et des milieux aquatiques en Cerdagne : l'exemple de la rivière du Sègre.

Sources : Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne. (s. d.). Présentation et historique. <https://www.pyrenees-cerdagne.fr/riviere-du-segre/presentation-et-historique>

Document 4 : Quelques territoires protégés et projets environnementaux dans le périmètre du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Sources : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. (2024, 5 novembre). Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) en faveur du grand tétras. <https://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/actualites/projet-agro-environnemental-et-climatique-paec-en-faveur-du-grand-tetras>

Document 5 : Plan des pistes de Font-Romeu-Pyrénées-2000

Sources : FONT-ROMEU PYRÉNÉES 2000. (n.d.). <https://pyrenees.media.tourinsoft.eu/upload/Font-Romeu-Pyrenees-2000-plan-pistes.pdf>

Document 6 : Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Sources : : <https://www.pyrenees-cerdagne.fr/sites/cdc-pyrenees->

La forêt périurbaine. L'exemple de Fontainebleau.

Doc. 1. Carte topographique Forêt de Fontainebleau, 1/25 000, 2417OT

Source : IGN

Doc. 2. L'ONF et la forêt

Source : Office National des Forêts (n.d.). Forêt de Fontainebleau, entre landes et chaos rocheux, un espace unique en France. Fontainebleau, Forêt d'Exception® : les acteurs et partenaires. Pages du site internet, disponible sur <https://www.onf.fr/onf/%2B/bf8::foret-de-fontainebleau-entre-landes-et-chaos-rocheux-un-espace-unique-en-france.html> et

<https://www.onf.fr/foret-exception/fontainebleau-foret-dexception/+8bc::fontainebleau-foret-dexception-les-acteurs-et-partenaires.htm>

Doc. 3. Une forêt intimement liée à l'art

Source : France Culture (n.d.). Barbizon, 1847. Peindre la fin d'un monde. Extrait de l'épisode 1/4. Podcast série Couleur, lumière, mouvement, histoire de l'impressionnisme, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/barbizon-1847-peindre-la-fin-d-un-monde-1473616>

Doc. 4. L'opposition locale au projet de parc national

Source : La tribune libre de Bleau (n.d.). Parc national à FontaineBleau? On dit NON, La tribune libre de Bleau e-magazine gratuit d'information sur les loisirs et sports nature du Pays de Fontainebleau et ailleurs.

Article non signé, disponible sur <https://www.tl2b.com/p/parc-national-fontainebleau-on-dit-non.html>

Doc. 5. Les arbres remarquables de Fontainebleau

Source : Arnould, P. et Cieslak, C. (2004). Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines. Natures Sciences Sociétés, Vol. 12(2), 157-171.

<https://shs.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2004-2-page-157?lang=fr>

Doc. 6. Les activités en forêt

Source : Fontainebleau Tourisme (n.d.). Activités à réserver. Captures d'écran du site internet, <https://www.fontainebleau-tourisme.com/fr/fiche/6666649/initiation-a-lescalade-de-bloc-en-foret/>

Préserver le Haut-Rhône

Doc. 1. Carte topographique Belley, Sud Bugey, 1/25 000, 3232ET

Sources : IGN

Doc. 2. Le syndicat du Haut-Rhône, présentation

Sources : Syndicat du Haut-Rhône (n.d.). Captures d'écran du site internet du syndicat, <https://haut-rhone.com/le-syndicat-du-haut-rhone/>

Doc. 3. Le rôle des "experts-militants"

Sources : Micoud, A. (2015). D'une restauration hydraulique et écologique à un territoire de projet : le cas du Haut-Rhône français. Natures Sciences Sociétés, 23(2), 109–119. <https://doi.org/10.1051/nss/2015035>

Doc. 4. Les missions de la Compagnie Nationale du Rhône

Sources : CNR direction Haut-Rhône (2017). Fiche d'incidence dragage simplifiée sur le domaine concédée (fiche validée par la DREAL). Disponible sur https://www.cnr.tm.fr/wp-content/uploads/2020/02/FID_rseau_limnigraphique_BELLEY_01387374.pdf

Doc. 5. L'état des eaux dans les bassins sous la surveillance de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Sources : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2024). L'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse 2024. Captures d'écran tirées de https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_71559/fr/l-etat-des-eaux-des-bassins-rhone-mediterranee-et-corse-2024

La protection des espaces marins mahorais

Doc. 1 Carte topographique IGN de Mamoudzou – Mtsamboro – Petite Terre, IGN Top 25

Sources : IGN

Doc. 2 Les aires marines protégées à Mayotte

Sources : Surmont, E. (2024). Protéger la nature bleue à Mayotte : aires marines protégées, rapports de force et conflictualités. Géoconfluences

Doc. 3 Les activités dans le parc naturel marin de Mayotte

Sources : Surmont, E. (2024). Le parc naturel marin de Mayotte : une aire marine protégée consensuelle ? Géoconfluences

Doc. 4 Photographie d'un panneau sur les périodes de pêche au poulpe

Sources : Office français de la biodiversité, photographie d'Isabelle Bedu, 2016

Doc. 5 Le récif corallien de Mayotte

Sources : Site internet de l'Observatoire du littoral de Mayotte

Doc. 6 Les effets du cyclone Chido sur le récif corallien de Mayotte

Sources : Cann, R. et Youssouffa, I. (2025) « Ce qui était déjà fragilisé a été broyé », le cyclone chido a aussi endommagé le récif corallien à Mayotte. France Info. (1^{er} janvier 2025)

La moyenne montagne face au changement climatique

Doc. 1 Carte TOP 25 Lourdes, Argelès-Gazost, le Lavedan

Sources : Carte TOP 25 n° 1647 ET - Lourdes, Argelès-Gazost, le Lavedan – IGN (2022)

Doc. 2 La vulnérabilité des stations de moyenne montagne dans les Pyrénées

Sources : Cour des comptes. (2024). Les stations de montagne face au changement climatique. [Tableau]. 137 <https://ccomptes.fr/sites/default/files/2024-02/20240206-Stations-de-montagne-face-au-changement-climatique.pdf>

Doc. 3 Hautacam, un laboratoire de diversification pour les stations de montagne

Sources : I love ski. (2024). Site I Love Ski. <https://www.iloveski.org/fr/2024/07/15/hautacam-laboratoire-diversification/>

Doc. 4 Les crues de 2013 en vallée des Gaves

Sources : Pays de Lourdes et des vallées des Gaves. (2013). Crue 2013 à Adast (65). [Photographie]. <https://www.plvg.fr/page/le-risque-en-vallees-des-gaves#gallery-3>

Doc. 5 Evaluation de la qualité de l'air dans la vallée d'Argelès-Gazost

Sources : Atmo Occitanie. (2023). Evaluation de la qualité de l'air sur le territoire d'Argelès-Gazost. https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2023-07/ETU-2023-174_Bilan%20QA%20Argeles_vf.pdf

Doc. 6 Affiche et parcours du trail des Gabizos 2025

Sources : Les Gabizos - Trails en Val d'Azun Pyrénées. (n.d.). [Affiche]. Esclops D'Azun. <https://www.lesgabizos.com/>

Doc. 7 L'adaptation du sanctuaire de Lourdes au changement climatique

Sources : Lasserre, M. (2024). Lourdes: le sanctuaire fait peau neuve pour s'adapter à ses pèlerins. La Croix. <https://www.la-croix.com/religion/lourdes-le-sanctuaire-fait-peau-neuve-pour-s-adapter-a-ses-pelerins-20240814>

Les littoraux français

Ouessant

Doc. 1 Ouessant et son accessibilité

Sources : Flipo, P. (2024). Vivre dans les îles proches de l'Atlantique et de l'Adriatique : Les défis de l'action publique territoriale à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije [Thèse de doctorat, Université de Limoges]. Géographie.

Doc. 2 Trafic maritime (03/12/2024, 19h56)

Sources : MarineTraffic. (2024, décembre 3). Global Ship Tracking Intelligence | AIS Marine Traffic.

Doc. 3 Le collège des îles du Ponant

Sources : Académie de Rennes. (site mis à jour 2025, 31 janvier). Collège des Îles du Ponant.

Doc. 4 Le rail d'Ouessant

Sources : Turbout, F. (2003). Nouveau dispositif de séparation du trafic maritime au large d'Ouessant. Dans P. Buléon & C. Muller (Éds.), Atlas TransManche / Cross Channel. Atlas : Une collaboration franco-britannique née à Caen et à Portsmouth.

Doc. 5a et b. Les mesures de protection du territoire d'Ouessant et de la Mer d'Iroise.

Sources : Centre d'Étude du Milieu d'Ouessant (CEMO). (n.d.). Plusieurs mesures de protection s'appliquent sur le territoire d'Ouessant

Doc. 6 Ouessant : profil et caractéristiques Sources : Agence nationale de la cohésion des territoires. (2022). Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) des îles du Ponant finistériennes.

Doc. 7 Iroise et parc naturel Sources : Réserve de Biosphère de l'Iroise. (n.d.). Deux parcs naturels pour l'Iroise.

Doc. 8 Les actions du Conservatoire du littoral à Ouessant

Sources Conservatoire du Littoral. (n.d.). Landes littorales d'Ouessant (29).

Doc. 9 Ouessant, le projet d'éolienne Sources : Jauneau, C. (2023, 1er février). À Ouessant, le projet d'éolienne sur un site classé de nouveau rejeté par la justice. France 3 Bretagne.

Doc. 10 Ouessant : hier (1950-1965) et aujourd'hui (mars 2025). Sources : IGN (s.d.). Remonter le temps

Les littoraux français à mangrove

Document 1: Part des mangroves françaises protégées en 2022

Sources : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. (2024). Mangroves françaises – Part de mangroves protégées dans les outre-mer en 2022. Dans Chiffres clés de la mer et du littoral – Édition 2024. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-mer-littoral/36-mangroves-francaises>

Document 2: Les mangroves de l'outre-mer français - Ecosystèmes associés aux récifs coralliens. Sources: Roussel, E., Ducombe, M., Gabrié, M. (2009). "Les mangroves de l'outre-mer français - Ecosystèmes associés aux récifs coralliens," Documentation Ifreco

Document 3 : Bancs de vase, mangroves et plages en mouvement le long du littoral de Guyane. Sources: Gardel, A. (2021, septembre). Bancs de vase, mangroves et plages en mouvement le long du littoral de Guyane. Géoconfluences.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiersthematiques/les-espaces-littoraux-gestion-protection-amenagement/articles-scientifiques/littoral-guyane-en-mouvement>

Document 4: La plage de l'Anse de Châton, colonisée par la mangrove (Cayenne) Sources: Touitou, A. (2024). [Photographie prise à Cayenne, Guyane].

Document 5: Mangroves urbaines: des espaces de relégation? Sources : Source: Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. (s.d.). Carte topographique du nord de la presqu'île

de Nouméa, Nouvelle-Calédonie [Capture d'écran]. Explorateur cartographique Géorep.nc.
<https://urlr.me/mYVrkj>

Document 6: Brochure de présentation du Réseau National d'Observation et d'aide à la gestion des Mangroves

Sources: Brochure de présentation du Réseau National d'Observation et d'aide à la gestion des Mangroves. Sources: UICN Comité français. (2019). Réseau National d'Observation et d'aide à la gestion des Mangroves (ROM) [Plaquette]. Pôle-Relais Zones Humides Tropicales.
<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2019/10/uicn-plaquette-rom-web.pdf>

Document 7: A Mayotte: la mangrove en danger.

Source: AFP. (2024, 27 juin). « Puits de carbone et de biodiversité, la mangrove de Mayotte en danger. » <https://www.la-croix.com/puits-de-carbone-et-de-biodiversite-la-mangrove-de-mayotte-en-danger-20240627/>

Document 8: La mangrove introduite dans les archipels éloignés d'Océanie, entre assimilation et rejet Sources: Iltis, J. et Meyer, J. (2010). La mangrove introduite dans les archipels éloignés d'Océanie, entre assimilation et rejet. L'Espace géographique, Tome 39(3),

Document 9: Survolez le cœur de Voh! Sources: Source: Haut Vol. (2025). Baptême ULM : Survol du Cœur de Voh. <https://www.hautvol.nc/bapteme-ulum-caledonie/survol-coeur-de-voh/>

Document 10: Le Grand cul de sac marin, Pointe à Pitre, Guadeloupe.

Sources: Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). (s.d.). Carte topographique de Pointe-à-Pitre, Guadeloupe [Capture d'écran].

Géoportail. <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Document 11: Restauration des littoraux à mangrove: l'exemple du Lamentin à la Martinique

Sources: Popovic, C. (2024, 4 janvier). « La sauvegarde de la mangrove du Lamentin en Martinique sous l'œil d'une caméra et d'un média national ». Martinique la Première. <https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/la-sauvegarde-de-la-mangrove-du-lamentin-en-martinique-sous-l-oeil-d-une-camera-d-un-media-national-1454534.html>

L'espace du Nord-Cotentin : une pluralité de territoires.

Document 1. Carte topographique IGN de CHERBOURG-EN-COTENTIN, CAP DE LA HAGUE, IGN TOP 25, 1210 OT

Document 2 a : le port de Cherbourg, pôle moteur du syndicat mixte Ports de Normandie
Sources : Ports de Normandie. (s. d.-a). Page d'accueil. <https://portsdenormandie.fr/fr>. Ports de Normandie. (s. d.-b). Qui sommes-nous ? <https://portsdenormandie.fr/fr/qui-sommes-nous>

Document 2b : le port de Cherbourg : un complexe en cours d'adaptation aux évolutions du marché et de la filière énergétique. Sources : Ports de Normandie. (s. d.-c). Port de Cherbourg. <https://portsdenormandie.fr/fr/ports/port-de-cherbourg>

Document 3: Le Nord du Cotentin, bastion de l'industrie nucléaire française

Sources : Vignet, J. (2023). Au pays de l'atome. L'Homme & la Société, 218(1), 133–162.
<https://doi.org/10.3917/lhs.218.0133>

Document 4 : De Cherbourg à la pointe Nord-Ouest du Cotentin : une large diversité de paysages littoraux

Sources ; Bunel, J.-L. (s. d.). Normandie – Cherbourg-en-Cotentin et son bocage : diversité des paysages et périurbanisation de l'espace rural. CNES.

<https://cnes.fr/normandie-cherbourg-cotentin-bocage-diversite-paysages-periurbanisation-de-lespace-rural>

Document 5: Les formes du tourisme littoral dans le Nord-Cotentin.

Sources : Fédération Française de la Randonnée Pédestre. (s. d.). GR® 223 : littoral de la Normandie. Mon GR®. <https://www.mongr.fr/trouver-prochaine-randonnee/itineraire/gr-223-littoral-de-la-normandie>

L'embouchure du Rhône et ses environs, des espaces littoraux aménagés

Doc. 1. Carte topographique Port-St-Louis-du-Rhône, PNR de Camargue, 1/25 000, 3044OT
Sources : IGN

Doc. 2. La Z.I.P. de Fos

Sources : Beau, J., Ferrier, J., Girard, N., & Richez, J. (1978). Fos-sur-Mer : un espace clé pour la compréhension des changements de la société française. Méditerranée, 34(4), 27–44.

<https://doi.org/10.3406/medit.1978.1796>

Doc. 3. La naissance de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Sources: Museon Arlaten (n.d.). 1874, la naissance de Port-Saint-Louis-du-Rhône dans l'oeil d'Eugène Villette. Extraits d'une page du site internet du Museon Arlaten (Arles),

<https://www.museonarlaten.fr/des-collections-riches-et-vivantes/le-patrimoine-ecrit-et-photographique/1874-la-naissance-de-port-saint-louis-dans-loeil-deugene-villette>

Doc. 4. Deux projets industriels d'intérêt national majeurs (PINM) à Fos

Sources: La Rédaction (2024, 11 juillet). Industrie verte: quatre projets industriels reconnus d'intérêt national majeur. Captures d'écran du site internet Vie-publique, disponible sur [https://www.vie-](https://www.vie-publique.fr/en-bref/294824-industrie-verte-4-projets-reconnus-dinteret-national-majeur)

[publique.fr/en-bref/294824-industrie-verte-4-projets-reconnus-dinteret-national-majeur](https://www.vie-publique.fr/en-bref/294824-industrie-verte-4-projets-reconnus-dinteret-national-majeur)

Doc. 5. Fos-sur-Mer face au vent de la décarbonation

Sources: Rof, G. (2024, 10 mai). Fos-sur-Mer face au vent de la décarbonation. Le Monde. Disponible sur [https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/05/10/fos-sur-mer-face-au-vent-de-la-](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/05/10/fos-sur-mer-face-au-vent-de-la-decarbonation_6232487_3234.html)

[decarbonation_6232487_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/05/10/fos-sur-mer-face-au-vent-de-la-decarbonation_6232487_3234.html)

Rochefort – Marennes : négocier la bonne distance à l'Océan

Doc. 1 Carte topographique 1/25 000 Rochefort – Marennes – 1403 OT. Sources : IGN

Doc. 2 Les événements historiques sur le littoral charentais-maritime. Sources : EPTB Charente. (2020). Programme PAPI d'intention Marais de Brouage 2021-2023 https://www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2020/12/Diagnostic_PAPIBROUAGE.pdf

Doc. 3 Carte d'Etat-Major (plusieurs feuilles assemblées) Date exacte non mentionnée : entre 1820 et 1866Sources : Géoportail.gouv.fr

Doc. 4 Ceux qui sont restés après la tempête XynthiaSources : Hinckel, C. (2020, 27 février). 10 ans de la tempête Xynthia : ces habitants des Bouchouleurs qui n'ont pas voulu quitter leur maison. France 3 Nouvelle-Aquitaine.

Doc. 5 Le marais de Brouage vu du ciel

Sources : Geoportail.gouv.fr

Doc. 6 Que faire des anciennes digues face au risque de submersion ?

Sources : France Dignes. (2023, 28 septembre). Marais de Brouage : 2,5 kilomètres de digues à l'étude. <https://www.france-dignes.fr/actualites/marais-de-brouage-25-kilometres-de-dignes-a-letude-1>

La surfréquentation touristique littorale dans le Parc national des Calanques

Doc. 1 Carte topographique IGN de Marseille – les Calanques, IGN Top 25

Sources : IGN

Doc. 2 La fréquentation du Parc national des Calanques

Sources : Site internet du Parc national des Calanques, consulté en 2025.

Doc. 3 Conflits autour de la fréquentation du Parc national des Calanques

Sources : Claeys, C. (2014). Créer un parc national des Calanques : préserver, partager ou confisquer un patrimoine socio-naturel ?. Annales de géographie. (2014/4, n°698),995-1015.

Doc. 4 Captures d'écran du compte Instagram du Parc national des Calanques

Sources : Compte Instagram du Parc national des Calanques, juin 2024

Doc. 5 La lutte contre le surtourisme dans le Parc national des Calanques

Sources : Libération et AFP. (2024). À Marseille, une première journée sans voiture dans les Calanques pour protéger du surtourisme. Libération. (4 octobre 2024)

Le littoral narbonnais, entre développement et protection

Doc. 1 Carte TOP 25 n° 2546 OT - Narbonne

Sources: IGN

Doc. 2 Analyse de la fréquentation de la station de Gruissan

Sources : Observatoire de l'activité touristique G2A. (2023). Bilan saison 2023. Site de l'office de tourisme de Gruissan. <https://www.gruissan-mediterranee.com/wp-content/uploads/2024/01/enquete-saison-2023.pdf>

Doc. 3 Arrêté préfectoral de fermeture du massif de la Clape

Sources : Arrêté préfectoral n°DDTM-SAFEB-UFCB-2024-086 portant renforcement des mesures de prévention des incendies de forêts sur le massif de la Clape. (2024). Site de la Préfecture de l'Aude.

https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/28986/200605/file/AP_la%20Clape_%C3%A9t%C3%A9%202024.pdf

Doc. 4 Présentation d'un vignoble du massif de la Clape

Sources: Château Camplazens. (2019). Page de présentation du vignoble et des propriétaires. <https://camplazens.com/le-vignoble/>

Doc. 5 Projet d'éolienne flottantes

Sources : Cerema. (2021). Localisation de la ferme pilote d'éoliennes flottantes de Gruissan. [Carte]. Eoliennes en mer en France. <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facadedemediterranee/gruissan>

Doc. 6 La cimenterie Lafarge dans le PNR de la Narbonnaise

Sources : Lafarge France. (2022). Cimenterie LafargeHolcim de Port-La-Nouvelle. [Photographie]. Lafarge France : Ciment, Bétons, Granulats, Solutions Et Produits. <https://www.lafarge.fr/transition-energetique-a-la-cimenterie-lafargeholcim-de-port-la-nouvelle>

Annexe 2. Liste des sujets donnés à l'épreuve de leçon hors programme de géographie

- Les géographes et le militaire
- La friche
- Les voies navigables intracontinentales
- Eaux thermales et territoires
 - L'espace public : objet géographique
 - Paris 2024, enjeux géographiques
- Le Danube
 - Berlin
- Dakar
 - Le Caucase
- Bab-El-Mandeb, Suez, Gibraltar : 20 ans de transformation des échanges maritimes
 - L'Arabie Saoudite et les Émirats
- Madagascar
 - Le Tessin
 - Le Sahel
 - Le Japon face aux catastrophes « naturelles »
 - Géopolitique de l'Arctique
- Yves Lacoste
- La notion de patrimoine en géographie
- Géographes et engagement
- Michel Philipponneau
- Raoul Blanchard
- Défendre « le droit à ... », un objet de la géographie sociale
- Jean Malaurie
- Les territoires du sport
- Barrages, territoires, sociétés
- L'intelligence artificielle, objet géographique
- Le métro, une géographie urbaine
 - Les pays enclavés
 - Structures et dynamiques spatiales des méditerranées
 - Géographie des langues
 - L'espace et le temps. L'héritage géohistorique de Fernand Braudel
 - Les géographies de Tintin

Annexe 3. Liste des sujets donnés à l'épreuve de commentaire et confrontation de documents en histoire.

Sujet : Le centenaire de l'Algérie

Document 1 : Centenaire de l'Algérie, affiche

Source : Léon Cauvy illustrateur (1874-1933), 1830 [Mil huit cent trente] R. F. 1930, Centenaire de l'Algérie, affiche, Alger, Baconnier éditeur, 1929, Bibliothèque nationale de France, Gallica

Document 2 : « Le centenaire de la France africaine »

Source : Syndicat d'initiative (Alger), L'Algérie illustrée : touristique et pittoresque, organe officiel du Syndicat d'initiative d'Alger et de la Fédération des syndicats d'initiative d'Algérie, 1^{er} octobre 1929, Bibliothèque nationale de France, Gallica

Document 3 : Les fêtes sahariennes, mai 1930

Source : Gustave Mercier (1874-1953), Le centenaire de l'Algérie exposé d'ensemble. Tome 2 / Gustave Mercier ; Gouvernement général de l'Algérie, Commissariat général du Centenaire, Alger, éditions P. et G. Soubiron, 1931, p 282-285

Document 4 : « Le centenaire au point de vue des indigènes »

Source : Victor Spelmann (1866-1943), *Le centenaire au point de vue indigène*, brochure imprimée, Alger, Éditions du Trait d'Union, 1930, 31p.

Sujet : L'ermite dans la société médiévale

Document 1 : Dominique de Sora ou la volonté contrariée de vivre dans la solitude (vers 1060)

Source : F. Dolbeau, « Le dossier de saint Dominique de Sora d'Albéric du Mont-Cassin à Jacques de Voragine », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, t. 102, 1990, p. 7-78 ici § 18-22, 24-28, 36-46. Traduction Cécile Caby.

Document 2 : La tumultueuse vie de Christina de Markyate (2e quart du XIIe siècle)

Source : *Vie de Christina de Markyate*, A.-M. Legras, P. L'Hermite-Leclercq (éd. et trad.), Paris, CNRS, 2007, § 7-8, 14, 27, 33, 37, 40, p. 83-85, 95, 111-113, 121, 129-131, 135.

Document 3 : Les engagements d'Étienne d'Obazine (3e quart du XIIe siècle)

Source : *Vie de saint Étienne d'Obazine*, I, 1-4, 7, M. Aubrun (éd. et trad.), Clermont-Ferrand, 1970, p. 43-55 (Publications de l'Institut d'études du Massif Central, VI).

Document 4 : Bohort l'Essilié rend visite à un ermite (datation du manuscrit 1274).

Source : *Lancelot en prose*, BnF, ms Français 342, f° 9.

Sujet : Conquête et « pacification » de l'Afrique : l'exemple du Soudan français. (milieu des années 1880-fin des années 1890)

Document 1 : Le bilan tiré par Gallieni de ses deux campagnes au Soudan, 1886-1888

Source : *Deux campagnes au Soudan français, 1886-1888*, Lieutenant-colonel J. Gallieni préface de V. Duruy, Hachette, Paris, 1891, 644 p, Chap. XXXVII, p. 623-627, Gallica, BnF.

Document 2 : Un traité de protectorat entre un chef africain et Gallieni, 1887

Source : « Traité de protectorat et de commerce conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Filifing, chef du pays de Gamon », *Archives nationales d'Outre-Mer*, 40 COL 380, 01 janvier 1887.

Document 3 : Bilan de l'expansion française au Soudan entre 1889 et 1891

Source : « Résultat des campagnes du Lieutenant-Colonel Archinard », *Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899) par le lieutenant Gatelet*, Auguste Gatelet, Livre II « Deuxième période (1888-1895) (Constitution de la colonie), Chapitre VII Commandement supérieur du Lieutenant-Colonel Archinard, - Campagnes de 1889-1891 », p. 206-207, Paris, 1901, 520 p., Gallica, BnF.

Document 4 : La capture de Samory en images

Document 4 a : La capture de Samory vu par Le Petit Journal

Source : « Capture de Samory par le lieutenant Jacquin », *Le Petit Journal*, 30 octobre 1898, Paris, Gallica, BnF.

Document 4 b : « Le général de Trentinian dicte à Samory la sentence d'exil »

Source : « 3 photos de la capture de Samory en 1899, avec le lieutenant Jacquin et le général de Trentinian », Sporck Maurice, 1899, photo n° 1 : « Le général de Trentinian dicte la sentence d'exil à Samory », Gallica, BnF.

Document 4 c : « Samory écoutant la sentence d'exil »

Source : « 3 photos de la capture de Samory en 1899, avec le lieutenant Jacquin et le général de Trentinian », Sporck Maurice, 1899, photo n° 2 : « Samory écoutant la sentence d'exil », Gallica, BnF.

Sujet : La parole et l'écrit

Document 1 : Parole, écrit et institution d'une expérience monastique (3e quart du XIIe siècle)

Source : *Vie de saint Étienne d'Obazine*, II, 1-2, M. Aubrun (éd. et trad.), Clermont-Ferrand, 1970, p. 95-99 (Publications de l'Institut d'études du Massif Central, VI)

Document 2 : Prêcher contre les hérétiques (début du XIIIe siècle)

Source : Guillaume de Puylaurens, *Chronique 1145-1275*, J. Duvernoy (trad.), Toulouse, 1996.

Document 3 : Le canon 21 du IV^e concile de Latran de 1215 : sur la confession

Source : R. Foreville, *Latran I, II, et Latran IV, Histoire des conciles œcuméniques*, t. 4, Paris, 1965.

Document 4 : Communications orale et écrite lors d'une visite pastorale (1248)

Source : *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis, journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen*, Th. Bonnin (éd.), Paris, 1852. (traduit du latin)

Document 5 : Prêcher d'exemples : efficience et autorité (v. 1263-1277)

Source : Humbert de Romans, *Le don de la crainte ou l'abondance des exemples*, C. Boyer (trad. et présentation), Lyon, 2003.

Sujet : Tunis, capitale coloniale

Document 1 : L'avenue de France, 1897

Source : L'avenue de France, photographie, Emilio d'Amico libraire, 15 avenue de France Tunis, diffusion Neurdein Frères, Paris, c.a 1897.

Document 2 : La Porte de France, 1900.

Source : La Porte de France, photographie, Emilio d'Amico libraire, 15 avenue de France Tunis, diffusion Neurdein Frères, Paris, c.a 1900.

Document 3 : Plan de Tunis, 1906.

Source : Guide Joanne, Algérie et Tunisie, Hachette, Paris, 1906.

Document 4 : Les souks de Tunis, 1933

Source : « Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français en Tunisie », n° 264, mai 1933, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris, p. 65-67.

Sujet : L'Église et la violence

Document 1 : L'assemblée de Paix de Saint-Paulien (994)

Source : E. Magnou-Nortier, « La place du concile du Puy (v. 994) dans l'évolution de l'idée de paix », *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, Université des sciences sociales, 1979, p. 499-502.

Document 2 : Les hauts faits d'armes du moine Gimon

Source : *Liber miraculorum sancte Fidis*, A. Bouillet (éd.), Paris, 1897, livre I, n° 26 (trad. P. Bonnassie)

Document 3 : Un chevalier croisé (dernier quart du XII^e siècle)

Source : Peintures murales de la chapelle templière de Cressac (Charente)

Document 4 : Le siège de Béziers par les croisés (juillet 1209)

Source : Pierre des Vaux-de-Cernay, *Histoire albigeoise*, trad. de P. Guébin et H. Maisonneuve, Paris, 1951.

Sujet : Le nationalisme algérien (1924-1943)

Document 1 : Premières revendications, 1924

Source : « Les revendications des musulmans d'Algérie. Une lettre de l'émir Khaled, banni, à M. Herriot », *L'humanité*, 3 juillet 1924, Gallica, BnF.

Document 2 : Programme de l'Etoile Nord-Africaine, mai 1933

Source : « Programme de l'Etoile Nord-Africaine », *El Ouma*, reproduit dans *Le Bulletin du Comité de l'Afrique française* (septembre 1934) in *Messali Hadj par les textes*, J. Simon, Ed. Bouchène, 2000, p. 22-23.

Document 3 : Les formes du nationalisme algérien, en images, dans les années 1930

Document 3 a : Un journal nationaliste El Ouma

Source : *El Ouma, organe de défense des intérêts musulmans, algériens, marocains et tunisiens*, directeur politique, rédacteur en chef Imache Amar Messali Hadj, (première publication 1930), n°28 décembre 1934, Gallica, BnF.

Document 3 b : Un exemple de réunion publique dans un stade à Alger en 1936

Source : « Les délégués du Congrès musulman : on reconnaît au centre, le cheikh El Okbi et le docteur Bendjelloul », photo publiée dans l'article intitulé « Devant 10 000 auditeurs. Les délégués du Congrès musulman rendent compte de leur mission. Ils font confiance au gouvernement actuel pour la réalisation de leurs revendications » de *L'Echo d'Alger* du 3 août 1936, Gallica, BnF.

Document 3 c : Un militant nationaliste algérien

Source : Militant de l'Etoile nord-africaine. 1936. Photographie de Marcel Cerf © Marcel Cerf / BHVP / Roger-Viollet, Musée de l'Immigration, Paris.

Document 4 : Manifeste du peuple algérien 1943

Source : « Le manifeste du peuple algérien », 10 février 1943, *Les Manifestes du peuple algérien suivi du rappel du peuple algérien*, Ferhat Abbas, Paris, Ed. Orientis, 2014, 51p

Sujet : La cathédrale

Document 1 : Élection à l'évêché d'Agde (vers 1214)

Source : *Gallia christiana...*, t.VI, Paris, 1739, n° XXII, col. 332, traduit du latin par E. Lalou.

Documents 2 A et B : La reconstruction de la cathédrale de Chartres

A/ L'incendie de 1194 : un récit de la seconde moitié du XIII^e siècle

Source : Jean Le Marchant, *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, P. Kunstmann (éd.), Chartres/ Ottawa, 1973, p. 68 et suiv. ; mis en français moderne par Guy Villette.

B/ Les porteurs d'eau, verrière de Chartres

Source : A. Prache, *Notre-Dame de Chartres, image de la Jérusalem céleste*, Paris, 1993, p. 82-83.

Document 3 : Serment des chanoines de Paris (XIII^e siècle) : formulaire et miniature

Source : *Livre des Serments*, Archives nationales, Musée de l'histoire de France, AEII 275, p. 5-6 ; L. Tryoen-Laloum, *L'écrit au chapitre de Notre-Dame de Paris au XIII^e siècle*, thèse de doctorat soutenue en 2019, vol. 2, p. 38-39, traduit du latin.

Document 4 : Plan restitué du quartier canonial de Viviers (Ardèche) aux XII^e-XIII^e siècles

Source : Y. Esquieu, *Autour de nos cathédrales. Quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris, CNRS, 1992, p. 91.

Sujet : Former des diplômés en AOF

Document 1 : La scolarisation des fils de chefs en AOF, 1930.

Source : Lettre du 27 février 1930 n°D139 A.P du gouverneur des colonies, lieutenant-gouverneur de la Haute-Volta au gouverneur général de l'Afrique occidentale française, Archives nationales d'Outre-Mer, ANOM.

Document 2 : École normale William Ponty, promotion 1938 – 1941 : la section « Enseignement ».

Source : Photographie, vers 1941, Amicale des anciens de l'école normale William Ponty, <https://amicalepontins.blog4ever.com/>

Document 3 : L'évaluation des Pontins selon la règle de la « juste distance ».

Source : Jézéquel Jean-Hervé, *Les mangeurs de craies. Une histoire des instituteurs ouest-africains en situation coloniale*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2024.

Document 4 : École normale de jeunes filles de l'AOF, promotion 1939 – 1943.

Source : Barthélémy Pascale, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918-1957)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Document 5 : Témoignage d'Abdoul Hadir Aidara, ancien élève de l'école normale William Ponty, promotion 1958 – 1959.

Source : Amicale des anciens de l'école normale William Ponty, <https://amicalepontins.blog4ever.com/>

Sujet : Réformer la vie monastique (950-1050)

Document 1 : Fleury appelé à restaurer la communauté de Squires (977)

Source : *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, M. Prou et A. Vidier (éd.), Paris, 1907, t. 1,

p. 155-157, n° 62. Trad. R. Mussot-Goulard, *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil*, Paris, CNRS, 1992, p. 313-314.

Document 2 : L'action d'Adalbéron, évêque de Metz (984-1005)

Source : M. Goullet, « Pour célébrer un millénaire. La Vie de l'évêque de Metz Adalbéron II [984-1005], par Constantin de Saint- Symphorien », *Lotharingia*, vol. 13, 2006, p. 5-41.

Document 3 : La première réforme de Saint-Germain d'Auxerre (v. 989-1010)

Source : *Les gestes des abbés de Saint-Germain d'Auxerre*, éd. et trad. N. Deflou-Leca et Y. Sassier, Paris, Belles Lettres, 2011, p. 8-19 (Les classiques de l'histoire au Moyen Âge, 50).

Document 4 : Poppon, abbé de Stavelot assiste à la consécration de sa nouvelle abbaye (1040)

Source : *Dedicatio Stabulensis (BHL 7139)*, éd. *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, éd. J. HALKIN et C. G. ROLAND, Bruxelles, 1909-1930, n° 103 et trad. P. George, « Les reliques de Stavelot et de Malmédy à l'honneur vers 1040. *Dedicatio et inventio Stabulensis* », *RHE*, vol. 99.2 (2004), p. 347-370, ici p. 348-350.

Sujet : Les colonies d'Afrique française dans la « Grande Guerre » (1914-1918)

Document 1 : La mobilisation des Algériens selon un journal algérien le 4 août 1914

Source : « Aux indigènes algériens », *L'écho d'Alger : journal républicain du matin*, 4 août 1914, Alger, Gallica, BnF.

Document 2 : Décret du 10 août 1914 portant sur l'engagement des Tunisiens

Source : « Documents parlementaires, annexes aux procès-verbaux. Projets et propositions de lois- Exposé des motifs », séance du 14 janvier 1915, archives du Sénat.

Document 3 : Les travailleurs coloniaux algériens vus par un journal français en 1916

Source : « Notre population d'Afrique, la main d'oeuvre kabyle », G. Will, *Paris-midi : seul journal quotidien paraissant à midi*, 23 avril 1916, Paris, Gallica, BnF.

Document 4 : Journée de l'armée d'Afrique et des colonies, 1917

Source : « Journée de l'armée d'Afrique et des colonies », L. Jonas, Affiche lithographiée 1200x800cm, 1917, Bibliothèque municipale de Rouen, conservation numérique BnF.

Document 5 : La mission Diagne, 1918

Source : « Rapport au Président de la République française », *Journal officiel de la République française. Lois et décret*, 17 janvier 1918, p. 678, Gallica, BnF.

Sujet : Innocent III

Document 1 : Réponse d'Innocent III à Philippe de Souabe (1199-1200)

Source : *Regestum Innocentii III papae super negotio Imperii*, éd. Fr. Kempf, Rome, 1947 (*Miscellanea historiae pontificiae*, 12), n° 18, p. 46, 48-49, 52 ; trad. du latin par O. Guyotjeannin.

Document 2 : Rescrit du pape Innocent III à propos de la canonisation de Gilbert de Sempringham (30 janvier 1202)

Source : Raymonde Foreville, *Un procès de canonisation...*, Paris, 1943, p. 32-46 ; trad. du latin par P. Jansen.

Document 3 : Canon 3 du IV^e concile du Latran (1215)

Source : *Les conciles œcuméniques*, 2/1 : *Les décrets*, G. Alberigo (dir.), Paris, 1994, p. 501-505.

Document 4 : Portrait d'Innocent III

Source : Monastère du Sacro Speco à Subiaco (Italie), fresque, fin du XIII^e siècle.

Sujet : Le travail forcé

Document 1 : Le transport d'un chaland mécanique, 1899

Source : Supplément illustré du Petit Journal, 28 mai 1899.

Document 2 : « Meilleur moyen de calmer la mauvaise volonté », photographie, 1899-1901

Source : Meilleur moyen de calmer la mauvaise volonté, Mission Woelfell. Liaison du Soudan à la Côte d'Ivoire par le haut-Cavally (1899-1901), photographie sur papier baryté 5,2 x 7,7 cm,

Archives nationales d'Outre-mer 134Fi1/26.

Document 3 : Madagascar. Route de l'est. Aplatissement de la chaussée, 1900-1902
Source : Papiers du général Gallieni, exercice à Madagascar de 1896 à 1905, Archives nationales d'Outre-mer, fonds 44PA, 44PA186/35.

Document 4 : « Scandale colonial », 1905

Source : Scandale colonial, Les bourreaux des noirs, Le Matin, 21 février 1905

Document 5 : Brazzaville, transport d'ivoire, 1946.

Source : Brazzaville, transport d'ivoire, Maurice Collin, Agence économique de la France d'outre-mer/Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française, Tirage argentique collé sur carton 13 x 18 cm, 1946, Archives nationales d'Outre-mer, 30Fi72/107.

Sujet : Morts et lieux des morts dans l'Occident latin

Document 1 : La mort au monastère d'après le coutumier de Bernard de Cluny (v. 1085)

Source : F. S. Paxton, *The Death Ritual at Cluny in the Central Middle Ages. Le rituel de la mort à Cluny au Moyen Âge central*, avec la collab. d'I. Cochelin, Turnhout, Brepols, 2013, p. 57, 91-95, 109-111, 125-127, 145 (Disciplina Monastica, 9).

Document 2 : Faire mémoire des morts

Document 2 a : Selon le clunisien Jotsuald (v. 1050)

Source : Jotsuald, *Vie d'Odilon*, J. le Goff (trad.), *La naissance du purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981, p. 171-172.

Document 2 b : Une page du nécrologe de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon (v. 1145)

Source : Dijon, BM, ms. 634, fol. 130 r^o.

Document 3 : Cimetière, église et structuration de l'habitat

Document 3 a : Canon 18 du synode de 1059

Source : *Monumenta Germaniae historica, Concilia 8 : Concilia aevi Saxoni et Salici MXXIII-MLIX*, D. Jaspers (éd.), Hanovre, 2010, p. 404 et 407. (traduit du latin)

Document 3 b : Forme médiévale du village de Thuir (Pyrénées-Orientales) d'après le plan cadastral du XIX^e siècle

Source : A. Catafau, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon*, Perpignan, 1998, p. 589.

Document 4 : La consécration du cimetière de l'église abbatiale Saint-Bertin (1112)

Source : M. Lauwers, « Le château, le cimetière et l'île. Les consécrationes de l'évêque Jean de Thérouanne, ou les transformations du *dominium* ecclésial entre le IX^e et le XII^e siècle », L. Jégou, S. Joye, T. Lienhard, J. Schneider (éd.), *Faire lien. Aristocratie, réseaux et échanges compétitifs. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p.429-442, ici p. 438-439.

Sujet : L'Afrique au sortir de la Seconde Guerre mondiale

Document 1 : Les événements de Sétif décrits par *La Dépêche de Constantine*.

Source : « L'ordre est rétabli à Sétif et dans la région. Un récit des dramatiques événements », *Dépêche de Constantine : journal politique quotidien*, 14 mai 1945, p.1, Gallica, BnF.

Document 2 : Les événements de Sétif racontés par Kateb Yacine en 1987.

Source : Interview enregistrée avec Kateb Yacine par l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en 1987.

Document 3 : Justification du recours à la force lors des événements de Thiaroye.

Source : *Enquête sur les événements de Thiaroye*, « 5.- Raisons de la décision de recourir à la force... - », p. 14-15, Rapport d'inspection Mérat, 62 p., 1945, Archives d'outre-mer, ANOM DAM 3/8.

Document 4 : 1947, Révolte à Madagascar.

Document 4a : Village incendié.

Source : « Les demeures des colons comme les cases des pauvres villages indigènes sont, tour à tour, la proie des incendies allumés par les bandes rebelles », photographie publiée dans

le journal *France Illustration* le 14 juin 1947, Gallica, BnF.

Document 4b : Sabotage sur une voie ferrée.

Source : Incursion des rebelles contre la voie ferrée après Ambatovola au km 185, 1947, ECPAD/Collections La Documentation française-Photo : Gouvernement général Madagascar, <https://imagesdefense.gouv.fr/>

Document 4c : Renforts français.

Source : Arrivée de renforts français. Le « Duguay-Trouin » en rade de Tamatave, 1947, photographie, ECPAD/Collections La Documentation française-Photo / Gouvernement général de Madagascar, <https://imagesdefense.gouv.fr/>

Sujet : Usages réformateurs de la simonie

Document 1 : Plainte du vicomte Bérenger de Narbonne devant le concile d'Arles (1059)

Source : *Histoire générale du Languedoc* Tome V, *Preuves*, col. 496-502. Traduction française dans *Documents de l'Histoire du Languedoc*, Philippe Wolff (dir.), Toulouse 1969, p. 86-94 (*Univers de la France*).

Document 2 : Condamnation de la simonie des évêques au synode de Poitiers (1078)

Source : Hugues de Flavigny, *Chronique*, éditée dans les *MGH*, SS VIII, p. 4, traduit du latin par L. Morelle.

Document 3 : La chute de Simon le magicien sur un chapiteau

Source : Cathédrale d'Autun, chapiteau (vers 1125-1145).

Document 4 : L'action de Bérard, évêque des Marse (v. 1130/1160)

Source : *Bérard des Marse, 1080-1130 : un évêque exemplaire*, J. Dalarun (trad. de sa vie et de ses miracles), Paris, 2013, p. 43-46, 63-67.

Sujet : Les tirailleurs sénégalais

Document 1 : La « force noire » des tirailleurs sénégalais

Source : Général Charles Mangin, *La Force noire*, Paris, Hachette, 1910, p. 233-258.

Document 2 : Les tirailleurs sénégalais pendant la Première Guerre mondiale en images

Document 2 a : Le camp des tirailleurs sénégalais à Fréjus (1915)

Source : Agence photographique Rol, 9 décembre 1915. Photographie en négatif sur verre. Bibliothèque nationale de France, Cabinet des estampes, Gallica. Dimensions : 13 cm x 18 cm.

Document 2 b : Tirailleurs sénégalais dans une tranchée en 1915 (aux Dardanelles ?)

Source : François Masnou pour l'agence Rol, 1915. Photographie en négatif sur verre. Bibliothèque nationale de France, Cabinet des estampes, Gallica. Dimensions : 9 cm x 12 cm.

Document 2 c : Défilé des tirailleurs sénégalais à Paris (juin 1916)

Source : Agence photographique Rol, juin 1916. Photographie en négatif sur verre. Bibliothèque nationale de France, Cabinet des estampes, Gallica. Dimensions : 13 cm x 18 cm.

Document 3 : Thiaroye (1^{er} décembre 1945), un massacre de tirailleurs sénégalais longtemps tu

Source : *L'Humanité* du 22 février 1950, p. 4.

Document 4 : Banania, le stéréotype raciste du tirailleur sénégalais

Document 4 a : Affiche de la marque Banania (1915)

Source : Lithographie en couleurs de Giacomo de Andreis, 1915. Bibliothèque nationale de France. Dimensions : 162 cm x 122 cm.

Document 4 b : « Mais je déchirerai les rires banania de tous les murs de France »

Source : Léopold-Sédar Senghor, « poème liminaire » d'*Hosties noires*, Paris, Éditions du Seuil, 1948.

Sujet : Saints, reliques et aristocraties

Document 1 : La vie de Géraud d'Aurillac (v. 930)

Source : Odon de Cluny, *Vita sancti Geraldii Auriliacensis*, éd. et trad. A.-M. Bultot-Verleysen, Bruxelles, Société des Bollandistes, 2009, p. 249-251, 273.

Document 2 : Aristocratie, reliques et violence (XI^e siècle)

a- Le Livre des miracles de sainte Foy de Conques (v. 1015)

Source : *Liber miraculorum sancte Fidis*, A. Bouillet (éd.), Paris, 1897, livre I, n° 11 (trad. D. Barthélemy).

b- Majesté de sainte Foy de Conques (fin IX^e-fin X^e siècle avec adjonctions gothiques et postérieures)

Source : Trésor de Conques (Aveyron).

Document 3 : Trafic de reliques selon Raoul Glaber (v. 1028)

Source : Raoul Glaber, *Histoires*, IV, 6-8, traduites et présentées par M. Arnoux, Turnhout, Brepols, 1996, p. 234-239.

Document 4 : **Le comte Werner et la comtesse Imingarde faisant offrandes au Christ et à saint Michel** (v. 1050/60)

Source : Évangélaire de Saint-Mihiel, Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille, ms 1, f° 253v°-254.

Sujet : 1962, La fin de la Guerre d'Algérie

Document 1 : Les accords d'Evian, 19 mars 1962.

Source : « Déclaration gouvernementale du 19 mars 1962 », *Journal Officiel*, 19 mars 1962, numéro 67, p. 3019-3033.

Document 2 : Instructions de l'OAS, mars 1962.

Source : *L'OAS parle*, Paris, Gallimard, coll. Archives, 1964.

Document 3 : Allocution télévisée et radiodiffusée de Ch. de Gaulle 8 juin 1962.

Source : allocution télévisée et radiodiffusée de Charles de Gaulle, 8 juin 1962, transcription, INA.

Document 4 : Quitter l'Algérie en 1962 ?

Document 4 a : Manifestation d'Européens à Alger le 26 mars 1962.

Source : Des manifestants européens opposés à l'indépendance de l'Algérie défilent dans la rue d'Isly à Alger, le 26 mars 1962 © AFP, <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/>

Document 4 b : Le départ.

Source : Départ des populations européennes d'Algérie, le 21 avril 1962 à Oran ? ©

CREUSE/ECPAD/Défense, <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/>

Sujet : Être clerc

Document 1 : Un abbé simoniaque

Source : *Décret de Gratien*, vers 1140 causa 1 : de l'admission simoniaque d'un enfant au monastère (Princeton, University library, ms. Garrett 97, f° 80r (vers 1270).

Document 2 : Lettre de l'abbé Suger sur la régularisation des clercs de Saint-Corneille de Compiègne (1150)

Source : Suger, *Œuvres*, II, 20, F. Gasparri (éd., trad.), 2 vol., Paris, Belles Lettres, 2001.

Document 3 : Les chanoines de Maguelone face aux congrégations (1169)

Source : *Gallia christiana*, t. 6, Paris, 1739, instr. XXV, col. 361 (trad. É. Lalou).

Document 4 : La tonsure dans le *Pontifical de la curie romaine*

Source : *Le Pontifical de la curie romaine au XIII^e siècle*, M. Goullet, G. Lobrichon et É. Palazzo (trad., introd.), Paris, 2004, p. 36-37 (d'après l'éd. latine de M. Andrieu).

Sujet : Métropole et colonies africaines au moment de l'Exposition coloniale de 1931

Document 1 : La « plus grande France »

Source : Bernard Milleret, affiche de propagande pour l'Exposition internationale coloniale de Paris en 1931. Huile sur toile : 191 cm x 310 cm. @RMN, musée du quai Branly-J. Chirac.

Document 2 : Discours inaugural à l'ouverture de l'Exposition internationale coloniale de Vincennes, par P. Reynaud, ministre des Colonies, le 6 mai 1931

Source : Paul Reynaud, *La Dépêche coloniale*, 7 mai 1931. Publié par Retronews et la BnF « La colonisation est le plus grand fait de l'histoire » : quand la France célébrait son empire lors de l'Exposition coloniale de 1931.

Document 3 : L'exposition coloniale de 1931 dans la presse

Source : *L'Illustration* du 23 mai 1931, n°4603.

Document 4 : Une Soudanaise assise, entourée par des visiteurs (Vincennes, 1931)

Source : Photographie de Joseph Blanchet lors de l'exposition coloniale de Vincennes (1931), médiathèque du patrimoine et de la photographie de Charenton-le-Pont.

Document 5 : « Ne visitez pas l'expo coloniale »

Source : Tract des surréalistes du 4 mai 1931, reproduit par José Pierre, dans *Tracts surréalistes et déclarations collectives*, vol. I, 1922-1939, Le Terrain vague, 1980.

Sujet : Les évêques face à la réforme

Document 1 : L'élection de Brunon d'Eguisheim sur le siège de Toul, revisitée par l'hagiographie (v. 1050-1060)

Source : [Pseudo] WIBERT, *La vie du pape Léon IX : Brunon, évêque de Toul*, M. Goullet (trad.), M. Parisse (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 2009, I, 7-10, p. 25-39 (Les classiques de l'histoire au Moyen Âge, 46).

Document 2 : La réforme du chapitre cathédral de Toulouse par l'évêque Isarn (v. 1073)

Source : P. WOLFF, J. DIEUZAIDE, *Voix et images de Toulouse*, Toulouse, 1962, p. 46-49.

Document 3 : Réactions des clercs de Cambrai à l'application du concile de Poitiers (1078)

Source : *Cameracensium et Noviomensium clericorum epistolae*, H. Böhler (éd.), *Libelli de lite*, vol. III, Hanovre, 1897, p. 573-578. (traduit du latin)

Document 4 : L'épiscopat de Jean de Warneton selon son hagiographe, Gautier de Théroouanne (peu après 1130)

Source : Gautier de Théroouanne, *Vita Johannis episcopi Tervanensis*, éd. O. Holder-Egger, *MGH SS*, XV, p. 1145. Traduction L. Morelle.

Sujet : De Brazzaville à Alger : la France libre en Afrique (1940-1944)

Document 1 : Se rallier à la France libre.

Document 1 a : Ralliement du Tchad à la France libre 26 août 1940, 27 août 1940.

Source : Télégramme officiel de ralliement du Tchad à la France libre, signé d'Eboué et Marchand 26 août 1940, Archives nationales d'Outre-Mer, 165 APOM.

Document 1 b : Le ralliement du Tchad annoncé dans un tract, 27 août 1940.

Source : *Tract du général de Larminat annonçant le ralliement du Tchad à la France libre*, 27 août 1940, Archives nationales, 72AJ225 Dossier n°1.

Document 2 : Combattre pour la France libre en Afrique.

Document 2 a : La prise de commandement du général Leclerc des forces du Tchad.

Source : Fort-Lamy, décembre 1940, Leclerc prend le commandement des troupes du Tchad, photographie © ECPAD consultable en ligne sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr>

Document 2 b : Un bivouac du bataillon de marche de l'Oubangui-Chari.

Source : Le bataillon de marche de l'Oubangui-Chari en Syrie (mai-décembre 1941), bivouac du bataillon de marche n° 2 au camp de Quastina, mai 1941, photographie, ECPAD/Général Henri Amiel consultable en ligne sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr>

Document 3 : Le récit de la prise de Koufra.

Source : *Le courrier de l'Air*, 10 mars 1941, n°5 distribué par la RAF, BnF.

Document 4 : Création du CFLN à Alger 3 juin 1943.

Source : « Ordonnance instituant le Comité Français de la Libération nationale », *Journal officiel de la République française publiée à Alger*, 10 juin 1943, n°1, p.1.

Sujet : Les moniales et l'écrit

Document 1 : Drame hagiographiques de Hrotsvita de Gandersheim (v. 962-965)

Source : Hrotsvita de Gandersheim, *Dramata*, M. Goullet (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1999, p. 3-7 (Auteurs latins du Moyen Âge, 11).

Document 2 : Lettre d'Héloïse à Abélard (v. 1135)

Source : Abélard et Héloïse, *Correspondance*, P. Zumthor (trad.), Paris, 1979, p. 119-134.

Document 3 : L'*Ecclesia* dans l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg (v. 1170)

Source : Herrade de Landsberg, *Hortus deliciarum*, A. Staub et G. Keller (éd.), Strasbourg, 1879-1899

Document 4 : Hildegarde de Bingen

Document 4 a : Portrait d'Hildegarde de Bingen (v. 1180)

Source : Hildegarde de Bingen, *Scivias* ou le livre des visions et révélations, v. 1152. Fac-similé du *Rupertsberger codex des liber Scivias*, v. 1180, frontispice, Wiesbaden, Hochschul und Landesbibliothek RheinMain, Hs 2.

Document 4 b : L'appel de l'écriture (v. 1180)

Source : [Théoderich d'Echternach], *La vie de sainte Hildegarde et les actes de l'enquête en vue de sa canonisation*, C. Munier (trad. et comm), Paris, 2000, p. 115-116.

Sujet : La Tunisie, du nationalisme à l'indépendance

Document 1 : Une définition des Jeunes Tunisiens par eux-mêmes (1907)

Source : Lettre ouverte de Ali Bach Hamba adressée à M. Alapetite, ministre résident général de France en Tunisie, *Le Tunisien*, n° 1, 7 février 1907.

Document 2 : Les événements du 9 avril 1938 à Tunis

Source : « Manifestation contre le protectorat français à Tunis, le 9 avril 1938 », photo de l'AFP, publiée dans Frida Dahmani, « 9 avril 1938, un premier pas de la Tunisie vers l'indépendance », *Jeune Afrique* du 9 avril 2023.

Document 3 : Plusieurs voies nationalistes vers l'indépendance

Source : Tawfīq Muhammad al-Shāwī, *Mémoires d'un demi-siècle d'action islamique (1945-1995)*, Le Caire, Dār al-Shurūq, 1998, p. 75-77, traduit de l'arabe par Sadek Sellam (trad. révisée par Charlotte Courreye).

Document 4 : Le discours de Carthage (1954)

Source : Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, tome 3 « Gouverner, c'est choisir » 1954-55, Paris, Gallimard, 1986, p. 181-185.

Document 5 : Portrait officiel d'Habib Bourguiba (1960)

Source : Habib Osman, portrait officiel d'Habib Bourguiba, photographie de 1960.

Sujet : Cluny, une Église dans l'Église

Document 1 : Liberté accordée par le seigneur pape Urbain au lieu de Cluny (1095)

Source : D. MÉHU, *Paix et communauté autour de l'abbaye de Cluny. Xe-XVe siècle*, Lyon, 2001, p. 534-536.

Document 2 : L'abbatiale de Cluny III d'après le plan P.-F. Giffart dressé entre 1685 et 1713

Source : *Conspectus Ecclesiae cluniacensis* (BnF, cabinet des estampes).

Document 3 : Cluny et la société seigneuriale : l'exemple du monastère de Ganagobie (Alpes-de-Haute-Provence) v. 1135-1170

Source : Monastère de Ganagobie, Wikimedia commons.

Document 4 : La nébuleuse clunisienne vue par Pierre le Vénérable (v. 1142)

Source : Pierre le Vénérable, *De miraculis libri duo*, 1, 9, D. Bouthillier (éd.), CCCM, 83, Turnhout, Brepols, 1988. Traduction D. Bouthillier (1992).

Sujet : Le Parti communiste français et la colonisation dans l'entre-deux-guerres

Document 1 : Les peuples colonisés d'après l'Internationale communiste (1920)

Source : « Thèses et additions sur les questions coloniales », 2^e Congrès de l'Internationale communiste, juillet-août 1920.

Document 2 : « On croit se battre pour la patrie... »

Source : André Marty, « On croit se battre pour la patrie... », avril 1926. Publié dans *Recherches internationales*, n°77, 3-2006, « Maroc et Tunisie, 50 années d'indépendance », p. 151-161.

Document 3 : Affiche du Parti communiste dans les années 1930

Source : Affiche anonyme pour le Parti Communiste, à Paris vers 1930. Dim : 59,5 cm x 80,5 cm. La Contemporaine, BDIC, Nanterre.

Document 4 : « La vérité sur les colonies » (1931)

Source : Tract pour la contre-exposition coloniale de 1931. Archives du PCF, Bobigny.

Document 5 : Lettre de Messali Hadj au peuple algérien (novembre 1936)

Source : Extraits d'une lettre adressée par Messali Hadj au peuple algérien en novembre 1936. 11 H 61, Archives nationales d'Outre-mer, Aix-en-Provence.

Sujet : L'Église et les marchands

Document 1 : Les marchands et le Bien commun

Source : Pierre de Jean Olivi, *Traité des contrats*, S. Piron (introd., éd. et trad.), Paris, 2012, p 111-117.

Document 2 : La conversion de François

Source : Thomas de Celano, *La vie retrouvée de saint François d'Assise*, J. Dalarun (éd. et trad.), Paris, 2019, p. 37-40.

Document 3 : L'usurier de Liège

Source : Césaire de Heisterbach, *Dialogus miraculorum*, XII, 24 (éd. J. Strange, Cologne, 1851, p. 335-336 (trad. J. Le Goff).

Document 4 : Saint Antoine de Padoue prêche aux marchands de Padoue

Source : *Sancti Antonii legenda prima*, § 13, éd. L. de Kerval, *Sancti Antonii de Padua vitae duae*, Paris, 1904, p .47-49 (trad. O Guyotjeannin).

Sujet : La crise de Fachoda

Document 1 : Une lettre Kitchener à Marchand.

Source : Archives nationales d'outre-mer, FR ANOM Afrique III 34.

Document 2 : Georges Clemenceau donne sa lecture de la crise de Fachoda, 25 octobre 1898.

Source : « Méditations sur Fashoda », Georges Clemenceau, *L'Aurore*, 25 octobre 1898, extraits, Gallica, BnF.

Document 3 : Une conférence sur la mission Marchand et ses caractéristiques.

Source : *Marchand et Fachoda : conférence faite à l'Association générale des étudiants de Marseille le 26 octobre 1898 par Raymond Teisseire. Avocat. Membre de la société de Géographie de Marseille*, Marseille, imprim. De Barlatier, 23 p., 1898, p. 7-17, extraits, Gallica, BnF.

Document 4 : Le retour de la mission Marchand raconté par un journaliste français en 1899.

Source : « Marchand et sa mission, Henri de Weindel », *La vie illustrée, Journal hebdomadaire*, Paris, 8 juin 1899, pp. 170-172, extraits, Gallica, BnF.

Document 5 : Une représentation de Marchand.

Source : *Le commandant Marchand et ses compagnons d'armes à travers l'Afrique : histoire complète et anecdotique de la mission*. Michel Morphy Paris, Ed. H Geffroy, Vol III, 819 p. 1899-1900, page de couverture, Gallica, BnF.